This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY OF MICHIGAN

DT
298
C7
S68
V34

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

3e VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle or the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO

CONSTANTINE

IMPRIMERIE D. BRAHAM, 2, RUE DU PALAIS, 2

ALGER
JOURDAN, LIBRAIRE-EDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1901

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DT
298
C7
A68
V34

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

3e VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

TRENTE-QUATRIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1900

CONSTANTINE
IMPRIMERIE D. BRAHAM, 2, RUE DU PALAIS, 2

ALGER
JOURDAN, LIBRAIRE-EDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1901

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

3e VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

TRENTE-QUATRIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1900

CONSTANTINE

IMPRIMERIE D. BRAHAM, 2, RUE DU PALAIS, 2

ALGER
JOURDAN, LIBRAIRE-EDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1901

GENERAL BOOKBINDING CO.
QUALITY CONTROL MARK

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. TATRRAT, C ✻, Général de Division, commandant la Division de Constantine.

RAULT, ✻, I ❦, Préfet du Département.

MORINAUD, Maire de Constantine.

POULLE, ✻, I ❦, directeur des Domaines en retraite, correspondant de l'Institut.

Composition du Bureau pour 1900

Président :	M. Ernest MERCIER.
1er Vice-Président :	M. MAGUELONNE.
2e Vice-Président :	M. VARS.
Secrétaire :	M. Gustave MERCIER.
Trésorier :	M. ESCURRÉ.
Bibliothécaire :	M. HINGLAIS.

Commission des Manuscrits

MM. MERCIER (Ernest).
MAGUELONNE.
VARS.

MEMBRES HONORAIRES

1893 MM. Berger (Philippe), ❋, I ❦, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.

1893 Boissier (Gaston), C ❋, I ❦, membre de l'Institut, administrateur et professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.

1894 Bréal (Michel), C ❋, I ❦, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, Paris, 70, rue d'Assas.

1893 Cagnat (René), ❋, I ❦, professeur d'épigraphie au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas, Paris.

1885 Héron de Villefosse, ❋, I ❦, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre titulaire du Comité des travaux historiques, Section d'archéologie, 15, rue Washington, Paris.

MEMBRES TITULAIRES

1892 MM. ARRIPE, I ,✿ conseiller de Préfecture.

1892 AUBRY, ❋, docteur, maire de Sétif.

1890 AUDE, pharmacien à Khenchela.

1897 BONNAFÉ, docteur à El-Milia.

1896 BUSQUET, I ✿, proviseur du Lycée de Constantine.

1898 CALASSANTI MOTYLINSKI (DE), ❋, I. ✿, interprète militaire, directeur de la Médersa, professeur à la Chaire publique d'arabe, Constantine.

1895 CAMBUZAT-ROY, propriétaire, Auxerre (Yonne).

1883 CHARRIER (L.), A ✿, sous-chef de bureau à la Préfecture d'Alger.

1898 DESCORPS, A ✿, inspecteur des Etablissements de bienfaisance.

1892 ESCURRÉ, A ✿, directeur de l'école primaire supérieure, à Constantine.

1878 FARGES, ❋, I ✿, commandant, directeur des Affaires indigènes de la Division, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1874 GOYT, géomètre principal du Service topographique (Oran).

1891 GSELL, I ✿, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.

1874 HINGLAIS, I ✿, conservateur du Musée de la Ville de Constantine, proviseur en retraite.

1899 JAUBERT (l'abbé), secrétaire de l'évêché, historiographe du diocèse.

1892 MM. JEAN, ancien directeur de l'école de la rue Damrémont, à Constantine.

1901 LABORDE, docteur en médecine au Khroub (Algérie).

1877 LAURICHESSE, conservateur des Hypothèques en retraite, à Montignac.

1891 LE CLERC, chef du Service des Douanes, Alger.

1881 LESUEUR, ✻, ingénieur, à Paris.

1878 LUCIANI, A ❦, chef de bureau au Gouvernement Général, à Alger.

1892 MAGUELONNE, A ❦, directeur des Domaines à Foix.

1891 MEJDOUB KALAFAT, A ❦, professeur d'arabe au Lycée de Constantine.

1895 MÉNÉTRET, A ❦, administrateur de la commune mixte d'El-Milia.

1867 MERCIER (E.), ✻, I ❦, interprète-traducteur assermenté, membre associé de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, lauréat de l'Institut, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, conseiller général de Constantine.

1896 MERCIER (Gustave), avocat, interprète militaire de réserve, Constantine.

1890 MORINAUD, député, maire et conseiller général du département de Constantine.

1878 PAPIER, ✻, I ❦, chef du Service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

1862 POULLE, ✻, I ❦, directeur des Domaines en retraite, correspondant de l'Institut, membre non résident du Comité des travaux historiques, à Montauroux (Var).

1891 PRÉVOST, A ❦, professeur de réthorique au Lycée de Constantine.

1881 MM. PRUD'HOMME, ✻, A ✿, capitaine en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1894 REBUFFEL, conducteur des Ponts et Chaussées à Biskra.

1884 RECLUS (Onésime), géographe à Paris.

1894 SARRAZIN, A ✿, architecte.

1863 SUQUET, I ✿, inspecteur primaire à Constantine.

1890 VARS, A ✿, directeur de travaux archéologique, à Constantine.

1891 VILLA, avocat à Constantine.

1901 ZEBEN, avocat à Bougie.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1900 MM. Barry, administrateur de commune mixte, Tébessa.

1889 Bernard, architecte, 23, rue des Cordeliers, à Compiègne.

1891 Bertrand (Louis), I ❦, receveur municipal, conservateur du Musée à Philippeville.

1898 Besnier (Maurice), ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé de cours à la Faculté de Caen.

1890 Bigonnet, propriétaire à Bordj-bou-Arréridj.

1895 Blondel, juge de paix.

1900 Docteur Carton, médecin-major à Lille.

1892 Damichel, huissier à Sousse (Tunisie).

1888 Delattre (le R. P.), I ❦ prêtre missionnaire d'Alger, membre correspondant de l'Institut, conservateur du Musée archéologique de Saint-Louis de Carthage.

1890 Domergue, A ❦, géomètre principal, en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Saint-Geniès (Aveyron).

1888 Duprat, A ❦, receveur des Douanes à la Guadeloupe.

1882 Drouin, avocat, rue Moncey, 15, à Paris.

1895 Eldin, architecte. correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1890 Espérandieu, ✱, I ❦, capitaine d'Infanterie.

1894 Fagnan, I ❦, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.

1891 MM. GARROT, publiscite à Alger.

1894 GAUCKLER, ✱, A ⚜, directeur du Service des Antiquités tunisiennes, à Tunis.

1894 GESSARD (Karl), pharmacien en chef de l'Hôpital de Lille.

1892 GŒTSCHY, O ✠, colonel du 4e Tirailleurs, à Sousse.

1893 GUÉRIN, A ⚜, sous-directeur des Contributions diverses, à Tizi-Ouzou.

1892 HANNEZO, ✱, A ⚜, capitaine d'infanterie à Sousse.

1886 HOFFMANN, secrétaire de la Société d'anthropologie à Washington.

1890 JACQUOT, juge au tribunal, à Thonon (Haute-Savoie).

1898 LASKINE (comte Gabriel de), à Soletz, gouvernement de Radam (Russie).

1897 LEROY, A ⚜, explorateur, Biskra.

1888 MARTY, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire (Belfort).

1888 MILVOY, architecte rue des Trois-Cailloux, 3, à Amiens.

1892 MOLINER-VIOLLE, A ⚜, sous-chef de Bureau au Gouvernement Général.

1888 PALLU DE LESSERT, avocat, rue de Tournon, 17, à Paris.

1880 PEYROT (le docteur), rue Laffite, 18, Paris.

1892 PONTÉ, propriétaire à Mila.

1885 REINACH, I ⚜, ancien élève de l'Ecole d'Athènes, rue de Berlin, 31, à Paris.

1891 ROBERT, A ⚜, administrateur de la commune mixte de Bordj-bou-Arréridj.

1875 ROY, ✱, I ⚜, secrétaire général de l'Ouzara, à Tunis.

1885 MM. SALADIN, ✱, I ✿, architecte, 47, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

1892 TOUTAIN, I ✿, professeur de Faculté.

1893 VIRÉ (C.), avocat à Bordj-Menaïel.

1868 ZOTENBERG, ✱, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AGEN. — Société d'agriculture, sciences et arts.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
ALAIS. — Société scientifique et littéraire.
ALGER. — École supérieure des Lettres.
— Société historique algérienne.
— Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.
ANGOULÊME. — Société archéologique et historique de la Charente.
AUTUN. — Société éduenne.
AVESNES. — Société archéologique de l'arrondissement.
AVIGNON. — Académie de Vaucluse.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BEAUNE.— Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BÔNE. — Académie d'Hippone.
BORDEAUX. — Société archéologique.
— Société de géographie commerciale.
BOURGES. — Société historique, littéraire et artistique du Cher.
BREST. — Société académique.
CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Académie des sciences, lettres et arts de Savoie.
CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loire.
DAX. — Société de Borda.
DOUAI. — Union géographique du nord de la France.
DRAGUIGNAN. — Société d'études scientifiques et archéologiques.
ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges.

GAP. — Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. — Académie delphinale.
GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
LANGRES. — Société historique et archéologique.
LAON. — Société académique.
LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.
LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*
LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MONTAUBAN. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
NANCY. — Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.
— Société de géographie de l'Est.
NANTES. — Société d'archéologie.
NARBONNE. — Commission archéologique.
NICE. — Société de littérature, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
NÎMES. — Académie du Gard.
ORAN. — Société de géographie et d'archéologie.
ORLÉANS. — Société archéologique de l'Orléanais.
PARIS. — Institut de France.
— *Journal des Savants.*
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Bulletin de l'Ecole des Chartes.
— Société des antiquaires de France.
— Société d'ethnographie.
— Société de géographie.
— Société d'anthropologie.
— Association pour l'encouragement des études grecques.
— Société des études historiques.
— *Revue géographique internationale.*
— Musée Guimet.
— Société académique indo-chinoise de France.

PARIS. — *Revue des Colonies et des Protectorats.*
— *Revue de statistique.*
— Société d'études algériennes.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire.
POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.
RAMBOUILLET. — Société archéologique.
REIMS. — Académie nationale.
RENNES. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
ROCHECHOUART. — Société des Amis des sciences et des arts.
RODEZ. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
ROUEN. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-BRIEUC. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
SAINT-DIÉ. — Société philomathique.
SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts et belles-lettres.
SEMUR. — Société des sciences historiques et naturelles.
SENS. — Société archéologique.
SOISSONS. — Société archéologique, historique et scientifique.
TOULON. — Académie du Var.
TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Société d'archéologie du Midi de la France.
TOURS. — Société d'archéologie de la Touraine.
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
— Société de géographie.
TUNIS. — Institut de Carthage. — Association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.
VALENCE. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.*
VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts.
VANNES. — Société polymathique du Morbihan.
VERVINS. — Société archéologique.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALSACE-LORRAINE. — Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

— Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

ANGLETERRE. — Société des antiquaires de Londres.

— Écosse. — Société des Antiquaires, Edimbourg.

— Société des antiquaires de Cambridge.

— Institut canadien de Toronto (Canada).

— Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.

AUTRICHE. — Société impériale de géographie de Vienne.

AUTRICHE-HONGRIE. — Société archéologique croate (Zagreb Agram), musée national.

BELGIQUE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

— Société des Bollandistes, Bruxelles.

— Société d'archéologie de Bruxelles.

BRÉSIL. — Musée national de Rio-Janeiro.

ÉGYPTE. — Institut égyptien, au Caire.

— Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

— Société khédivale de géographie, au Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Musée Paebody d'archéologie et d'ethnographie américaine de Cambridge.

— Institut Smithsonien de Washington.

— Commission d'inspection géologique des Etats-Unis (Département de l'Intérieur), à Washington.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Société d'anthropologie, à Washington.
— Académie des sciences naturelles de Davenport, Iowa.
— Musée américain d'histoire naturelle.
— Association américaine pour l'avancement des sciences, à Washington.
— Société historique du Kansas, à Topeka.

ITALIE. — Institut archéologique d'Allemagne, à Rome.
— *Nouveau bulletin d'archéologie chrétienne*, à Rome.
— École française de Rome.
— Société africaine d'Italie, à Naples.
— Société africaine d'Italie, à Florence.

NORWÈGE. — Université royale, à Christiana.

RUSSIE. — Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.

SUÈDE. — Académie royale archéologique de Stockholm.
— Institut géologique de l'Université d'Upsala.

SUISSE. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société de géographie de Berne.
— Université de Fribourg.

ÉTUDE

SUR

LES *QUATUOR PUBLICA AFRICÆ*

PAR

M. GUÉRIN,

MEMBRE CORRESPONDANT

Divers textes d'épigraphie latine [1] prouvent péremptoirement l'existence, en Afrique, d'impôts, au nombre total de quatre, dont la perception était affermée à un seul traitant au lieu d'être louée séparément à des fermiers différents et dont l'administration, à l'époque impériale, était placée sous la surveillance d'un procurateur. Mais ils ne déterminent ni la nature, ni les noms spéciaux sous lesquels étaient adjugés et perçus les impôts dont il s'agit.

La question de savoir quels étaient ces quatre *publica* reste donc à élucider.

L'on sait que, quand un peuple avait fait sa soumission à Rome, il recevait d'elle une constitution, ou comme on disait, une formule fixant la quotité du tribut et les obligations des vaincus à l'égard de la République. L'on sait encore que, chaque fois qu'un territoire était ajouté à son empire on procédait, dans cette région, à un recensement des personnes et des biens.

---

(1) C. I. L. III, n° 3925; C. I. L. V, n° 7547; C. I. L. VI, n° 8588; C. I. L I, n° 1128; Mommsen I. N. 6897; Or. 6650; supplément au Corpus, I. L VIII, n° 12656; C. I. L. VI, n° 8589; C. I. L. VIII, n° 12655; C. I. L. VIII n° 14454.

Cette formule donnée, après la prise de Carthage, à l'Afrique par P. Cornelius Scipion et les dix Commissaires désignés par le Sénat ne nous est malheureusement pas parvenue. Mais, par contre, il existe une loi dont les fragments ont été réunis et restaurés en 1839 par Rudorff et qu'a publiée, en 1843, M. Egger.

Cette loi, remontant à l'an III avant J.-C., c'est-à-dire 31 ans après la ruine de Carthage, est la loi agraire du tribun Sp. Thorius, ou lex Thoria, reproduite dans le premier tome du *C. I. L.*, page 77 et suivantes.

Elle fixe la condition des terres en Italie, en Afrique et en Grèce. Elle met ainsi un terme à l'incertitude des alliés et des sujets de Rome sur la nature de leurs droits en tant que détenteurs de biens fonds qu'ils possédaient à des conditions très diverses. Cette loi est, en un mot, la consolidation de la propriété dans les mains des détenteurs de terres publiques.

Or, l'étude de la *lex agraria* dont il s'agit n'est pas sans profit pour arriver à la solution du problème qui nos occupe. Grâce à cette source, il est, en effet, possible de démontrer qu'au *portorium* devaient, durant la période de l'ère républicaine et du haut empire, s'ajouter en Afrique trois autres impôts, savoir :

1° Le *Stipendium;*
2° Les *Decumae;*
3° La *Scriptura.*

Portorium

La preuve de l'existence du portorium en Afrique se tire de deux sources qui, bien que différentes, n'en sont pas moins toutes deux concluantes.

La première, de l'universalité des droits de douanes et d'octroi que les Romains établissaient dans tous les pays où ils devenaient les maîtres; la seconde, des auteurs latins et des rares documents épigraphiques que, pour ce qui est de l'Afrique, nous possédons à son sujet.

La République et, après elle, l'Empire percevait[1], le long de sa frontière de terre et de mer, le *portorium* sur toute denrée qui entrait ou sortait. En outre, chaque province ou groupe de provinces avait sa ligne de douane. Enfin, dans l'intérieur des provinces, il existait des péages sur les ponts et les routes, et, à l'entrée des villes, des octrois, au profit de l'Etat ou des cités.

C'est ainsi qu'il y avait une douane à Aquilée[2]; que Fonteius frappa d'un droit de passage les vins qui circulaient de Narbonne à Toulouse[3]; que Pison soumit[4] à un droit pareil toutes les marchandises vendues en Macédoine.

D'autre part, les publicains[5] avaient une taxe d'un vingtième de la valeur vénale sur toutes les marchandises exportées, même par des citoyens romains, du port de Syracuse et des autres ports de Sicile[6].

L'Afrique ne faisait pas exception à la règle commune et, dès les débuts de l'occupation, les droits de

---

(1) Duruy, *Histoire romaine*, t. IV, p. 11.

(2) Cic., *pro Fonteio*, 1.

(3) *Ibid.* 8.

(4) Cic., *in Pisonem*, 36.

(5) Ceux qui se chargeaient d'une entreprise que l'Etat leur confiait *(publicum)* s'appelaient *publicani*.

(6) Cic., *in Verr.*, act. II, lib. II, 75.

douane précédemment perçus au profit de Carthage firent retour à l'*œrarium saturni.*

Les droits de douane durent bientôt atteindre en Afrique un chiffre considérable puisque l'histoire raconte que le haut commerce de cette province avait assez d'influence pour être pris par Marius comme confident de ses récriminations à l'encontre de Metellus[1].

L'on sait encore que les citoyens romains, pour qui la toge était le vêtement national, se trouvaient nombreux à Cirtha, capitale de la Numidie, aujourd'hui Constantine[2].

Horace[3] montre du reste que Rome faisait du commerce d'exportation avec l'Afrique puisqu'il menace son livre de servir un jour d'enveloppe à des marchandises destinées à Utique.

A ces preuves viennent s'ajouter les suivantes :

Nous connaissons une station de douane, *statio ad portum*, qui était située sur la route de Sigus à Sitifis, à 35 milles romains ($51^{k}852^{m}$) de cette dernière ville, ainsi que l'indique la table de Peutinger.

Nous possédons, en outre, une partie d'une *lex portûs* remontant au commencement du troisième siècle de notre ère. C'est le tarif de Zeraia trouvé en 1858, par M. Héron de Villefosse et transféré par lui, en 1874, au musée du Louvre.

Un rescrit impérial de l'année 445 rapporté au *Corpus inscriptionum latinarum*, tome VIII, n° 979,

---

(1) Sall. *de bell. Jugurth*, C. LIV; *Villeius*, I, II.

(2) Sall. *de bello Jugurthino*, *Caput*, XXI.

(3) Hor., *Epist.*, I. XX, 13.

s'occupait des douanes dans les ports de Rusicade et de Chullu en Numidie.

Quant aux droits d'octroi et de péage, le n° 6956 du C. I. L. VIII, nous donne cette inscription :

NEPTVNO AVG
SACR
M. LICINIVS JANV
ARIVS CVRATOR E
LONI C ANNO SVO
CVM IS PORT ARAM
DONO DEDIT

Neptuno Aug(usto) sacr(um) M. Licinius Januarius curator (T)eloni(i) C(irtensis) anno suo cum is port(ulis) aram dono dedit.

Les péages ne faisaient aucune distinction entre les objets et les personnes[1]. Ils étaient administrativement assimilés à la douane[2].

Ce genre de taxes semble avoir porté l'inscription d'Afrique ci-dessus, découverte en 1867, par L. Renier, en fait foi, le nom de *elonium* ou de *teloneum.*

Le tarif de Zeraia a longtemps passé pour un tarif d'octroi, mais pour qui se rappelle que les objets soumis au droit d'octroi sont toujours compris dans les cinq divisions suivantes, savoir : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux, il apparaît bientôt comme un tarif de douane. Il comprend, en effet, quatre chapitres dont le premier *(lex capitularis)* s'applique aux esclaves, aux chevaux, aux mulets, aux ânes comme aussi aux

---

(1) Le Digeste (24, 1, 21) dit : « *siquis pro uxore sua vectigal quod in itinere prestari solet solvisset* ».

(2) R. Cagnat, *Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions,* Paris, 1882, in-8°.

bœufs, aux porcs, aux moutons et aux chèvres; le second *(lex vestis peregrinae)* aux étoffes étrangères et du pays; le troisième *(lex coriaria)* aux cuirs, à la colle et aux éponges et le quatrième à diverses denrées telles que vin, garum, dattes, figues et noix et à la poix pour l'éclairage *(resina picca lumini)*.

Le taux du *portorium* en Afrique n'est pas connu.

Si l'on examine les prix qui sont indiqués dans le tarif de Zeraia l'on s'aperçoit qu'il ne semble pas y avoir, dit M. René Cagnat, un rapport constant entre la valeur de la marchandise et la somme d'argent que la douane exigeait pour la laisser passer.

Pour les esclaves, par exemple, le droit perçu est de 3 pour 1,000 et pour les chevaux de 3 pour 800; ce qui est un taux bien inférieur à tous ceux arrivés à notre connaissance[1].

D'autres dispositions que l'on lit dans ce tarif viennent encore nous prouver que le Trésor s'était relâché de sa sévérité habituelle. Ainsi, les bestiaux destinés aux marchés étaient exempts de tout droit, ce qui n'existait pas ailleurs.

Tout porte à croire que ce tarif était spécial au poste de Zeraïa et peut-être à quelques autres situés comme lui sur le chemin des caravanes venant du désert et qu'il avait pour but de favoriser le commerce avec les peuples voisins. Mais on ne peut en conclure qu'il en ait été de même pour le reste de l'Afrique et rien ne prouve, dit encore M. R. Cagnat, que l'impôt n'y ait pas été calculé sur un taux unique auquel

---

(1) De 2 °/₀ de la valeur des objets en Espagne; de 2 1/2 °/₀ dans les trois Gaules, en Asie, en Bithynie et dans l'Illyricum; de 5 °/₀ en Sicile; de 25 °/₀ dans les ports de la mer Rouge pour les denrées de l'Arabie et de l'Inde.

aurait été soumise la plus grande partie de la circonscription financière.

Le texte de la *lex portûs* de Zéraïa nous enseigne également que la troupe campait en dehors de la ligne de douane et que ce n'est qu'après son départ de Zéraïa qu'un règlement douanier fut établi sur ce point[1].

Nous voyons par ce qui précède que le *portorium* était établi en Afrique. Il le faut donc ranger parmi les IIII P. A. dont un seul traitant ou une seule société financière affermait la perception dans cette province.

Stipendium

La *lex agraria* mentionne aux lignes 77 et 80 le *stipendium* et ceux qui y sont soumis en Afrique[2].

Il existait donc dans cette province des contribuables frappés du *stipendium* et désignés sous le nom de stipendiaires.

L'on remarque, à ce propos, qu'il n'est jamais question de villes stipendiaires dans la *lex agraria*. La raison de ce langage particulier est que les villes qui, au début de la guerre punique, avaient secondé Rome ont, avec leur liberté, conservé la libre disposition de leur territoire; que celles qui avaient résisté ont été prises d'assaut et détruites et que celles enfin qui, d'abord avec Carthage, se sont ensuite soumises,

---

(1) ...*lex portus post discessum coh(ortis) instituta*. Aux frontières de la Numidie et de la Maurétanie.

(2) A la ligne 77 on lit : « *eis hominibus agrum in Africa dederunt adsignaverunt ut ce quos stipendium* » et à la ligne 80 : « *extraque eum agrum locum quem Il oir ex hace lege stipendiarieis dederit adsignaverit.*

ont perdu avec la propriété de leurs terres, toutes leurs franchises. Elles sont, en conséquence, considérées comme sans existence légale et partant comme sans aptitude à posséder[1].

C'est ce qu'explique d'ailleurs Gaius en ces termes : « *In eo solo dominium populi romani est..... nos autem possessionem tantum et usum fructum habere videmur* ». Par l'effet de la guerre, les habitants des provinces au lieu de la propriété n'ont plus que la possession du sol provincial. Ils devenaient des fermiers perpétuels et le signe de cette diminution de droit était le tribut que les détenteurs devaient payer au propriétaire véritable, le peuple romain.

Le mot *stipendium* est la contraction de *stipipendium,* de *stips pendo.* Il a, dans la langue des publicistes, le sens de tribut, de contribution en argent.

En dehors de cette acception, le mot *stipendium* a aussi le sens de peine, de punition, de châtiment et de réparation.

Dans le langage militaire il signifie solde, paye et services militaires.

Enfin, il a encore, mais très rarement, le sens de devoir[2].

La preuve de l'existence du *stipendium* dans la province d'Afrique, donnée par la *lex agraria,* est corroborée par ce que l'on rencontre dans les auteurs à son sujet.

Cicéron, dans ses Verrines traitant de la différence

---

(1) Il ne faut pas oublier que ces principes s'appliquent particulièrement à l'ancien territoire de Carthage, devenu *province romaine d'Afrique* (N. du C.).

(2) « *Functus omnibus humanæ vitæ stipendiis* », Senec. épis. 93.

qui existe entre le système fiscal de la Sicile et celui des autres provinces, expose que, dans ces dernières, l'impôt connu sous le nom de *stipendium* est tantôt fixé d'une façon immuable comme chez les Espagnols et la plupart des Carthaginois où il constitue en quelque sorte le prix de la victoire et le châtiment du vaincu[1], tantôt se trouve comme en Asie être, en vertu de la *lex sempronia,* l'objet d'une mise à l'encan par les Censeurs.

Le même établit un parallèle entre les fédérés et les Africains, les Sardes et les Espagnols frappés du *stipendium*[2].

Les Carthaginois versaient le *stipendium,* dit Ennius dans Varron[3].

Appien, enfin[4], après avoir exposé les mesures prises à l'égard de Carthage continue en ces termes : « Ce territoire était laissé aux anciens propriétaires non pas comme propriété libre mais comme terre soumise à l'impôt ». Il ajoute que « la plupart des cités de l'Afrique payaient la capitation même pour les femmes; ἐπὶ τῇ γῇ καὶ ἐπὶ τοῖς σώμασιν, ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ ὁμοίως.

Si le tribut de l'Egypte était de plus de 12,000 talents[5], on peut élever celui de l'Afrique carthaginoise, en raison de la richesse de ses terres, à 200 talents

---

(1) Cic. acc. in V. 3, 6, 12. *Ceteris aut impositum vectigal est certum quod stipendarium dicitur ut Hispanis et plerisque Pœnorum quasi victoriæ prœmium ac pœna belli.*

(2) Cic. *pro Balbo,* 18, 41.

(3. Ennius d'après Varro de l. L. 5, 182. Liv. 33, 46, 9 : *Pecunia quæ in stipendium Romanis suo quoque anno penderetur.*

(4) Lib. 135, Appien.
Pour l'étude du *stipendium*, voir Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains,* p. 232 et suivantes.

(5) V. Strabon, XVII, p. 198.

au minimum, soit à plus d'un million de notre monnaie, par an, somme égale d'ailleurs à l'annuité du *stipendium* frappé après la deuxième guerre punique[1].

Il ne faut pas perdre de vue à ce propos que Rome devait être heureuse de se venger en imposant le plus infâmant et le plus dur impôt de capitation aux habitants d'un pays qui lui avait coûté tant de sang et lui avait fait courir de si grands dangers.

N'oublions pas, non plus, que dans l'antiquité la guerre sans merci donnait au vainqueur les biens, la terre, la vie, les dieux mêmes du vaincu. *Divina humanaque omnia,* comme disait Plaute dans l'*Amphitryon.*

Le Sénat avait exercé ce droit terrible dans toute sa rigueur à l'égard de Carthage et la haine inassouvie de Rome s'était plu à faire un désert de l'emplacement de sa rivale abhorrée. Ce territoire, frappé des foudres de la religion, était fui par le berger et le laboureur. Il n'y poussait que des ronces parmi les ruines amoncelées qui servaient de retraite au voleur ou à l'exilé, comme le raconte Plutarque à propos de Marius.

C'est cet emplacement que la *lex agraria,* dans son article 81, désigne en ces termes sensationnels : « *extràque cum agrum locum ubei oppodum Carthago fuit quondam* ».

Les lignes 78 et 80 de la *lex* susvisée démontrent que l'*ager stipendiarius* était cadastré[2].

---

(1) Polybe, 15, 18; Liv. 30, 37, 5.

(2) « *idque in formas publicus facito utei referatur* », ligne 78; « *quod eius ex hace lege in formam publicam relatum erit* », ligne 80.

La perception du *stipendium* devait donc s'effectuer par district financier.

Le *stipendium* ainsi que le *portorium* était perçus par une société de publicains adjudicataire de la ferme des *quatuor publicorum Africae.*

Decumœ

La dîme et les droits de pacage sont dus, disent les lignes 82 et 83 de la *lex agraria,* pour toute terre du domaine de l'Etat possédé à un titre quelconque.

Cette loi ajoute dans la ligne 86 que les bases de ces dernières contributions doivent demeurer constamment les mêmes et, à la ligne 87, que la mise à prix de leur ferme ne doit pas être majorée[1].

La dîme étant étudiée dans l'*Organisation financière chez les Romains,* de Marquardt, aux pages

---

(1) Voici le texte des lignes 82, 83, 86 et 87 de la *lex agraria :*

Versus 82 : « *Agrum omnem quei in Africa est habeant, possideant, fruantur ne quei de eo agro (ager publicus populi romani a censoribus locari solutus) vectigal decumas scripturam ve pro pecore populo ant publicano dare debunt ve. Queiunqe de eo agro vectigal decumas scripturam ve pro pecore eæ lege sempronia dare non solitei sunt, quei ager eis eæ h(ace) l(ege) datus, redditus, commutatus erit, quei eorum agrum habebit, possidebit fruetur ve, pro eo agro loco nei vectigal neive decumas, neive scripturam quod post h(ance) l(egem) r(ogatam) fructur dare debeto* ».

Versus 83 : « *Quem agrum locum populus romanus eæ h(are) l(ege) locabit, quem agrum locum populus romanus eæ (hace) l(ege) possidebit, is de eo agro loco . vectigal decumas, scripturam populo aut publicano item dare debeto...* ».

Versus 86 : « *Tantumdem post h(ance) l(egem) rog(atam) quei agrum locum ædificium in Africa possidet possidebit .. publicano vectigal decumas scripturamque pecoris dare debeto neive amplius eæ aliubeive aliter ve dare debeto, pequsque nei aliter alieis ve legibus in eo agro pascito. Quæ vectigalia in Africa publica populi Romani sunt, quæ L. Cæcilius Cn. Domiti(us) cens(ores) fruenda* ».

Versus 87 : « *locaverunt vendiderunt ve. queiquomque mag(istratus) post h(anc) l(egem) rog atam) eæ vectigalia locabit vendetve, quominus publicano eam legem dicat... quo plus populo dare debeat solvatque, e(jus) h(ace) l(ege) n(ihilum) r(ogato)...* »

237 et suivantes, nous ne pouvons que prier le lecteur de vouloir bien s'y référer.

Il y verra notamment que les *decumæ* comprenaient :

1° La dîme proprement dite, *frumentum decumanum;*

2° Une seconde dîme *(alteræ decumæ)* désignée sous le nom de *frumentum emptum.* Elle était, en effet, achetée par l'Etat, en conformité d'une décision du peuple ou du Sénat;

3° Le *frumentum in cellam* ou *frumentum vestimatum,* pour les approvisionnements de la maison proconsulaire. Cette troisième dîme était également à la charge de l'Etat.

C'est ce que confirme d'ailleurs Cicéron, dans ses *Verrines,* en ces termes : « *Dictum, Judices, est de decumano frumento; dictum de empto; extremum et reliquum est de vestimato* (3, 7, 163).

L'importance des récoltes de l'Afrique[1], où les blés cultivés à meilleur compte qu'en Italie, à l'aide de troupeaux d'esclaves, dans des terres plus fertiles, avait valu à cette province la tâche de fournir, à titre d'impôt régulier, les céréales nécessaires non seulement à l'armée mais encore à la population de la ville de Rome.

Ce paiement en nature de la majeure partie de l'impôt foncier constituait l'annone.

Rome entendait vivre aux dépens de ses sujets[2].

---

(1) *Frumenti quantum metit Africa,* dit Horace sat. III, lib. II. Du blé autant qu'en moissonne l'Afrique.

(2) Le principe de ce gouvernement eut pour conséquence les *frumentationes* ou distribution de blé à bas prix, comme la part de butin laissée aux soldats donna naissance aux *donatica;* deux institutions dont l'empire

Comme les premières provinces productives de grains (Sardaigne et Sicile) conquises par les Romains, l'Afrique était désignée sous le nom de province frumentaire.

Le blé n'était pas l'unique production de son sol fertile, puisqu'après la bataille de Thapsus (46 av. J.-C.) César condamna Leptis minor à fournir, tous les ans, trois cent mille livres d'huile *(Bell. Afric.,* 97).

La dîme, par *jugerum,* pouvait être évaluée, en moyenne, à un *medimne*[1]. Ce qui était vrai pour l'*ager Leontinus* en Sicile l'était sans nul doute pour l'Afrique proconsulaire.

Le *medimne* représente six *modii* ou 52 litres 1/2 et le *jugerum* 25 ares 19 centiares; l'hectare était productif de près de deux quintaux métriques de dîme.

Il est vrai de dire que, quand l'année était bonne, un *medimne* en rapportait huit et que quand elle était excellente il en rapportait dix. Dans ce dernier cas, la dîme représentait l'équivalent de la semence à raison d'un *medimne* par *jugerum*[2].

Sous Auguste, l'Egypte envoyait, chaque année, à l'Italie 20,000,000 de *modii* de blé[3]. Cet envoi assurait la nourriture de Rome pendant quatre mois; pour les autres huit mois, l'on faisait venir les céréales d'Afrique[4].

---

abusa mais qui sont d'origine républicaine et que l'on ne comprendrait pas si l'on voulait n'y voir qu'un moyen de corruption à l'égard du peuple et de l'armée.

(1 *Medimnum ex jugero decumano dari poterat* (Cic., *Verr.*, 2, 3, 47).

(2 *Quod si quando accidit, tum fit ut tantum decumæ sit quantum severis* (Cic., *in Verrem,* 5, XLII).

(3) Aurel Victor, épit. I : « *Hujus (Augusti) tempore ex Egypto Urbi annua ducentiies centena millia frumenti inferebantur.* »

(4) Josèphe, B. jud., 2, 16, 4.

Leptis magna, Hadrumète, Utique et surtout Carthage étaient les principaux ports où les blés venaient s'entasser. Là, les flottes de toute l'Italie les chargeaient.

Les grains de provenance africaine étaient emmagasinés à Pouzzoles[1], puis conduites à Ostie pour être livrés au *quæstor ostiensis*. Les *codicarii* les transportaient à Rome où ils étaient vendus par les édiles.

Le prix de vente fixé par ces magistrats déterminait ainsi le prix des blés pour le commerce des particuliers[2].

La perception de la dîme était adjugée en Afrique avec celle du *portorium*, du *stipendium* et de la *scriptura* à une unique compagnie.

Les fermiers des *decumæ*, les *decumani* étaient fort riches[3]. Ce fait donne une idée de la puissance et de la richesse de la Compagnie fermière d'Afrique.

Scriptura

Le quatrième et dernier impôt établi en Afrique, sous l'ère républicaine, est la *scriptura* ou droit de pacage.

L'établissement d'une taxe de cette nature ne pou-

---

(1) Une inscription trouvée à Philippeville, l'ancienne Rusicade, le prouve. *Gen(io) col(oniæ) Put(eolanorum) sac(rum)*. (C. I. L., VIII n° 7959. On a découvert aussi à Rusicade une dédicace au *Genius annonæ sacræ urbis* (C. I. L., VIII, n° 7,960).
200,000 citoyens touchaient gratuitement par mois cinq *modii* de blé. La population de Rome pouvait être évaluée à 1,608,355 habitants (V. Marquardt, *Les finances, l'administration de l'annone*, p. 157).

(2) Marquardt, *Finances*, p. 143.

(3) *Decumani hoc est principes et quasi senatores publicanorum* (Cic. acc. in *Verr.*, 2, 71, 175).

vait manquer d'apparaître dans un pays propice à l'élève du bétail[1]. Aussi, les domaines publics de l'Afrique, après la conquête, furent-ils en grande partie utilisés pour le pâturage et dans la suite, sans doute, furent-ils soumis à la culture[2].

La *scriptura* est mentionnée à côté de la dîme dans les extraits plus haut cités de la *lex agraria* relatifs aux *decumæ* frappées sur l'*ager publicus* de la province d'Afrique. Mais elle est surtout spécifiée dans les articles 14 et 15 de la même loi concernant le sol italique. Chacun, y est-il dit, aura le droit d'envoyer aux pâturages publics dix animaux de gros bétail ou cinquante animaux de petit bétail avec leurs petits de moins d'un an, sans rien payer pour cela à l'Etat ni au publicain[3].

Dans le texte épigraphique, on ne peut lire le chiffre d'exemption fixé pour le petit bétail; mais comme la loi Licinia exemptait des droits de pâturage cent têtes de gros bétail et cinq cents têtes de petit bétail, Rudorff estime que, pour cette raison, il faut évaluer à cinquante unités l'exemption relative au petit bétail.

L'étymologie de *scriptura* est *scribo*.

Cet impôt sur les pâturages ou plutôt ce droit perçu en argent sur les troupeaux qui les fréquentaient, était affermé en Afrique, comme les trois précédents, à une société de publicains.

---

(1) « *Ager bonus pecori* ». Sall. bell. Jugurth, CXVII.

(2) Voir Marquardt, p. 304, note 3.

(3) « *quei in agrum compascuom pequdes majores non plus X pascet quoeque ex eis minus annum gnatoe erunt postea quam gnatoe erunt, — queique ibei pecudes minores non plus — pascet quœque ex eis minus annum.* V. 14. *gnatoe erunt posteaquam gnatoe erunt in procis pequdibus... populo aut publicano vectigal scripturam nei debeto neive de ea re satisdato neive solvito,* v. 15.

Les préposés de ces fermiers annonçaient que les troupeaux leur devaient être présentés; ils en dressaient la liste et percevaient un droit en argent fixé par un tarif[1].

L'on fait sa déclaration au publicain et toute dissimulation de matière sujette à l'impôt tombe sous le coup des mesures répressives édictées par le cahier des charges[2].

Le *vectigal œdificii* dont il est question à la ligne 85 de la *lex agraria*[3] ne saurait être comme la redevance spéciale qu'exigeait l'Etat pour les emplacements à bâtir qu'il concédait aux particuliers, sous le nom de *solarium*. Ce *vectigal* ne serait, d'après Rudorff, qu'un droit accessoire à la *scriptura* et à la dîme en cas de la possession d'un abri par le pacager ou d'une maison par le laboureur.

La loi agraire, à la ligne 86, semble se préoccuper davantage des propriétaires de troupeaux que des cultivateurs[4].

Il ne faut pas oublier qu'il y a lieu, en Afrique, de songer aux herbages d'hiver. Aussi la ligne 88 de la même loi paraît-elle indiquer que les terres de l'*ager publicus* peuvent être louées comme terrains de labour ou de parcours[5].

---

(1) *Certum œs est*, dit Festus, p. 333.

(2 *Ad publicanum profitentur ne si inscriptum pecus paverint lege censoria committant (Varro de re rus., 21).*

(3) « *quei agrum locum œdificium in Africa possidebit, pro eo agro œdificio... publicano dare oportuit* ».

(4) « *pequsque neï aliter alteisque legibus in eo agro pascito* », versus 86.

(5) « *neive quod in eis agreis pequs pascetur scripturœ pecoris lehem deicito* », v. 88.

La *lex agraria* est muette à l'égard de la quotité du droit à payer, sous le nom de *scriptura*, au fermier de cette quatrième redevance en Afrique; mais pour ce qui est des lois régissant la matière et des peines édictées en cas de contravention, elle renvoie à la *lex censoria* qui est le cahier des charges.

Les publicains entretenaient dans tous les pays des familles d'affranchis ou d'esclaves pour percevoir la taxe des pâturages.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher des données qui précèdent l'énumération que fait, à diverses reprises, Cicéron des principales sources de revenu que le peuple romain possédait en Asie; la *scriptura*, les *decumæ* et le *portorium (Pro Flacco,* 8; *pro lege Manilia,* 6).

Asconius Pedanius, grammairien du premier siècle, distingue, d'autre part, outre les tributs fixes en argent *(stipendia)* auxquels étaient soumis les Espagnols et la plupart des peuples qui avaient obéi à Carthage, trois sortes d'impôts ou indirects ou payables en nature *(vectigalia)*, dont la perception donnait lieu à la formation de trois sortes de compagnies de publicains. C'étaient les douanes et péages *(portoria)*; le revenu des pâturages publics *(scriptura)* et les dîmes du blé, du vin, de l'huile et des menus grains *(decumæ)*.

Il semble résulter de ces textes que, sous l'apparence de la diversité due aux organisations différentes de chaque pays, il existait néanmoins, dans toutes les provinces, des impôts en quelque sorte constitutionnels et identiques.

Quoi qu'il en soit, nous avons démontré que les éléments constitutifs des *Quatuor publicorum* en

Afrique[1] étaient le *portorium*, le *stipendium*, les *decumæ* et la *scriptura*.

Nous pouvons donc, sous forme de conclusion, déclarer le problème des IIII P. A. résolu en affirmant que les droits de circulation, la capitation, la dîme et les droits de pacage étaient bien les quatre impôts perçus au profit de l'Etat en Afrique, dès le lendemain de la conquête[2].

Il reste à étudier, maintenant, l'assiette, le recouvrement et la comptabilité de ces impôts qui se perpétuèrent affermés en Afrique jusqu'au second siècle et leur transformation en *jugatio terrena et humana*, plus connue sous les noms d'annone et de tributs[3].

Tizi-Ouzou, le 30 décembre 1899.

E. GUÉRIN.

---

(1) Rappelons que c'est toujours de l'Afrique propre (territoire de Karthage) qu'il est question (*N. d. C.*).

(2) *quoe vectigaliain Africa populi romani sunt* (v. 86 de la *lex agraria*).

(3) Lib. XI, cod. Theodos., tit. 1, *de annona et tributis*.

LES
IDÉES ET LES ACTES
DU MARÉCHAL VALÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

PAR

ERNEST MERCIER
Membre titulaire

AVANT-PROPOS

L'histoire écrite n'est jamais définitive ; plus l'époque où elle a été rédigée est proche des faits qu'elle retrace, plus elle est sujette à révision. Tout le monde sait cela et en connaît les motifs.

Les *Annales de la Conquête de l'Algérie* ne pouvaient échapper à cette fatalité ; elles le pouvaient d'autant moins qu'il s'agissait d'une terre inconnue et que, pour les premières années, l'auteur ne disposait guère que de documents officiels, fournis par les intéressés. De même que beaucoup d'autres, cette histoire est à réviser, mieux encore, à refaire en entier.

Peut-être pourrait-on déjà entreprendre ce grand et utile travail, car, nombreux sont les documents amassés, les mémoires et correspondances publiés, les cas particuliers étudiés et rectifiés, les questions connexes élucidées. Beaucoup de préventions se sont atténuées, les passions ont perdu leur acuité, les intéressés reposent dans le tombeau, en un mot, le temps qui remet les choses au point a fait son office ; l'historien peut parler et juger ; il ne fera pas œuvre définitive, mais il pourra donner des tableaux plus exacts et écarter de nombreuses erreurs.

En attendant, je viens apporter une nouvelle pierre au futur édifice. Il s'agit d'une période dont l'histoire a particulièrement besoin d'éclaircissements et de rectifications ; elle commence à la prise de Constantine et finit en 1840 : c'est le gouvernement du maréchal Valée.

Le trop célèbre Hammouda ben Cheïkh el Feggoun m'avait souvent parlé de sa correspondance avec le Gouverneur, en 1837-1838 ; il promettait de me montrer ses lettres, mais l'ancien Hakem trouvait toujours des prétextes pour ne pas tenir ses promesses. Après sa mort, je repris la négociation avec son fils ; elle dura douze nouvelles années, jusqu'à ce qu'une circonstance me fournit l'occasion d'exiger la communication des pièces, en échange d'un service sollicité. C'est ainsi que j'ai eu en mains les neuf lettres dont la traduction littérale est donnée à la fin de cetteétude.

L'importance de ces documents est considérable. Ils établissent sans conteste certains faits relatifs aux mesures édictées à Constantine, après la prise de possession, les uns soupçonnés, les autres ignorés et éclairent d'un jour nouveau l'origine et la nature des relations du Maréchal avec Hammouda et autres « grands chefs », objets de son engouement. Enfin, on peut juger ses procédés de politique personnelle avec les indigènes et divers traits de son caractère.

Quelque temps auparavant deux ouvrages avaient paru, contenant des détails inédits de premier ordre sur cette époque.

L'un porte le titre « *Souvenirs de Constantine* ». Son auteur, le général Cadart, a eu la bonne fortune d'arriver à Constantine comme lieutenant du Génie, peu de temps après la prise ; il s'est intéressé à tout ce qu'il a vu et fournit des renseignements qui complètent fort bien les détails contenus dans les lettres de Hammouda.

L'autre est la correspondance du duc d'Orléans, donnant au fur et à mesure, à la duchesse sa femme, les impressions de son voyage de 1839, en Algérie. Elle a été publiée en 1890, chez Calman Lévy, sous le titre « *Récits de campagne* ».

Ces confidences du prince royal sont doublement précieuses. Elles montrent le dessous des choses présentées sous la forme officielle qu'on a cru devoir leur donner et permettent d'apprécier de nouveaux traits du caractère intime de Valée.

On y suit pas à pas la genèse et le développement de cette entreprise dont on espérait tirer tant d'avantages, la promenade de Sétif à Alger par les Bibans, si théâtralement machinée et ayant pour épilogue la dévastation de la Mitidja par Abd-el-Kader, avec la guerre sans répit qui l'a suivie. Rien de curieux comme les précautions du prince royal, pour écarter une responsabilité dont il a mesuré clairement les conséquences ; mais il a affaire à plus malin que lui. Grâce à ses lettres, tous les voiles sont arrachés et l'historien, comme le psychologue, ont là un merveilleux sujet d'études.

La réunion de ces divers documents permet de suivre sans interruption les pensées et de reconstituer les plans du Maréchal Gouverneur, pendant ses trois années de commandement. Les lacunes et les inexactitudes de l'histoire officielle sont dévoilées et la réalité des faits apparaît clairement.

C'est ce que j'ai essayé dans les pages qui suivent. En se reportant aux chapitres correspondants des *Annales algériennes* de Pellissier de Reynaud, — le meilleur ouvrage que nous possédons sur la conquête, — de l'*Histoire d'une conquête,* de C. Rousset, — médiocre compilation des bulletins et pièces officiels, — et au *Récit de l'expédition des Bibane*, luxueuse publication faite après la mort du duc d'Orléans, on se rendra compte de l'importance de nos constatations.

ERNEST MERCIER.

Constantine, le 15 août 1900.

I.

Comment le général Valée est devenu Gouverneur Général

L'armée française assiégeait depuis cinq jours Constantine, lorsque le 11 octobre 1837, un boulet tiré de la place atteignit, en plein corps, le Général en chef, comte de Damrémont, gouverneur général, et le tua net.

Le commandement fut alors dévolu, par droit d'ancienneté, au Général comte Valée. Cet officier qui appartenait à l'arme de l'Artillerie, était déjà Maréchal de Camp à la chute de l'Empire; rentré dans le service actif après une longue période de repos, puis promu Général de Division, il avait pris part à l'expédition, comme chef de l'Artillerie.

C'était un homme de soixante-quatre ans, ayant conservé une certaine vigueur physique, d'esprit cultivé, mais d'un caractère entier, brusque dans ses relations, et d'un entêtement proverbial. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point[1].

Le commandement suprême était tombé en de bonnes mains; bien que le siège fut alors très avancé la moindre faiblesse eût risqué d'en compromettre le succès. Valée l'acheva avec une vigueur et une énergie dignes d'un militaire de la bonne école; deux jours après, le glorieux assaut du 13 rendait l'armée

---

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 248 et suiv. — *L'Algérie de 1830 à 1840*, t. II, p. 298 et suiv. — *Récits de campagne du duc d'Orléans*, p. 110, 111, 431, etc.

française maîtresse de la ville et ajoutait à ses fastes une très belle page.

Il fut généralement admis que, si le maréchal Damrémont avait conservé le commandement, sa bonté et son humanité l'auraient peut-être porté à accepter les conditions offertes *in-extremis* par les assiégés et le Bey; ce qui eût privé l'armée du couronnement de ses héroïques efforts et laissé en suspens le résultat de la campagne, que l'ingénieuse perfidie des indigènes se serait plu à contester. Valée refusa de discuter et accula l'ennemi à la seule solution digne et logique : l'ouverture des portes sans conditions, en se confiant à la magnanimité du vainqueur, ou l'assaut avec toutes ses conséquenses. En agissant ainsi, le Commandant en chef a rempli son devoir de militaire et de représentant de la France; par ses talents et sa fermeté, il a mérité la reconnaissance du pays. Ce témoignage doit lui être rendu sans réserve, comme un acte de justice.

Mais, par le fait de sa victoire, le rôle du général se transforme aussitôt; il devient le chef suprême du pays, le représentant du roi en Algérie.

Ayant remplacé le gouverneur dans la direction du siège de Constantine, Valée se trouvait, en fait, chargé du gouvernement général. Mais il n'en résultait pas, comme conséquence absolue, qu'il dût lui succéder dans sa haute fonction administrative. Son beau succès était un fait purement militaire, n'ayant qu'une relation indirecte avec l'aptitude nécessaire pour l'exercice du gouvernement de l'Algérie dans un pareil moment, à moins qu'il n'y eût été préparé par une expérience et des services antérieurs spéciaux.

Or, la mission du nouveau gouverneur allait être d'autant plus délicate qu'il aurait à pourvoir, tout d'abord, à l'organisation et à la sauvegarde de sa conquête, puis à combattre au sud et à l'ouest, les visées d'Abd-el-Kader, en limitant et, au besoin, en annulant les conséquences fâcheuses du traité de la Tafna.

Le général Valée était-il préparé à remplir un mandat si difficile, à supporter un si lourd fardeau? Evidemment non, puisqu'il ne se trouvait en Algérie que depuis peu de temps; qu'il avait fait toute sa carrière en Europe, et que, sans les circonstances particulières qui lui conférèrent le commandement suprême devant Constantine, sa candidature au gouvernement général n'eût, sans doute, jamais été posée. Comment Valée apprécia-t-il la situation? Nous allons essayer de le déterminer.

Lorsque, en arrivant à Bône, dans les premiers jours de novembre, il trouva sa commission de gouverneur, *à titre provisoire*[1], il écrivit au gouvernement pour refuser le poste qu'on lui offrait, en donnant pour excuse son grand âge et le fâcheux état de sa santé. Mais sa promotion à la dignité de maréchal de France l'attendait à Alger, où il débarqua le 20 novembre, et sa résistance cessa.

Cette attitude a donné lieu à des appréciations diverses. Pellissier de Reynaud dit à ce sujet[2] : « Des fonctions intérimaires ne convenaient ni à son caractère, ni à son rang; mais sans s'expliquer à cet égard, il se contenta de manifester une grande répu-

(1) Le roi réservait cette haute fonction à Bugeaud.

(2) *Annales algériennes*, t. II, p. 247 et suiv.

gnance pour le gouvernement de l'Algérie, provisoire ou définitif. Il écrivit dans ce sens au Ministre. » Plus loin, après avoir relaté son acceptation, à Alger, l'auteur ajoute : « Voyant alors qu'il ne pouvait plus être question d'une position intérimaire, il se décida à accepter les fonctions de Gouverneur général; mais, soit calcul, soit illusion, il présenta comme un sacrifice une acceptation qui, dans le fait, n'en était plus un. Cela lui permit de faire ses conditions et de prendre, dès le principe, une attitude assez indépendante à l'égard du Ministre. »

Appréciant le caractère du maréchal, Pellissier dit que, de tous les gouverneurs qui l'ont précédé, il avait l'esprit le plus éclairé, avec une grande facilité de conception des choses qu'il ne connaissait pas et une solide instruction. Il était souvent long à se décider, « *mais lorsqu'il avait pris un parti et que, malheureusement, les faits venaient à se trouver en désaccord avec ses prévisions il se refusait à le reconnaître*..... Quant au caractère, quoiqu'on en ait exagéré les aspérités, il est certain qu'il avait quelques travers rudes et peu agréables. Du reste, son esprit distingué se faisait jour à travers cette enveloppe, etc. »

Ce jugement, d'un homme qui avait eu particulièrement à se plaindre de Valée, est d'une impartialité rare; mais Pellissier ne se prononce pas sur la sincérité de ses protestations à l'égard du gouvernement général et se borne à poser la question.

C. Rousset, de son côté[1], se demande si, en refusant d'abord, la haute position qui lui était offerte,

(1) *L'Algérie*, t. II, p. 286 et suiv.

Valée a joué, comme on l'a prétendu, le rôle de Sixte-Quint. Il conclut pour la négative, en se basant particulièrement sur le témoignage de Changarnier[1].

Citons, pour finir, la lettre écrite de Bône, au duc de Nemours, par le général Valée, après avoir reçu sa commission de gouverneur intérimaire : « Je suis heureux qu'à la fin de ma carrière, la confiance du roi m'ait appelé à servir près de votre altesse royale et j'ai accepté cette mission avec dévouement et reconnaissance; mais aujourd'hui que la campagne est terminée, que dans le pays, une action lente et prolongée peut seule amener quelques résultats, ce n'est ni à mon âge (64 ans), ni dans mon état de santé, qu'on peut entreprendre une aussi longue et aussi périlleuse mission. »

La première de nos lettres fournira la solution de la question posée par Pellissier et demeurée en suspens.

Après la prise de Constantine, le général s'appliqua à l'organisation administrative du pays et, en étudiant ses actes, on se rend compte de la façon particulière dont il comprit la question et des raisons qui le déterminèrent à tracer un programme dont rien ne le fit dévier. Cette conception se résume ainsi :

Constantine, de même que les régions de l'intérieur, doit rester strictement ville arabe, avec une petite garnison chargée de la police, en sortant le moins possible des remparts. Aucun élément français ne doit être autorisé à s'y établir.

---

(1) Changarnier fut un des rares officiers que Valée honora d'une sympathie et d'une confiance absolues Il le fit nommer Lieutenant-général au détriment d'officiers plus anciens et non moins glorieux, tels que Lamoricière, alors que, quatre ans auparavant, il n'était encore que Commandant La reconnaissance diminue la valeur de son témoignage. Rousset qui relève justement ce fait n'en a pas tenu compte.

L'autorité sur les populations indigènes de la ville et de l'extérieur sera confiée à de *grands chefs arabes*, chargés de la rentrée des impôts et correspondant directement avec lui.

Appliquant aussitôt son système, il conféra à un jeune homme de la ville, fils du vieux cheikh El Islam Ben El Feggoun, le titre de *Caïd de Constantine et de la province* et nomma au commandement des tribus du sud, le cheikh Farhate ben Saïd, qui avait poussé aux deux expéditions de Constantine, en promettant un concours qu'il ne fournit ni à Clauzel, ni à Damrémont.

Son choix était doublement malheureux, car ces deux hommes n'avaient pas plus de valeur l'un que l'autre. Il se trompait étrangement, du reste, en attribuant à la famille El Feggoun, une influence sur les tribus de l'intérieur. Quant à Farhate, triste représentant d'une glorieuse lignée, il avait perdu toute autorité dans le sud, car sa vie n'avait été qu'un tissu de fautes et d'inconséquences[1].

Cependant, Valée avait résolu de gouverner les populations indigènes au moyen de ces pauvres hères, sans le concours du commandant français laissé par lui. C'était, non seulement une atteinte directe aux règles de la hiérarchie administrative, mais encore une prétention irréalisable, insensée, en raison surtout de l'éloignement du Gouverneur et de la difficulté des communications ; quant à cet engouement pour les chefs de son choix, inconnus ou trop connus, il justifie les appréciations de Pellissier sur les défauts de

---

(1) Voir Féraud, *Histoire des Daouaouda* (*Revue africaine*, pass.) — *Souvenirs de Constantine*, par le général Cadart (Paris, F. Didot, 1894, p. 143).

caractère de Valée. On voit que le général ne doutait de rien et qu'il lui avait suffi de prendre la direction de l'armée et du siège, par suite de la mort inopinée de son chef, pour qu'il se jugeât au courant de questions des plus complexes et qu'il s'estimât capable de diriger, du fond de son palais d'Alger, la politique et l'administration des indigènes, sans la participation de ses lieutenants.

Le 28 octobre, veille de son départ de Constantine, le général Valée adresse au caïd Hammouda une longue missive où il lui donne ses instructions secrètes[1].

En tête de cette pièce et à la fin figure un énorme cachet rond, portant ce qui suit :

En légende : « *Placez votre appui dans le très-haut, son serviteur, le Comte Valée, général en chef des troupes françaises.* » Dans un rond central : « SULTAN D'ALGER, année 1253 (1837-38) »[2].

Ainsi, le général n'a pas douté un instant que la succession de Damrémont lui fût dévolue. C'est en gouverneur qu'il agit à Constantine, qu'il organise l'administration indigène à sa convenance, et, bien qu'il ne dût trouver sa nomination, *à titre intérimaire*, qu'à Bône, il se fait confectionner un cachet arabe, où il prend le titre de « *Sultan d'Alger* ».

Voilà qui ne s'accorde guère avec la répugnance manifestée par lui, dans ses lettres au duc de Nemours et au Ministre et le refus qu'il oppose au Gouvernement, en donnant pour excuse son grand âge et sa

(1) Voir lettre n° 1. Ces lettres sont écrites de la main de son interprète, le père Zacar. La rédaction est plus que médiocre, à tous les points de vue. Le style diffus laisse souvent de l'indécision sur le sens réel de la phrase ; mais ce vague est peut-être voulu par l'auteur.

(2) Voir le fac-simile de ce cachet : lettre I.

fatigue physique. C'est proprement inconciliable ; à Constantine, il est déjà sûr de sa nomination et agit, non comme un officier victorieux qui laisse à son successeur le soin d'organiser sa conquête, mais comme un gouverneur en titre. Aussi, n'hésite-t-il pas à se faire fabriquer un cachet, vrai signe du pouvoir suprême chez les musulmans, sur lequel il se qualifie de « SULTAN (!) » Peut-être, dira-t-on qu'il ne s'est pas rendu compte de la portée de ce titre, car le sultan, c'est l'empereur, le chef suprême des fidèles, et jamais un musulman qui se respecte n'appelle ainsi un prince hérétique. Cette ignorance, inexcusable du reste, étant admise, il faudra bien reconnaître comme un minimum que Valée a entendu se déclarer gouverneur de l'Algérie. Cette interprétation s'impose, sinon il aurait commis une véritable usurpation.

Enfin, on pourrait encore supposer qu'il a été trompé par les indigènes qui ont rédigé et fabriqué le cachet, à Constantine ; mais cela n'est pas admissible, puisque, après sa promotion au maréchalat, il s'est fait graver à Alger un nouveau cachet du même genre, contenant, en plus, son titre de maréchal, et dans un rond, touchant le bord supérieur, la même mention : « *Sultan d'Alger* ». Il l'a voulu ainsi, dès le premier jour, et, loin de rectifier une erreur, lorsqu'il est devenu réellement Gouverneur, il l'a réitérée dans les mêmes termes.

Ce fait n'avait, croyons-nous, jamais été signalé ; l'on doit en conclure que le cachet en question était soigneusement gardé par le Maréchal, qui ne s'en servait que pour sa correspondance secrète avec les chefs indigènes.

Il est impossible, après les constatations qui précèdent, de conserver le moindre doute sur la question en litige : c'est bien le rôle de Sixte-Quint qui a été joué par le général Valée.

II.

Instructions de Valée au caïd Hammouda. — Son plan à l'égard de Constantine

Revenons à la lettre n° 1. Le général l'adresse à Hammouda, « Caïd de l'Outon de Constantine », et lui annonce qu'il partira le lendemain, en laissant une armée à Constantine, *sous le commandement du colonel Youssof* (Jusuf), auquel le caïd fournira tout ce dont il aura besoin, de même qu'il réclamera de lui ce qui sera nécessaire, ajoutant qu'ils procéderont ainsi pour tout ce qui intéressera la ville et ses habitants.

Arrêtons-nous un instant sur cette entrée en matière. L'*Outon* de Constantine, sous le gouvernement turc, c'était la province ; mais il paraît évident que Valée n'a pas eu l'intention de conférer à Hammouda le commandement de la province, ce qui ne concorderait pas avec le titre de caïd. Dans tous les cas, il a pensé qu'il ne risquait rien, ou plutôt qu'il était bon de laisser au caïd la liberté de croire que toute la province était sous ses ordres.

Pourquoi, par exemple, lui annonce-t-il que la ville et sa garnison resteront sous le commandement du colonel Yusuf ? Nous ne sachons pas, en effet, que ce dernier eût pris part au deuxième siège[1] et cette

(1) Yusuf, après l'échec de Clauzel dont il était en grande partie responsable, avait été envoyé aux spahis d'Oran ; puis appelé et retenu à Paris pendant la seconde expédition, afin de l'empêcher d'exercer toute action (Voir les *Souvenirs du général du Barail*, t. I, p. 47 et suiv.).

indication est d'autant plus étonnante, qu'à la fin de la même lettre, Valée parle du colonel Bernelle qui, en réalité, a été laissé par lui à Constantine, en qualité de commandant supérieur. Doit-on voir ici une erreur du copiste ou de l'interprète ? Non ! ces choses-là ne s'inventent pas ; il faut y reconnaître une manifestation du système du Maréchal. La phrase qui suit paraît nous en donner la raison. En effet, avec Yusuf, on pourrait, à la rigueur, comprendre le vague dans lequel il laisse la question de subordination du Caïd à l'officier supérieur, indigène comme lui. Sans cela, c'est-à-dire en parlant du colonel Bernelle, il eût été difficile de ne pas déclarer que le commandement appartiendrait à celui-ci.

Reprenons la lettre : « Vous ne changerez et ne modifierez rien sans ses ordres », — dit le général, — « Vous m'avez demandé de vous faire connaître la nature et la quotité de ce que vous percevrez dans « l'Outon » et de ce que vous recouvrerez en fait d'impositions d'achour, etc. Vous agirez à cet égard de la même façon qu'Ahmed-bey, c'est-à-dire que vous imposerez sur l'Outon, l'achour et le hokor, et que vous recouvrerez l'achour sur les tribus soumises et sur celles qui se soumettront à la France. »

Il lui recommande ensuite de s'entendre avec le cheïkh Farhate, qui est venu se soumettre à la France. Ce cheïkh devra se tenir entre la ville et l'armée d'Ahmed-Bey, en s'appuyant sur les tribus soumises. Le Caïd invitera les tribus à la soumission, veillera à la sécurité des routes et engagera les indigènes à apporter au marché leur denrées, qui seront payées à un prix avantageux.

Après ces instructions générales, Valée entame en

ces termes des questions particulières, ne manquant pas d'intérêt : « *Vous m'avez demandé un certain délai pour verser l'amende de deux cent mille francs imposée aux gens de la ville. Or, elle devait être payée immédiatement* et il faudra faire tous vos efforts pour que le versement ait lieu sans retard et exactement..... Il est conforme à la tradition, relativement aux gens en fuite, parents ou adhérents du bey, qu'ils soient contraints de payer leur part dans cette amende et, qu'au besoin, on s'en prenne à leurs biens pour la recouvrer : *cela vous regarde et vous êtes le maître de décider.* »

La lettre se termine par de vagues recommandations au caïd, pour qu'il s'entende avec le colonel commandant les troupes qui, cette fois, est bien Bernelle « *en vivant avec lui comme un frère* », et par des promesses de récompenses pour sa fidélité.

Telle est cette étrange missive, d'où il résulte que le général charge personnellement le caïd :

1° De frapper sur les indigènes soumis de l'Outon (?) l'impôt achour et hokor, de la même façon que le tyran Ahmed-Bey, à l'oppression duquel nous sommes venus les arracher, et d'en recouvrer le montant. Tout cela sans précision, sans restriction, sans contrôle. En vérité, les « tribus soumises » ne pouvaient rien gagner à cette substitution et c'était un faible attrait offert à celles qui voulaient se soumettre à nous;

2° De s'entendre avec le cheïkh Farhate, lequel devrait s'établir, avec l'appui des tribus soumises, entre la ville et le camp de l'ancien bey. Nous verrons plus loin que le colonel Bernelle avait reçu l'ordre d'y veiller et que le fameux cheikh, qui n'avait aucune

influence sur les tribus des environs, n'exécuta nullement les prescriptions du général. Le caïd ne paraît pas, du reste, l'y avoir poussé;

3° De recouvrer l'amende de deux cent mille francs imposée aux habitants. Ce fait, comme beaucoup d'autres, était resté dans l'ombre. Rousset n'en dit pas un mot; seul, Pellissier y fait allusion en ces termes : « mais le paiement des fournitures faites à l'armée (?) dut s'effectuer par eux, ce qui était tout à fait juste et convenable. On ne pouvait exiger moins d'une ville prise d'assaut; aussi personne ne songea à s'en plaindre[1] ».

On voit par ce qui précède que la métaphore employée par Valée, sous la forme vague de « *remboursement de fournitures faites à l'armée* », était simplement une contribution de guerre au chiffre fixe de deux cent mille francs. Il en est de cela comme de tous les rapports officiels relatifs à la prise de Constantine. Il s'est fondé à cet égard une véritable légende, célébrant l'absence de pillage, l'ordre que les sages mesures du chef ont su exiger des troupes, etc. Jamais pareille modération ne s'était vue[2]. Il faut, hélas, beaucoup en rabattre, mais il est certain que Valée avait une façon particulière de présenter les faits.

Un général d'armée française imposant une contribution de 200,000 francs à une ville prise et chargeant un arabe quelconque de la recouvrer; puis, au lieu d'en rendre compte au Gouvernement, parlant d'un remboursement de fournitures à l'armée, sans en

---

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 250.

(2) Voir *Annales algériennes*, t. II, p. 229 et suiv. — *L'Algérie de 1830 à 1840*, t. II, p. 292 et suiv.

indiquer le chiffre, cela n'est pas ordinaire. On pourrait même le qualifier plus sévèrement. Nous verrons plus loin de quelle façon le recouvrement a été fait.

Quant aux instructions données à Hammouda, au sujet du recouvrement de la part des absents, elles sont d'une extension dépourvue de prudence. En réalité, il donne carte blanche à un jeune homme qu'il ne connaît pas et l'on ne peut guère s'étonner de l'abus qu'il fit de la permission.

L'histoire officielle a ignoré jusqu'aujourd'hui ces détails. Des documents divers tombés entre nos mains, des récits recueillis chez les indigènes, nous avaient mis sur la voie, mais la lettre n° 1 ne laisse plus aucun doute.

On a toujours été unanime pour féliciter le général des mesures qu'il a prises à Constantine; mais ses instructions au commandant militaire sont demeurées inconnues et nous avons la conviction qu'elles se résumaient à fort peu de chose. Le vrai représentant de la France laissé par Valée, le dépositaire de sa pensée, c'est Hammouda qu'il entend diriger de loin; son second mandataire, pour le sud, c'est Farhate, qui agira sous le contrôle du caïd. Aucune subordination vis-à-vis du colonel ne lui est imposée !

Le pays restera arabe et il est certain que des mesures, demeurées secrètes, ont été édictées par lui dans ce but. C'est ainsi qu'une lettre du duc d'Orléans, du 14 octobre 1839[1], expose l'étonnement douloureux qu'il a ressenti en constatant l'abandon dans lequel il a trouvé la garnison et les malades à Constantine. Rien n'a été fait pour eux depuis deux ans ! « Il est

(1) *Récits de campagne*, p. 186, 187.

inoui que le maréchal ne se soit pas occupé de cet état » ajoute-t-il. Nous apprenons par sa lettre du lendemain[1] que l'entrée de Constantine a été interdite aux Français et que c'est à peine si on a fait quelques exceptions au profit d'industriels nécessaires à la troupe, auxquels on a concédé pour *un an* des locaux en ruines, à charge de les rebâtir. Enfin, toute transaction immobilière est interdite avec les indigènes.

La conception de Valée, appliquée par lui, dès le premier jour, est dévoilée; il pousse si loin les conséquences de son système qu'il ne prépare aucune organisation pour les troupes, convaincu, sans doute, que la garnison sera retirée. Les mêmes interdictions seront imposées par lui à Blida et à Coléa où il ne sera pas permis aux Français de pénétrer. Nous verrons les résultats de ce programme antinational aboutir à la déclaration de guerre d'Abd-el-Kader, en novembre 1839.

III.

Politique de Valée avec Abd-el-Kader. — Conduite déplorable de Hammouda et de Farhate

Débarqué à Alger le 20 novembre, le nouveau gouverneur trouva la situation fort grave. Abd-el-Kader, interprétant les lacunes du traité de la Tafna à sa façon, avait pris possession de l'ancien beylik de Titeri et s'étendait de plus en plus au nord et à l'est. La plaine de la Mitidja était même sillonnée par des coureurs et des brigands se réclamant de son auto-

(1) p. 194, 195.

rité. L'émir répondait avec insolence à toutes les réclamations qui lui étaient adressées d'Alger et prenait ouvertement ses mesures pour occuper la vallée de l'Isser. Une action énergique s'imposait.

Le premier soin du maréchal fut de réorganiser les commandements militaires et il en résulta la rentrée en France du général Trézel et la mise en disponibilité de Duvivier, deux braves officiers de l'armée d'Afrique. Puis, il entra en relations avec Abd el Kader, en acceptant les offices de Ben Durand, ce juif fourbe et cauteleux, qui avait été le mauvais génie de ses devanciers et qu'il aurait dû écarter avec mépris.

Un fait caractéristique donna la mesure de l'audacieuse arrogance d'Abd el Kader dans ses rapports avec nous. Il avait choisi, pour le représenter à Alger, avec le titre de consul — ainsi le voulait le traité de la Tafna, — un certain Gavarini, italien d'origine, et, pour plusieurs motifs le Ministre de la Guerre refusa de ratifier sa nomination. En réponse à la notification qui lui en fut faite par le gouverneur, l'émir lui adressa[1] une insolente protestation, d'où nous nous bornons à extraire cette phrase : « J'ai choisi un chrétien de votre ville même et vous n'en voulez pas ? Au reste, je suis tout prêt à rompre puisqu'on viole tous les usages... »

Voilà dans quels termes, le fils du marabout Mahi ed Dine osait écrire au vainqueur de Constantine. La dignité de la France, la sécurité de l'avenir imposaient l'obligation de relever ce défi et de châtier son insolent

---

(1) Voir cette lettre qui est datée de décembre 1837, dans les *Annales* t. II, p. 252 et suiv.

auteur. Valée ne le fit pas et voici, selon Pellissier[1], pour quelles raisons : « Mais ce langage énergique pouvait amener un peu plus tôt une rupture ouverte, qui aurait pu avoir du retentissement jusque dans la province de Constantine, *où le maréchal Valée avait annoncé officiellement qu'à moins de nouvelles fautes la paix était assurée* ».

L'auteur des *Annales* a, comme toujours, bien jugé. Nous retrouverons à chaque pas cette idée fixe du maréchal, cette manie d'annoncer officiellement que le pays est pacifié, grâce à son habile politique. Il sacrifie tout, il consent à tout pour empêcher que les faits ne le contredisent.

C'est pourquoi il supporta l'affront et prépara par cette faiblesse les malheurs de l'avenir, tandis que, s'il avait fait son devoir, ou simplement compris que l'Emir voulait le tâter et qu'il fallait le dominer, dès le début il l'aurait vu plier et changer d'attitude. Convaincu que les Français le redoutaient, Abd-el-Kader ne mit aucun frein à ses prétentions.

Ainsi, dès le début, Valée ne s'occupe que de ce qu'il considère comme l'intérêt de Constantine, le reste du pays semble être secondaire à ses yeux.

Pendant qu'à Alger le gouverneur débutait si mal avec Abd el Kader, examinons ce qui se passait à Constantine.

La ville était calme, mais la sécurité nulle, hors des murailles; plusieurs soldats ayant voulu s'écarter, furent assassinés et le colonel ordonna que les indigènes livrassent leurs armes, sous peine de mort; on s'y conforma à peu près en ville, mais à l'extérieur,

---

(1) *Annales*, t. II, p. 255.

les brigands se gardèrent de le faire. En même temps le bey Ahmed, établi en avant de Batna, se préparait à l'offensive.

Cependant le cheikh Farhate restait à Constantine au mépris des ordres du maréchal. Invité par le colonel Bernelle à se rendre à son poste, il eut l'audace de réclamer, pour marcher contre le bey, un corps de troupes régulières. Or, les instructions du Gouverneur étaient formelles : la garnison ne devait pas sortir. Le commandant supérieur refusa net, et comme le chef arabe restait dans l'inaction, il lui adressa, le 16 novembre, un ordre de service très énergique, le sommant de se montrer digne de la confiance du Gouvernement, ou, « *s'il était trop lâche* »[1], lui ordonnant d'aller s'enfermer chez lui « pour vivre à la façon des femmes ».

Quant à Hammouda, il ne perdait pas son temps : avec le concours d'un groupe d'hommes de son espèce, formant un sof plus puissant que le colonel, dont il ne s'inquiétait guère, il nommait, révoquait les cheïkhs, en mettant les places à l'encan, percevait des redevances sur tout ; extorquait ce qui tombait sous sa main, frappait des amendes, concédait des privilèges, etc., etc.[2]. Le maintien de la sécurité était son moindre souci ; de plus, il s'était mis en relation avec tous les intrigants de l'intérieur, amis et ennemis, et faisait de la politique à sa façon.

Vers la fin de novembre, Farhate quitte enfin Constantine. Un simple cavalier du makhezen, nommé

---

(1) Cet ordre de service est une des rares pièces conservées à la Division.

(2) Ces faits sont confirmés dans les termes les plus précis par le général Cadart dans ses *Souvenirs de Constantine*, p. 143, 144.

Ben Ba Ahmed, soutenu par quelques goums, avait forcé Ahmed bey à lever son camp; la route du sud était libre, Farhate s'y dirigea, non sans avoir adressé au « Sultan d'Alger » des plaintes amères contre le Colonel, qui fut sévèrement blamé.

Peu après, Hammouda recevait une longue lettre du maréchal, datée du 20 décembre (n° 3).

Le gouverneur félicite le caïd de ses « loyaux services »; qu'il continue, il en sera récompensé généreusement. Mais il faut qu'il amène tous les chefs, toutes les tribus à la soumission. Il est satisfait de l'appel adressé aux commerçants, de la sécurité qui règne (!) etc., etc. *Mais il tient surtout à ce qu'il assure un service de correspondance, par terre, avec Alger.*

Enfin, il lui annonce qu'Abd el Kader s'avance vers la province de Constantine et lui recommande de prendre les mesures les plus complètes pour que les tribus de l'ouest ne se soumettent pas à l'émir.

Au moment où le Gouverneur écrivait cette missive, il avait certainement reçu des plaintes et des rapports sur la conduite de son caïd; il ne pouvait davantage ignorer l'insécurité qui bloquait la garnison en ville. Pourquoi donc le félicite-t-il en de semblables termes? Est-ce par ironie, ou pour piquer son amour-propre?

D'autre part, peut-il sincèrement supposer que Hammouda est à même d'exercer une action quelconque sur les tribus de l'ouest? Ce serait insensé! Mais alors, pourquoi lui donner des instructions inexécutables? On ne dirige pas, de loin, des populations livrées à l'anarchie depuis de longues années et il ne paraît pas que le caïd se soit jamais éloigné de la ville, ni qu'il ait monté à cheval une seule fois.

C'était avec raison que le maréchal avait signalé l'approche d'Abd el Kader. Vers la fin de 1837, l'émir sortit de Médéa, à la tête de forces sérieuses et s'avança jusqu'à l'Isser, en recevant partout l'hommage des populations qu'il plaça sous l'autorité de son lieutenant Ben Salem. Une seule tribu refusa de le reconnaître : c'étaient des Koulourl'is[1] dont les ancêtres, chassés d'Alger, s'étaient établis sur l'Oued-Zitoun, affluent du bas Isser. Venus au-devant des Français, par haine des Arabes, ils avaient reçu de nos mains un caïd. Abd el Kader les attaqua avec des forces supérieures et, malgré leur héroïque résistance, en fit un épouvantable massacre. Leur caïd après avoir été promené dans le camp, avec son diplôme d'investiture, signé Clozel, attaché au dos, fut décapité sous les yeux de l'émir.

Abd el Kader avait franchi, sans conteste, ses limites, traité avec la dernière cruauté une tribu à nous soumise, et affecté un mépris calculé pour un acte émané de l'autorité française. Il fallait agir; le maréchal envoya sur les lieux une colonne commandée par le général Bernelle, nouvellement promu. Arrivé à proximité de l'émir, cet officier supérieur lui adressa, en termes fermes et énergiques, une demande de réparation. Mais il fut aussitôt désavoué par le gouverneur, rappelé et remplacé par un autre général qui jugea prudent de s'abstenir[2].

Comment expliquer la conduite de Valée en cette occasion? La colonne était assez forte pour infliger

---

(1) Issus de l'union de Turcs d'origine avec des femmes du pays. Les règles du gouvernement de l'Odjak les excluaient formellement de toute de toute fonction ; d'autre part, ils étaient détestés par les indigènes.

(2) *Annales algériennes*, t. II, p. 257 et suiv.

une sévère leçon à Abd el Kader; il l'avait méritée et l'effet eut été considérable, peut-être décisif. Mais le maréchal avait d'autres idées. Il paraît, du reste, avoir rendu un compte assez exact des faits au Gouvernement, en insistant sur les provocations audacieuses de l'émir, car on voit, par une lettre du duc d'Orléans, du 15 janvier 1838[1], que l'émotion a été vive au Conseil, qu'on a prononcé le mot de *casus belli* et que l'envoi de renforts en Algérie a été décidé.

IV.

Négrier prend le commandement de Constantine; ses succès. Valée soutient et encourage Hammouda

Une grande satisfaction consola le maréchal de ses déboires. Il apprit, dans les premiers jours de janvier, que le cheïkh Farhate s'était emparé par surprise de Biskra. Dans un rapport dityrambique il en rendit compte au roi, en sollicitant pour son protégé, l'octroi du commandemont de toutes les régions sahariennes. Mais sa joie fut de courte durée, car on reçut bientôt la nouvelle que l'ancien bey et Ben Gana étaient rentrés en possession de l'oasis, d'où Farhate déguerpit sans essayer de la défendre. Puis arrivèrent des lettres de ce cheïkh, réclamant le concours « d'un ou deux bataillons avec du canon », au moyen desquels il se faisait fort de conquérir tout le Zab et même de se saisir du Bey. Il se répandait en plaintes amères contre le « Sof » de Constantine, qu'il accusait de son désastre. Ne reçevant pas, tout de suite, les renforts demandés, Farhate, fugitif, s'adressa à l'émir et lui offrit ses services; puis ce fut Abd el

(1) *Récits de campagne*, p. 356, 357.

Kader qui écrivit au maréchal pour lui expliquer la conduite du transfuge et le disculper.

A la fin de 1837, le colonel Bernelle avait été remplacé à Constantine par le général Négrier, officier de valeur, qui eut bientôt rétabli la sécurité aux environs et donné de l'air à la garnison. Quelles instructions avait-il reçues du maréchal, à l'égard de Hammouda dont la conduite avait donné lieu à de graves plaintes ? Nous l'ignorons; mais il est plus que probable qu'il ne le mit pas au courant de ces faits.

Une lettre de Valée (nº 4), en date du 8 janvier 1838, adressée au fidèle caïd, lui parle du général Négrier, avec lequel il « devra *s'entendre* pour toutes les affaires de l'Outon. »

« Je vous assure, lui dit-il, que, tant que vous exercerez avec justice l'autorité que je vous ai confiée sur les gens, vous obtiendrez de moi, bonheur, appui et secours contre vos ennemis : J'ai écrit au général qui commande à Constantine, en lui donnant l'ordre d'expédier à Alger, El Hadj ben Zekri, *parce que cet homme vous a fait du tort.*

« Quant aux gens qui ont des plaintes à faire, ils doivent me les adresser en exposant leurs griefs et non calomnier leur chef, le caïd que j'ai institué, *car personne n'est au-dessus de lui* et moi seul ai le pouvoir de l'enlever (le destituer). »

Il est facile de se rendre compte que des plaintes ont été portées contre le caïd et qu'il a été menacé de révocation. Par qui? Sans doute par le commandant militaire. Aussi, le maréchal s'empresse-t-il de le rassurer et de lui apprendre que personne n'est au-dessus de lui et que le gouverneur, seul, peut lui retirer son emploi.

Ici, le maréchal montre une fois de plus sa nature intime : lui seul est tout ; lui seul sait tout ; lui seul est le maître ! De tels principes devaient peu encourager les officiers qui s'efforçaient d'étendre l'influence française et de faire régner, à l'abri de notre drapeau, la justice et l'honneur.

Dans le mois de février, le maréchal écrit à Hammouda une nouvelle et longue lettre (nº 5), qui n'est pas des moins curieuses. Après les compliments ordinaires et des remerciements pour les livres qu'il a reçus par l'intermédiaire du caïd Ben Henni, il lui rappelle qu'il doit s'entendre sur toute chose avec le général Négrier, qui est un homme sage. « Il vous aime (?), ajoute-t-il, et m'écrit que vous êtes honorable et que vous possédez une grande influence. »

Il le consulte ensuite sur le jeune Ben Guendouz (Mokrani) qui lui demande un commandement dans la province. Dites-moi ce qu'il faut que je fasse à son égard, car la France peut lui rendre ce commandement, *à la condition que vous le vouliez, car vous êtes le chef suprême des Arabes de la province de Constantine....* »

En lisant de telles platitudes on éprouve un sentiment d'humiliation. Et d'abord, est-il possible que Négrier ait écrit au maréchal qu'il aimait et estimait Hammouda? Nous n'hésitons pas à répondre : non! On verra pourquoi plus loin ; il avait probablement dit tout le contraire. L'insistance de Valée pour que le caïd « s'entende » avec le général, indique que celui-ci s'est déjà plaint de son indépendance.

Et cela ne suffit pas au maréchal-gouverneur ; il faut qu'il consulte cet intrigant sur la nomination de Ben Guendouz ; il lui affirme qu'on ne la fera pas sans

son assentiment et il ajoute que lui Hammouda est le chef de tous les Arabes de la province!

Voici le bouquet : « Ecrivez au cheïk Farhate, *que j'aime beaucoup et qui est votre ami.* Dites-lui que je lui ai adressé beaucoup de lettres, mais qu'il ne m'a pas répondu une seule fois.

« J'ai envoyé des armes, pour lui et pour vous, par le général Négrier; *il faut absolument qu'il vous les remette.* Sachez que le Gouvernement français veut que vous partagiez avec le cheïkh Farhate le commandement suprême de tous les chefs de la province de Constantine.... »

On a bien lu : le gouverneur aime beaucoup ce cheïkh Farhate, ami du caïd, qui vient de passer sous l'étendard d'Abd el Kader et qui ne daigne pas répondre à ses lettres!

Il a envoyé des armes pour les deux compères et comme Négrier est fixé sur eux, et n'a pas le courage de les leur remettre, il faut les lui réclamer!

Ces capitulations de conscience du maréchal, ces procédés couteleux sont injustifiables. C'est un exemple caractéristique des fatales conséquences de l'excès de confiance en soi. Valée est persuadé qu'il est un profond politique, capable de triompher des plus malins; rien ne l'arrête pour satisfaire sa vanité, en prouvant aux autres et à lui-même qu'il ne peut se tromper.

Négrier était l'opposé de son chef; d'une activité infatigable, il avait en quelques mois parcouru les environs dans tous les sens et étendu au loin l'autorité directe de la France; les maraudeurs et les brigands n'existaient plus; il avait pris possession de Stora,

port de Constantine et fait commencer la route qui devait relier cette ville à la mer. En un mot, tout ce que Valée attendait de l'action de son cher caïd, et bien plus encore, était réalisé sans son concours.

Dans l'intervalle de ses expéditions, le général avait jugé Hammouda. En avril, il adressa au gouverneur un rapport écrasant, dans lequel il dévoilait toutes ses turpitudes et réclamait sa destitution. On ignore de quelle façon Valée répondit et même s'il répondit à Négrier; mais il est certain qu'il profita de l'occasion pour élever son protégé au grade de " Hakem de la ville et de la province " (avril).

Lorsque cette nomination arriva à Constantine, la situation de Hammouda s'était aggravée par la découverte de soustractions de lettres et de falsification de la correspondance officielle. Sans hésiter, Négrier consigna le caïd dans sa demeure et plaça un factionnaire à sa porte. Il ne fut pas reconnu dans ses nouvelles fonctions et demeura séquestré jusqu'au départ de Négrier.

On se représente aisément la colère du maréchal, lorsqu'il apprit ces incidents. Une de nos lettres, la sixième, non datée, doit se rapporter à cette période. Elle est adressée au caïd Ben Henni ben Illès, auquel le gouverneur dit : « J'ai déjà écrit au général qui commande Constantine, pour qu'il vous fasse du bien ainsi qu'à Ben Guendouz.... »

Je me suis occupé de l'affaire du hakem Sid Hammouda; il est sous ma protection, personne ne peut lui nuire. C'est moi qui l'ai investi et nommé caïd, pour m'appuyer sur les musulmans, etc. »

V.

Valée se flatte de faire réviser le traité de la Tafna par Abd el Kader. Il refuse de l'attaquer pendant son éloignement au siège d'Aïn-Madi.

Que faisait le gouverneur à Alger, pendant ce temps? Au commencement de mai, il conduisit une colonne à Blida et à Coléa et plaça des camps aux environs; mais l'entrée de ces deux villes fut interdite aux Européens et elles demeurèrent sous l'autorité de hakem indigènes protégés par des camps retranchés.

La soumission de Farhate à l'émir décida ce dernier à envahir les Ziban. En mai, il y envoya son khalifa el Berkani, avec une petite colonne. Ahmed bey se vit alors expulsé de Biskra qui fut occupée au nom du " Prince des Croyants ". Farhate espérait en reçevoir l'investiture, mais Abd el Kader l'avait jugé; il confia ce poste à l'un de ses anciens serviteurs. Plein de dépit, le cheïkh essaya de rentrer en grâce auprès du général de Constantine; mais ses lettres tombèrent entre les mains des agents d'Abd el Kader qui les firent parvenir à leur maître. En exécution des ordres de l'émir, on lui tendit un piège dans lequel il tomba, puis on l'expédia garroté à Takdemt, et il n'échappa que par miracle à la colère de son prince, qui voulait lui faire couper la tête; on le jeta dans un cachot.

Cependant, Valée avait entrepris de rectifier amiablement le traité de la Tafna avec Abd el Kader, en définissant la limite orientale de " ses états ". Une convention en quatre articles fut rédigée à cet effet; bien que non acceptée par l'émir, on l'envoya à Paris, avec un prétendu fondé de pouvoirs de ce der-

nier. Pellissier en parle dans les termes suivants[1]. « Ceux qui liront ces lignes auront sans doute de la peine à croire que les quatre articles rapportés plus haut, *lesquels n'ont jamais été que des demandes formulées par le maréchal Valée et constamment repoussées par Abd el Kader*, furent officiellement présentés au public et aux Chambres comme des conventions politiques acceptées de part et d'autre, dont on avoua seulement que *l'exécution n'avait pas été consommée sur tous les points.* »

Cependant le gouverneur n'avait rien négligé pour fléchir Abd el Kader, alors fort occupé de son expédition dans l'extrême sud, contre Tedjini. L'émir avait voulu venger d'anciennes querelles de famille, mais il s'était vu contraint d'entreprendre le siège d'Aïn-Mâdi et s'épuisait depuis de longs mois en efforts inutiles. Sans comprendre que nous avions plutôt intérêt à soutenir Tedjini, le maréchal eut la complaisance de fournir son appui à Abd el Kader. « Il lui avait expédié, — dit Pellissier[2], — des armes, de la poudre, des obus pour le siège d'Aïn-Madi; des ouvriers français, armuriers et mécaniciens, s'étaient engagés au service de l'émir; mais au moment de quitter Alger, ils hésitaient, soit par inconstance, soit par crainte d'être retenus prisonniers, si la guerre venait à éclater; *le maréchal les obligea à partir et des gendarmes les conduisirent à la frontière.* »

Tant de bassesses ne servirent, comme on devait le prévoir, qu'à augmenter les prétentions de l'émir. A bout de patience, le gouverneur envoya en ambas-

---

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 281.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 279 et suiv.

sade son gendre le commandant de Salle, à Miliana, où il attendit en vain qu'on lui donnât la moindre réponse.

Il aurait fallu, comme le dit judicieusement l'auteur des *Annales algériennes*, prendre un parti et attaquer résolument l'émir, en profitant de son éloignement. Mais le maréchal n'en jugea pas ainsi ; cependant le cercle des ennemis se resserrait autour d'Alger; on tirait sur nos postes; on assassinait les hommes isolés et les colons, et partout des ordres sévères étaient donnés pour qu'on ne ripostât pas[1]. Les agents de l'émir parcouraient le pays et venaient prêcher l'émigration et la révolte jusque dans nos villes, sans excepter Alger. Les redevances en grains imposées par le traité, n'étaient pas servies. Dans la province d'Oran la situation était encore pire; mais personne ne s'en inquiétait.

On ne peut s'expliquer l'entêtement du maréchal à poursuivre une politique qui réussissait si mal. Si le Gouvernement lui avait imposé la paix quand même, on le comprendrait encore; c'était tout le contraire; dès le 31 janvier, le comte Molé lui écrivait que de nouvelles victoires semblaient nécessaires pour assurer nos conquêtes[2].

Tandis qu'il agissait comme on l'a vu, le maréchal écrivait au Ministre: « J'éviterai une rupture, tant que l'honneur de la France le permettra; le Gouvernement peut seul fixer la limite au-delà de laquelle la patience ne sera plus possible[3] ». L'honneur de la

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 283, 284.

(2) *L'Algérie de 1830 à 1840*, t. II, p. 309, 310.

(3) *Ibid.*, p. 310.

France était foulé aux pieds, et la patience du Gouverneur restait inaltérable; à chaque nouvelle provocation, il répondait par une complaisance nouvelle!

Nous ne connaissons pas la correspondance de Valée avec le duc d'Orléans, mais les lettres du prince au maréchal donnent la conviction que ce dernier lui présentait la rupture comme imminente. Or, le fils du roi désirait vivement prendre part à la guerre contre l'émir et ne cessait d'encourager le gouverneur à une action énergique, en lui transmettant les intentions belliqueuses du Gouvernement. Dans sa lettre du 13 janvier il dit: « Il m'a semblé décidé, que, dès à présent, une protestation ou sommation serait adressée par vous à Abd el Kader, pour constater immédiatement la violation du traité de la Tafna. »

Celle du 31 janvier[1], n'est pas moins précise. Après avoir exposé que le Conseil est décidé à soutenir les *mesures énergiques proposées par Valée*, le prince ajoute: « On a même été au-delà de ce qui avait été écrit et la seule crainte qui ait été témoignée n'a pas été de devoir envoyer encore des renforts en Algérie, *mais, au contraire de voir le printemps s'écouler sans qu'Abd el Kader fût mis au pied du mur et obligé de choisir entre une paix réelle et une guerre vigoureuse.* » Il énumère ensuite les mesures prises pour être à même de lui envoyer les renforts nécessaires, notamment la mise en état, à Toulon, de tous les vapeurs de guerre disponibles dans l'Océan, etc., etc. L'exécution sera subordonnée à ses avis ; il n'a qu'un mot à dire.

Les lettres suivantes, qu'il faudrait reproduire en

(1) *Récits de campagne*, p. 361 et suiv.

entier, prouvent que le maréchal, tout en flattant le désir du prince de commander une belle opération militaire, lui offre, tantôt de former un camp permanent dans le Sahel, dont il serait le chef, tantôt de faire agir de petites colonnes mobiles, toutes choses qui ne lui sourient guère. « Le Conseil a été unanime, dit-il, dans sa lettre du 21 février[1], pour penser que le résultat d'une première campagne contre Abd el Kader serait la conquête de Titeri, pour éloigner et isoler l'émir des provinces de l'est. Il faut absolument réviser le traité de la Tafna, — ajoute-t-il, — repousser l'émir dans la province d'Oran, placer des garnisons françaises à Médéa, Miliana, Cherchel; c'est le plan du roi. »

Ainsi, Valée a l'appui complet du Gouvernement; mais comme il a promis d'obtenir la révision du traité de la Tafna, on consent à ce qu'il tente encore ce moyen : s'il ne réussit pas, il faudra agir rigoureusement. Nous avons vu à quoi aboutirent les négociations qui ont absorbé dix mois. La campagne de printemps n'est plus possible et le plan proposé sera indéfiniment ajourné. Enfin, Abd el Kader, convaincu de notre faiblesse, deviendra de plus en plus intraitable.

Mais le gouverneur est fort habile pour donner le change et s'il ne réussit guère avec les chefs arabes, il sait à merveille se faire accorder des éloges par le Gouvernement. La lettre du duc d'Orléans du 3 mars[2] est curieuse à ce point de vue : « Le roi a été vivement frappé, — dit le prince en parlant de la lettre de

(1) P. 372.

(2) P. 375 et suiv.

Valée du 24 février précédent, — des progrès rapides que vous avez fait faire à l'établissement français dans la province de Constantine... Bientôt, grâce à vos soins, cette province sera devenue une province modèle. »

Qu'avait donc pu écrire le maréchal en février 1838? En dehors de l'occupation de Constantine, quelle extension de l'autorité française avait-il préparée et obtenue? Sa lettre au ministre, du 5 janvier 1838, ne posait-elle pas en principe que cette province était trop étendue pour être administrée par l'autorité française et qu'il fallait en confier l'administration à un chef indigène?[1] N'avait-il pas entamé une négociation à ce sujet avec... Ahmed Bey (!) Si bien que, pourchassé par le général Négrier, le bey déchu lui écrivait, vers le 15 mai, qu'il ne comprenait pas l'hostilité des Français à son égard, au moment même où il allait signer un traité avec leur chef.[2] Ce fait était confirmé à la tribune de la Chambre, un mois plus tard, par M. Bresson, intendant civil.

Un homme étendait l'influence française à Constantine, c'était le général Négrier. Mais, exécutait-il, en cela, les instructions et la pensée du maréchal? Nous serons bientôt fixés à cet égard.

Du reste, les compliments par lesquels commence la lettre du prince, sont peut-être une transition pour arriver au but réel, car le fils du roi s'applique aussi à se montrer habile politique avec le gouverneur en enveloppant, comme lui, sa pensée de nuages trompeurs. Il lui déclare en effet, sans embages, que le

---

(1) *L'Algérie de 1830 à 1840*, p. 320.

(2) *Annales algériennes*, t. II, p. 294.

roi a été « bien moins satisfait » pour le reste et que, de concert avec son conseil, il a arrêté « *définitivement et de la manière la plus précise* » les trois points suivants : 1° Défense de traiter avec Abd el Kader et ses envoyés autre part qu'au quartier général ; 2° Ordre de presser les préparatifs pour mettre l'armée d'Afrique à même d'entreprendre une vigoureuse campagne au printemps ; 3° Faire accepter à Abd el Kader un arrangement sous forme d'*ultimatum* mettant fin à toutes les difficultés résultant de l'interprétation du traité de la Tafna. Plus loin, il ajoute : « Pour obtenir une solution au moment favorable et ne pas dépendre des négociations qu'Abd el Kader peut traîner en longueur,... la pensée du roi et de son conseil (M. Molé a dû vous écrire dans ce sens), serait de présenter à l'émir, lorsque vous serez prêt à appuyer cette sommation par les armes, un projet de convention, etc. Cet *ultimatum* devrait être rédigé par vous, etc. *Ce ne serait pas le point de départ d'une nouvelle négociation, mais un ultimatum à accepter ou à rejeter.* »

Voilà qui est clair et précis. Comment le gouverneur a-t-il exécuté ces ordres? Nous l'avons vu : en prétendant que les quatre pitoyables articles emportés à Paris par le speudo envoyé de l'Emir, avaient été explicitement acceptés et en partie exécutés, *ce qui était faux!*

Le maréchal est donc sans excuse ; son entêtement, son aveugle confiance dans l'excellence de ses conceptions l'ont amené à désobéir aux ordres du Gouvernement. Il devait écraser la puissance d'Abd el Kader encore à l'état d'embryon ; il a préféré la fortifier de

toutes les manières et préparer la grande guerre de sept ans.

Après la lettre que nous venons d'analyser, la correspondance si active entre le duc d'Orléans et le maréchal, demeure interrompue pendant deux mois. Enfin, le prince lui écrit le 2 mai[1], sans faire aucune allusion à ce long silence. On y voit que Valée a adressé un rapport « si remarquable » au président du Conseil qui lui a répondu sur tous les points. Le ton enthousiaste du prince est tombé; il dit mélancoliquement que le nombre des *casus belli* est restreint et la guerre peu probable.

Sa lettre se termine ainsi: « Je m'attends à voir arriver ici bientôt l'heureuse nouvelle de la signature d'une convention avec Abd el Kader *et des arrangements avec Ahmed et Ben Aïssa.*

On devine de quelle façon le maréchal a agi pour apaiser le Gouvernement et l'amener à renoncer à ses plans aussi habiles que patriotiques. Il a démontré sans doute que, par une politique adroite, il est certain d'obtenir avant peu la pacification de l'Algérie, sans tirer un coup de fusil, au moyen de traités à moitié conclus, non seulement avec l'émir, mais encore avec Ahmed et... Ben Aïssa, qu'il fait entrer en scène pour la circonstance. L'ancien bey de Constantine disait donc vrai au général Négrier; on ne voulut pas le croire, tant il semblait improbable que le gouverneur fût descendu jusqu'à négocier avec ce fugitif sans partisans. Quant à Ben Aïssa, délogé des montagnes kabiles par Négrier, il était allé d'une traite à Bône, se rendre au général Castellane et...

(1) P. 381 et suiv.

offrir ses services à la France : quel arrangement pouvait-on conclure avec un semblable aventurier? Les racontars du maréchal réussissaient toujours à Paris, et il en abusait.

Les deux lettres suivantes des 6 et 13 juin[1] constatent le triste progrès des idées du gouverneur et les conséquences de son inertie. On ne désire plus de rupture avec Abd el Kader et c'est à peine si l'occupation du pays de Hamza par celui-ci serait considérée comme un casus belli. Un seul passage à relever dans la dernière : « *les heureuses conséquences que l'état actuel des négociations avec Ahmed promettent.* » Or, Négrier venait de le pourchasser jusque vers la frontière tunisienne, qu'il avait franchie presque seul ; il avait perdu toute autorité, aucun indigène ne voulait entendre parler de lui, et l'on poursuivait des négociations avec lui ! La duplicité musulmane est seule capable d'abuser ainsi les « Chrétiens. »

Quant à la révision du traité de la Tafna, nous avons dit qu'elle n'avait en rien avancé et demeurait à l'état de proposition.

VI.

Valée sacrifie le général Négrier à Hammouda et rétablit celui-ci dans tous ses honneurs et prérogatives

Valée avait obtenu qu'on lui laissât le champ libre, puisque le Gouvernement renonçait à exercer sur lui aucune action. Il en profita pour agir selon ses vues.

L'activité et l'énergie du général Négrier avaient étendu l'autorité française, anéanti les craintes que pouvait susciter l'ancien bey, et forcé Ben Aïssa à la

(1) P. 386 et suiv.

soumission. Il fallait, bon gré, mal gré, régler l'administration de cette contrée et renoncer à la maintenir sous le régime d'une principauté arabe tributaire. Valée le comprit, mais voulut s'en réserver l'honneur, du reste, il ne pouvait supporter les actes d'un homme d'initiative tel que Négrier, dont la popularité l'offusquait.

Enfin, la question Hammouda restait à régler. Or, la culpabilité du Hakem n'était pas contestable. Voici ce qu'en dit Pellissier[1] : « Il ne pouvait y avoir de doute sur les péculats et les exactions d'Hamouda ; la rapacité de cet homme s'exerçant sur tout, il n'avait pas été difficile de réunir contre lui des preuves accablantes ». C. Rousset, toujours prudent, s'exprime comme suit[2] : « Négrier l'accusait, non sans vraisemblance, d'un méfait très commun parmi les grands chefs arabes, à savoir de faire sa main, au préjudice du Trésor, dans la levée des impôts, et de rançonner journellement les indigènes ».

Le gouverneur le savait de reste : la lettre analysée ci-dessous le prouve ; mais il n'y voyait, sans doute, qu'une peccadille, et il faut reconnaître qu'il avait poussé le Hakem dans cette voie en lui donnant carte blanche. Entre l'honnête général français, qui avait rendu de si grands services, et le triste représentant d'une ancienne famille, convaincu de prévarications odieuses, et qui, de plus, n'avait rien su faire d'utile, le maréchal n'hésita pas : il sacrifia Négrier ! Il poussa même l'habileté jusqu'à obtenir de lui une demande de rentrée en France.

---

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 291.

(2) *L'Algérie*, t. II, p. 324.

Voici la lettre écrite à cette occasion, dans le courant de juillet, par le gouverneur à Hammouda (n° 7) :

« A Mohammed[1] ben Cheikh, hakem de la ville de Constantine et de toute sa province.

« Le général Galbois, qui se rend à Constantine, vous remettra cette lettre. Il va prendre le commandement de votre ville, en remplacement du général Négrier.

« Dès son arrivée, il faudra absolument vous présenter à lui pour recevoir ses ordres, et aussitôt vous rentrerez dans vos fonctions comme précédemment. »

Plus loin, il l'invite à écrire aux principaux des provinces pour les prévenir qu'il a été rétabli dans toutes ses dignités et prérogatives.

Ainsi, le maréchal commence par donner pleine satisfaction au Hakem, contre le commandant français. Un autre, s'il s'en fut trouvé pour prendre cette décision, aurait débuté par des reproches au chef arabe, avec invitation de se mieux conduire et terminé par un pardon conditionnel.

Valée lui donne d'abord toute satisfaction, puis il dit :

« Dès lors, vous administrerez les affaires de la ville et des provinces *avec* les deux commissions que je viens d'instituer. Il faudra *régler avec les deux commissions vos comptes antérieurs,* afin de confondre les CALOMNIES, des gens, *véritables démons,* qui ont porté plainte contre vous, *parce que nos procédés d'administration et notre façon de régler les comptes vous étaient inconnus;* vous avez

(1) Hammouda est une forme de ce nom.

administré la ville comme autrefois le faisaient les notables de districts et de provinces, lesquels opprimaient les gens et s'emparaient de leurs biens, contre tout droit. »

Voilà la seule allusion que le maréchal juge devoir faire aux prévarications de son protégé, et, pour en empêcher le retour, il lui annonce qu'il devra rendre ses comptes aux deux Commissions qu'il institue[1]. A-t-il versé la contribution de guerre, les impôts et les amendes qu'il a recouvrés ? On l'ignore, et, comme toujours, Valée reste dans le vague.

Craignant, sans doute, de l'avoir blessé, il s'empresse de lui fournir des motifs d'excuse : le Hakem ignorait nos procédés et la rigueur extrême que nous apportons aux redditions de compte, après quoi, il se gausse évidemment de lui, car il ne peut dire sincèrement et sans arrière-pensée, qu'en opprimant et en dépouillant les gens, il est excusable parce qu'il faisait comme ses prédécesseurs, les Turcs.

Après être revenu à son dada : la nécessité d'établir un courrier sur Alger, par les Bibane, le gouverneur recommande encore à son Hakem d'être juste et de ne pas exercer de représailles, maintenant qu'il est rentré dans toutes ses prérogatives. Sa fidélité sera récompensée, etc.

C'est tout ; l'on voit par là que Pellissier avait raison en disant que Valée ne revenait jamais sur une erreur et ne pouvait reconnaître qu'il s'était trompé. Nous avons dévoilé ses procédés d'adminis-

---

(1) Ces Commissions étaient composées de l'Intendant militaire, du chef d'Etat-Major, du commandant Niel, de M. Falcon, payeur et de plusieurs chefs indigènes (Voir *Souvenirs du Général Cadart*, p. 145 et suivantes).

tration de la nouvelle province, dont les progrès étaient attribués à son habileté. En réalité, ils étaient obtenus, malgré lui, grâce à l'énergie de Négrier et parce qu'aucun Abd el Kader n'y avait été découvert.

Le général Galbois, qui venait prendre le commandement de Constantine, était un brave militaire, depuis peu en Algérie, grand admirateur des choses indigènes et incapable de gêner en rien le maréchal par son initiative[1]. Son premier soin fut de mettre en liberté le Hakem et de lui témoigner de grands égards, ce qui causa un véritable scandale dans l'armée et la population indigène. Peu après, l'intendant, le chef d'état-major et le payeur recevaient leur changement. Ils avaient eu le tort de faire sincèrement leur enquête et de découvrir qu'Hammouda avait détourné plus de trois cent mille francs et commis des prévarications de toute sorte. Pour se justifier, notre Hakem n'avait pas hésité à déclarer que la majeure partie de cette somme avait été employée par lui en dons aux officiers français, notamment au colonel Bernelle et à son aide-de-camp! [2]

Tel était l'odieux coquin que Valée réhabilitait et auquel il sacrifiait Négrier et son état-major!

VII.

Voyage du gouverneur à Constantine et à Philippeville. — Colonne Galbois à Sétif. — Affaire de Djemila

Nous avons dit que le maréchal Valée avait reconnu la nécessité de donner une certaine organisation à la province de Constantine et de relier cette ville à son

(1) Voir *Récits de campagne*, p. 194-209.

(2) *Souvenirs du général Cadart*, p. 147 et suiv.

port naturel Stora. Voulant tout ordonner par lui-même, il fixa, pour son voyage, la fin de septembre et s'occupa, dans l'intervalle, à préparer les trois arrêtés dont nous parlerons tout à l'heure.

A la date du 17 août, il écrivit à Hammouda une dernière grande lettre (n° 8), dont le ton est presque raisonnable. Il lui prodigue moins de compliments et l'invite, lui ordonne presque, d'être soumis au général Galbois qui est un autre lui-même. « S'il déclare que vous êtes fautif, je le croirai et me fierai à ses rapports, après quoi tout sera fini entre nous. »

Il lui recommande encore d'aider de toutes ses forces le général à établir un courrier par terre sur Alger.

Enfin, il termine comme suit : « J'espère que vous saurez vous conduire avec bon sens, droiture et honnêteté ; vous démontrerez ainsi à tous, que, *si vous avez commis des fautes,* c'est en raison de votre jeunesse inexpérimentée; il faut justifier vos protestations, à savoir que vous êtes pur, que votre honneur est sans tache et que vos intentions sont droites. »

On aurait voulu qu'il lui tînt plus tôt ce langage.

Vers la fin de septembre, le maréchal arriva à Constantine et y promulgua ses trois arrêtés. Le premier institue un commandement supérieur de la province confié à un officier général chargé, en outre, de son administration, — bonne mesure qui aurait dû être édictée au lendemain de la prise de la ville et qui consacre l'abandon du système de gouvernement par les grands chefs arabes, rêvé par le maréchal.

Des subdivisions et des cercles seront établis dans les localités devant être occupées par l'autorité française et placés sous le commandement d'officiers

moins élevés en grade. Tout le reste du pays sera divisé en trois grands khalifats, en outre de deux grands caïdats, au sud-est, à la tête desquels seront placés des chefs indigènes relevant directement du commandement militaire. Tel est le but du deuxième arrêté.

Enfin, le troisième institue le « Conseil d'administration de la province » ayant le commandant supérieur comme président, les grands chefs indigènes, y compris le Hakem de Constantine, comme membres, et le payeur de la division, comme secrétaire. Il est chargé particulièrement de constater les versements d'impôts, effectués par les caïds et khalifa, d'administrer les biens de l'Etat et de pourvoir aux dépenses d'utilité publique urgentes « *pour lesquelles des fonds spéciaux n'auraient pas été votés* ».

Ces mesures démontrent que le maréchal comprend enfin qu'il faut administrer notre conquête et nous allons le voir s'appliquer à étendre notre occupation. On doit lui en savoir gré, bien qu'en réalité, il n'eût pu faire autrement, après l'échec de toutes ses combinaisons et l'écroulement des personnalités sur lesquelles il comptait.

Mais on ne doit pas s'y tromper, les convictions d'où était issu son système n'ont pas changé. Comment se fait-il qu'on n'ait pas été frappé des tendances nouvelles consacrees par cette organisation ? Comment ne lui a-t-on pas demandé compte de cette exclusion systématique de l'élément français et de cette violation de nos règles administratives dans l'organisation de la province ?

Son Conseil, composé uniquement de chefs indigènes, sous la présidence du général, est une illusion.

A qui fera-t-on croire que ces caïds et ce hakem, soumis eux-mêmes au contrôle, sont aptes à contrôler les autres? Pourquoi en exclure les officiers, tout désignés pour cela, ceux du corps de l'Intendance et ceux des Affaires arabes qui rendaient alors de si grands services?

Cela ne se comprendrait pas, si nous ne connaissions le caractère de Valée. Ce qu'il veut, c'est rester seul maître; l'indépendance, la sagacité, les objections de ses officiers le gênent et l'irritent, tandis qu'il espère diriger les chefs indigènes à son gré. Ce qu'il veut, malgré tout, c'est que le pays reste arabe et qu'aucun français ne pénètre dans cette arche sainte; il déteste le colon, autant que l'intendant militaire, l'officier des Affaires arabes, autant que le magistrat.

Chose curieuse, ce mauvais sentiment, ces préventions anti-nationales, venant d'un chef peu aimé dans l'armée d'Afrique, devaient avoir une rare fortune et servir de base au système appelé « régime militaire » et « royaume arabe » opposé à celui de la colonisation française.

Avant de quitter Alger, le gouverneur avait adressé au roi un long rapport, véritable réquisitoire, contre les rares fonctionnaires civils qu'il avait auprès de lui. Il concluait à la suppression pure et simple de l'intendant civil, et du procureur général, qui, d'après lui, étaient une cause permanente de trouble et d'anarchie. Ses débats et ses luttes avec eux sont restés légendaires. Mais le Gouvernement se borna à remplacer l'intendant civil par deux directeurs l'un « de l'Intérieur » et l'autre « des Finances », et maintint le procureur général (octobre 1838).[1]

---

(1) *L'Algérie de 1830 à 1840*, p. 365.

Après avoir investi les « grands chefs arabes » de leurs commandements dans des cérémonies qui rappellent les turqueries de Molière, le maréchal alla prendre possession de Stora et fonder Philippeville sur les ruines de l'antique Skikda. Dans cette circonstance, il oublia de rappeler la hardie reconnaissance de Négrier qui avait, au mois d'avril, conquis cette position et commencé la route, le tout de son initiative privée. Mais il ne manqua pas d'écrire qu'il était arrivé à Skikda *sans coup férir*, dissimulant diverses attaques, enlèvement de convoi, etc., dont la colonne avait été victime. Il avait annoncé au roi que la province de l'Est était pacifiée et tenait pour non avenu ce qui contredisait ses assertions[1].

Il rentra ensuite à Constantine, puis regagna Alger par Bône. Peu après, le général Galbois, rappelé de la région des Harakta, où il opérait, par un ordre du maréchal, partait dans la direction d'Alger avec une colonne devant s'avancer jusqu'au delà des Bibane, tandis que, de l'autre côté, on occuperait Hamza. La fatigue des troupes, les intempéries de la saison l'empêchèrent de dépasser l'emplacement de Sétif. Il rentra à Constantine, laissant à Djemila, entre Mila et Sétif, le 3e Bataillon d'Afrique. Peu après, cette petite troupe était attaquée par des nuées d'indigènes et se défendait pendant cinq jours avec un courage héroïque. On vint enfin à son secours[2].

Ce fait d'armes, que Pellissier considère comme un des plus beaux de la guerre d'Afrique, est demeuré longtemps ignoré. Aucune récompense ne fut propo-

(1) *Souvenirs du général Cadart*, p. 224 et suiv.

(2) *Annales algériennes*, t. II, p. 311 et suiv. — *L'Algérie de 1830 à 1840*, t. II, p. 342 et suiv.

sée par lui pour ces braves ; ils n'eurent pas même une mention à l'ordre du jour. Il fallut le voyage d'Alexandre Dumas, en Algérie, huit ans plus tard, pour tirer leurs noms de l'oubli[1].

Pour comprendre les causes d'un semblable déni de justice, il faut se rappeler que le maréchal avait décidé que Galbois s'avancerait de Constantine jusqu'à Hamza. Les contre-temps qui empêchèrent la réussite, ou, du moins, l'exécution de son plan, lui causèrent une vive irritation, car il avait fondé, on ne sait trop pourquoi, de grandes espérances sur cette opération. Or, il n'était pas homme à changer ses projets et tout était à recommencer. Ce fut alors qu'il reçut la nouvelle de l'affaire de Djemila. Il la considéra comme un malheur de plus, une anomalie qui n'entrait pas dans ses calculs. Pour lui, la province de Constantine était soumise et la route d'Alger ouverte ; il l'affirmait sans cesse au Gouvernement. On n'avait pas le droit d'attaquer nos troupes à Djemila ; en parler eût été se donner un démenti.

Malgré ses précautions, le Ministre de la Guerre en ayant eu vent, par un rapport direct du commandant local, reprocha à Valée, non de lui avoir caché l'affaire, en privant ces militaires de récompenses légitimes, mais de les avoir exposés à un désastre. Ce fut tout.

Rompant un silence de plus de quatre mois, le duc d'Orléans écrit, en octobre, au maréchal, pour le féliciter de l'occupation de Philippeville. Après une si longue inertie, cet acte réveille l'espoir du prince,

---

(1) Voir l'intéressant récit du général Cadart, l'un des défenseurs de Djemila, et la confirmation qu'il donne de l'attitude du maréchal Valée à cette occasion (*Souvenirs*, p. 251 et suiv.).

et lui fait oublier les rancœurs du printemps. Il lui expose avec ménagement qu'il est temps d'agir contre Abd el Kader et de saisir le premier prétexte pour rompre[1]. Le 18 novembre, nouvelle lettre, motivée par le récit pompeux fait par Valée, des « grands résultats obtenus dans la province de Constantine ». Le prince lui rappelle néanmoins qu'on attend tous les jours une solution des difficultés pendantes avec Abd el Kader, aussi satisfaisante pour la France que les succès de Constantine.

Une autre lettre, du 9 décembre, fait connaître que le maréchal a parlé au prince de son plan de marche en avant du côté de Hamza, et paraît lui avoir proposé de l'y associer. On a vu plus haut l'échec de cette conception. « Le roi, dit le duc, en a fixé l'époque au mois de février prochain et il s'enflamme à cette perspective ; si Galbois n'avait pas été retenu à Sétif, l'affaire eût été réalisée à la fin de décembre. Il paraît que Valée a enfin dévoilé son programme dont le roi est ravi, et qui se résume dans cette formule, digne de l'oracle de Delphes : « *la colonisation restreinte, la domination universelle* ». Le prince ne voit pas que cela ne veut rien dire, tant il est content de la perspective d'une campagne. Mais n'oublions pas que, dans les rapports épistolaires entre lui et le maréchal, la franchise n'est pas la qualité dominante, d'un côté comme de l'autre. Incontestablement, la conduite de Valée, depuis le mois de janvier 1838, avait été sévèrement jugée par le roi et son fils ; on voulait le retirer de ce poste de gouverneur qu'il s'était attribué, malgré le Château ;

(1) *Récits de campagne*, p. 392.

mais on en avait fait, trop légèrement, un personnage, et il fallait le ménager. Au commencement de décembre, on se flatta, à Paris, d'avoir trouvé le moyen. Le comte Molé, président du Conseil, écrivit à Valée, au nom du roi, pour lui offrir le Ministère de la Guerre. « Je ne vois que vous, — dit-il, — qui soyez à la hauteur d'une tâche aussi difficile que celle qui vous est offerte. » Le roi, lui-même, confirma, par une lettre autographe, les propositions du ministre. Mais Valée éventa le piège, et, tout en se gardant de refuser, déclara qu'il devait à lui-même de ne quitter l'Algérie qu'après avoir réglé la question d'Abd el Kader[1].

VIII.

Echec des négociations avec Abd el Kader. — Préparatifs du voyage du duc d'Orléans

Ainsi l'avenir de l'Algérie demeura confié au maréchal Valée. A la fin de 1838, Ben Gana, le rival de Farhate, resté jusqu'alors fidèle à l'ancien bey, vint faire sa soumission à Constantine, et reçut le commandement de l'extrême sud, avec mission de s'opposer aux entreprises trop hardies des lieutenants d'Abd el Kader.

Dans les derniers jours de janvier, l'émir ayant enfin terminé le siège d'Aïn-Madi, rentra à Takdemt. Peu après, il s'avança vers l'Est, jusqu'auprès de Miliana, et aussitôt le maréchal lui renvoya en ambassade, son gendre le commandant de Salles, assisté du capitaine Pellissier de Reynaud, auteur des *Annales*, pour lui offrir de riches présents et tenter de

(1) *L'Algérie de 1830 à 1840*, p. 345, 346.

reprendre les négociations au sujet des articles modificatifs du traité de la Tafna. Abd el Kader reçut avec dédain les cadeaux du gouverneur et, tandis qu'un semblant de conseil discutait les propositions rejetées d'avance, il réclamait impérieusement, une esclave nègre, réfugiée à l'abri de notre drapeau et qui lui avait déjà été refusée. Mis au courant de cette exigence, Valée ordonna au chef des affaires arabes de restituer immédiatement la négresse à son ancien maître, bien qu'elle fût légalement émancipée. Un militaire doit obéir, c'est ce que fit Pellissier ; mais il adressa sa démission au ministre, et renonça à la belle carrière qui s'ouvrait devant lui. Cette affaire fit un certain bruit, et le ministre déclara à la tribune que le gouverneur avait été blamé[1]. Malgré toutes ses complaisances, Valée reçut d'Abd el Kader un refus définitif de modifier le traité. Peu après, l'émir écrivait au roi, au duc d'Orléans et au premier ministre, des lettres où l'insolence le dispute à la duplicité. « Pour le vrai musulman, — ose-t-il dire, — la guerre contre les chrétiens reste obligatoire dans tous les cas ; à plus forte raison lorsque les chrétiens envahissent le territoire des musulmans. » (!) La crise parlementaire qui se produisit alors, le changement de ministère, l'ouverture de la période électorale, empêchèrent le gouvernement de prendre les décisions nécessaires.

L'échec définitif des négociations du gouverneur avec Abd el Kader, les attaques personnelles portées contre lui à la tribune, décidèrent alors Valée à offrir sa démission. Mais c'était une complication inutile en pareil moment, et le roi supplia le maréchal de conser-

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 314 et suiv. — *L'Algérie de 1830 à 1840*, p. 354, 355.

ver son poste, dans des termes qui ne lui permettaient pas de refuser.

Valée était tellement irrité contre Abd el Kader qu'il alla jusqu'à autoriser les tribus soumises à faire des incursions sur son territoire. Puis, il eut la satisfaction d'annoncer au Gouvernement, deux nouveaux succès obtenus, en mai, dans la province de Constantine : l'occupation définitive de Sétif par le général Galbois, et la prise de possession de Djidjelli par le commandant de Salles.

Mais il n'insista pas sur certains détails, notamment la défection d'Abd es Selam Mokrani[1], devenu dans la Medjana, l'agent d'Abd el Kader, et sur la mort du frère de son correspondant Ben Illès, tué dans cette affaire, sous la bannière de l'émir.

Le maréchal poursuivait toujours son plan d'ouvrir la route de Constantine par terre, et même d'occuper la région de Hamza, avant que l'émir n'en eût pris possession effective. Les lettres du duc d'Orléans de mai et juin, prouvent que Valée cherchait à l'intéresser à cette opération. Malgré un ardent désir de prendre part à la guerre d'Afrique, il ne pouvait s'empêcher de faire remarquer au maréchal que cette entreprise déterminerait infailliblement la rupture avec Abd el Kader. Après avoir tout sacrifié au maintien de la paix, c'était le prendre en flagrant délit d'illogisme[2] Le 12 juin il lui fait part de sa décision de le rejoindre en Afrique au commencement de l'automne, afin de participer à de nouvelles opérations, qu'il se plaît à appeler pacifiques.

---

(1) Voir lettres nos 3 et 4 (annexes).

(2) *Récits de campagne*, p. 400 à 410.

IX.

Voyage du duc d'Orléans; son but. — Visite à Oran et Alger Proposition du maréchal de marcher sur Constantine

La correspondance du duc d'Orléans éclaire d'un jour nouveau les causes et les incidents de son voyage de 1839, en Algérie. On n'y a vu, en général, que la fantaisie d'un prince, jeune et romanesque, exécutée avec un faste théâtral, et ayant déchaîné les plus grands malheurs. L'aspect extérieur des choses justifie cette opinion; mais nos documents doivent modifier la sentence; nous allons essayer de le démontrer.

L'obstination de Valée, sa force d'inertie, son habileté à donner le change, dont la preuve résulte des faits déjà exposés, avaient fini par réduire à néant tous les efforts du gouvernement central. Après avoir essayé en vain, de l'appeler à Paris, par l'offre du ministère, on avait dû lui laisser le champ libre; et ses succès au printemps suivant, dans la province de Constantine, si habilement présentés par lui, étaient venus consolider sa situation.

Cependant, ni le roi, ni le duc d'Orléans, ni même le ministère n'étaient satisfaits de Valée, surtout en raison de sa désastreuse politique avec Abd el Kader. De plus, chacun comprenait que le maréchal cachait beaucoup de choses et présentait les autres sous un jour particulier. Enfin, s'il obtenait quelques succès dans l'Est, il négligeait absolument la province d'Oran, où il n'avait pas daigné mettre les pieds depuis qu'il était gouverneur. Notre situation y était des plus précaires.

Il n'est pas douteux maintenant, que le premier

but du voyage du prince était de se rendre un compte exact de la situation, de voir tout de près et de passer partout, afin de renseigner le Gouvernement. Qu'il ait espéré en outre y trouver l'occasion de cueillir des lauriers, de faire quelque chose d'utile, sinon de glorieux, cela n'est pas contestable ; malheureusement pour lui, il allait se heurter à un homme irréductible. Dans tous les cas l'intention était louable, et il en résulta plus d'avantages qu'on ne le pense.

Le prince quitta Paris à la fin d'août et fit d'abord une tournée dans le Midi ; le 11 septembre il écrit de Toulouse au maréchal, et lui annonce un envoi de renforts en Algérie; puis il lui donne rendez-vous à Oran, où il compte débarquer le 21 septembre (1).

Ce ne fut que le 23 que le duc d'Orléans arriva à Mers-el-Kebir. A son grand étonnement il ne l'y trouva pas. Le maréchal avait cependant écrit à Oran qu'il allait venir; mais il était resté tranquillement chez lui(2). Le prince y passe trois jours et emploie son temps avec intelligence et activité. Les troupes sont bonnes, mais démoralisées par l'abandon et l'immobilité dans lesquels on les laisse ; pendant ce temps, Abd el Kader exerce à Tlemcen, d'horribles persécutions sur les malheureux Koulourlis, auxquels le traité de la Tafna assurait une protection spéciale. Il ne cesse d'attirer à lui les tribus qui nous sont soumises. « Tous les jours, il viole quelque nouvelle clause du traité de la Tafna ; *il vient encore d'interdire le marché d'Oran aux indigènes et, chaque fois qu'il voit qu'on lui passe quelque nouvelle provocation, il va plus loin dans son hostilité.*(3) »

---

(1) *Récits de campagne*, p. 412, 413.
(2) *Ibid.*, p. 92 et suiv.
(3) *Ibid.* p. 102.

Voilà ce qui se passait à Oran, à la fin de 1839, sous les yeux des troupes françaises, auxquelles toute action militaire était interdite, et qui s'énervaient dans cette honteuse inaction. C'est ainsi que le maréchal entendait gouverner l'Algérie. Oran semblait ne pas exister pour lui et les commandants militaires sentaient bien qu'il ne voulait pas en entendre parler.

Le prince reprend la mer le 26 et arrive à Alger le lendemain ; en rade, il apprend du pilote que Valée a fait mine de s'embarquer, quelques jours auparavant, mais que la peur du mal de mer l'a fait rentrer au port[1].

Parlant de sa première entrevue avec Valée, le prince écrit à sa femme[2] : « Je crois qu'il aurait autant aimé ne pas m'avoir ici ; mais une fois que j'y suis arrivé, il tient à faire les choses le mieux possible et je suis persuadé qu'il y mettra toute la bonne grâce et tout l'empressement dont il est susceptible ».

Bientôt, ils causèrent des affaires du pays ; « le maréchal est convaincu qu'on doit *maintenir la paix avec Abd el Kader*, mais il faut extrêmement se méfier de lui ». « La guerre serait terrible et bien difficile à faire convenablement », ajoute-t-il.

Quel langage pour un maréchal de France ! Quel aveuglement chez un gouverneur qui vient de faire de si pénibles écoles ! Mais, est-il sincère en parlant ainsi ? Il sait bien que la guerre est inévitable et que l'entreprise qu'il prépare la déchaînera.

Il arrive enfin à contenter, à peu près, son royal

(1) *Récits de campagne*, p. 108.
(2) *Ibid.* p. 110.

visiteur ; néanmoins, le prince ne peut s'empêcher de s'écrier : « Mais quel caractère que ce bon maréchal ! quel *trabajo* que de causer et de convenir de quelque chose avec lui ! »[1]

Après cette première escarmouche, le duc d'Orléans est absorbé par les fêtes et les réceptions que son hôte s'entend fort bien à multiplier et à rendre intéressantes. Parfois, le caractère du maréchal se révèle par des rudes boutades, « dont la sauvage brusquerie n'est guère agréable, pour ceux qui, comme moi, ont affaire à lui »[2]. Puis, on l'emmène en excursion dans la plaine, à Coléa, à Blida, et il voit partout de singulières choses, dans ces villes gardées au dehors par nos troupes, mais où aucun français ne peut pénétrer[3]. Il visite les camps permanents établis dans des baraques, au bord de la plaine, où les malheureux soldats se démoralisent dans l'inaction et sont décimés par la fièvre et la dysenterie.

Bien que le prince soit un bon observateur, les sentiments qu'il ressent sont contradictoires ; il ne ménage pas les louanges au maréchal ; mais, par ci, par là, de justes réflexions lui échappent. Du reste, son itinéraire est toujours habilement choisi et on ne lui laisse guère le temps de se recueillir.

Dans les intervalles de ces courses, de ces revues, de ces fêtes, il discute avec le maréchal sur ce qu'on pourrait entreprendre, et toutes les propositions se heurtent à la crainte de provoquer la rupture avec Abd el Kader.

---

(1) *Récits de campagne*, p. 111.
(2) *Ibid.* p. 117.
(3) *Ibid.* p. 127 et suiv.

Le prince ne veut, pour rien au monde, que ce fait imminent, inéluctable, soit la conséquence de son voyage, et cependant, il désire beaucoup entreprendre quelque chose. Valée, qui ne poursuit que son plan, exploite ces dispositions contradictoires. Dans sa lettre du 30 octobre, le fils du roi expose que son hôte lui a offert de pousser une reconnaissance sur Aïn-Sultan et il ajoute : « Je m'applaudis bien de n'avoir pas donné dans le piège que m'a tendu Valée ! »[1]

Quant au maréchal, il revient toujours à la même idée : relier Alger à Constantine, en y allant par Hamza ; mais le prince proteste que c'est le plus sûr moyen de déchaîner la guerre. Un jour, tandis qu'ils cheminaient, revenant de Douéra, Valée apprend au prince qu'il va expédier par mer à Philippeville, le 2e Léger, son meilleur régiment, un escadron de Chasseurs, des mulets, etc. « pour ne pas toucher aux postes qui y sont établis »[2]. Il fallait bien du monde au prince pour se promener dans une province si tranquille ? Le duc d'Orléans est surpris qu'on règle ainsi ses affaires sans le consulter, mais, au fond, cela ne le contrarie pas trop.

La veille de son départ, le comte Guyot, directeur de l'intérieur, l'arrache à son hôte, — ce qui n'a pas dû être facile, — et lui fait visiter une autre partie de la plaine, où la colonisation française se développe rapidement. C'est une révélation pour le prince, qui est frappé des efforts des colons, et rend justice à leur courage et à leur persévérance. « Cependant, —

(1) *Récits de campagne*, p. 140. Ce point est sur la route d'Alger à Constantine.

(2) *Récits de campagne*, p. 131. Le 63e était déjà parti.

s'écrie-t-il, — le pays marche, *il marche presque malgré le pouvoir* ; s'il avait la bride sur le cou, combien marcherait-il encore plus vite! »[1]

X.

Visite de Philippeville et de Constantine. — Discussions sur le but de l'entreprise. On finit par s'entendre

Parti d'Alger le 6, en compagnie du gouverneur, le prince fait escale à Bougie, et à Djidjeli, et débarque à Stora le 8. Galbois l'y attendait avec les « grands chefs » de la province. Philippeville, fondée depuis un an à peine, avait déjà une population européenne de 1,700 âmes et prenait une extension rapide qui frappa le fils du roi ; mais les troupes étaient mal installées, et leurs nombreux malades manquaient de tout. « Cela fait mal à voir », écrit le prince[2], qui répétera la même note pendant le reste de son voyage.

Des députations de Kabiles se présentent au royal visiteur, et il retient de leurs déclarations cette phrase caractéristique, en opposition complète avec les théories du maréchal : « *Toute autre autorité que l'autorité française dans la province de Constantine serait de l'anarchie, le peuple a besoin d'ordre.* »

Le général Galbois l'entretient d'une négociation ouverte avec Ahmed bey, afin de l'amener à lui remettre sa soumission, à Constantine ; mais le prince, devenu sceptique sur cette matière, lui interdit formellement d'y mêler son nom, le laissant libre de négocier, s'il le veut, pour le compte du maréchal.

---

(1) *Récits de campagne*, p. 147.
(2) *Ibid.*, p. 158.

On a vu dans quelles conditions avait eu lieu le départ pour Philippeville. Une fois débarqué et débarrassé des réceptions, il était indispensable de s'entendre sur le programme du voyage. La discussion fut vive entre le prince et le gouverneur, et l'on peut s'en faire une idée par le passage suivant de la lettre du 8 octobre[1] : « J'ai ensuite, avec le maréchal, une longue conférence, des plus désagréables, sur l'emploi de mon temps dans la province de Constantine ; je ne puis la rapporter ici, mais Baudrand qui la sait ainsi que Chabaud, pourra la raconter à mon retour, et on verra ce qu'il m'a fallu de persistance et de fermeté pour ne pas me laisser entraîner par lui à entamer une opération qui *eut conduit à la guerre avec Abd el Kader*. Cette affaire d'Hamza est son dada, et il eut voulu en la faisant, m'en mettre toute la responsabilité sur le corps ».

Ainsi, il n'y a plus à douter : Valée a clairement manifesté son intention au duc d'Orléans, le 8 octobre ; celui-ci a bien constaté que l'entreprise aura pour conséquence de déterminer la rupture avec l'émir et s'est rendu compte que le gouverneur voulait lui en faire supporter la responsabilité.

Mais le prince a beau protester qu'il ne veut pas se prêter à ce rôle ; que déchaîner la guerre serait funeste à la colonisation naissante, etc. etc., il ne peut se dissimuler à lui-même, qu'en partant pour Constantine, avec une colonne de troupes choisies, il fait le premier pas vers Hamza ; si donc, il veut sincèrement éviter les malheurs qu'il entrevoit, il ne lui reste qu'à reprendre la mer ; ou, s'il tient à visiter Cons-

(1) *Récits de campagne*, p. 161.

tantine, à s'y rendre seul, en laissant la colonne sur le littoral. Mais, s'il doit l'emmener, et prendre ensuite à sa tête, la route de l'ouest, ses protestations perdent toute valeur.

Au demeurant, tous deux jouent au plus fin, avec cette différence que l'un, le maréchal, conteste hypocritement les conséquences de l'opération qu'il propose et que l'autre, le prince, tient à ne laisser aucun doute à cet égard, et veut faire croire qu'il agit malgré lui. Tout cela est peu digne et l'on préférerait les voir l'un et l'autre, déclarer l'expédition nécessaire et conclure, sans ambages, que la guerre avec l'émir ne peut être évitée, et qu'elle sera cent fois préférable à la paix actuelle.

Après avoir décidé par son énergie, le maréchal à ordonner l'évacuation du tiers des malades de Philippeville sur Alger et l'envoi d'urgence de médecins, de médicaments et de matériel dans ce poste, le prince part pour Constantine le 10, avec toute la colonne. Il visite les postes intermédiaires qui sont abandonnés à eux-mêmes, manquant de tout et arrive le samedi, 12, à Constantine, où il est reçu avec une grande pompe militaire et indigène[1].

Nous ne relaterons pas les détails, forts intéressants du reste, du séjour du prince dans la vieille capitale de la Numidie, ni les fêtes qu'on lui offrit, ni ses courses aux environs. Rappelons seulement le triste état dans lequel il trouve la garnison et les malades, et les mesures qu'il prend pour y remédier, car nous en avons déjà parlé. Cette sollicitude du fils du roi est toute à son honneur, et c'est en signalant ces

(1) *Récits de campagne*, p. 195.

nombreux détails, en forçant le gouverneur à prescrire les mesures nécessaires[1] qu'il sut rendre son voyage utile, et lui enlever le caractère absolu de haute fantaisie qu'on lui a donné.

Aucune construction d'utilité publique n'avait encore été entreprise ; il contraignit le service du Génie à achever ses plans et fit poser devant lui la première pierre de l'hôpital militaire. Enfin, il dévoila l'interdiction incroyable opposée à l'installation des Français dans la ville, et harcela le maréchal pour qu'il entr'ouvrit la porte, en leur offrant le moyen de s'y établir.

Il serait injuste de ne pas tenir compte de tout cela au jeune prince. Les voyages des souverains n'ont pas toujours d'aussi utiles résultats.

Mais le moment est venu de prendre un parti : les discussions recommencent dans les mêmes termes, entre le maréchal et son hôte. Valée proteste qu'en lui proposant de se mettre à la tête de l'expédition, il n'a pas été mû par le désir de satifaire l'ambition personnelle du prince, mais qu'il ne cherche qu'à lui fournir l'occasion de commander l'armée et de le mettre en relief. Si donc il veut entreprendre une autre campagne que celle de Hamza, lui, ne demande pas mieux. On pourrait, par exemple, employer les troupes à ouvrir des communications entre Mila et Djidjeli, Sétif et Bougie. Ce serait moins glorieux, mais plus utile, car cela compléterait la prise de possession de la province, en consacrant l'exclusion définitive d'Abd el Kader. Puis, au printemps, si l'occasion était favorable, il irait, lui, Valée, occuper Hamza[2].

---

(1) La négligence de Valée pour tout ce qui intéressait le soldat le rendit particulièrement odieux à l'armée. C'est un des plus graves reproches qu'on puisse adresser à un général.

(2) *Récits de campagne*, p. 180 et suiv.

C'est un coup droit habilement porté. Le prince, pris à son propre piège, ne peut refuser, mais il écrit à sa femme que ce sont des « châteaux en Espagne ». Dans tous les cas, il va prendre le commandement d'une division, et Galbois celui d'une autre, puis, on se mettra en route, sous l'autorité suprême du maréchal. C'est le deuxième acte de la comédie ; nous approchons du dénouement. Le lendemain (13 octobre), le prince se réveille avec de nouvelles idées ; il va chez le maréchal qui lui saute au cou et lui témoigne une amitié extraordinaire ; mais la nuit a porté conseil, et, sans faire allusion aux arrangements de la veille, il déclare au gouverneur qu'Abd el Kader vient de « refortifier » et d'occuper Hamza ; qu'il ne faut pas songer à passer sans combat avec les réguliers et que l'approche de l'hiver rendra l'ouverture de la guerre très défavorable pour nous »[1]. Que répond Valée à ces objections? que conclut-on ensuite? Le prince se garde de le dire : c'est une simple précaution oratoire pour le roi.

XI.

Départ de la colonne pour ouvrir la route de Sétif à Bougie. Changement de direction. — Arrivée à Alger

Le 15, l'armée s'ébranle ; le duc d'Orléans commande la meilleure division composée d'hommes choisis, un par un, et allégés de toute surcharge inutile. Le général Galbois est à la tête des troupes disponibles de Constantine, et des contingents indigènes. Déjà, on a renoncé, non sans raison, à la route

(1) *Récits de campagne*, p. 183.

de Mila-Djidjeli, à laquelle on n'a pu songer sérieusement[1], et l'on annonce partout, notamment aux tribus de la Kabilie orientale, que la colonne va ouvrir les communications entre Sétif et Bougie. C'est ainsi que l'opération est présentée au Gouvernement; mais la première division n'en croit pas un mot.

Arrivée à Sétif, la colonne se repose durant quelques jours. Le moment est venu de prendre un parti définitif. S'il faut s'en rapporter à la lettre du 23[2], tout est remis en question. Le maréchal affirme qu'il n'y a qu'un parti raisonnable : marcher rapidement sur Hamza par les Bibane; il a reçu des nouvelles d'Abd el Kader : l'occasion est favorable; enfin, les Kabiles, *prévenus de nos intentions*, se sont tous jetés dans la vallée de l'Oued-Sahel, pour nous disputer le passage et ce serait folie de marcher sur Bougie.

Le prince renouvelle ses objections et conclut en posant la question catégoriquement à Valée : « *garantissez-moi que la guerre n'en résultera pas et je vous suis !* » Il voudrait bien voir les lettres et nouvelles concernant Abd el Kader, mais le gouverneur élude toutes ses demandes. Le lendemain, les discussions recommencent, et enfin, Valée se décide à assurer que la reconnaissance de la route de Constantine à Alger, ne peut faire éclater la rupture : au contraire, c'est pour lui le seul moyen de la prévenir et de l'éloigner, car il s'est enfin rendu compte que, plus on cédait à l'émir, plus il devenait audacieux[3].

---

(1) Soixante ans se sont écoulés et c'est à peine si elle est terminée.

(2) *Récits de campagne*. p. 236 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 236 et suiv.

C'était bien tard pour s'en apercevoir et il fallait un certain aplomb pour le dire à celui qui, depuis deux ans, poussait à l'action, justement pour ce motif.

Devant ces engagements fermes, le duc d'Orléans est ébranlé; le maréchal lui rappelle que les instructions du ministère ne contiennent aucune interdiction; qu'au contraire, on lui laisse l'entière liberté de décider ce qu'il jugera opportun de faire. S'il est blâmé, il quittera sans regret son poste; mais le prince ne rencontrera jamais occasion si belle de faire une œuvre utile et glorieuse...

Cette fois, le prince royal se laisse convaincre, non sans obtenir de Valée une promesse nouvelle que la guerre n'est pas au bout de la route; celui-ci prendra à cet effet les mesures nécessaires; les lettres qu'il vient de recevoir, — et qu'il continue à cacher, — lui permettent de le garantir.

Tout est consommé. L'on ne peut s'empêcher de se demander si ces longues conversations, complaisamment reproduites pour la duchesse, — qui ne manquera pas de les montrer au roi, — sont bien l'expression de la pure vérité; si, en un mot, le prince, en quittant Constantine n'était pas déjà résolu à conduire sa division à Alger? Après avoir lu sa correspondance, personne ne pourra admettre qu'il eût eu l'intention de se borner à une opération dans la Kabilie orientale.

Certes, le prince devait avoir des scrupules; mais, s'il était, dans une certaine mesure, victime des roueries du maréchal, c'est qu'il le voulait bien, puisqu'il s'en était aperçu dès le point de départ. En réalité, il désirait l'expédition presque autant que Valée.

Quoiqu'il en fût l'affaire était décidée. Le duc d'Orléans fit alors adopter son plan qui était bien conçu : les deux divisions, allégées de tous les malingres et des impédimenta, se porteraient rapidement sur Zammora, afin de laisser croire que la colonne marchait vers Bougie. De là, elle ferait un à gauche, à travers la Medjana, comme pour donner la chasse au lieutenant d'Abd el Kader et à ses adhérents ; arrivée au col de la route de Mansoura, elle descendrait directement à l'ouest, et après avoir passé les Bibane, Galbois ramènerait sa colonne à Sétif, tandis que la première division, avec le maréchal, continuerait sa route sur Alger. Si l'on trouvait le fort de Hamza occupé par les réguliers d'Abd el Kader, on les en délogerait, et après avoir détruit cet ouvrage, on continuerait à marcher sur Alger par la vallée de l'Isser, sans occuper aucun poste.

Ce programme fut exécuté et la première colonne ne rencontra aucune résistance jusqu'à Hamza. Un bataillon de réguliers, trouvé dans la plaine de Bouïra, fut mis en déroute ; puis, après quelques engagements assez vifs d'arrière-garde, dans la vallée de l'Isser, la vaillante troupe déboucha en bel ordre dans la Mitidja. L'armée et une partie de la population étaient venues à la rencontre du prince qui fit, le 2 novembre, son entrée triomphale à Alger. L'enthousiasme, habilement exploité par le maréchal, atteignit les dernières limites ; il semblait que l'Algérie fût enfin conquise et que l'émir n'existât plus ; on s'embrassait dans les rues, on se félicitait. Enfin, pour célébrer dignement ce fait mémorable, le prince offrit à sa division et aux délégués de l'armée et de la population, un grand banquet de 2,300 couverts, sur l'esplanade de Bab-el-Oued. Ce fut une admirable fête, où toutes les mains

s'étreignirent et qui se termina par la remise solennelle, au duc d'Orléans, des palmes cueillies dans la vallée des Bibane, aux deux palmiers qu'une fée semblait y avoir placés dans ce but.

Le prince s'embarqua le lendemain pour la France, emportant un souvenir inoubliable de cette campagne qui se présenta entourée d'une sorte de légende. Il fit bien, car s'il avait attendu quelques jours de plus, il aurait vu de près l'envers des choses glorieuses.

Les récits du duc d'Orléans, écrits au jour le jour, constituent un document historique précieux ; ils éclairent d'un grand jour les causes de l'expédition des Bibane, depuis longtemps résolue dans l'esprit du maréchal, qui en était obsédé au point de sembler n'avoir pu penser à autre chose, et décrivent minutieusement les conditions dans lesquelles elle s'est réalisée.

Pour Valée, cette opération était le couronnement de son œuvre et la justification de sa conduite antérieure ; la France entière devait en être frappée et il en attendait le renouvellement de ses pouvoirs, avec une indépendance plus grande encore. Aussi s'appliqua-t-il à présenter cette promenade comme une preuve éclatante de la pacification de l'Algérie. Selon son habitude, il laissa dans l'ombre les détails que nous connaissons, prétendit qu'on n'avait rencontré partout que des personnages venant apporter leur soumission à la France, et ne parla des combats de la vallée de l'Isser que comme de tiraillements d'arrière-garde, nous ayant coûté deux tués et quelques blessés. Telle a été jusqu'à aujourd'hui la version officielle[1].

---

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 338. — *L'Algérie de 1830 à 1840*, t. II, p. 380.

Or, le duc d'Orléans rétablit l'exactitude des faits. Sa lettre du 3 novembre se termine ainsi : « Les désagréments recommencent avec le maréchal, il veut mettre dans son rapport un faux chiffre de tués et de blessés. Il a bien tort ; *ma division a eu six tués et quarante-huit blessés*. Voilà la vérité. »[1] Ajoutons que plusieurs de ces blessés succombèrent dans les hôpitaux.

Cependant, le cœur du prince débordait de reconnaissance pour le maréchal. Tous ses torts étaient oubliés ; abusé par le succès du moment, ses craintes trop légitimes s'étaient évanouies, et dans ses lettres au roi et aux ministres, il ne cessait de proclamer les mérites des conceptions du gouverneur.

XII.

Abd el Kader envahit la Mitidja et met tout à feu et à sang. La grande guerre commence

Le triomphe du maréchal fut de courte durée. Abd el Kader avait reçu, le 31 octobre, à Takdemt, la nouvelle du passage de l'armée par les Bibane. Dès le lendemain, il partait pour Médéa, afin de commencer les hostilités, avant même de savoir que ses réguliers seraient attaqués à Hamza. Le 18 novembre il adressait au maréchal Valée, une orgueilleuse déclaration de guerre, où il reprochait aux chrétiens leur manque de foi et la violation d'un traité solennellement consenti.

Valée avait-il pu croire qu'il en serait autrement ? Cela n'est pas admissible. Dans tous les cas, le duc d'Orléans ne s'y était pas trompé, et l'avait suffisam-

(1) *Récits de campagne*, p. 310.

ment mis en garde. Comment expliquer, qu'après avoir nourri si longuement son projet, et en avoir étudié les conséquences parmi lesquelles la rupture avec l'émir devait être prévue, comment expliquer que le maréchal n'ait pris aucune précaution ? De la part d'un chef, dans sa situation, cette négligence est une faute militaire impardonnable.

Dès le 10 novembre, les tribus soumises étaient attaquées par les Hadjoutes, et nos troupes, ayant exécuté une pointe pour les repousser, tombaient dans une ambuscade où périssaient un commandant, un lieutenant et plusieurs soldats.

Dans son aveuglement, le maréchal ne voulut y voir qu'un accident isolé; mais, sur tout notre front, les mêmes attaques se produisirent; le 20, plus de deux mille cavaliers de Ben Salem, débouchèrent par la vallée d'Harrach, pillant et massacrant les colons. Le lendemain, la plaine était envahie, du côté de la Chiffa, par un autre groupe de mille cinq cents cavaliers.

Sur divers points, nos postes furent surpris, bousculés, le fameux vallum n'arrêta pas un instant les envahisseurs et en quelques jours la Mitidja se trouva mise à feu et à sang. De toutes parts, on vit refluer sur Alger, des bandes de colons échappés au massacre, des soldats fugitifs, des blessés se traînant lamentablement, des gens réduits au désespoir...

Quel épilogue de la belle fête du 3 novembre? Voilà les fruits de l'entêtement de Valée ! Voilà où l'avaient acculé ses attermoiements, ses complaisances pour l'émir, son obstination à ne pas agir au moment propice, en dépit des ordres du Gouvernement[1].

---

(1) *Annales algériennes*, t. II, p. 371 et suiv. — *L'Algérie de 1830 à 1840*, p. 382 et suiv.

Si, au lieu d'entraver l'extension française, d'empêcher l'occupation des villes bordant la plaine; au lieu de placer des postes isolés, mal reliés entre eux, il avait favorisé une expansion qui ne demandait qu'à s'exercer, protégée en avant par des garnisons, groupées dans des places militaires, en attirant à lui des tribus surveillées de près par ses officiers du bureau arabe, — dont par parenthèse il ne voulait pas entendre parler, — cette déplorable surprise n'eût pu se produire. Si, même, ses postes avancés, avaient été tenus en haleine, avec une certaine initiative, ils auraient opposé une résistance plus sérieuse; mais ils avaient reçu l'ordre formel de rester dans l'inaction, et même de ne pas répondre aux coups de feu tirés sur eux!

Le maréchal n'admettait qu'un système pour administrer les populations de l'intérieur: le commandement des chefs arabes. Or, dès le premier jour, deux de ses caïds de la plaine étaient venus se réfugier à Alger; quant à ses hakem, loin de prêter assistance aux soldats et aux colons, ils pactisaient, naturellement, avec Abd el Kader.

Mais nous n'avons pas la prétention de raconter cette histoire. Pendant que l'émir répondait aussi vigoureusement à ce qu'il appelait notre provocation, le prince royal, retenu en quarantaine à Marseille, écrivait lettres sur lettres, notamment au gouverneur, développant ses plans et insistant pour que l'occupation française fût largement encouragée. Le 27 novembre, il ne sait rien encore, et écrit de Paris au maréchal :[1] « Je suis certain que vos efforts tendront

(1) *Récits de campagne*, p. 452 et suiv.

à retarder l'instant où il faudra prendre les armes contre Abd el Kader... Si l'émir bouge, il faut, après le grand retentissement de la campagne des Bibane, ne pas faiblir. Il faut, *à l'instant même*, lui déclarer *de Médéa*, qu'on lui enlève la province de Titeri. »

Hélas ! on croyait encore aux grands résultats de l'inutile promenade des Bibane ! Mais pendant qu'on parlait d'escamoter Médéa, l'émir, après avoir tant ravagé dans la plaine, menaçait Alger!

Combien pénible dut être le réveil, malgré les soins pris par Valée pour atténuer, dans ses premiers rapports, l'étendue du désastre. L'émotion fut très vive; cependant l'opinion se prononça pour une vigoureuse offensive, et le Gouvernement décida l'envoi de 10,000 hommes de renforts à Alger.

Les lettres suivantes du prince au maréchal sont empreintes d'une certaine tristesse, mais fermes et résolues; elles ne contiennent aucun reproche direct ou indirect, ce qui est naturel, puisqu'il s'est associé à la fatale entreprise de Valée[1]. Il demande seulement à prendre part à la guerre et désire commander encore une division pour la mener à la conquête de Médéa, Miliana, etc.; il affirme au gouverneur qu'il conservera la plus entière liberté d'action.

Cependant Valée était violemment attaqué dans la presse et à la tribune; l'opposition trouvait, dans les évènements d'Algérie, une arme redoutable contre le Gouvernement. Il fallut l'intervention personnelle du roi pour sauver la situation du gouverneur qui offrit, encore une fois, sa démission.

---

(1) *Récits de campagne*, p. 455 et suiv.

Le maréchal avait obtenu quelques avantages, lorsque l'arrivée successive des renforts porta l'effectif sous ses ordres, dans la seule province d'Alger, à 33,000 hommes, en janvier 1840. Avec de semblables forces, il fut bientôt maître du terrain dans la Mitidja et put occuper Cherchel. Pendant ce temps les Arabes de la province d'Oran, qui s'étaient tenus jusque-là tranquilles, venaient attaquer Misserghine, Arzeu, Mostaganem et Mazagran. Le gouverneur reçut l'ordre d'envoyer, avant tout, des secours dans cette province de l'ouest, si négligée par lui. Enfin, au mois d'avril, le duc d'Orléans étant arrivé, on se mit en marche vers Médéa, déjà plusieurs fois conquise, et toujours abandonnée. L'émir essaya en vain d'arrêter l'invasion ; il ne put s'opposer aux progrès des Français, qui auraient dû même être plus rapides[1].

XIII.

EPILOGUE

Malgré le déplorable résultat de sa politique et les attaques violentes dont il était l'objet, Valée conserva son poste jusqu'à la fin de l'année 1840. Des succès réels avaient été obtenus ; avec les forces dont il disposait, on ne pouvait faire moins. Mais il était définitivement condamné, et le nouveau Cabinet obtint, le 29 décembre 1840, une ordonnance du roi, le remplaçant par Bugeaud. Dès lors, la face des choses changea, et Abd el Kader se vit bientôt expulsé de toutes ses forteresses, chassé de ses retraites et

(1) *L'Algérie de 1830 à 1840*, t. II, p. 424.

réduit au rôle de chef de partisans, pour lequel il était né, et où il se montra hors de pair.

Sans entrer dans le récit du Gouvernement de Bugeaud, donnons quelques détails complémentaires sur les personnalités soutenues par Valée dans la province de l'Est, et les suites des mesures par lui édictées.

Un des premiers actes du nouveau gouverneur consista à replacer Négrier à la tête de Constantine. Arrivé en mars, ce général trouva le pays dans un état d'insécurité et d'anarchie rappelant l'époque de 1837. Tous les chefs indigènes, y compris Hammouda, entretenaient des intrigues avec nos ennemis. Négrier commença par révoquer le hakem; puis il se mit aux trousses des traîtres, et des coupeurs de routes, qui furent châtiés avec une inflexible rigueur. La sécurité ne tarda pas à être rétablie. Bientôt, les trahisons de Ben Hamloui, nommé par Valée, caïd du Ferdjioua, furent dévoilées, et le Conseil de guerre le condamna à la détention perpétuelle. Puis, ce fut le tour de Ben Aïssa, élevé, on n'a jamais su pourquoi, à la dignité de khalifa du Sahel de Constantine; cet ancien premier ministre du bey avait eu la précaution de garder les coins qui servaient à fabriquer la monnaie de son maître; ayant été révoqué de fonctions qu'il remplissait fort mal, il s'avisa d'utiliser les coins d'Ahmed, bey, et inonda le pays de monnaie contenant sept huitièmes de cuivre et un peu d'argent. Il fut puni de la peine des faussaires. Enfin, dans le cours de la même année 1841, si fatale aux protégés de l'ancien gouverneur, le triste Farhate, qui avait obtenu sa liberté de l'émir, en promettant de venger les défaites de ses

lieutenants, dans le Zab, périssait obscurément sous le couteau de ses anciens adhérents.

Quant à Hammouda, dépouillé de ses prérogatives, il vivait dans des transes perpétuelles, craignant toujours que le sévère général ne lui fit expier ses crimes. Il s'échappa une belle nuit de sa demeure, gagna rapidement Philippeville, où un bateau était en partance, s'y fit admettre, et débarqua à Marseille. Sans perdre une minute, il monta dans la diligence; arriva à Paris et se fit conduire chez le ministre Guizot, auquel il expliqua qu'il avait échappé, par miracle, à la fureur du féroce commandant de Constantine et qu'il venait se réfugier sous la protection du Gouvernement français. En vain, le ministre essaya de le rassurer.... et de le congédier; le « hakem de Valée » ne voulut rien entendre et s'installa, bon gré, mal gré, à son foyer. Il y resta de longs mois, et, comme Négrier était alors attaqué par la presse parisienne, lui reprochant des cruautés prétendues inutiles, Guizot en profita pour rappeler le général à la fin de 1842, et se débarrasser de son hôte Hammouda.

La deuxième disgrâce de Négrier, provoquée encore par ce triste personnage, donna lieu à des protestations unanimes, non seulement de la part des colons et de l'armée, *mais encore des représentants autorisés de la population musulmane.*

On eût le bon esprit de ne plus donner de fonctions à Hammouda, ce qui ne l'empêcha pas, plus tard, d'obtenir de l'administration, de scandaleuses concessions de terre sous prétexte de compensations ou de restitutions. Parce que ses ancêtres avaient rempli les fonctions de cheïkh el Islam ; il revendi-

quait sans cesse des immeubles urbains et ruraux; pendant qu'il avait été cheïkh et hakem de la ville, c'est-à-dire maire, il eut soin de faire acte de possession sur les terrains environnants, notamment tout le mamelon du Koudiat, antique cimetière, domaine public par essence. Plus tard, la ville dut lui en abandonner la majeure partie (18 hectares sur 24), qu'il vendit par lots aux européens. Malgré tout, cet homme, dont la seule qualité était l'impudence et l'audace, finit par se ruiner en procès et mourut abandonné de tous, en 1883.

On aura peut-être peine à croire que les mesures restrictives édictées par Valée, à l'égard de Constantine, ont pesé lourdement sur les dix-sept premières années de l'occupation. Non seulement l'entrée des européens et leur installation ont été d'abord interterdites, mais, même après qu'on eût entr'ouvert la porte, les transactions y furent gênées de toute manière. Les autres villes ne tardaient pas à être érigées en communes; Constantine n'obtint cette faveur qu'en 1854 ; l'autorité municipale fut exercée par un cheïkh el Blad, jusqu'en 1848, — les dernières années, cette fonction était remplie par un capitaine ! — Ce régime spécial, militaire-arabe, n'empêcha pas heureusement la transformation du pays à partir de la fin de 1847, il la retarda, c'est déjà trop, et la commune en pâtit.

RÉSUMÉ

On voudra bien nous permettre maintenant de résumer les principales constatations à retenir de cette étude.

*
* *

Le siège de Constantine, en 1837, est un des plus glorieux faits d'armes de la guerre d'Afrique[1]. Le général en chef n'avait qu'à raconter les détails de cette épopée, sans rien ajouter, ni dissimuler. Pourquoi a-t-il voulu l'embellir en énonçant des faits inexacts qui sont devenus la vérité officielle ?

Ainsi, il est admis qu'après l'assaut et la défense acharnée des rues et des maisons, il n'y a pas eu le moindre pillage. Comment cela aurait-il pu être possible ? Ces maisons qu'il fallait prendre d'assaut en poursuivant les défenseurs de chambre en chambre, n'auraient pas été pillées ? Ces quartiers défendus par des barricades formidables vomissant la mort sur les assaillants, n'auraient subi aucun opprobre après la victoire ? Cela n'est pas soutenable.

La ville n'a pas été mise à sac ; voilà qui est vrai ; on n'a pas froidement massacré les gens inoffensifs, c'est encore vrai, et l'on doit féliciter de cette modération l'armée victorieuse. Mais on a pillé pendant quelques heures ; des documents indigènes qui n'ont pas été faits pour les besoins de la cause, nous en

(1) Nous avons de notre mieux rendu justice à l'armée dans un travail intitulé : *Les deux sièges de Constantine*, 1836-1837. — (Poulet, Constantine, 1895).

avaient donné la conviction. Le récit pittoresque du caporal Tarissan, publié par nous, dit formellement qu'on avait accordé aux troupes des colonnes d'assaut deux heures de pillage. Saint-Arnaud, dans ses « *Souvenirs* », affirme qu'on a pillé pendant deux ou trois jours.

On se rend bien compte, d'après le récit même de Tarissan, de ce qui s'est passé : les soldats, mourant de faim, ont cherché d'abord des victuailles pour se rassasier, puis des gandouras pour remplacer leurs chemises pourries et remplies de vermine. Après avoir satisfait ces premiers besoins, ils ont recueilli les objets qui leur tombaient sous la main. On ne pouvait, dans ces circonstances, exiger d'eux plus de modération. Mais, loin de maltraiter les indigènes, sans motifs, ils les rassuraient, portaient secours à ceux qui étaient blessés et recueillaient les enfants abandonnés.

*
* *

Les rapports officiels ont fait ressortir la bienveillance avec laquelle la population a été traitée par le commandement, et affirmé qu'aucune charge extraordinaire ne lui a été imposée. Agir autrement eut été injuste, car les habitants proprement dits avaient pris une faible part à la défense, confiée à des soldats levantins et à des volontaires kabiles. Ils se seraient même empressés d'ouvrir leurs portes aux Français, s'ils n'en avaient été empêchés.

Or, nous savons maintenant qu'une contribution de guerre de 200,000 fr. a été imposée à la ville. Cela n'a pu rester ignoré ; Pellissier de Reynaud, sans le dire positivement, parle du recouvrement d'une somme

à titre de remboursement de vivres ; mais des quantités considérables de vivres ont été trouvées dans la ville et l'administration les a emmagasinées pour l'armée. On ne voit donc pas à quoi s'appliquerait ce remboursement ?

Ce point est éclairci, grâce aux lettres du caïd Hammouda : Valée a frappé les habitants d'une amende de 200,000 fr. que le caïd a été chargé de recouvrer et il résulte des « *Souvenirs* » du général Cadart que la Commission chargée de lui faire rendre ses comptes a constaté qu'il avait encaissé de ce chef 300 ou 310,000 francs. Le commandant Niel faisait partie de la Commission et, comme il était le chef direct de Cadart, c'est probablement par lui qu'il l'a su. Nous apprenons aussi, par son livre, que ces commissaires, trop clairvoyants, n'ont pas tardé à être éloignés, sinon disgraciés ; c'est sans doute pour cela qu'on n'en a plus parlé.

Comment l'affaire s'est-elle terminée ? Hammouda a-t-il remboursé tout ou partie de la somme ? On l'ignore, mais à en juger par le ton des dernières lettres du maréchal, les moyens de rigueur ne paraissent pas avoir été employés.

*
* *

Les instructions laissées à Hammouda par Valée, en quittant Constantine, le cachet qu'il s'est fait fabriquer dans cette ville, sur lequel il se pare du titre de « Sultan d'Alger », ne permettent plus de mettre en doute ses intentions. Dès qu'il eut pris le commandement, après la mort de Damrémont, il s'est considéré comme gouverneur général et a agi en cette

qualité. Son refus, à Bône, n'était qu'une feinte et il a profité de son élévation au maréchalat pour rester dans la place, sans même recevoir de nomination définitive.

Les pouvoirs considérables, indéfinis, de toute nature qu'il confère directement à Hammouda, la position, indépendante du commandant militaire, qu'il lui donne, en l'invitant à fournir à celui-ci, — qu'il appelle, on ne sait pourquoi, Yusuf, — ce qu'il demandera « comme à un frère », mais sans l'avertir qu'il est son subordonné, constituent un fait historique nouveau, insoupçonné. Cette correspondance avec divers chefs indigènes restée ignorée, devait être, en quelque sorte, secrète.

L'importance que Valée attribue à des personnages aussi médiocres, aussi dépourvus d'autorité que Hammouda, Farhate, Abd es Selam Mokrani et autres démontre son ignorance absolue des choses indigènes et justifie le reproche qui lui a été fait de n'agir que selon les opinions préconçues qu'il se formait, et de n'écouter les conseils d'aucun de ses officiers. On sait, du reste, qu'il supprima le service des Affaires arabes qui commençait à se montrer si utile au commandement.

*
* *

Il est certain maintenant que la conception de Valée, en quittant sa conquête, était d'en faire une province exclusivement arabe, administrée par Hammouda, à Constantine, et par Farhate, dans les régions du sud, avec d'autres chefs indigènes sous leurs ordres. Peut-être espérait-il même en retirer la gar-

nison, ainsi que certains l'ont prétendu ; cela expliquerait, sans l'excuser, l'abandon dans lequel les troupes y furent laissées, aucune mesure n'étant prescrite pour leur installation.

La nomination de Négrier à Constantine, au commencement de 1838, renversa ce plan. Soit qu'il n'eût reçu que de vagues instructions, soit qu'il n'eût pas tenu compte de celles qui lui avaient été données, le général agit aussitôt en vrai chef militaire, parcourant les environs, pourchassant les coupeurs de route, soumettant les tribus, puis les utilisant et les protégeant. Ahmed bey fut rejeté dans le sud, puis en Tunisie et réduit à l'impuissance, Ben Aïssa chassé du côté de Bône ; on s'étendit dans toutes les directions. Mila fut occupé, Philippeville reconnu et la route conduisant à ce port, commencée.

Quant à Hammouda, tenu à l'écart, il n'en fut plus question ; il avait démontré son incurable nullité ; on ne tarda pas à découvrir ses trahisons et ses prévarications. En même temps, Farhate passait dans le camp d'Abd el Kader....

C'était l'écroulement des conceptions de Valée, qui ajoutait à ses précédentes fautes, on ne sait quelle entreprise de traité avec Ahmed bey, sans doute dans le but de le replacer comme vassal, à Constantine. Le maréchal prit son parti de l'extension de l'occupation et se prépara à venir y présider en personne.

Mais il ne put se décider à sacrifier son Hammouda ; en réponse à la plainte indignée du général, il éleva le coupable au grade de hakem et lui écrivit dans les termes les plus sympathiques. Pendant ce temps, Négrier le séquestrait chez lui et ne tenait aucun compte de sa nomination. En désobéissant

ainsi à son chef, il commettait une faute contre la discipline ; mais il cédait à la voix de l'honneur et du bon sens et les grands services qu'il venait de rendre, avec les faibles moyens dont il disposait, auraient dû entrer en ligne de compte. Valée n'hésita pas à le sacrifier et il chargea Galbois, son successeur, de rétablir officiellement Hammouda dans ses honneurs et dignités. Les lettres qu'il écrit à ce dernier, dans cette circonstance, sont véritablement peu honorables pour le représentant de la France.

Mais il faut d'autres victimes et il disperse les officiers et fonctionnaires chargés de lui faire rendre des comptes et qui ont pris au sérieux leur mandat.

La politique du maréchal avec Abd el Kader a été sévèrement jugée par Pellissier de Reynaud, dans ses *Annales*. Nous savons maintenant, par les lettres du duc d'Orleans, combien le Gouvernement le poussait à l'action. C'est une nouvelle preuve de l'obstination de son caractère et de sa confiance dans les ressources de sa diplomatie.

Dans ses premières lettres à Hammouda, Valée veut à tout prix que celui-ci organise un service de correspondance par terre avec Alger. Il ne cesse ensuite de lui en parler et a l'air de croire que le hakem a une action effective sur les « tribus » de la province. Après sa visite à Constantine, dans l'automne de 1838, et la prise de possession de Philippeville, il annonce que toute la province est soumise ; comme conséquence, il faut qu'on « ouvre la route de Constantine à Alger ». En plein hiver, il donne à

Galbois l'orde de s'avancer à sa rencontre par Sétif, tandis qu'il marchera sur Bouïra. Entreprise bien dangereuse pour un homme de guerre, alors qu'aucun point intermédiaire n'est occupé. Heureusement qu'il est retenu à Alger et que Galbois ne peut dépasser Sétif.

Mais ce n'est que partie remise. Il tache d'y intéresser le duc d'Orléans ; pendant ce temps, Abd el Kader, débarrassé de sa folle entreprise d'Aïn-Madi, rentre dans son centre d'action si longtemps abandonné. Il commence par opposer un refus hrutal et définitif aux propositions de modification du traité de la Tafna, sollicitée depuis plus d'un an par le gouverneur et se prépare à s'étendre vers l'Est jusqu'à Dellis.

Ce nouvel échec atteignit Valée dans son plus sensible amour-propre. Il ne respirait que vengeance et ne pouvait se dissimuler que la guerre était inévitable. Mais, toujours en proie à son idée fixe, il voulait « *ouvrir la route de Constantine* ». Cependant, l'été était arrivé et le duc d'Orléans annonçait sa venue pour le mois de septembre. Il remit à cette époque la réalisation de son plan et prit diverses mesures en conséquence.

*
* *

On n'était guère satisfait de Valée, à Paris ; mais lorsqu'il sentait que des observations allaient lui être adressées, il avait un moyen infaillible de détourner l'orage ; vite, un rapport était envoyé au roi, dans lequel on exposait, en termes dityrambiques, les admirables résultats obtenus dans la province de Cons-

tantine, par les moyens pacifiques. Le Gouvernement ne pouvait troubler cette grande et belle œuvre et l'on passait l'éponge sur le reste. Cependant, il devenait indispensable de savoir à quoi s'en tenir et le voyage du prince royal avait pour but de voir de près les choses.

C'est pourquoi le duc d'Orléans commence par Oran, où il donne rendez-vous au gouverneur ; mais celui-ci n'a garde d'y aller, car la situation de la région abandonnée de l'Ouest est vraiment trop triste. Le prince en est scandalisé ; il arrive à Alger, où Valée a su très bien préparer le terrain pour l'intéresser et lui faire oublier sa fâcheuse impression. Il exploite, en outre, comme il l'a déjà fait dans ses lettres, les instincts belliqueux de ce jeune homme et son intérêt d'héritier présomptif en lui proposant de le mettre à la tête d'une belle opération militaire qui le couvrira de gloire. Il s'agit, on le devine, d'aller à Constantine par terre....

Le prince royal reçoit avec défiance cette ouverture, car il est certain que c'est le moyen de déchaîner la guerre avec l'émir, en quoi il a raison. Valée, qui n'abandonne jamais son idée, lui propose un autre jour de pousser seulement jusqu'à Aïn-Soultan ; il n'a pas plus de succès.

On s'embarque ensuite pour Philippeville et le duc d'Orléans n'est pas surpris qu'on emmène une division des meilleures troupes. Le long du chemin et à Constantine, la même discussion recommence et chacun garde ses positions. Enfin, Valée trouve une solution qui satisfait tout le monde : on partira vers l'Ouest, mais on se contentera « d'ouvrir les communications » sur Djidjeli ou sur Bougie. Or, Sétif n'est

même pas encore occupé et l'on n'a que de bien vagues données sur les pays en question.

C'est ainsi que l'armée se met en route ; tout le monde, depuis le maréchal jusqu'au dernier soldat, sait que l'objectif est Alger, mais on a soin de faire annoncer dans la Kabilie orientale que la colonne va descendre par l'Ouad-Sahel. Tous les hommes valides s'y portent et, pendant ce temps, le gouverneur, le prince et sa division franchissent vivement les défilés des Bibane, et arrivent à Bouïra où ils dispersent un bataillon de réguliers d'Abd el Kader. Puis l'armée traverse, non sans soutenir de sérieux combats, les montagnes de la vallée de l'Isser et enfin arrive à Alger où elle est reçue avec un enthousiasme vraiment exagéré.

Valée a réalisé sa grande pensée : il a « *ouvert la route de Constantine à Alger* ». En réalité, il est passé avec un rare bonheur, après avoir éloigné très habilement les ennemis ; mais il sait bien qu'il ne pourrait recommencer ce tour de force et d'adresse. Rien n'est ouvert, tout au contraire, la route est plus fermée que jamais.

Comment le duc d'Orléans, comment des gens sérieux ont-ils pu croire un instant aux résultats de cette promenade ? Convaincus ou non, le gouverneur et le prince s'empressèrent d'annoncer à la France que l'Algérie était pacifiée puisqu'on pouvait aller de Constantine à Alger par terre sans tirer un coup de fusil, ce qui, du reste, n'était même pas exact.

C'était précisément ce que cherchait Valée : frapper l'opinion par un coup de théâtre.

Combien d'années devaient s'écouler avant que cette route fût réellement ouverte !

Dans tout cela, les triomphateurs oubliaient Abd el Kader dont ils avaient tant parlé et qui allait cruellement se rappeler à eux, en mettant à feu et à sang la Mitidja, en détruisant la colonisation naissante, en massacrant nos postes et en venant insulter les environs d'Alger.

Tandis qu'ils se décernaient palmes et couronnes, dans la grande fête de Bab-el-Oued, ils auraient pu, en prêtant l'oreille, entendre le galop des chevaux descendant comme une avalanche de toutes les pentes des montagnes, et les cris des guerriers accourant pour prendre part au massacre des chrétiens sans défense.

Pourquoi le prince royal, qui avait si bien apprécié les conséquences de l'entreprise, avait-il d'abord repoussé les tentations de Valée et refusé de marcher sur Constantine, puisqu'il devait accepter ensuite de diriger l'opération en sens contraire ? Toutes ces discussions, ces contestations, ces protestations n'étaient donc qu'une comédie ?

Tous deux ont manqué à leur devoir. Sachant que la guerre était inévitable, qu'elle naîtrait de cette inutile, sinon grotesque manifestation, ils devaient commencer par assurer au moins la protection de la Mitidja, après quoi, ils auraient entrepris la campagne contre l'émir selon le plan le plus favorable, au lieu de la subir en se laissant surprendre.

Voilà ce que l'histoire impartiale doit dire. Ces

fantaisies s'appelaient autrefois « jeux de prince » ; le peuple en faisait toujours les frais.

Le gouvernement du maréchal Valée a été funeste à l'Algérie. Il a fortifié la puissance d'Abd el Kader, au lieu de la combattre, et de s'emparer de Médéa, de Miliana et de Tiaret, pendant que l'émir était retenu au siège d'Aïn-Madi. Il a retardé la rupture et l'a fait éclater dans les conditions les plus défavorables ; il a laissé massacrer les colons qu'il avait pour mission de protéger ; il est en partie cause des sept années de guerres qui ont coûté tant d'efforts et fait verser inutilement tant de sang, des deux côtés.

On dira peut-être qu'il est facile et peu généreux de critiquer ceux qui ne réussissent pas. Ce reproche n'a qu'une valeur relative. L'histoire a toujours le droit de critiquer rétrospectivement les actes de ceux qui ont été chargés de diriger les grandes affaires nationales. Tout mandat de ce genre doit avoir pour corollaire une responsabilité proportionnelle. Après avoir démontré les erreurs des pasteurs de peuples et leurs conséquences, on doit tenir compte des intentions et des accidents résultant de fatalités qu'on ne pouvait prévoir ; dans ce cas, la sentence est atténuée jusqu'à l'extrême limite. Mais, lorsque les fautes, trop nombreuses et trop graves, procèdent d'un aveuglement volontaire, d'une obstination que rien ne peut excuser, l'histoire n'a pas le droit d'absoudre.

Lettres du maréchal Valée
à Hammouda ben Cheïkh

TRADUCTION

N° 1.

Louanges à Dieu ! Lui seul est adorable ; il n'y a d'autre Dieu que lui ! Qu'il soit exalté ! Que sa puissance soit glorifiée et bénie !

(Empreinte d'un cachet rond, de quatre centimètres de diamètre, portant :

En légende : Placez votre confiance dans le Très-haut ! son serviteur, le comte Valée, général en chef des armées françaises.

Au centre : Sultan d'Alger, année 1253 (1837-8).

De la part de son excellence le comte Valée, chef des armées françaises et du territoire de Constantine.

A Sidi Mohammed[1], fils du cheïkh supérieur Sidi Mahammed El Feggoun, caïd de la province (Outon) de Constantine, — que le Dieu très-haut lui fasse miséricorde et l'aide à remplir les fonctions dont il l'a honoré, amen !

Je vous annonce, pour le bien, que dans la journée de demain je quitterai cette ville, en y laissant un corps de troupes nombreux, sous le commandement du colonel Youssof (Jusuf)[2] : vous devrez lui demander tout ce dont vous aurez besoin et lui fournir tout ce qu'il vous demandera. Il en sera de même pour toutes les affaires, sérieuses

(1) Hammouda est une forme usuelle de Mohammed.

(2) Yusuf qui avait pris part au siège de l'année précédente et entretenu des intelligences avec le cheïkh Ben El Feggoun avait été envoyé dans la province d'Oran, et placé à la tête des Spahis, il reçut un congé d'office à passer à Paris pendant la seconde expédition.

et autres, offrant de l'avantage à la ville et à ce qui en dépend.

Sachez qu'il est le premier chef dans le pays et que vous ne pourrez rien changer, ni modifier de ce qui existe que d'après ses ordres; et lui, prescrira de maintenir et de perpétuer [1] ce que vous ferez ensuite de nouveau, après sa décision.

Vous m'avez demandé de vous faire connaître la quotité de ce que vous auriez à percevoir et à recouvrer dans l'Outon, en fait d'impôts, achour [2], etc. ; vous agirez de la même façon qu'Ahmed bey, c'est-à-dire que vous imposerez, sur l'Outon, l'achour et le hokor [3] et que vous percevrez l'achour sur les tribus qui se sont soumises et sur celles qui se soumettront à la France.

Il faudra que vous vous entendiez avec notre ami, le cheïkh Farhate, qui est venu, auprès de nous, apporter sa soumission à son excellence le Sultan de France. Il est désirable que ce cheïkh Farhate se tienne entre la ville et l'armée du bey Ahmed, en déployant tous ses efforts pour écarter le bey susdit, avec l'appui des tribus soumises.

Quant à vous, il faudra absolument que vous ordonniez à toutes les tribus de maintenir la paix et la tranquillité (chez elles) et de veiller à la liberté des routes et à la sécurité des voyageurs. Vous ordonnerez à ces gens de venir sans cesse sur les marchés de Constantine et d'y apporter tout ce qu'ils ont : ils recevront le prix (de leurs denrées) à un taux élevé.

Vous m'avez demandé un certain temps pour vous permettre de verser l'amende, montant à deux cent mille francs, qui a été imposée aux gens de la ville. Or, l'intention était qu'elle fût payée maintenant. Je vous recommande de faire tous vos efforts pour faire payer cette somme, sans retard, ni attermoiement. Il est d'usage traditionnel que les gens absents, parents et amis du bey Ahmed, soient tenus obligatoirement de payer ce qui leur incombe dans cette amende, et que cela retombe sur leurs biens : cette affaire est entre vos mains et à vos ordres.

Il faut que vous sachiez bien que tous les immeubles du beylik (de l'Etat) doivent être mis à part par vos soins, afin qu'ils passent sous l'autorité française.

---

(1) C'est-à-dire : qu'il le rendra exécutoire. Cette phrase, reproduite littéralement est typique.

(2) La dime légale sur les récoltes.

(3) Sorte de fermage domanial.

Je vous répète qu'il faut absolument que vous vous entendiez et vous mettiez d'accord sur toute chose avec le colonel Bernelle. Il a ma confiance et mon mandat et je lui ai recommandé de vivre avec vous en bonne intelligence et amitié, comme le feraient des frères.

Telles sont les dernières paroles que je vous adresse avant mon départ de cette ville. Je compte sur vous : ne trompez pas mon espoir et ma confiance en vous et en vos promesses et vos engagements.

Soyez bien convaincu et persuadé que la France vous soutiendra, vous rendra puissant, sera avec vous et vous aidera, tant que vous serez exact et sincère, selon vos promesses verbales et écrites.

C'est là tout ce que j'ai à dire, avec le salut.

Ecrit le dimanche soir, 28 du mois d'octobre 1837, correspondant à la fin du mois de Redjeb, l'unique de l'année 1253 de l'Hégire.

Fait au palais de Constantine.

Ecrit par l'ordre de l'excellence susdite qui a apposé en tête son noble cachet.

(Suit une nouvelle empreinte du même cachet).

N° 2.

Louanges à Dieu ! etc.

(Empreinte du même cachet.)

De la part de son excellence, le comte Valée, général en chef.

A la seigneurie du très honorable, très glorieux Sid Mohammed ben Sid Mahammed ben El Feggoun, caïd de l'Outon de la ville de Constantine, — que Dieu soit avec lui et lui fasse miséricorde, amen !

Je vous annonce, en bien, que j'ai reçu en route les deux courriers que vous m'avez envoyés avec la lettre à mon adresse. Je vous les renvoie avec le Caftan que je vous ai promis[1].

J'ai été très satisfait de vos paroles, relatives à la paix et à la tranquillité qui règnent dans la ville depuis que je l'ai quittée. Je suis également très satisfait que vous me donniez l'assurance que cette situation se maintiendra toujours.

(1) A l'époque turque, le Caftan officiel était le signe d'investiture.

Ayez l'assurance que le maintien de la paix et de la tranquillité, les bonnes relations des Arabes de la ville et de l'extérieur avec les Français, l'amitié régnant entre eux. vous assureront l'appui, le concours et l'aide de la France.

Sachez que j'ai été très contrarié de ne pas trouver les belles armes que je voulais vous envoyer, ainsi qu'au cheïkh Farhate : c'est par le fait d'une erreur que ces armes ont été renvoyées, de Medjez-Ammar à Alger, avec la dépouille mortelle du feu comte Damrémont. Mais ma promesse à ce sujet sera remplie et aurait été réalisée sans cela.

Je n'ai plus rien à ajouter que la glorification du Dieu très haut ; salut !

Fait à Bône, le dimanche, 5 de Châbane 1253 (3 novembre 1837).

Ecrit par l'ordre du seigneur sus-mentionné, qui a apposé son noble cachet en tête.

N° 3.

Louanges à Dieu ! etc.

(Empreinte d'un cachet de même grandeur, mais portant en plus le titre de Maréchal et ayant le rond intérieur touchant le sommet).

De la part de son excellence, le Comte Valée, chef des chefs, maréchal de France,

Aux seigneuries généreuses, glorieuses, vénérées, magnifiques, c'est-à-dire Si Mohammed, fils du Chëikh el Blad, caïd de l'Outon de Constantine, — son père, très-pieux, très-généreux, — les Oulama et les principaux de la ville, — que le Dieu très haut leur fasse miséricorde, amen !

Je vous annonce, en bien, et vous apprends, ô Caïd et vous tous, que j'ai été très-satisfait par le contenu de vos lettres, dans lesquelles vous me dites que vous n'avez pas cessé d'exécuter vos promesses en servant fidèlement le gouvernement de la France et que vous êtes disposés à à continuer ainsi jusqu'à la consommation des temps.

Vous m'avez promis de faire tous vos efforts et d'employer toutes vos forces au service de ce Gouvernement, afin d'obtenir de lui les honneurs, les dignités, la protection et le respect, — et moi, j'ai pleine confiance et je me fie entièrement à vos promesses ; je vous soutiendrai, je vous aiderai, je vous secourrai, tant que vous servirez la France

avec sincérité et zèle; moi, je vous aime et vous considère, en raison de votre sincérité et de celle de votre père, le cheïkh El Blad, et je n'admettrai jamais qu'une tromperie puisse être commise par vous.

Quant à vous, ô caïd, il faudra que vous agissiez pour que les honneurs qui vous sont attribués par tous se maintiennent et se continuent perpétuellement; et moi, de mon côté, je ferai tous mes efforts et ce qui sera nécessaire dans l'intérêt de votre gloire, de votre puissance et de vos honneurs.

Vous saurez que j'ai vu les lettres des cheïkhs et des tribus qui vous ont écrit; elles contiennent l'expression du désir de se rendre et de se soumettre à vous.

Je désire que vous vous appliquiez à obtenir la soumission et la reddition de celles qui restent. Dites à tous que, dans leur intérêt et dans l'intérêt du pays, il faut que tous s'entendent dans le même dessein et comme un seul cœur pour servir sincèrement la France. Dites-leur encore qu'ils ont tout intérêt et tout avantage à vous honorer, à se soumettre à vous et à vous entourer de respct; en agissant ainsi, il est certain qu'ils y gagneront l'appui et le soutien de la France, pour eux, pour leurs biens, pour leurs familles, pour leurs propriétés et leurs opérations de ventes et d'achats.

Grâce à l'appui du Dieu très-haut, l'armée française les a arrachés et soustraits à la tyrannie d'Ahmed, l'ancien bey, qui les opprimait. Actuellement, ils n'ont rien de plus à souhaiter que le maintien et la perpétuité de la paix et de la tranquillité pour eux et les leurs.

Je suis très satisfait de l'appel que vous avez adressé aux trafiquants, par l'envoi de deux ânes chargés de marchandises, vers la frontière de Bône; je suis aussi très content de ce que vous me dites, à savoir que les routes sont ouvertes et libres et vous m'en donnez la preuve, en m'affirmant qu'ensuite vos lettres m'arriveront de Constantine à Alger par terre. Je vous déclare que je désire voir cela réalisé par vous, car ce sera pour moi un devoir d'être réjoui, content et heureux, lorsque je recevrai de vous un courrier arrivant chez moi tranquillement et en toute sécurité, par terre. Il en résultera la preuve évidente et la certitude de l'existence de la tranquillité, de la paix et de la sécurité des routes et des transactions, et l'on se convaincra et l'on reconnaîtra que cela est dû à vous.

Je vous annonce une nouvelle importante et vous vous convaincrez que vous devez en tenir grand compte et réflé-

chir à ses conséquences : c'est l'approche d'Abd el Kader, fils de Mahi-ed-Dine. J'ai, en effet, la certitude qu'il s'est avancé maintenant dans la région de Hamza, à proximité de la limite de Constantine. Il est probable que son but est de détacher de vous les tribus de cette contrée, pour anéantir votre puissance et diminuer votre autorité.

Veillez donc avec soin et prenez vos précautions afin de retenir toutes les tribus de votre Outon et de les ramener vers vous ; faites tous vos efforts pour empêcher qui que ce soit de détacher de vous vos serviteurs et vos sujets.

Dites à toutes les tribus de votre Outon que leur avantage et leur intérêt consistent à rester toujours dans leur pays, fidèles serviteurs de la France.

C'est là tout. Salut !

Fait à la date du 22 Ramadan 1253 (20 décembre 1838).

Ecrit au palais du Gouvernement, à Alger, par l'ordre de la seigneurie dont le noble sceau est apposé en tête.

(Empreinte du même cachet.)

N° 4.

Louanges à Dieu seul !

(Empreinte du même cachet.)

De la part de son excellence, le maréchal comte Valée, gouverneur général des pays du nord de l'Afrique,

A la seigneurie du très honorable, très respecté, très glorieux, très vénéré Sid Mohammed, fils du cheïkh el Blad, caïd de l'Outon de Constantine, — que Dieu soit avec lui et l'aide à remplir les fonctions dont il l'a revêtu !

Je vous informe, en bien, que j'ai reçu votre lettre et que je me suis pénétré de tout ce qu'elle contient.

Soyez persuadé que, tant que vous administrerez équitablement les gens que j'ai placés sous votre autorité suprême, vous éprouverez de moi bonheur, appui et secours contre vos ennemis.

Sachez que j'ai écrit au général qui commande à Constantine, afin qu'il m'envoie, à Alger, El Hadj ben Zekri, parce que cet homme vous a fait du tort.

Quant aux gens qui ont des plaintes à présenter, il est nécessaire qu'ils m'exposent leurs réclamations, au lieu de chercher à nuire à leur chef, le caïd que j'ai institué :

personne, en effet, n'a le droit de s'ériger en supérieur au-dessus de lui, et nul ne peut le supprimer, si ce n'est moi.

Continuez donc à servir pour moi avec zèle et dites à tous les Arabes : « Dieu, — qu'il soit exalté et glorifié ! — vous a envoyé les Français pour vous délivrer de la tyrannie et rétablir le règne de la justice et de l'équité, au profit de chacun selon ses mérites. »

Quant à vous, il faut absolument que vous vous entendiez, pour toutes les affaires qui intéressent l'Outon, avec le général qui est chez vous, à Constantine. Il vous dira que mon désir est de voir toutes les tribus se soumettre.

Ces tribus seront toujours libres selon les usages du pays et leur religion sera toujours respectée et honorée.

Vous savez vous-même que je suis un homme de parole ; que mes discours sont sincères et que je tiens toujours mes promesses sans les modifier.

Dites tout cela aux Arabes, en ajoutant que ceux qui viendront se mettre sous votre protection, trouveront aide et secours, à la condition qu'ils vivent amicalement et en paix et qu'ils paient exactement leur achour.

Et vous, chaque fois que vous aurez besoin de quelque chose, dites-le moi : en effet, tant que vous servirez avec sincérité, je ferai pour vous tout ce qui sera utile et je ne permettrai pas à vos ennemis de vous faire le moindre mal.

Déployez tous vos efforts pour empêcher les intrigants et gens de désordre qui cherchent à tromper les habitants des tribus, c'est-à-dire les gens de la ville[1], qui leur conseillent de reconnaître l'autorité d'Abd el Kader, celui-ci, en effet, ne cherche à attirer les tribus vers lui que pour les dépouiller de leurs biens, de leur fortune et de leurs propriétés.

Je n'ai plus rien à dire : Salut !

Fait à la date du 12 Chaoual de l'année 1253 (8 janvier 1838).

Ecrit au palais du Gouvernement à Alger, par l'ordre de l'excellence qui a apposé son noble sceau en tête.

P. S. — L'écrivain, le khodja Zacar, vous fait savoir qu'il a reçu vos lettres, s'excuse de n'avoir pu encore y répondre et vous adresse ses salutations.

---

(1) Il se peut qu'en employant les mots سكان البلاد l'auteur n'ait pas voulu désigner spécialement les « gens de la ville », mais ceux « des pays. »

N° 5.

Louanges à Dieu seul !

(Empreinte du même cachet.)

De la part du très magnifique, très élevé, très glorieux, très parfait, M. le maréchal, comte Valée, gouverneur général des pays de l'Afrique du nord,

A sa seigneurie, le très magnifique, très glorieux, très respecté Sid Mohammed, fils du cheïkh el Blad, — que Dieu soit avec lui et lui accorde le pardon, par sa bonté, amen !

Je vous annonce, en bien, que j'ai reçu les livres (ou les lettres) que vous m'avez adressées par l'intermédiaire du caïd Ben Henni. Cela m'a été remis directement par Si Mohammed ben Guendouz El Mokrani, qui est venu en personne à Alger.

J'ai vu avec plaisir et joie que les affaires marchent toujours bien dans le pays de Constantine. Je connais vos sentiments élevés et excellents ; je sais aussi que vous appartenez à une famille pieuse et que vos ancêtres étaient des hommes purs et saints, aimant les Arabes et que vous êtes aussi leur ami.

Quant à moi, je ferai tout mon possible pour vous soutenir, vous fournir mon aide, écraser vos ennemis et augmenter l'étendue de votre autorité, chaque fois que cela sera nécessaire.

En effet, la France désire consolider la paix et la tranquillité dans le pays ; elle veut aussi que les tribus soumises paient exactement les impôts achour et hokor et qu'elles ne soient exposées à supporter aucune oppression.

La France veut que les conditions d'existence de ces tribus (ou leur administration) soient conformes à la justice et à la loi que Dieu a donnée aux gens.

Continuez à amener les tribus à la soumission, et quand l'occasion se présentera, qu'elles emploient la force pour contraindre celles qui refusent à se soumettre.

Vous savez que le général Négrier est un homme d'intelligence et que j'ai toute confiance en lui : entendez-vous avec lui sur toute chose. Il vous aime et m'écrit que vous êtes honorable et que vous avez le bras long. Grâce à votre entente, la ville en éprouvera du bien et vous serez entouré de gloire et de noblesse magnifiques, aux yeux des Français et des Arabes.

Le caïd Ben Henni a rempli avec exactitude la mission dont je l'ai chargé (ou dont vous l'avez chargé). Il paraît être un homme sincère et de conscience droite. Je vous le recommande ; faites tous vos efforts pour qu'il reste toujours avec nous et unis à nous, en servant avec zèle notre Gouvernement.

Le jeune Ben El Mokrani est venu auprès de nous, à Alger, il a causé avec moi de ses affaires et m'a dit qu'il voulait revenir à Constantine. Vous savez que son père était seigneur de La Medjana et qu'il a perdu de grands biens.

Ecrivez-moi ce qu'il faut que je fasse pour lui et dites-moi, en même temps, si la France peut lui rendre le commandement, — à la condition que vous le vouliez, — car vous êtes le chef suprême des Arabes de la province de Constantine. C'est pourquoi, avant de me décider à l'investir de son emploi, je tiens à savoir ce que vous en pensez.

Ecrivez-moi en me disant si Abd-Es-Selam, cheïkh des Bibane, s'est soumis à vous, ou non, et exposez-moi votre opinion sur cet Abd-Es-Selam et ce qu'il est convenable que je fasse avec lui.

Vous m'avez écrit au sujet de l'affaire de Ben El Hamlaoui ; cela demande réflexion et examen prolongé : cet homme était au service d'El Hadj Ahmed ; aussi, avant de lui donner un emploi et des fonctions, est-il indispensable que j'acquière la certitude de sa sincérité et de son dévouement pour nous.

Réfléchissez donc bien avant de faire quoi que ce soit avec lui, et consultez le général Négrier, afin qu'il ne puisse subsister chez moi aucune crainte de tromperie de sa part. Je n'ai que peu de confiance et de sécurité à l'égard des gens qui étaient au service d'Ahmed bey. Si nous leur accordions notre confiance, tous les gens se méfieraient de nos sentiments intimes.

Ne craignez, ni ne redoutez rien au sujet des paroles d'El Hadj Slimane, le khalifa, non plus que pour ses actes. Je suis bien fixé sur cet homme et je le surveille : s'il veut faire du mal, j'ai la puissance de le dompter, ainsi que quiconque tenterait, comme lui, de causer du trouble.

Ecrivez au cheïkh Farhate ben Saïd, car je l'aime beaucoup et c'est également votre ami. Dites-lui que je lui ai adressé de nombreuses lettres, mais que je n'ai reçu de lui aucune réponse.

J'ai envoyé, pour lui et pour vous, des armes, par le général Négrier ; il faut absolument qu'il vous les remette.

Sachez que les intentions du Gouvernement français sont que vous et le cheïkh Farhate soyez les plus grands chefs de la province de Constantine.

Transmettez les meilleurs compliments, amités et salutations à sa seigneurie votre père, le cheïkh M'hammed, pôle de piété, cheïkh el Blad. C'est un homme de mérite, digne de confiance, savant, que tous les Arabes estiment et révèrent. Dites-lui aussi que je ne manquerai pas de faire connaître à tous les Français que c'est un saint, afin qu'ils l'entourent de respect et des plus grands égards. C'est, du reste, un devoir pour toutes les personnes honorables et estimables qui s'appliquent à suivre les règles de la justice et de l'équité, ainsi que le Dieu très-haut le recommande.

Quant à vous, soyez sûr et certain que vous aurez, avec l'aide de Dieu, mon appui et mon secours, et que vos ennemis seront dispersés et confondus, tandis que votre puissance et votre autorité s'étendront et s'augmenteront, dans la proportion de la sincérité que vous mettrez à exécuter les promesses que vous m'avez faites.

Je n'ai rien à ajouter. — Salut!

Fait le mardi, 5 de Dzou-el-Kâda de l'année 1838 *(sic)*. — (31 janvier).

Ecrit au palais du Gouvernement, à Alger, par l'ordre de la seigneurie dont le noble sceau est apposé en tête. Salut!

(Empreinte du même cachet.)

Post-Scriptum béni. — Continuez sans cesse de m'envoyer vos lettres par voie de terre, en employant l'intermédiaire des cheïkhs; et moi, je donnerai ce qu'il faudra pour le transport des livres. — Salut!

N° 6.

Louanges à Dieu seul!

(Empreinte du même cachet.)

De la part de l'excellence du très magnifique, très vénéré, très respecté, M. le maréchal Valée, gouverneur de la ville d'Alger et de sa province,

Au très magnifique, très respecté, très glorieux Sid el Caïd Ben Henni ben Illès.

Le salut soit sur vous avec la miséricorde de Dieu et sa bénédiction, amen!

Je vous annonce — il n'en résultera que du bien, s'il plaît au Dieu très haut ! — que vos lettres glorieuses me sont parvenues, que je les ai lues et que j'en ai compris le contenu, en gros et en détail.

J'ai déjà écrit au général qui commande en la ville de Constantine, pour qu'il vous fasse du bien, ainsi qu'à Ben Guendouz.

J'ai écrit également au général Négrier afin que l'ancien bey, votre ennemi et le nôtre, ne vous fasse aucun mal et ne vous opprime pas.

Je me suis occupé de l'affaire du hakem Sid Hammouda : il est sous notre protection ; personne ne peut lui nuire ; c'est moi qui l'ai investi et nommé caïd de la ville, pour inspirer confiance aux musulmans et leur prouver que rien ne serait changé à la pratique de leur religion, de leurs usages et de leurs habitudes.

Il faut que vous soyez bien persuadé que je vous soutiendrai et que le Gouvernement français protégera votre pays et expulsera les démons et fauteurs de désordre.

Salut !

Ecrit par l'ordre de sa seigneurie le Maréchal en chef.

N° 7.

Louanges à Dieu seul !

(Empreinte du même cachet.)

A la seigneurie du très magnifique, très honorable Sid M'hammed ben Cheïkh, hakem de la ville de Constantine et de sa province.

Le salut soit sur vous, accompagné de la miséricorde de Dieu et de sa bénédiction !

Je vous annonce, — il n'en sera que du bien, s'il plaît au Dieu très haut, — que le général Galbois, qui se rend à votre ville de Constantine, vous remettra cette lettre de ma part.

Il commandera votre ville, en remplacement du général Négrier.

Lorsqu'il aura fait son entrée en ville, il faudra absolument, absolument, que vous alliez chez lui pour recevoir ses ordres. Aussitôt, vous rentrerez dans vos fonctions telles que vous les occupiez précédemment, et, à partir de

ce moment, vous administrerez la ville et les Outon, avec les deux Commissions que je viens d'instituer.

Il faudra liquider, avec les deux Commissions, tous vos comptes anciens, de façon à fermer la bouche aux gens, à ces démons qui portent des plaintes contre vous.

En effet, vous ignorez nos affaires et notre manière de rendre les comptes et vous avez commandé dans la ville de la même façon que ceux qui commandaient dans les provinces et dans les villes, aux époques anciennes et qui opprimaient les gens et s'emparaient de leurs biens contre tout droit.

Du reste, vous m'avez dit, dans toutes vos lettres, que vous vouliez servir le Gouvernement français avec zèle et de tout cœur. Or, j'ai confiance en vous et je suis convaincu que votre père est un homme sage et instruit.

Il faut donc que vous fassiez tous vos efforts pour bien servir le Gouvernement français et moi je vous aiderai en toute occasion.

Il faut également faire tout ce qui vous sera possible pour ramener les gens de la ville et des provinces sous l'autorité française. Expliquez-leur bien que les Français les soutiendront, les protégeront dans leurs ventes et leurs achats ; qu'ils ne leur enlèveront ni leur fortune ni leurs propriétés et qu'ils leur feront (au contraire) du bien.

Il faut absolument, absolument, que vos amis et les amis de votre père soient les nôtres et ceux du Gouvernement de la France : dites-leur que je les en récompenserai, en leur faisant du bien et qu'ils recevront la rémunération de leurs services.

Il faudra que vous écriviez à vos amis et aux principaux personnages des provinces pour leur annoncer que vous êtes réintégré dans vos fonctions. Ecrivez aussi dans ce sens à Sétif et dans La Medjana et dites à vos amis qu'ils doivent réaliser leurs promesses et vous écrire.

Quant à moi, je tiendrai ce que j'ai promis et je les seconderai au moment du besoin.

Faites tous vos efforts pour que vos messagers m'apportent vos lettres par la route de terre : avant peu, s'il plaît au Dieu très haut, la voie d'Alger aux Bibane sera facile (et sûre).

Je vous annonce encore que je vous rétablis aujourd'hui dans la dignité de Hakem de la ville de Constantine, telle que vous en étiez investi précédemment ; mais j'impose cette condition que vous ne montrerez aucun mauvais vouloir,

en quoi que ce soit, aux gens et aux musulmans qui nous sont soumis : il faut qu'il ne se produise rien entre vous, ni animosité, ni réprésailles.

En résumé, vous devez vivre avec eux en paix, tranquillité et bon accord. Faites tous vos efforts pour qu'il ne résulte de vos relations avec eux que le bien et l'avantage du pays.

Si vous agissez comme je vous le recommande dans cette lettre, j'aurai foi en vous et je vous satisferai toujours.

Quant aux gens qui veulent nous servir avec zèle et dévouement, je leur donnerai des emplois. Je veux l'avantage, la paix et le bonheur dans la ville, dans les provinces et entre vous ; je ne combattrai rien, si ce n'est les démons et les fauteurs de désordre.

Il faut absolument, absolument qu'il n'y ait dans la ville qu'une autorité, qu'une souveraineté, celles des Français.

C'est là tout. — Salut !

Ecrit à la fin du mois de juillet de l'année 1254 (1838), par l'ordre et les instructions de son excellence, le Maréchal, gouverneur d'Alger et de sa province.

(A droite) : Lettre de son excellence, le maréchal « Valée ».

N° 8.

Louanges à Dieu seul !

(Empreinte du même cachet.)

De la part de son excellence, le maréchal, comte Valée, chef des chefs de la ville d'Alger et de toutes ses provinces,

A la seigneurie du très honorable, très respectable, Sid Hammouda, Mohammed ben cheïkh, hakem de l'Outon de Constantine.

Je vous annonce que le courrier que vous m'avez envoyé est arrivé hier et m'a remis les lettres adressées par vous et celle du général Galbois. Il a fait le trajet par terre.

Je crois ce que vous me dites, au sujet de votre dévouement et de votre sincérité pour le service de la France ; vous affirmez que vous faites tous vos efforts pour maintenir la paix, la tranquillité et la sécurité de la ville et des habitants. Cela ne fait également aucun doute pour moi.

Sachez qu'il est obligatoire pour vous d'être soumis aux

ordres et à l'autorité du général Galbois, qui me remplace et tient lieu de moi-même chez vous. De même, tous les gens doivent être soumis à ses ordres et à son autorité.

Il faut absolument que vous fassiez tout ce qu'il vous dira, car ce général est un homme sage, qui saura apprécier le prix de vos intentions et juger celles qui seraient mauvaises : les fauteurs de désordre n'obtiendront jamais rien de lui.

S'il me déclare que vous êtes un homme fautif, je le croirai et, dès lors, tout sera fini entre nous, selon son rapport.

Je vous annonce que le général Galbois s'occupe actuellement des mesures à prendre pour la marche des courriers et des convois de bêtes de somme, entre Alger et Constantine et *vice-versa*, en toute sécurité et sûreté.

Faites tous vos efforts pour que les courriers ne soient pas arrêtés en route et qu'on ne leur fasse aucun mal.

Faites tout ce qui vous sera possible pour que Ben Henni Ben Illès et Ben El Guendouz Mokrani versent les impôts hokor et achour qu'ils auront recouvrés ; ils effectueront ces dépôts aux mains des personnes qui ont été chargées de les recevoir par le général Négrier. Il faudra qu'ils rendent leurs comptes aux membres du Conseil d'administration de la ville.

J'ai la confiance que vous agirez et vous conduirez en homme sage, de jugement droit, d'esprit ouvert et digne d'exercer l'autorité. J'espère que vous démontrerez aux gens que, si vous avez commis quelques erreurs, c'est votre jeunesse qui en a été cause. Mais il faut confirmer votre affirmation que vous êtes indemne, que votre cœur est pur et que vos intentions sont bonnes.

Vous savez, maintenant, que par votre entière sincérité et vos bons services vous pourrez conserver toujours la situation que vous occupez, votre puissance, les honneurs et l'importance que vous avez.

Ne manquez pas d'offrir mes hommages à la seigneurie de votre vénéré père.

Je n'ai plus rien à ajouter si ce n'est que Dieu est la vérité et le salut du commencement à la fin.

Ecrit au palais du Gouvernement, à Alger, le 26 Djoumada el Aoula 1254 (17 août 1838).

Fait par l'ordre et les instructions de l'excellence susmentionnée.

N° 9.

Louanges à Dieu seul !

(Empreinte du même cachet).

De la part de l'excellence, le maréchal, comte Valée,

A la seigneurie du très honorable, très respecté, Sidi Hammouda, hakem de la ville de Constantine, — que Dieu le protège, amen !

Je vous annonce que votre frère est arrivé chez moi, que je l'ai accueilli comme le fils d'une grande famille, hautement considérée en tout temps, en tout lieu, dans tout pays : cette maison est une maison française.

Sachez que M. Delgrange l'accompagnera dans ce voyage et le présentera au roi. Il le soignera, sans le quitter, de façon à pourvoir à ses besoins et à ne le laisser manquer de rien.

Continuez à rester toujours d'accord avec le général Galbois. Je sais que ce général a pour vous une grande amitié et qu'il ne prêtera jamais l'oreille aux dires de vos ennemis.

Vous voyez maintenant que la ville est tranquille et que les Français ne désirent que le bonheur de tous.

Et comme vous êtes le premier qui êtes venu à nous et avez servi la France, vous ne serez pas privé de vos honneurs et de vos prérogatives.

J'ai écrit à votre père d'être tranquille au sujet de son fils. Il sera traité comme le mien.

Enfin, j'ai recommandé au général Galbois de prendre des mesures pour les semences. C'est tout. Salut !

Ecrit au palais du Gouvernement, à Alger, à la fin de Dzou el Kada 1254 (février 1839), par l'ordre de son excellence le maréchal sus-mentionné.

TABLE DES CHAPITRES

Avant-propos 21

Chapitre Ier. — *Comment le général Valée est devenu Gouverneur Général* 25

— II. — *Instructions de Valée au caïd Hammouda. — Son plan à l'égard de Constantine* 33

— III. — *Politique de Valée avec Abd el Kader. — Conduite déplorable de Hammouda et de Farhate* 38

— IV. — *Négrier prend le commandement de Constantine; ses succès. — Valée soutient et encourage Hammouda* 44

— V. — *Valée se flatte de faire réviser le traité de la Tafna par Abd el Kader. Il refuse de l'attaquer pendant son éloignement au siège d'Aïn Madi* 49

— VI. — *Valée sacrifie le général Négrier à Hammouda et rétablit celui-ci dans tous ses honneurs et prérogatives* 57

— VII. — *Voyage du gouverneur à Constantine et à Philippeville. — Colonne Galbois à Sétif. — Affaire de Djemila* 61

— VIII. — *Echec des négociations avec Abd el Kader. — Préparatifs du voyage du duc d'Orléans* 68

— IX. — *Voyage du duc d'Orléans; son but. — Visite à Oran et Alger. — Proposition du maréchal de marcher sur Constantine* 71

— X. — *Visite de Philippeville et de Constantine. — Discussions sur le but de l'entreprise. On finit par s'entendre* 76

— XI. — *Départ de la colonne pour ouvrir la route de Sétif à Bougie. — Changement de direction. — Arrivée à Alger* 80

— XII. — *Abd el Kader envahit la Mitidja et met tout à feu et à sang. La grande guerre commence.* 85

— XIII. — *Epilogue* 89

Résumé 93

Lettres du maréchal Valée à Hammouda ben Chelkh 104

RELEVÉ

DES

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

DE LA

RÉGION DE SÉTIF

(Notes pour servir à une étude sur les sépultures en Algérie)

PAR

LUCIEN JACQUOT,

Juge à Thonon

MEMBRE CORRESPONDANT

Les constructions mégalithiques de la région de Sétif appartiennent à trois types bien différents : cyclopéen, berbère et mégalithique proprement dit.

Le genre cyclopéen est une construction faite en blocs de pierre dure dont les proportions énormes défient le temps et la main des hommes : il y a un monument de ce genre à Mouladjoul et des murs entiers du même type au village indigène de Mansourah.

Les documents que nous appelons berbères sont de petites agglomérations de quartiers de roche de dimensions variables mais généralement de forme plate, réunies sans choix et simplement posées sur le sol, contre un rocher. Ces pierres sont rangées le plus souvent en forme de demi-cercle, quelquefois en carré, et il ne paraît pas qu'elles aient jamais été,

autrefois, recouvertes ni par de la terre, ni par des caillous. L'orientation, dans ces petits monuments, est très variable et dépend surtout de la bande rocheuse contre laquelle ils s'appuient; leurs dimensions sont telles qu'on ne peut pas les prendre pour autre chose que pour des tombes.

Les monuments mégalithiques proprement dits sont de deux sortes : les sépultures, qui seules nous occuperont aujourd'hui; puis les parcs, qui figureront dans notre travail d'ensemble sur les « *Ruines antiques de la région de Sétif* ».

Les sépultures sont des rangées de petits blocs de pierre arrachés aux strates ruiniformes du voisinage et alignés côte à côte, sans ciment ni joint d'aucune sorte. Ces blocs sont plutôt de petit volume et varient peu comme forme et comme dimension, étant les produits spontanés d'une stratification dont les divers éléments se désagrègent naturellement. Ces strates ruiniformes, pour le dire en passant, ont si bien l'apparence de murs émergeant sur les crêtes ou sur les pentes des hauteurs que plus d'un débutant s'y est trompé; certains archéologues ont même écrit, abusés qu'ils étaient par l'apparence tout à fait symétrique de ces strates, que les tombeaux étaient reliés les uns aux autres par des murs simples, doubles et quelquefois triples; d'autres y ont vu des tracés d'anciennes voies romaines et ont été confirmés dans cette idée par l'habitude kabyle de jalonner leurs pistes, aux passages dangereux en hiver, par des lignes de grosses pierres.

Les monuments mégalithiques dont nous parlons ne se rencontrent presque jamais en plaine, très rarement dans la haute montagne : ils sont localisés

dans la région intermédiaire qui est caractérisée par des collines d'un accès facile entre lesquelles on trouve des vallons fertiles, abrités des vents, souvent bien arrosés et toujours pourvus de pierre. Ils occupent soit les pitons, crêtes ou plateaux, soit les cols et les carrefours de chemins, très rarement des fonds de vallée ou des pentes. Il semble qu'au lieu de se dissimuler ces constructions aient été placées de façon à être aperçues de très loin ou pour attirer l'attention des voyageurs le long des voies fréquentées. Ils sont fréquemment dans le voisinage de ruines soit romaines, soit berbères.

Les formes les plus communes sont la forme circulaire (86 n^{os}), la forme ovale ou en ellipse (23) et la forme rectangulaire (10). Quelques monuments ont une forme combinée : un cercle circonscrit dans un ovale et tangent intérieurement à une des extrémités de cet ovale (3); l'un seul a une partie de sa circonférence franchement applatie au nord, un autre a une forme ogivale ou en lancette (mechta Ouled-Rahba), trois sont partagés dans le sens de la longueur par un mur intérieur et dans deux autres l'ellipse est coupée à un de ses sommets par un cercle extérieur.

Les cercles et les ellipses comprennent de un à trois rangs de pierres formant des cercles concentriques plus ou moins espacés. Un seul a plusieurs assises superposées (le Moul-Chedjera) et dans un seul les pierres du cercle intérieur sont levées au lieu d'être à plat (groupe de Bouhira).

Six cercles renferment des logettes qui doivent avoir été des sépultures et un seul est accosté d'une sorte d'autel extérieur (Fermatou).

Plus de dix de ces monuments ont été surmontés

d'une m'zara (enceinte indigène d'un caractère religieux) et sont devenus des lieux de dévotion.

Trois comprennent parmi les matériaux dont ils sont construits des pierres de taille romaines et dix ont été édifiés sur les ruines de constructions antérieures (Kret Feraoun, Djidr el Kef), ce qui permet de les dater approximativement, en tous cas d'assurer qu'ils sont postérieurs à l'occupation romaine.

Nous n'avons rencontré ni dolmen, ni allée couverte; deux ou trois fois seulement nous avons remarqué comme des traces de vestibule, allée ou muraille, dont il ne restait que quelques pierres insignifiantes.

Les tombeaux mégalithiques sont presque toujours auprès d'une strate.

Un grand nombre sont vides, d'autres renferment des amas de petites pierres, un seul (le Moul Chedjera) est surmonté d'un dôme en pierraille de 4 mètres de hauteur. Celui-ci vaudrait d'être fouillé.

Les monuments elliptiques sont orientés suivant une ligne qui oscille du nord à l'ouest et du sud à l'est (N. N. O. au S. S. E. : 11; N.-S. : 7; E.-O. : 1). Il nous paraît que c'est là une observation qui a son importance, soit que cette même orientation se retrouve dans les monuments du continent, soit qu'elle corresponde à une période connue de la déclinaison magnétique. Dans le premier cas, elle établirait la parenté entre les nombreux monuments du même genre, dispersés sur toute la surface du vieux continent; dans le second cas, elle pourrait nous donner l'âge de ces sépultures.

Les tombes intérieures sont orientées soit N.-S., soit N. O.-S. E.

Les monuments carrés sont orientés : trois du

N. N. O. au S. S. E., deux de l'O. à l'E., trois du N. au S., un du N. E. au S. O. (ce qui revient à l'orientation N. O.-S. E. pour les petits côtés).

Les dimensions des cercles de pierre, auxquels nous pourrions presque donner le nom de cromlechs, sont très variables : le plus petit diamètre observé est 2m20 et le plus grand 20 mètres; la moyenne est de 5 à 9 mètres.

20 monuments sont isolés, 16 accouplés par deux; 85 forment des groupes de trois à huit; 40 des groupes plus importants : le Mouladjoul, à lui seul, a 14 tombeaux et 26 sont groupés le long du chemin de crête de Ben Metrouk à Moul ech Chedjera (le maître de l'arbre).

Je ne veux pas terminer cette notice sans dire un mot des N'za ou Nesa, ces tas de caillous que le voyageur rencontre parfois sur son chemin, dans les endroits sauvages ou périlleux, et qu'il ne faut pas confondre avec des pierriers.

Les indigènes racontent que chacun de ces petits amas de pierres recouvre le corps d'un individu décédé de mort violente et qu'en prêtant l'oreille on entendrait le défunt pousser des gémissements à chaque nouvel anniversaire de sa mort. Pour conjurer le mauvais esprit qui tourmente le décédé, les passants indigènes ont eu longtemps la coutume de ramasser une pierre et de la lancer sur le tas déjà formé. On avait la même habitude dans certaines campagnes de France et elle existe encore dans la plupart des pays primitifs, notamment à Madagascar et chez certaines peuplades de l'Afrique. En Annam, raconte M. Basset, les « Co-hen sont les âmes des personnes qui ont péri de mort violente ou qui, plus

généralement, ont été privées de secours à l'heure suprême et n'ont pas eu les honneurs de la sépulture ». Dans l'antiquité on élevait à ces morts des cénotaphes ou tombeaux sans dépouille mortelle.

Ne faut-il pas voir un lien de parenté étroit entre les tombeaux mégalithiques d'une part et les mürgers, nesas, cénotaphes, etc., d'autre part.

J'allais oublier un détail, pourtant bien typique, relatif aux nesas : des indigènes m'ont assuré que dans les cas de mort par suite de crime il fallait enfoncer un couteau ou tout autre instrument en fer dans la terre, au-dessus du corps de la victime, pour empêcher l'âme du défunt de revenir tourmenter les vivants...

NOTE

R signifie *rond, circulaire*, et *d R, demi-rond,* un cercle applati d'un côté.

O signifie *ovale,* de forme ellipsoïdale.

C signifie *carré*, de forme rectangulaire.

Les chiffres marqués d'un *(m)* ou dans lesquels figure une *(,)* indiquent les mesures exprimées en mètres; les autres sont les mesures en pas. Il y a peu de différence.

R R signifie *ruine romaine* et *R B,* ruine berbère. Ces lettres indiquent le voisinage plus ou moins immédiat de ruines.

Rasé veut dire que le monument ne sort pas du sol.

Loge et *Logette* indiquent une sépulture en dalles.

Pierraille signale que le monument est recouvert de petites pierres amoncelées.

---

eur
pul-
des

tre
ers.

ue,
ue
ait
er
r
s

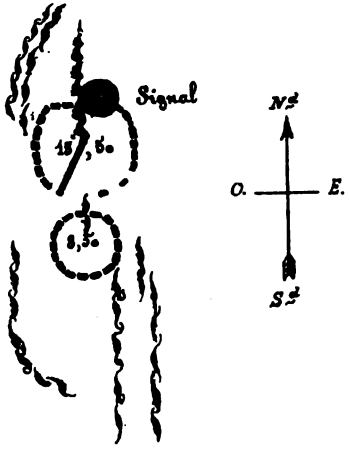

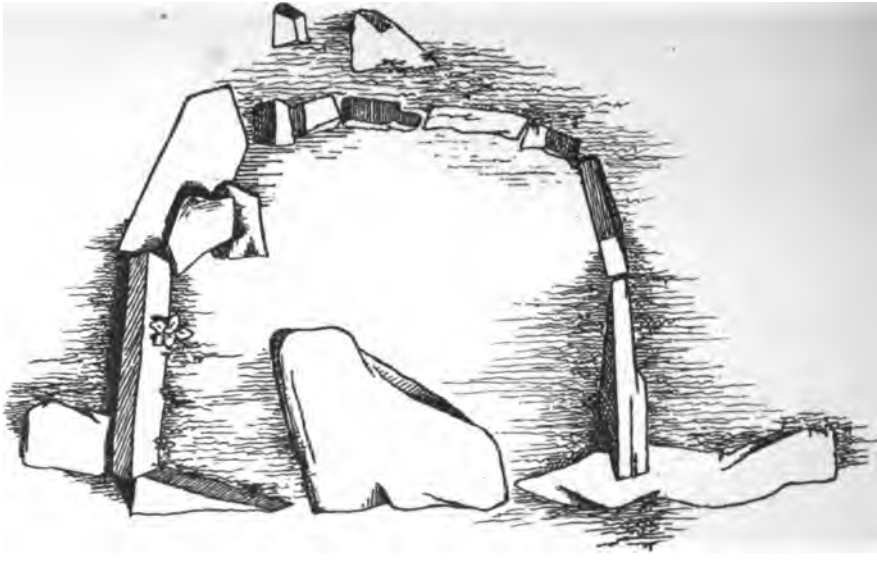

Teniet ech Chebli 124 et 125

pied du Chouf Bou Djemline (59)

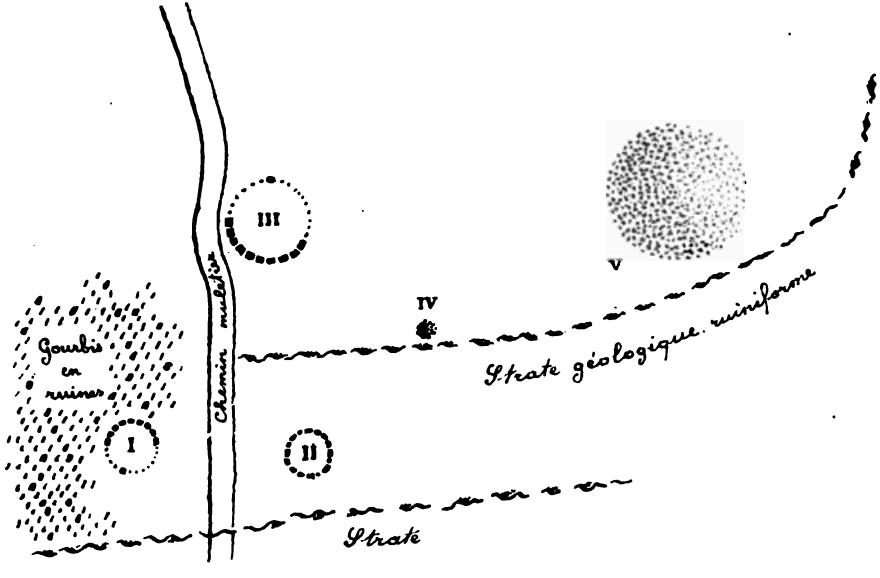

Col de Sidi Toumi : 91 à 95

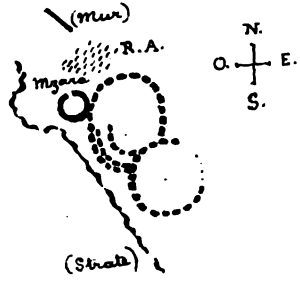

Ben Bahoun 101

Metcha Flaméria
route de Sétif à Sillègue
Tombe indigène
d'un très ancien cimetière musulman

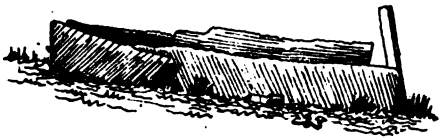

d°

Bir-bou-Cherb.

Cours d'eau.

Route Turque.

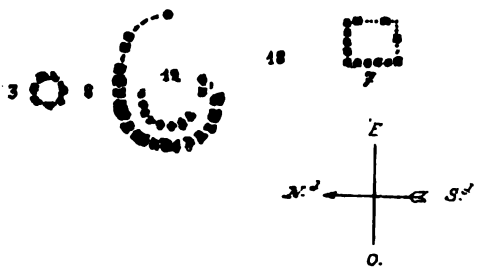

104, 105, 106.

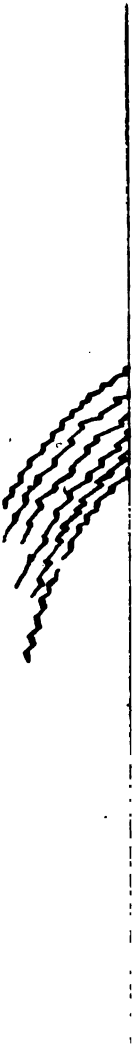

(76° 198)

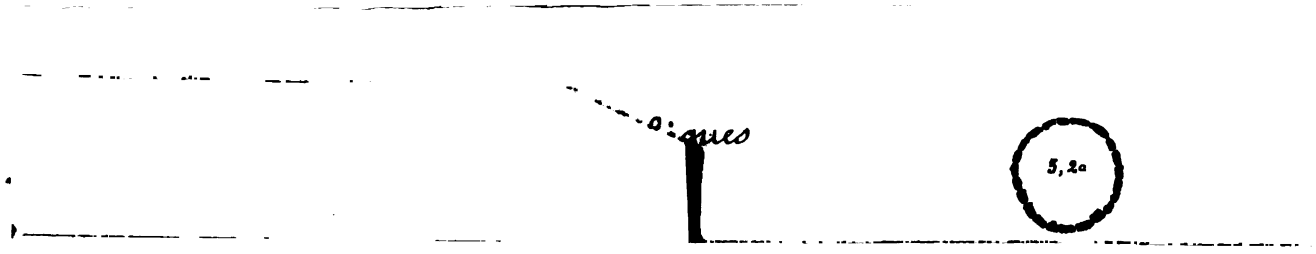
5,2a

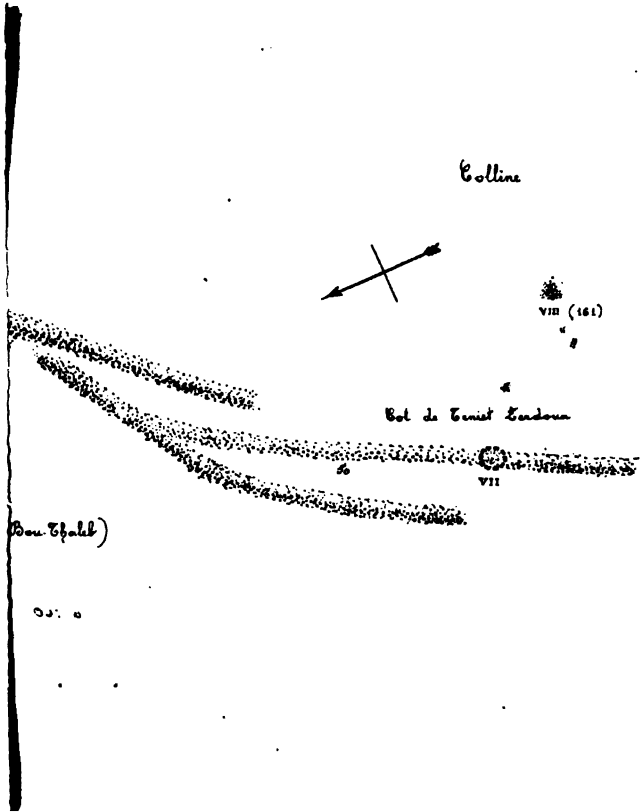
Colline
VIII (161)
Col de Tenist Tendoua
VII
Bou Tfalah)

Nos du R. G.	Nos du GROUPE	LOCALITÉS OU LIEUX DITS	POSITION TOPOGRAPHIQUE	FORME	ORIENTA
48	1	Ouled Adouan	Tertre avant le col Mouloutou	»	»
49	1	Medj en Nouga	Arête	»	»
50	2	d°	d°	»	»
51	3	d°	d°	»	»
52	4	d°	Chemin	»	»
53	5	d°	Croisée	»	»
54	1	Kherbet Yacoub	»	»	
55	2	d°	»	»	
56	3	d°	»	»	
57	1	Aïn-Regada	Tertre	R	»
58	1	Mechta Souissi	»	C	»
59	1	Boudjemeline	Pente Sd	d. R	290°-1
60	2	d°	Crête	R	»
61	3	d°	d°	R	»
62	1	Bir el Mer	Arête	R	»
63	1	Bou Guezine	d°	»	»
64	1	Kherbet Rhiba	»	»	»
65	1		»	R	»
66	2		B. Metrouk	»	»
67	3		»	»	»
68	4		Croisée	R	»
69	5		Strate		»
70	6		d°	R	»
71	7		d°	»	»
72	8		Strate	R	»
73	9		2 strates	R	»
74	10	Itinéraire de Sitifis à Mons, par Aïn-Regada. Aux abords et des deux côtés du chemin muletier qui suit la crête, sur la rive droite de l'Oued El Hammam.	»	R	»
75	11		»	R	»
76	12		»	R	»
77	13		Strate	»	»
78	14		»	»	»
79	15		»	»	»
80	16		Strate	»	»
81	17		3 strates	R	»
82	18		Strate	»	»
83	19		»	C	»
84	20		Strate	R	»
85	21		»	»	»
86	22		»	R	»
87	23		»	R	»
88	24		»	R	»
89	25		Promontoire	R	»
90	26		Pente E.	O	N.O.-S
91	1	Sidi Toumi	Col	R	»
92	2	d°	d°	R	»
93	3	d°	d°	R	

ROCHERS - SÉPULTURES

TOMBEAUX CREUSÉS DANS LA ROCHE

PAR

Lucien JACQUOT,

Juge à Thonon

MEMBRE CORRESPONDANT

« Un homme juste déposa le corps de Jésus, avec « des parfums, dans un tombeau neuf taillé dans le « roc. Une pierre énorme en ferma l'entrée ; les « Princes des Prêtres la scellèrent de leurs sceaux « et mirent des gardes alentour... Le troisième jour, « un grand tremblement de terre se fit, un ange ren- « versa la pierre du sépulchre. »

Ce passage de notre histoire religieuse nous revint tout naturellement à la mémoire lorsque le hasard nous mit, pour la première fois, en présence d'une sépulture creusée dans la roche. Le *sépulchre* était vide, mais la *dalle énorme* qui l'avait primitivement recouvert gisait tout auprès, culbutée sans doute sous l'effort d'une main puissante et brisée, malgré son épaisseur considérable, par une cassure très franche et très nette.

Depuis, nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois des sépultures du même modèle, mais

le nombre de ces découvertes est cependant demeuré assez restreint. Toutes ces tombes, d'ailleurs, avaient été fouillées depuis longtemps et ont été trouvées vides d'ossements et de mobilier funéraire.

Presque toujours les rochers-sépultures avoisinent des ruines romaines. Mais ils ne se rencontrent que par unités et seulement dans la région de la haute montagne, suivant une ligne qui irait du Medjounès (1450 m.), au Tafrat (1613 m.), en passant par le pied méridional du Meghris (1717 m.). Cette région, du reste, est particulièrement riche en carrières de très bonne pierre et on y trouve à profusion de volumineux blocs d'un calcaire très homogène, descendus des sommets supérieurs. C'est dans ces masses, le plus souvent isolées, que les *djouhala*[1] — avec une habileté que leur envieraient nos plus adroits tailleurs de pierre — avaient su creuser les tombeaux dont nous nous entretenons aujourd'hui.

Leur nombre, très restreint, ne correspond pas du tout au chiffre probable de l'ancienne population. Et cette remarque, jointe à ce fait que le travail nécessaire pour creuser la roche a dû être très difficile, nous fait supposer que les sépultures de cette nature ont peut-être été réservées aux grands personnages des agglomérations latines, aux *Kebar* des villages de cette lointaine époque.

Les tombeaux ainsi pratiqués dans le roc sont pourvus d'une feuillure destinée à recevoir une dalle de couverture ou couvercle. Ils ne portent ni inscription, ni dessin ou emblème d'aucune sorte ; sur un rocher, pourtant, nous croyons avoir reconnu de

(1) Païens, c'est-à-dire les Romains.

petit
côté
en
ass
l'o
du
à-
th

petites *écuelles* creusées dans la pierre, sur un des côtés ; écuelles semblables à celles que l'on remarque, en France, sur certains blocs erratiques et que l'on assimile quelquefois à des cupules rituelles. Quant à l'orientation elle est, pour douze tombes sur quatorze, du N. N. O. au S. S. E. ou du N. O. au S. E. (c'est-à-dire identique à l'orientation des tombeaux mégalithiques).

Les rochers comprennent de une à quatre sépultures et les dimensions des fosses varient, comme longueur, de 1^m65 à 2^m20 ; comme largeur : 0^m42 à 0^m93.

Le tableau ci-joint, d'ailleurs, nous dispensera de tous autres détails.

N.-B. — Nos sépultures dans le roc sont à rapprocher de celles de Sidi-M'cid, de Djidjelli, Timgad, Dra-Zeg-et-Ter, etc.

L. JACQUOT.

UNITÉS	GROUPE	EMPLACEMENT	DISTANCE du groupe au suivant	RÉGION	SÉPULTURES	ORIENTATION	LONGUEUR	LARGEUR	PROFONDEUR	EPAISSEUR DE LA DALLE	OBSERVATIONS
1	I	Mechta Hameria	15.000m	Medjounis	2	E.-O.	1.81	0.58	0.39	»	R. R.
2						E.-O.	1.85	0.42	0.42	»	Pointe en silex dans une des deux sépultures.
3	II	Dra el Hadjar	2.000m		2	O.N.O.-E.S.E. soit 350° — 150	1.65	0.56	0.41	»	R. R.
4							2.00	0.93	0.38	»	
5	III	Kherbet el Goulea	3.000m	Région du Meghris (versant sud)	3	N.N.O.-S.S.E.	1.84	0.45	»	»	R. R.
6							1.77	0.45 / 0.50	0.24	»	
7							1.76	0.55 / 0.46	0.21	»	
8	IV	Kh. el Abid	500m		1	N.N.O.-S.S.E.	1.88	0.68 / 0.61	0.32	»	R. R. Feuillure.
9	V	Mechta Takoka	»		4	N.O.-S.E. soit 350° — 130°	2.20	0.57 / 0.50	0.28	»	R. R. Dalle de couverture.
10							2.16	0.63 / 0.52	0.39	»	
11							2.10	0.58 / 0.49	»	»	
12							2.04	0.58 / 0.48	»	»	
13	VI	Matamore en N'sara	»	Tafrat	2	N.O.-S.E.	1.80	0.46 / 0.30	0.24	»	R. R.
14							1.89	0.48 / 0.29	0.21	»	
15	VII	Aïn Doka près Takentouch		X	4	»	»	»	»	»	Signalé par le brigadier forestier d'Aïn-Roua.
16							»	»	»	»	
17							»	»	»	»	
18							»	»	»	»	

OBSERVATIONS

Les chiffres de la colonne 9 donnent soit la largeur moyenne de la cavité, prise au milieu de la longueur, soit la largeur à la tête et la largeur prise du côté des pieds.

Les guillemets de la colonne 10 indiquent que la tombe étant plus ou moins remplie de terre, n'a [illegible] sens de la profondeur.

Les Troglodites de Baâla

PAR

Lucien JACQUOT,

Juge à Thonon

MEMBRE CORRESPONDANT

A une heure et demie de mulet et dans la direction S. S. O. du douar de Sidi-Khalifa (commune d'Aïn-Tinn), il existe de très intéressants vestiges d'habitations troglodites.

Delamare avait vu déjà ces restes, si curieux, d'une civilisation qui nous étonne encore aujourd'hui; il en avait fixé les parties les plus saillantes dans la planche VI de son bel atlas. Mais les dessins de Delamare, on le sait, sont souvent très inexacts et le dessinateur habile, qui doublait l'archéologue, paraît avoir parfois trop sacrifié l'exactitude de l'image au plaisir de l'œil. De plus, le texte fait entièrement défaut aux planches de l'ouvrage et aucune note, même sommaire, ne vient faciliter les recherches du savant ou du touriste qui feuillette l'album.

Dans ces conditions, et étant donné les difficultés réelles qui rendent assez pénible la visite des grottes de Baâla, nous avons pensé qu'il y aurait quelque utilité à en donner une description un peu plus complète, bien que trop sommaire encore à notre gré.

***

Les monuments dits des Troglodites de Baâla se répartissent en deux groupes principaux :

I. Groupe de la mechta Ben Nïhya, entre Sidi Khalifa et Baâla ;

II. Groupe de la mechta Baâla, sur les bords de l'oued du même nom.

L'Oued Baâla formerait, à ce que nous ont dit nos guides indigènes, la ligne de séparation entre les deux communes d'Aïn-Tinn et de Châteaudun-du-Rhumel.

Une demi-heure de mulet, à peine, sépare les deux mechtas de Ben Nïhya et de Baâla.

Groupe de Ben Nïhya

Au devant et en contre-bas de la mosquée, on remarque de nombreux vestiges de constructions romaines. Il y a eu là tout au moins une grosse villa, peut-être même un village important.

A quelques centaines de mètres au sud de la mechta et au milieu des éboulis qui ont roulé du plateau sur les pentes rapides de la montagne, les indigènes nous désignent successivement huit blocs de rocher, les uns encore en place, d'autres renversés. Dans chacun de ces énormes quartiers de roche tufeuse a été pratiquée une excavation en forme de cellule, dont les dimensions sont généralement trop faibles pour permettre à un homme de taille ordinaire la station debout. Toutes ouvrent à l'extérieur par une ouverture unique, assez grande pour donner aisément le passage à un homme courbé.

La pente sur laquelle se trouvent les blocs étant à 'orient de la montagne, toutes les ouvertures des

III

VI

cellules sont nécessairement pratiquées dans une direction unique, qui est à peu près celle de l'Est. Il était impossible, en effet, de tailler dans la face Ouest puisqu'on en eut été empêché par la montagne; et en ouvrant les blocs, soit au nord soit au sud, les orifices ainsi pratiqués se fussent correspondus ou, même quelquefois, eussent rencontré à une faible distance un rocher embarrassant. Il y avait donc impossibilité matérielle de tailler les ouvertures d'un autre côté qu'à l'Est, et cette orientation se trouvait correspondre justement aux habitudes à peu près généralement admises chez tous les peuples primitifs.

En outre de l'orientation, l'exiguité des chambres, l'absence d'ouvertures autre que la porte, enfin le soin apporté au système de fermeture — qui comporte toujours une battue et qui utilisait probablement une serrure, si nous en jugeons à certaines entailles encore visibles, — nous permettent d'avancer que les huit cellules visitées étaient les tombeaux de gros personnages ayant habité, de leur vivant, les villas voisines. Le système de fermeture nous a rappelé immédiatement les fermetures des tombeaux de la nécropole de Mons, également ouverts à l'Est.

Dans une des cellules, la première au Nord, nous avons remarqué sur la paroi intérieure de la face septentrionale un triangle qui était peut-être une grossière figuration de Tanit. Ce triangle ne renferme aucune représentation humaine, mais seulement quelques traits insignifiants : il est possible cependant que Delamare ait réellement pu dessiner, à son époque, l'image de la déesse.

Dans le sol du n° III, nous avons vu un trou circulaire, peu profonds.

cellules sont [illegible]
direction unique. [illegible]
Il était impos[illegible]
Ouest puisqu'[illegible]
et en ouvrant les [illegible]
orifices ainsi p[illegible]
même quelque[illegible]
distance un [illegible]
possibilité m[illegible]
autre côté qu'[illegible]
correspondre [illegible]
généralement [illegible]

En outre de [illegible]
l'absence d'ouv[illegible]
soin apporté au [illegible]
toujours une b[illegible]

[illegible], si nous [illegible]
[illegible] visible [illegible]
[illegible]ellules [illegible]
[illegible]nages [illegible]
[illegible]es. L[illegible]
[illegible]diate[illegible]
[illegible]ropol[illegible]
De[illegible]

Les dimensions des niches ou cellules sont les suivantes :

N° I.	Haut.,	1^m30;	profond.,	1^m60;	larg.,	1^m10 et 1^m35
N° II.	—	1^m28;	—	1^m75;	—	1^m22
N° III.	—	»	—	2^m00;	—	1^m15
N° IV.	—	»	—	»	—	»
N° V.	—	»	—	1^m55;	—	1^m30 et 1^m65
N° VI.	—	0^m98;	—	1^m10;	—	1^m40
N° VII.	—	1^m05;	—	1^m40;	—	1^m30
N° VIII.	—	1^m00;	—	1^m80;	—	1^m80

Groupe de Baâla

Ce groupe comprend quatre parties distinctes :

I. Au Nord-Ouest de la mechta, presque sur le plateau, un rocher de quelques mètres de longueur percé de douze trous également distants. Ces trous, qui ont environ 20 centimètres de diamètre, paraissent avoir été destinés à recevoir une poutraison.

II. Au-dessus des moulins : deux bassins creusés dans la roche et qui pouvaient recevoir les eaux de la rivière par le moyen d'une canalisation facile. Les indigènes n'ayant pas retrouvé cette canalisation ou l'ayant détruite, l'ont remplacée par une petite seguia qui va chercher l'eau en amont, à la cascade, et qui l'amène en aval au-dessus des moulins.

Des deux bassins, qui semblent avoir été des piscines, le plus considérable a 5^m35 de grand axe sur 4 mètres dans le sens de la largeur ; il est percé de trois fenêtres donnant sur le ravin, à 4 mètres au-dessus du lit de la rivière, et on y descend par deux marches taillées dans le roc. Le plus petit n'avait pas plus de 2 mètres de long et se complétait par une pièce rectangulaire.

Ces deux piscines comportaient, au-dessus du sol,

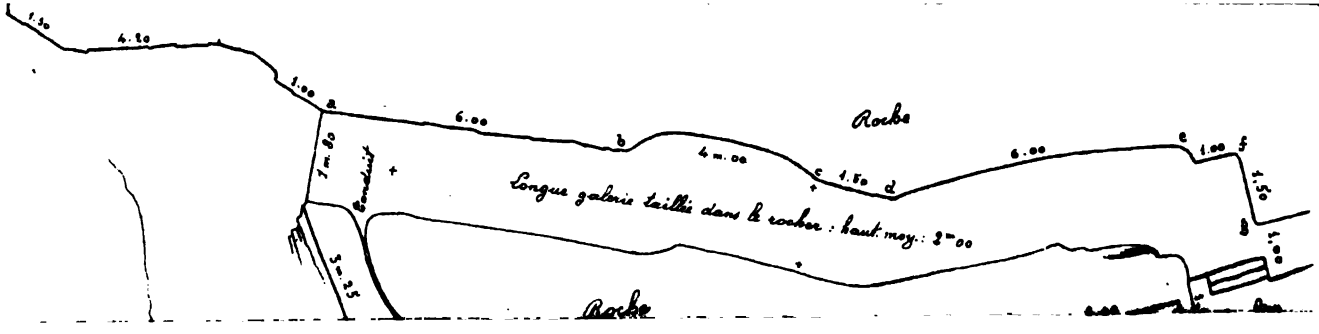
1.50
4.20
1.00
a
6.00
b
4m.00
c
1.50
d
6.00
e
1.00
f
1.50
1.00
7m.80
Conduit
3m.35
Roche
Longue galerie taillée dans le rocher : haut. moy. : 2m00
Roche

Petite brèche
Rocher

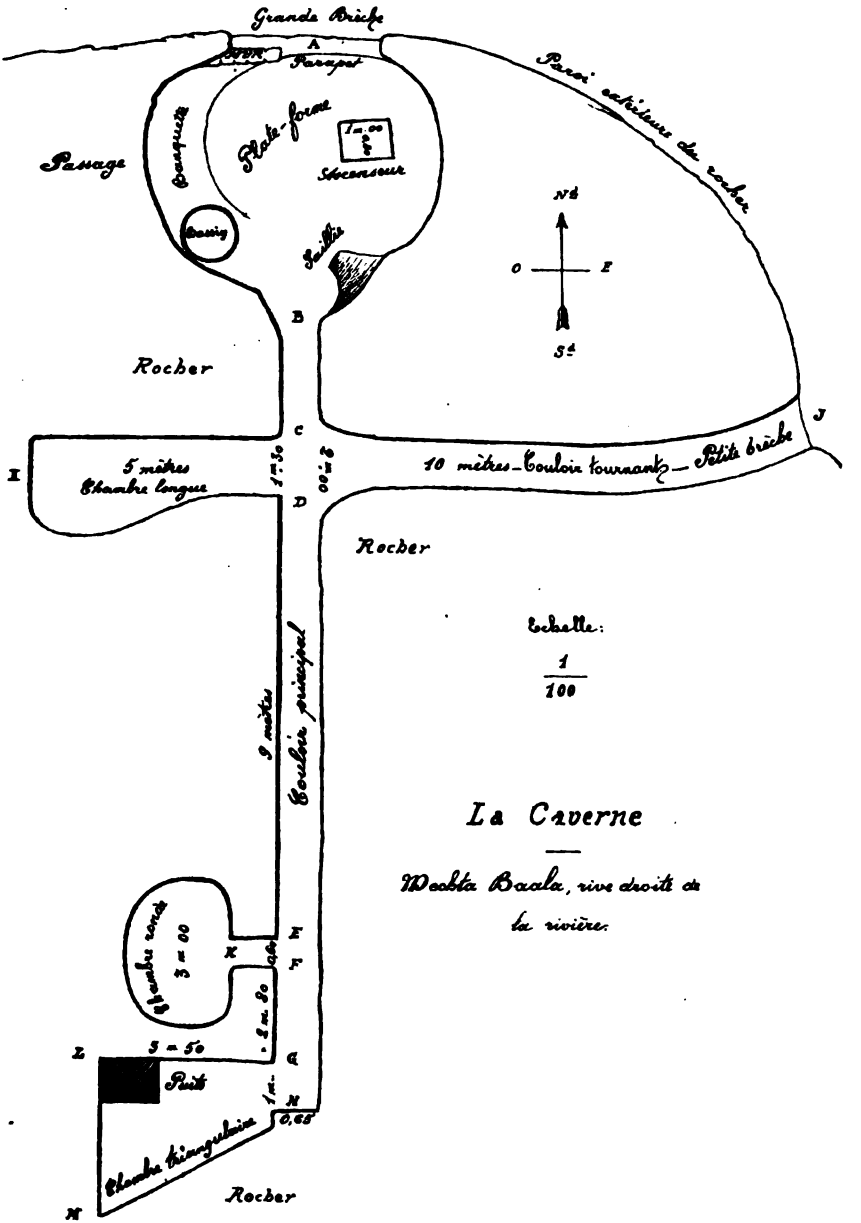
Grande Brèche
A
Parapet
Paroi extérieure du rocher
Plate-forme
1m.00
Ascenseur
Passage
Banquette
Bassin
Gouffre
N.
O
E
S.
B
Rocher
C
J
I
5 mètres
Chambre longue
1m.50
0m.80
D
10 mètres — Couloir tournant — Petite brèche
Rocher
Échelle:
1/100
9 mètres
Couloir principal
La Caverne
Mesbta Baala, rive droite de la rivière.
Chambre ronde
3 m 00
K
E
F
1 m. 80
G
Z
3 m 50
Puits
1m.
H
0,65
Chambre triangulaire
Rocher
M

des ouvrages en maçonnerie. Ils communiquaient entre eux et à l'extérieur par le moyen de deux chenaux très étroits percés à hauteur d'homme et qui pouvaient être utilisés pour la décantation. Ils se terminaient en hémicycles.

A l'entrée du grand bassin, nous avons remarqué, taillées dans la roche, deux demi-cuves dont nous ne voyons pas très bien l'usage. La même disposition, ou du moins une disposition analogue, existe dans un autre bassin, également pratiqué dans la roche, que nous avons rencontré au Nord de Sidi-Khalifa, à la mechta Tidder. M. Gsell pense qu'il s'agit de pressoirs à huile.

III. Sur le même plan que ces deux bassins ou piscines et à quelques mètres en retraite commence le rocher, qui est en pierre dure. Il forme là comme un bec de près de 20 mètres de large sur 6 mètres de saillie, et est traversé, à hauteur de son point de rencontre avec la montagne, par un couloir de $20^{m}20$ de développement, d'une largeur moyenne de $1^{m}50$ à $1^{m}80$ et de 2 mètres de hauteur. Ce passage est tortueux, paraît avoir été fermé en deux endroits par des poutres mobiles (aux points + et + +) et est élevé de un mètre environ au-dessus du sol. On y accède au Nord par deux marches taillées dans le roc et aboutissant à une petite terrasse découverte.

A l'extérieur du rocher, on trouve six demi-cuves identiques à celles qui avoisinent les piscines et groupées par 2 et 4. Elles mesurent respectivement $2^{m}20$, $1^{m}30$, $1^{m}50$, $1^{m}40$, $1^{m}50$ et $1^{m}60$ de diamètre et sont plus hautes que les premières, qui mesuraient $1^{m}40$ et $1^{m}20$ de diamètre. Une sorte de conduite ou de regard est pratiquée dans l'épaisseur de la paroi

du couloir et vient aboutir dans la plus grande des six cuves.

Des pans de murs en maçonnerie se rattachent à la plus petite des piscines et s'emblent s'être prolongés autrefois jusque devant l'entrée sud de la galerie.

IV. En face du groupe III-II, mais de l'autre côté de la rivière, s'élève une paroi verticale de rocher et nos guides nous montrent, à quelques mètres en l'air, un trou noir qu'ils nous disent être l'orifice d'un souterrain.

L'escalade de la paroi est impossible et un homme qui se tiendrait dans l'ouverture défierait tout assaut. Comme nous manifestons le regret de n'avoir pas apporté une échelle, les indigènes nous font remarquer une anfractuosité naturelle à 4 ou 5 mètres droit au-dessous du trou. Nous nous y glissons à genoux et nous découvrons un puits carré de 1 mètre sur $0^{m}80$, pratiqué dans la roche et pourvu de grossières entailles, très espacées. Un des guides escalade vivement cette espèce d'escalier très primitif, se couche à plat ventre auprès de l'orifice et nous tend la main ; en même temps un autre arabe nous pousse par les pieds et nous nous trouvons bientôt en haut du puits, sur une terrasse circulaire qui plonge d'assez haut sur la rivière et les moulins.

Une large baie (A) éclaire la terrasse ; sur le parapet bas réservé dans la roche, nous remarquons cinq petits trous inégaux et irrégulièrement répartis, plus un reste de mur en pierres sèches. Au fond et à l'ouest est un bassin circulaire aussi pratiqué dans la pierre et sans profondeur, à l'extrémité d'une sorte de banquette qui borde la paroi depuis la baie jusqu'au fond.

Dans la partie du rocher qui fait face à la brèche,

ie oppose, and broke [illegible]

(
(

[
(

(
(
(
(

(
(
(
(
(
(
(
(
(
(
(
(
(

(
(
(
(

nous voyons l'ouverture d'une galerie dans laquelle nous nous engageons après avoir allumé des bougies. Ce passage a une largeur de $0^{m}65$ à $0^{m}90$ et sa hauteur est inférieure à la taille d'un homme moyen. Sa direction est Nord-Sud.

A 2 mètres de l'entrée (6 mètres de la baie), nous coupons un embranchement perpendiculaire qui forme: à droite, une chambre de 5 mètres de long sur $1^{m}30$ à 2 mètres de large; à gauche, un couloir tournant qui se termine par une ouverture en façon de fenêtre ouvrant sur le vide, à l'Est.

Plus loin, nous rencontrons encore, à droite, une pièce circulaire de 2 mètres sur 3 mètres, avec une entrée de $0^{m}60$, puis une chambre triangulaire de $3^{m}50$ sur 3 mètres. Dans cette dernière pièce, nous remarquons un puits ou silos qui nous paraît avoir une profondeur maxima de 2 mètres. Au moment où nous nous disposons à y descendre, les arabes nous signalent au fond la présence d'une bête fauve que nous n'apercevons pas : le silos doit donc être plus large en bas qu'en haut.

Nous mesurons la galerie principale : elle a $22^{m}70$ de longueur. La galerie courbe a 10 mètres. Avec les différentes pièces, nous trouvons que la grotte a un développement total de plus de 40 mètres et une superficie d'environ 72 mètres carrés.

Avec le puits, les cuves, les deux bassins et les huit cellules, on voit que les anciens habitants du pays, s'ils ne connaissaient pas l'acier, étaient cependant d'habiles tailleurs de pierre.

Comme nous hésitions à descendre par le puits vertical de l'entrée, les indigènes nous montrent, du côté opposé, une brèche naturelle qui s'ouvre au-

dessus de la banquette et qui aboutit dans les rochers. Nous préférons nous glisser par là et nous arrivons, en rampant, au-dessus de la cascade ; un sentier de chèvre nous permet ensuite de descendre jusqu'à la rivière et de saisir, de cette manière, un nouveau détail de ce mystérieux réduit, forteresse imprenable autrement que par la famine, refuge ou repaire d'une population troglodite qui est peut-être la cousine germaine des anciens autochtones auxquels nous devons, à deux heures de là, Rahr Brid, et — plus loin — Sidi Bou Yahia.

LUCIEN JACQUOT.

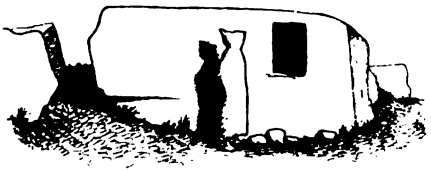

I

$\frac{1}{100}$

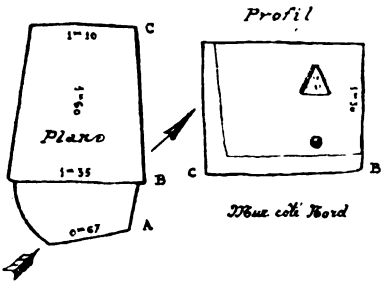

$\frac{2}{100}$

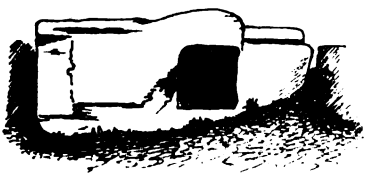

II

$\frac{1}{100}$

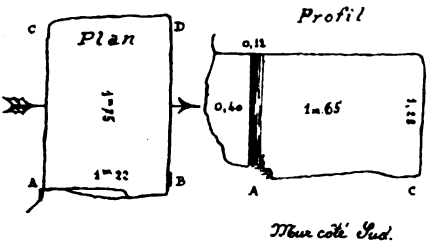

$\frac{3}{100}$

III

$\frac{1}{100}$

IV

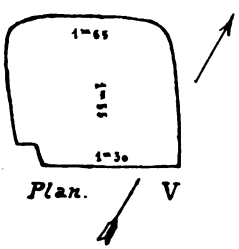

V

$\frac{2}{100}$

ÉTABLILSEMENT DE TIDDER

PAR

LUCIEN JACQUOT,

Juge à Thonon

MEMBRE CORRESPONDANT

La commune d'Aïn-Tinn est la plus riche en ruines intéressantes des sept communes du canton de Mila, abstraction faite, bien entendu, de l'enceinte même de l'ancienne Milev et des vestiges mis à découvert, dans cette ville, par M. le juge de paix Dupuis.

Dans cette commune, nous avons déjà signalé la grotte de Rahr Brid, les ruines des Ouled-Kaïm, etc.; mais l'on connaît, en outre des constructions berbères sur le djebel Lekhal, qui méritent d'être étudiées de près : les ruines aux Ouled-bou-Hallouf; une grotte avec inscription au-dessus du bordj Ben Zekri ; des vestiges jalonnant les deux rives de l'oued Marchou, enfin les habitations troglodites de Baâla et les rochers travaillés de Tidder, dont nous allons dire aujourd'hui quelques mots.

La mechta Tidder se trouve au pied des escarpements du djebel Lekhal, au Sud de cette montagne et à 2,500 mètres environ au Nord de Sidi-Khalifa.

Dans la direction Sud-Ouest de la mechta et à quelques mètres en contre-bas du chemin conduisant de chez les Ouled-Cheikh à Mila, on rencontre, à côté

d'un jardin arabe, les restes d'une habitation romaine et deux roches curieusement travaillées.

L'une de ces roches a été façonnée en forme de bassin ouvert à une de ses extrémités, profond de $2^{m}70$ à sa partie médiane, long de $12^{m}40$ à l'intérieur et large de $3^{m}60$.

Une *seguia* pratiquée à la pioche par les indigènes amène, jusqu'aux abords de la roche, l'eau relativement abondante d'une petite source qui naît un peu plus haut et sert à irriguer le jardin situé au-dessous. Nul doute que cette seguia n'ait remplacé, depuis un temps immémorial, quelque canalisation romaine destinée à alimenter l'habitation et le bassin.

Dans celui-ci, il y a lieu de faire remarquer : 1° à l'Ouest, une série de quatre trous ou degrés creusés les uns au-dessus des autres vers le milieu de la paroi rocheuse, lesquels trous mesurant en moyenne $0^{m}15$ de haut sur $0^{m}20$ de large et $0^{m}10$ de profondeur. Ces trous étaient-ils destinés à recevoir une poutraison ou tout simplement à faciliter l'accès ou la sortie du bassin, c'est ce qu'il nous a été impossible de deviner; 2° à l'Est, une ouverture soigneusement faite, comprenant double butée, logement de loquet et encastrement pour gonds; large de $0^{m}90$ seulement et pratiquée à mi-hauteur de la muraille, cette porte n'était certainement pas destinée à laisser pénétrer des gens pour un service courant : elle nous rappellerait plutôt les portes des tombeaux de Mons et celles des cellules de Baâla.

Cette porte ouvrait de plein pied sur une petite terrasse ou plate-forme ménagée aussi dans le rocher et dans laquelle nous remarquerons : 1° un puits circulaire (A) de $1^{m}20$ à $1^{m}30$ de diamètre, mais rempli de

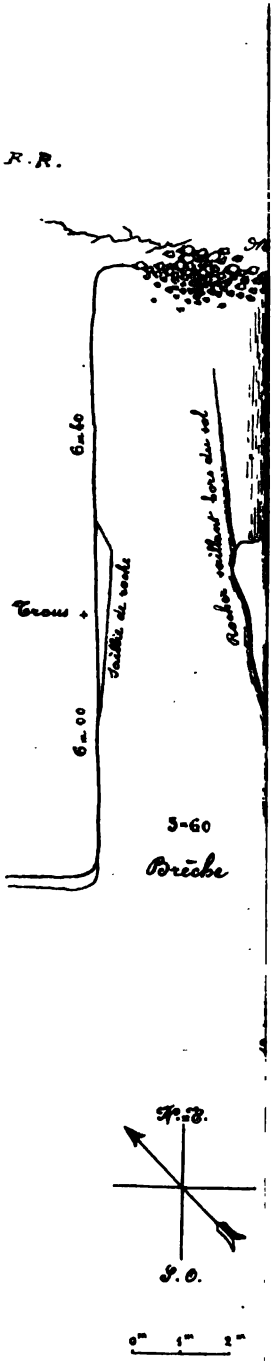
R.R.
6m60
Trous
Taillis de roche
Roches vaillant bons du sol
6m00
3-60
Brèche
N.B.
S.O.
0m 1m 2m

terre et que nous n'avons pu sonder ; 2° deux banquettes taillées dans la pierre et situées à droite et à gauche de l'ouverture.

A 17 mètres Sud et à 12 mètres Est, environ, de l'angle Sud-Est du rocher, nous en avons vu un second de moindres dimensions et dans lequel ont été creusés deux puits ou citernes semblables au trou A : le premier (B) mesure 1m30 de diamètre et le second (C) 1 mètre seulement. A Baâla, les six demi-cuves ont un diamètre qui varie de 1m30 à 2m20. De l'autre côté du djebel Lekhal, au-dessus de la mechta Marchou et sur le chemin même, nous avons vu une autre cuve tout à fait semblable, isolée au milieu des rochers et à peu près de mêmes dimensions.

Ajoutons, pour être complet en ce qui concerne cette construction, qu'un officier des brigades topographiques aurait recueilli auprès du bassin (ou dans les ruines) et emporté en France une pierre en marbre blanc « entièrement couverte de signes d'écriture ».

Maintenant quel était l'usage de ce rocher dont l'appropriation a dû demander un travail assurément très long et très pénible ? Faut-il y voir un tombeau qui aura reçu quelque important personnage, ou un atelier de fabrication d'huile comme le suppose M. Gsell, ou enfin un *hammam* à l'usage du propriétaire des constructions voisines ?

C'est ce que l'inscription emportée par l'officier topographe aurait peut-être pu nous apprendre ; mais nous n'osons pas, en l'état, nous prononcer sans plus ample examen.

L. JACQUOT.

LES ROUES-PORTES

PAR

LUCIEN JACQUOT,

Juge à Thonon

MEMBRE CORRESPONDANT

On rencontre assez fréquemment, dans les ruines qui couvrent toute la région Sud-Est de Sétif, de grands disques en pierre — sans aucune rainure ni mortaise — qui ont longtemps intrigué les archéologues.

Un de nos confrères, en signalant ces pierres, avait émis l'opinion qu'elles avaient été des meules à écraser la terre et qu'elles devaient indiquer d'anciens centres de fabrication de poterie romaine. Les colons, sans s'arrêter à discuter l'origine de ces roues, les ont souvent utilisées en les transformant en meules de moulin. Les indigènes, enfin, étaient unanimes à nous déclarer que ces grands disques étaient tout bonnement des portes... ce qui, bien entendu, faisait sourire les archéologues.

Or, c'est précisément la tradition indigène qui, une fois de plus, se trouve avoir raison contre le scepticisme des européens.

En effet, non seulement les roues en pierre ne sont percées d'aucun trou permettant de leur adapter un moyeu, non seulement leur diamètre exagéré et leur peu d'épaisseur devaient les rendre tout à fait impropre à l'usage auquel on les prétendait destinées, mais surtout la région dans laquelle on les trouve en plus

Tombeau malgache
Exposition
Panorama

Les angets-rails des roues-portes (Sétif

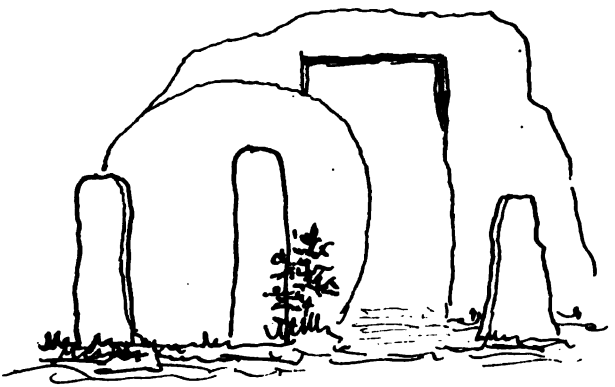

La grande roue-porte de Madagascar
(Exposition, Trocadéro, Entrée Nord, à droite

grand nombre ne renferme aucun gisement de terre à poterie...

S'il était permis de douter encore de l'objet véritable de ces grands disques, je conseillerais aux incrédules de visiter, entre autres monuments, le fort d'Henchir-Adjedj *(Société archéologique de Constantine,* 1878, p. 31 et pl.) et le mausolée de Bled-Guitoun (Viré et Gsell, *Académie des inscriptions et belles-lettres)* où ils verront des roues en pierres encore en place et servant de portes intérieures.

Ces roues servaient à fermer des passages étroits : poternes ou entrées de service, et étaient manœuvrées depuis l'intérieur par le moyen de forts leviers en bois. Elles constituaient ainsi une excellente fermeture qu'on ne pouvait forcer qu'en brisant la pierre — ce qui n'était pas facile — ou en s'assurant la complicité de quelques-uns des défenseurs.

Les roues étaient maintenues verticalement par des montants en pierre qui, en même temps, permettaient de ne rien craindre des poussées directes venant de l'extérieur. Dans les ruines du Sud de Sétif nous avons remarqué, auprès des roues, des augets en pierre de calcaire bleu qui semblent avoir été destinés à faciliter le roulement latéral des portes-roues. Ces augets sont des pierres longues de près de 3 mètres, larges d'environ 50 centimètres, creuses et pourvues à chaque bout d'une sorte de rampe.

Les portes-roues n'avaient pas une hauteur suffisante pour permettre à un homme de passer debout dans l'ouverture qu'elles découvraient. Celle qui existe à la mechta Kerba n'a, en effet, que $1^{m}15$; celles de la mechta Oued-Hameïda : $1^{m}13$ et $1^{m}56$ (épaisseur : $0^{m}16$).

Voici les dimensions des augets rencontrés :

Mechta Kherba : L. 2,80; E. 0,57; H. 0,33. 2° L. »; E. 0,45; H. ».
Ferme Blondeau : L. 2,60; E. 0,65; H. ». 2° L. 2,16; E. 0,52; H. ».
Biar Haddada : L. 1,75; E. 0,51, H. ».

A Mila, la légende arabe parlait d'une porte circulaire qui s'était refermée plus d'une fois sur d'imprudents chercheurs de trésors. Elle plaçait la construction entre Azéba et le moulin Veyrenc, dans le voisinage de la route (en amont et près d'un ravin). Sur une autre roue, même région, nous avons copié une inscription libyque (n° 13 de notre monographie).

Enfin, et cette dernière remarque nous paraît intéressante, nous tenons de plusieurs officiers que de nombreux villages de Madagascar sont fermés chaque nuit au moyen d'une énorme roue en pierre. Ce fait nous a été confirmé, à l'Exposition de 1900, par des indigènes malgaches qui nous ont, d'ailleurs, indiqué à l'entrée même de leur exposition deux roues-portes de grande dimension. Ces roues mesurent près de 3 mètres de diamètre sur 0m40 d'épaisseur et sont maintenues debout par plusieurs pierres dressées verticalement. Il faut plusieurs hommes pour les mouvoir et elles proviennent de carrières où la pierre se trouve à la surface du sol, par bancs d'une faible épaisseur — j'allais presque dire par feuilles — et d'une exploitation facile.

N'est-il pas curieux de retrouver, à pareille distance de l'Algérie romaine, ces mêmes portes-roues... surtout quand on sait qu'à Madagascar les indigènes connaissent également les *n'sa* et certains monuments mégalithiques ?

LUCIEN JACQUOT.

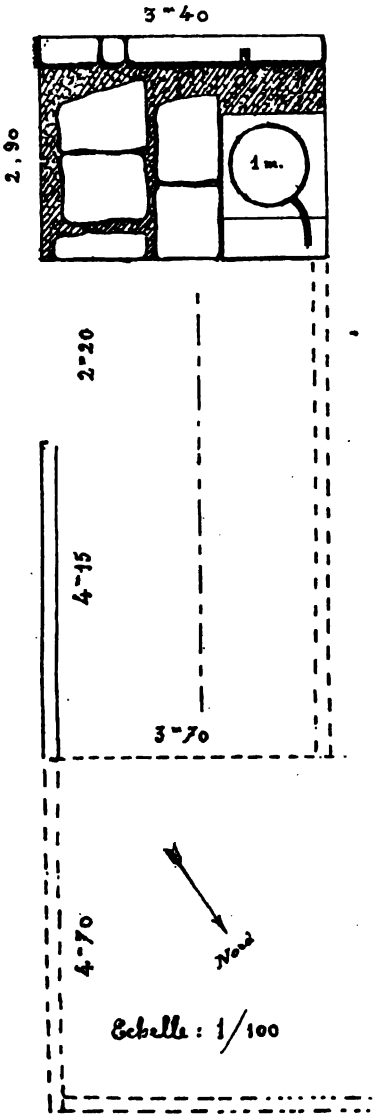

TEBESSA

Mine de la Source.

Voi

Mechta
Ferme
Biar Ha

A
laire
dents
entre
de le
autr
crip
E
res
no
nu
no
in
à
d
3
r

PRESSOIR ROMAIN
A TÉBESSA

PAR

Lucien JACQUOT,

Juge à Thonon

MEMBRE CORRESPONDANT

En mars 1900, nous avons trouvé dans les environs de Tébessa, aux abords de l'entrée de la mine de phosphate dite *de la source,* des vestiges d'établissement romain dont il ne restait d'à peu près bien conservé que le pressoir reproduit ci-contre.

Ce pressoir comprend deux parties distinctes :

1° Un corps de bâtiment divisé autrefois en trois chambres et dont il ne subsiste qu'un pan de mur et des alignements à fleur de sol ;

2° Le pressoir proprement dit, composé de la cuve, d'une aire en dalles de calcaire et d'un mur de $3^{m}40$ de long. Le mur comporte une longue pierre taillée avec encoche non en queue d'aronde. La cuve ou bassin est formée d'une dalle dont la partie centrale a été évidée circulairement sur 1 mètre de diamètre et 1 ou 2 décimètres de profondeur ; elle possède un canal d'écoulement qui se termine sur une dalle voisine et qui est de forme sensiblement courbe.

Le pressoir a $2^{m}90$ de large. L'encoche de la grande pierre n'est pas exactement dans l'axe du bassin. Les

sept dalles qui existent encore ne sont pas cimentées et reposent sur un sol de terre battue qui paraît avoir été recouvert d'une couche de petites pierres.

L'ensemble du bâtiment est orienté S.S.O.-N.N.E.

A quelques pas, nous avons ramassé un grattoir en silex brun-jaune, de belle taille.

L. JACQUOT.

Les Ribat' et les Marabouts

DANS L'AFRIQUE DU NORD

PAR

ERNEST MERCIER,

Membre titulaire

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

ORIGINE, DÉVELOPPEMENT, ÉTAT ACTUEL DE L'INSTITUTION MARABOUTIQUE

Le maraboutisme et les marabouts ont joué un grand rôle dans l'histoire de la Berbérie, depuis la conquête arabe jusqu'à nos jours. Actuellement encore le marabout se présente sous les formes les plus diverses à l'observateur; sa place dans la société musulmane est relativement considérable et il serait utile, à tous les points de vue, d'être fixé sur sa nature exacte.

On a, du reste, beaucoup écrit sur ce sujet. Citons, parmi les derniers ouvrages parus : « *Marabouts et Khouane* », par M. le conseiller Rinn (Alger) ; « *Les Confréries religieuses musulmanes* », par MM. Depont et Coppolani ; les divers travaux de M. Goldziher, publiés dans les revues allemandes ; les trois articles de M. Doutté, sous le titre : « *Notes sur l'Islam maghribin* », parus dans la « *Revue de l'histoire*

des religions », T. XL, p. 343 et suiv., et T. XLI p. 22 et suiv., 289 et suiv.[1]; le « *Maroc inconnu* », de M. Mouliéras, et bien d'autres encore.

Je me garderai d'analyser ces travaux dont plusieurs sont considérables et se présentent sous une forme imposante, enrichis de notes, références et citations de toute sorte.

A mon avis, la question du marabout aurait gagné à ne pas être confondue avec celle des confréries et des Mehdis. C'est ce qu'à compris M. Doutté; dans ses « *Notes sur l'Islam maghribin* », il étudie surtout le marabout, mais il donne à son sujet une extension telle, il accumule tant de faits accessoires, qu'il est bien difficile de le suivre et d'en tirer des conclusions claires et précises.

Cet amas de traditions et de faits d'une authenticité souvent contestable, recueillis un peu partout ; ces digressions sur le culte des marabouts, et sur les femmes maraboutes, ces anecdotes d'un naturalisme brutal, loin d'éclaircir la question, augmentent le trouble et la confusion dans l'esprit du lecteur. Pour juger sainement ces choses, il faut simplifier, élaguer, se reporter aux origines et suivre, à un point de vue général, les développements de l'institution et les changements qu'elle a subis.

C'est ce que je vais essayer de faire, le plus brièvement possible.

---

(1) Dans son travail, M. Doutté cite M. Goldziher presque à chaque page.

I

Origine du maraboutisme. — Le Ribat

Qu'est au juste le marabout ? Comment et à quelle époque l'institution s'est-elle fondée ? Tels sont les premiers points à élucider.

Le mot arabe merabot (مرابط) a été formé sur le substantif R'ibat' (رباط), ainsi que cela a été établi depuis longtemps par les orientalistes[1]. Le merabot est l'homme du Ribat ; il faut donc rechercher ce qu'était le Ribat.

Selon M. Doutté, reproduisant l'expression généralement admise, « les Ribat, — dès les premiers siècles de l'hégire, — étaient des forts bâtis sur les frontières des empires musulmans et où une garnison de volontaires défendait le territoire[2]. »

A notre avis, cette définition est loin d'être exacte. De Slane traduit le mot par « couvent fortifié », ce qui se rapproche davantage de la réalité.

Le Ribat n'était autre chose qu'un couvent, un lieu de retraite, où les musulmans voulant mériter les récompenses divines, venaient volontairement s'enfermer pour subir une purification de leurs fautes passées, compléter leur instruction religieuse, renoncer au monde et se vouer exclusivement au service de Dieu et de la religion. Après avoir subi cette épreuve, ils sortaient du Ribat et se répandaient chez les infidèles, précédemment ou nouvellement soumis

---

(1) Voir De Slane, *Histoire des Berbères*, t. I, p. 82, note 2. — Le même, *Abou Obeïd el Bekri*, p. 19.

(2) *Notes sur l'Islam maghribin. — Revue de l'histoire des religions*, t. XLI, p. 24.

à l'Islam, afin de les convertir à la religion de Mahomet. D'autres les remplaçaient dans le couvent ; c'est ainsi que les conquérants des premiers siècles se procurèrent des propagandistes complétant l'arabisation du pays, par la conversion de ses habitants à l'Islamisme.

Voilà pourquoi les Ribat étaient établis en général sur les frontières, c'est-à-dire à proximité des gens à convertir ; mais il en fallait aussi dans d'autres régions, partout où des populations soumises ou conquises étaient encore plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Ces Ribat, isolés au milieu d'indigènes à peine entrés dans le giron de l'empire islamique, devaient, en général, être organisés pour la défense, ce qui a pu les faire prendre pour des forts. Quant aux musulmans qui y subissaient la purification, beaucoup d'entre eux étaient venus dans le pays comme guerriers de la foi et tous étaient prêts à la lutte, puis qu'ils avaient « vendu leur vie à Dieu » pour assurer le triomphe de sa religion.

Ainsi, ces couvents pouvaient, à l'occasion, servir de forteresses avancées et ceux qui les occupaient temporairement, agir en guerriers, mais les Ribat n'étaient pas proprement des « *forts bâtis sur les frontières et où une garnison de volontaires défendait le territoire.* »

Quant à l'homme *passé au Ribat*, il en sortait *Merabot*, ayant rompu avec tous les intérêts terrestres, pour se consacrer exclusivement à la propagation de la foi. Voilà essentiellement ce qu'a été le marabout dans l'origine ; là encore, les Arabes se sont montrés aussi ingénieux que pratiques. Il ne s'agis-

sait pas, en effet, de conquérir seulement et d'incorporer des millions de sujets dans l'empire musulman, il fallait islamiser les conquêtes : c'était la mission du marabout, succédant au guerrier. La reconnaissance de ce fait explique comment les innombrables populations soumises aux vrais-croyants, dans leurs courses vertigineuses, se transformèrent si vite en se convertissant à l'Islam. Souvent, les historiens ont senti que la cause d'un succès si rapide leur échappait ; on l'a attribuée, en général, à la vertu propre du code religieux de Mahomet, si simple et d'une adaptation si facile. Cette cause n'entre que pour une part dans la réussite ; le véritable agent de propagande, amenant sur tous les points les infidèles à la conversion, a été le missionnaire fourni, au fur et à mesure, par le Ribat, nous avons nommé le « Marabout ».

*
* *

Il s'agit maintenant de donner la preuve des principes que nous venons de formuler. Nous la chercherons, surtout, dans les faits de l'histoire de la Berbérie musulmane, car nous parlons ici des Marabouts africains.

La mention du Ribat se rencontre à chaque pas dans ses annales et l'on constate qu'il n'est pas nullement nécessaire que ce couvent soit établi sur les frontières des possessions musulmanes, car on le trouve partout. Les géographes arabes des Xe et XIe siècle, les voyageurs, parlent des Ribat d'une ville, comme de ses mosquées et de ses bains. Les jurisconsultes font aussi entrer cet élément en ligne de compte, témoin ce passage de l'Iman Abd-el-Kader Efendi, dans ses Fetoua, section du hobous :

ومن هذا الجنس الرباط اذا احترق يبطل الوقف *

(trad.) « Il en est de même du Ribat détruit par l'in-« cendie : le hobous qui le régissait est frappé de « caducité. » L'auteur vient de parler de boutiques grevées de hobous, situées au milieu du Souk et détruites par le feu. C'est le Ribat installé au milieu d'une ville. M. Doutté cite, du reste, dans son article, les anciens Ribat d'Alger, dont le souvenir n'est pas perdu.

Rappelons enfin que le dernier souverain Almoravide, Tachefine, assiégé dans Oran et ne pouvant plus résister, sort de la ville et va se réfugier dans un Ribat établi au sommet d'un mamelon dominant la mer[1]. Combien d'autres exemples de ce genre pourraient être donnés.

Il est donc bien certain que le Ribat est un lieu de refuge pour les gens pieux, sorte de couvent ; et que, si l'on en rencontre sur les frontières du domaine de l'Islam, fortifiés en raison de leur éloignement, on en trouve aussi dans les villes et dans la campagne.

Quant au régime du Ribat, il semble caractérisé par l'organisation que lui a donnée Ibn Yacin, au XIe siècle. Ce réformateur cherchait à faire de grandes choses pour la religion ; après avoir parcouru le Magr'eb, il s'enfonça dans les régions sahariennes, séjourna, en s'avançant, de proche en proche, chez les Berbères voilés, ancêtres de nos Touareg, catéchisés assez sommairement plusieurs siècles auparavant, et qu'il s'appliqua à instruire dans les principes de la vraie religion. Parvenu au coude du Niger, il

---

(1) *Histoire des Berbères*, t. II, *Almoravides*. — E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II, chap. 3 et suivants.

mit à exécution ses vastes projets. Il commença par construire plusieurs Ribat sur les îlots du grand fleuve, — non dans un but stratégique, mais pour rendre toute communication impossible. — Il s'appliqua ensuite à recruter des néophytes qu'il expédiait dans ses Ribat. Une fois entrés, la porte se refermait impitoyablement sur ces candidats à la sainteté et des agents parfaitement dressés s'emparaient d'eux. On commençait par les soumettre à une période d'expiation de leurs fautes dont chacune était rachetée par un certain nombre de coups de fouets ; puis on les amenait à se détacher des sentiments et des joies du monde par le jeûne et la prière et enfin une instruction religieuse spéciale achevait leur transformation[1].

Après une durée plus ou moins longue de ce régime, le néophyte sortait du Ribat, transformé. C'était un autre homme, lavé de ses souillures, ayant rompu définitivement avec le monde pour se vouer exclusivement au service de la religion; en un mot, c'était un « Merabot ».

Ces détails démontrent le rôle du Ribat, à l'origine, lieu de pénitence où l'on se lavait de ses péchés et d'où l'on sortait régénéré, apôtre militant de la propagation de la vraie foi. Ainsi s'explique la phrase citée par M. Doutté[2] et dont le sens réel semble avoir échappé : حتى تقضى رباطنا « jusqu'à ce que nous ayons « effectué notre purification (Ribat). » Il est à remar-

---

(1) Abou Obeïd el Bekri, trad. de Slane, p. 18 et suiv. — *Histoire des Berbères*, t. II, *Almoracides*.

(2) *Notes sur l'Islam maghribin*, t. XLI, p. 24.

quer, au point de vue linguistique, qu'ici le lieu où l'épreuve est subie, désigne la purification elle-même.

Quant au rôle essentiel du marabout, comme convertisseur, nous le trouvons indiqué dans le passage suivant d'Ibn-el-Abbar, racontant les mesures prises par Mouça, le conquérant de l'Afrique et de l'Espagne, pour islamiser le Mag'reb :

و وجه موسى ابنه الى طنجة مرابطا على ساحلها

(trad.) « Moussa envoya son fils à Tanger (pour agir) « comme marabout (propagandiste), sur le pays ou- « vert dépendant de cette ville. »

Dozy, le savant auteur de « *l'Histoire des Musulmans d'Espagne* », s'est mépris sur le sens de ce passage qu'il traduit ainsi : « Moussa envoya son fils dans un Ribat de Tanger. » Cela prouve qu'il n'était pas fixé sur la signification du mot marabout et qu'il a été victime de la fausse interprétation donnée à Ribat : forteresse à l'extrémité du domaine musulman. Il n'est pas coutumier du fait.

Or, le fils de Moussa était gouverneur du Mag'reb extrême et il avait autre chose à faire que de s'enfermer dans un Ribat. Ici, l'histoire nous apporte une confirmation précieuse. Les auteurs arabes[1] expliquent que, pour alimenter l'invasion musulmane en Espagne, les Berbères avides de participer au butin, et jusqu'alors à peine convertis, s'empressaient de venir se faire instruire dans la religion islamique. Dès que leur orthodoxie était jugée suffisante, on les expédiait, par groupes, de Tanger et de Ceuta, pour

(1) Ibn Abd el Hakem, En Nouéri, Ibn Khaldoun, le Baïane, Ibn el Athir.

Algésiras. C'était la surveillance de ces conversions que Moussa confiait à son fils, *comme Marabout.*

Nous espérons avoir démontré que le Ribat, à l'origine, était simplement le lieu de purification où se formaient les saintes cohortes des propagateurs de la foi ; et que le marabout était « l'homme passé au Ribat », c'est-à-dire ayant abjuré ses erreurs et renoncé au monde pour se consacrer au service de Dieu et de la religion.

II

La période héroïque des marabouts. — Grandeur et décadence

L'institution que nous venons d'étudier répondait admirablement aux besoins de l'époque d'extension rapide de la domination islamique. Mais cela dura deux siècles à peine ; ce trop vaste empire cessa de s'étendre ; bientôt, il eut beaucoup de peine à conserver ses limites, et enfin commença la période du recul, du détachement des parties éloignées, de la concentration.

Naturellement, dans ces conditions nouvelles, le rôle du marabout perdait toute son importance, puisqu'il n'était plus question de convertir des infidèles ; en bonne logique, l'institution devait disparaître. Mais si l'organe se crée pour la fonction, il n'en résulte pas qu'on puisse toujours supprimer une institution devenue puissante, lorsque les circonstances ont rendu son action inutile. Ce fut ce qui arriva en Berbérie et nous allons voir quel parti les habiles essayèrent d'en tirer.

On a exposé plus haut le perfectionnement mis en pratique par le réformateur Ibn Yacine pour utiliser

les forces vives des Berbères sahariens. Grâce à son activité parfaitement secondée par des agents dévoués, il ne tarda pas à se trouver entouré d'un grand nombre de marabouts vigoureux et pleins d'ardeur. Il s'appliqua alors à leur inculquer certains principes de stratégie, et en forma des compagnies, à la tête desquelles il plaça des chefs intelligents et énergiques, auxquels les pieux guerriers durent obéir aveuglément et exclusivement. Puis, il fit traverser le Niger à ses cohortes et les lança à la conquête du Soudan, alors habité par des nègres idolâtres qu'il fallait contraindre à la conversion. Etant données les habitudes traditionnelles des Berbères sahariens, cette satisfaction concédée à leurs appétits était habile.

Les marabouts mirent les régions fertiles du Soudan à feu et à sang ; ils firent sans doute des conversions ; en tout cas, rapportèrent un riche butin nécessaire à Ibn Yacine pour la réalisation de ses plans.

Ce premier essai était encourageant ; Ibn Yacine compléta sa troupe au moyen des nouveaux marabouts sortis des Ribat ; puis, se mettant à la tête de son armée, il l'entraîna vers le Nord, traversa les steppes sahariennes et rencontra, au pied du versant sud du grand Atlas, de petits royaumes, ayant à leur tête des princes indigènes musulmans.

Quel était le but de ces défenseurs de la foi, en se présentant avec cet appareil de guerre chez des coréligionnaires qui ne les avaient pas provoqués, n'ayant, du reste, jamais entendu parler d'eux ? Il ne pouvait être question de conversions, puisque le pays était musulman.

Tel n'était pas l'avis d'Ibn Yacine ; ces princi-

picules, en effet, avaient adopté l'hérésie kharedjite et leurs pratiques de la religion était viciée par les plus détestables tolérances. De musulman, ils n'avaient que le nom et au fond étaient pires que des infidèles. C'est pourquoi les marabouts estimaient remplir leur devoir en les attaquant pour les contraindre à rentrer dans l'orthodoxie. Ils le leur firent bien voir.

Tels furent les conditions dans lesquelles les puritains du Sahara entreprirent l'invasion du Mag'reb. Un guerrier remarquable, Youssof ben Tachefine, étant devenu leur chef, conquit, au prix de luttes acharnées et meurtrières, toutes les provinces occidentales du nord de l'Afrique et fonda la ville de Maroc pour servir de capitale à la république des marabouts. Toutes les hérésies furent détruites et remplacées par le culte orthodoxe.

Pendant que le Mag'reb était le théâtre de cette révolution, le royaume musulman d'Espagne, fractionné, émietté, depuis la chute définitive de la dynastie Oméiade, se trouvait dans la situation la plus critique. Le roi des chrétiens l'avait envahi, à la tête de ses meilleurs guerriers; en vain les roitelets musulmans avaient essayé de lui résister; sur tous les points ils avaient été battus, dispersés; les derniers jours de la domination islamique semblaient arrivés. Les musulmans d'Espagne se décidèrent alors à appeler à leur secours ce grand réformateur guerrier dont ils venaient d'apprendre les vertigineux succès en Mag'reb.

Sommé de défendre l'islamisme mis en péril par l'infidèle, Ben Tachefine ne pouvait hésiter; il passa en Espagne avec ses plus vaillants marabouts, marcha droit à l'ennemi et lui infligea, au lieu dit Zellaka,

une mémorable défaite. Bientôt tout le territoire musulman fut purgé de la souillure de l'infidèle[1].

Encore une fois, Dieu s'était servi des pieux marabouts pour sauvegarder l'islamisme et faire resplendir sa gloire. Les actions de grâce des musulmans s'élevaient de toutes parts en célébrant le succès du chef des marabouts. Cependant, Ben Tachefine se demandait ce qu'il devait faire; il regardait cette partie de l'empire islamique qu'il venait de sauver et trouvait un monde bien différent de celui où il avait vécu jusque-là. Ses habitants le scandalisaient et leurs princes excitaient sa colère et son mépris. Et ces gens se disaient musulmans! Les prescriptions essentielles du Koran, sans cesse foulées aux pieds; les usages les plus hétérodoxes pratiqués dans ces petites cours par ceux qui devaient donner aux fidèles l'exemple du respect de la religion, voilà ce qui blessait sa conscience puritaine; et ces principicules le pressaient sans pudeur de rentrer en Mag'reb! En vérité, les infidèles n'étaient pas seulement sur la frontière mais au cœur de la place! Cela ne pouvait être toléré.

Youssof ben Tachefine avait renversé sans hésitation des dynasties beaucoup moins hététiques en Mag'reb; mais il avait fait du chemin depuis et les Ribat de la bouche du Niger étaient bien loin. Il jugea nécessaire de soumettre la question à un tribunal de pieux légistes et pesa ouvertement sur eux pour obtenir une sentence condamnant les roitelets d'Espagne, comme prévaricateurs de la religion. Muni de leur fetoua, il attaqua ces mauvais princes et les eut

---

(1) Voir *Histoire des Berbères*, t. II, *Almoravides*. — Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, t. II. — E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II, pass.

bientôt balayés. Ainsi se trouva ajouté à son empire le domaine musulman d'Europe; il prit le titre de *Prince des croyants,* puis rentra en Afrique et étendit son autorité sur le Maghreb central.

L'épopée de cette poignée de Berbères sahariens, passés au moule du Ribat, est véritablement extraordinaire. Partis du coude du Niger, ces ancêtres de nos Aouillimiden parcourent en vainqueurs les jungles du Soudan, puis traversent les steppes sahariennes et attaquent résolument les royaumes et les peuplades indépendantes du Mag'reb qu'ils traitent comme des infidèles. Malgré l'infériorité de leur nombre, ils triomphent successivement sur tous les points et restent maîtres du pays; puis on les appelle en Espagne et ils viennent écraser les sectateurs de la croix sur les plateaux de l'Andalousie. En moins de vingt années ils sont devenus maîtres d'un vaste royaume s'étendant, comme ils le disaient, sur les deux rives de la Méditerranée[1] et leur chef, Ben Tachefine, est amené à prendre le titre de prince des croyants; quant à son empire, c'est celui des « Marabouts » (El-Merabtine, Almoravide, selon la prononciation espagnole).

Ibn Yacine avait-il prévu une telle fortune lorsqu'il organisait militairement ses néophytes? On ne le saura jamais; mais il aurait dû se rendre compte, en tout état de cause, que le succès aurait pour conséquence de modifier, de transformer radicalement l'institution maraboutique et que les revers seuls, ou l'abandon pur et simple des conquêtes pourraient

---

(1) مالك العدوتين tel était le titre du souverain almoravide.

maintenir les propagateurs de la foi dans leur rôle essentiel de convertisseurs militants.

Devenu maîtres d'un vaste empire, tout orthodoxe qu'il fût, ils se trouvèrent dans la nécessité de conserver, d'organiser, d'administrer, c'est-à-dire de faire de la politique avec ses nécessités, en un mot de rentrer dans le monde et de cesser de se consacrer exclusivement au service de Dieu. C'était la négation de leur raison d'être. L'institution maraboutique en fut comme frappée à mort. Il y eut un empire almoravide; mais il ne combattit plus *ad maximam dei gloriam;* il lutta surtout pour étendre ou conserver sa puissance terrestre.

Attaqué, à son tour, comme hétérodoxe par les sauvages montagnards des plus hautes cimes du Grand Atlas, sectateurs de la doctrine almohade, fondée par un réformateur religieux, Ibn Toumert, le Mehdi, leur empire s'écroula vers le milieu du XIIe siècle et leur puissance fut à jamais détruite.

La leçon était rude, mais méritée. L'institution faillit y sombrer; mais ce fut son salut et nous allons voir de quelle façon elle s'en releva.

III

Retour des marabouts aux principes de l'institution. — Leur action en Berbérie. — Le marabout agitateur prend le titre de Chérif ou de Medhi.

Après un pareil désastre, on eut pu croire que le maraboutisme, victime de ses propres fautes, était à jamais détruit. Chez nos musulmans les choses ne se passent pas ainsi. Dispersés, tombés dans l'abaissement, réduits à une humble action personnelle, les marabouts redevinrent les serviteurs de Dieu; ils

reprirent le rôle de propagateurs de la vraie foi, mais renoncèrent à imposer les conversions par la violence; isolemment, patiemment, ils se mirent en route, vêtus de pauvres loques, n'ayant d'autre arme qu'un bâton, couchant sur le bord du chemin et se nourrissant de ce que Dieu voulait bien leur envoyer. On les appela Sahab-et-Trik, parce qu'ils allaient toujours devant eux, ne prononçant que des paroles saintes et donnant l'exemple de l'homme qui a rompu avec la terre pour se consacrer exclusivement à la dévotion.

La transformation du marabout en conquérant fondateur d'empire était une erreur; le retour aux vrais principes fut le salut de l'institution. L'époque de la conversion des infidèles étant passée, le propagateur de la vraie foi avait une grande mission à remplir, en restant strictement dans son rôle : il s'agissait de rechercher partout, en Berbérie, les lieux où la religion était mal connue et sa pratique infestée de coutumes détestables, et de ramener, par l'exemple et par la prédication, ces musulmans dans la voie orthodoxe; il fallait gagner les âmes par la persuasion et non conquérir des royaumes par la force.

Ce qui caractérisa dès lors le marabout, ce fut son action morale isolée. Il s'en fabriqua un peu partout, mais la vallée de Saguiet-el-Hamra, au sud de l'Oued-Deraa, en fournit incessamment, pendant plusieurs siècles. Leur nombre fut considérable; du XIVe au XVIIe siècles, ils se répandirent dans la Berbérie, pénétrèrent dans les montagnes les plus abruptes, dans les vallées profondes, gravissant les sommets les plus élevés et s'enfoncèrent dans les solitudes du Sahara. Leur action fut considérable et le souvenir en est conservé par les blanches koubba élevées sur

leurs tombeaux; souvent leur nom a été donné à des localités ou à des peuplades groupées autour d'eux et régénérées sous leur direction.

Quant au Ribat, il resta un lieu de refuge à l'abri des tracas du monde, de mortification par la prière et de sanctification. Il ne fut plus indispensable de passer au Ribat pour être marabout, mais on y acquit encore cette qualité et l'on s'y raffermit dans ses principes.

Ainsi s'établit la vraie domination du marabout, plus profonde et plus durable que son glorieux empire du XIe siècle. Cependant, ces pieux personnages, quelle que fût la fermeté de leur foi, ne purent pas toujours se soustraire aux conséquences logiques des faits. Après avoir erré pendant plus ou moins longtemps, séjournant quelques jours ou quelques mois, dans certaines localités pour achever son œuvre, le marabout dont le renom de sainteté, les miracles ou, si l'on veut, les manifestations de la bénédiction divine l'accompagnant, s'étaient répandus, se voyait retenu par ses hôtes qui se groupaient autour de lui, l'accablaient de témoignages d'affection et l'empêchaient de partir. Il finissait par céder; les fidèles lui construisaient une agréable habitation; il y achevait saintement ses jours et laissait, en général, des enfants. Héritiers des grâces divines de leur auteur, ceux-ci devenaient les gardiens de son tombeau, recevaient les offrandes des pélerins et s'appliquaient à étendre et faire fructifier leur fortune.

Telles furent les conditions dans lesquelles se formèrent, un peu partout, des centres puis des tribus maraboutiques. Les descendants du saint ne pratiquent pas toujours ses vertus et sa piété. Néanmoins

ils sont considérés comme marabouts — *in partibus*, pourrait-on dire —. C'est une nouvelle déformation de l'institution.

Des centres maraboutiques se formèrent d'abord au Maroc, sur un grand nombre de points : peu à peu les descendants du saint avaient aggloméré autour d'eux des groupes de Berbères et obtenu, dans la région, une influence considérable. Ils en profitèrent d'abord pour se constituer en petites républiques indépendantes, puis, vers 1615, se lancèrent dans la politique militante, encouragés par l'affaiblissement de l'autorité des chérifs saadiens, et enfin combattirent, chacun pour soi et tous contre leurs sultans. Citons parmi eux Abou Mahalli, à Sidjilmassa; Si Mohammed el Aïachi, de Salé; Si Mohammed el Hadj, chef de la zaouïa de Dela, centre d'études renommé, et le marabout Yahïa, du Sous. Durant de longues années ils luttèrent, parfois avec succès, contre les troupes chérifiennes et contribuèrent pour beaucoup à la chûte de la dynastie des saadiens. Il fallut l'activité de Moulaï Rachid et de Moulaï Ismaïl, fondateurs de l'empire des chérifs hassani, pour les réduire et faire disparaître ces foyers d'opposition[1].

Ces prises d'armes n'étaient justifiées par aucun motif d'ordre religieux; leurs promoteurs ont exploité le renom de leurs pieux ancêtres pour provoquer des guerres fratricides entre vrais croyants, afin de satisfaire leurs visées ambitieuses. Devenus les suppôts du démon, ils ont quitté le sentier du maraboutisme et perdu le droit de s'appeler marabouts.

---

(1) Voir Nozhet el Hadi, traduction Houdas, p. 232 et suiv., 260 et suiv. — E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. III, p. 202 et suiv.

Nouvel exemple de l'impossibilité où se trouve le marabout de sortir de son rôle propre. Beaucoup d'autres agitateurs ont commencé leur carrière en prenant la livrée de l'homme de Dieu, du marabout, mais presque toujours, lorsqu'ils levaient le masque, et devenaient chefs de partis militants, ils se paraient du titre de Cherif, et même de Mehdi, si bien que tout promoteur de révolte est, de fait, Cherif. Tel le fameux Bel Ahrech, qui osa, en 1804, venir attaquer Constantine ; tel Bou Maza et Bou Bar'la, deux aventuriers sans tradition dans le pays, venus on ne sait d'où et ayant certainement vécu, plus ou moins longtemps, chez les chrétiens ou dans leurs bagnes. Le type le plus remarquable de l'espèce a été le « Chérif » Abd-el-Kader, fils du marabout des Hachem de Gheris, salué par nous du titre de « Prince des Croyants ».

Tous les marabouts, heureusement, ne deviennent pas Chérif et, à côté de ces fléaux, l'armée des hommes pieux, sincèrement dévoués à leur mission, a continué à circuler dans les villes et dans les campagnes, se fixant par ci par là, ou se retirant dans quelque coin, pour y achever obscurément leur carrière.

En résumé, et ce fait domine la question, on ne reste marabout, — abstraction faite de ceux qui possèdent ce titre par héritage, — qu'en se maintenant dans les règles de l'institution.

IV

Nature spéciale et exclusive du maraboutisme. — Son incompatibilité avec certaines situations. — Appréciation de divers usages traditionnels.

Des faits que nous venons d'exposer résulte la démonstration que le marabout essentiellement et dans son principe est le fidèle régénéré et purifié par son passage au Ribat, ayant rompu avec tous les intérêts terrestres pour se consacrer exclusivement à la propagation de la vraie foi.

L'institution, créée au moment de l'expansion rapide et démesurée du domaine de l'Islam, répondait parfaitement au but qui lui était assigné. Mais, lorsque les limites de l'empire au lieu de continuer à s'étendre se resserrèrent, le convertisseur ne trouva plus d'emploi et l'institution subit une crise. Ce fut alors que des ambitieux conçurent l'idée d'employer leurs saintes milices à convertir les mauvais musulmans, pratiquant un culte entaché d'hétérodoxie et les schismatiques, tels que les Kharedjites. Le puritanisme maraboutique entreprit une véritable croisade à l'intérieur ; après avoir versé des torrents de sang musulman, il se trouva qu'il avait éteint l'hérésie, et qu'il restait seul maître des pays sanctifiés. Ce fut ainsi que les marabouts devinrent souverains temporels d'un puissant empire. Erreur grossière; le maraboutisme n'avait pas été créé à cette fin.

Après le désastre des Almoravides, le vrai marabout reparut dans son rôle normal d'apôtre, voué au service de Dieu, agissant isolément, par la parole et par l'exemple et ramenant les Musulmans égarés ou ignorants, aux pratiques orthodoxes de la religion. Ne pouvant plus convertir d'infidèles, il restait dans

les termes de sa mission en convertissant les fidèles égarés.

Sous ces espèces, le marabout humble et isolé fit œuvre durable et conserva l'institution en lui donnant une nouvelle vie, avec des horizons indéfinis. En vain, quelques descendants de marabouts nantis ont-ils essayé de remonter sur la scène politique et de disputer le pouvoir à ses maîtres ; en vain, se sont-ils mis à la tête de révoltes abritées derrière le prétexte de l'intérêt de la religion : quoi qu'ils pussent dire ou faire, ils cessaient, *ipso facto*, d'être marabouts, et, pendant ce temps, circulait en se renouvelant, la masse des vrais marabouts de toute espèce et de toute forme, conservant le caractère essentiel de l'homme pieux, qui a rompu avec le monde, n'entend ni ne comprend ses clameurs et se borne à vivre à la grâce de Dieu, en répétant son nom sacré.

Il résulte de ce qui précède que le titre de « marabout » est trop souvent donné à des gens qui n'y ont pas droit. Essayons d'en préciser les caractères essentiels, à notre époque, et de le classer par catégories :

Est marabout quiconque a rompu définitivement avec le monde et ses œuvres pour se consacrer exclusivement au service de Dieu et à la propagation des vrais principes de sa sainte religion.

L'humble dévot, couvert de haillons, circulant sur les chemins (Sahab-et-Tarik), en laissant aux fidèles le soin de lui fournir sa maigre subsistance, est marabout.

Le solitaire retiré dans une Keloua où il passe son temps à égrener son chapelet, sans daigner répondre aux paroles qu'on lui adresse, est marabout.

Le prédicateur qui, sur les places, dans les mosquées, au bord des routes, incite sans cesse le musulman à la piété et à l'exécution stricte de ses devoirs religieux, est marabout.

Le descendant d'une lignée de marabouts est marabout même s'il mène une conduite peu édifiante, en raison de la *Baraka* dont il a hérité de ses ancêtres.

L'illuminé tenant des discours incohérents, mais paraissant inspirés de sentiments religieux, est marabout ; par extension l'homme privé de raison l'est aussi, car sa démence n'est peut-être que la marque de l'intervention divine en sa personne[1].

En somme, le caractère spécial du maraboutisme est la rupture de celui qui en est investi avec le monde et l'adoption d'un genre de vie détaché des intérêts terrestres ordinaires ; ces deux conditions suffisent à la rigueur, mais le marabout est complet, lorsqu'en outre, il se consacre à la propagation de la vraie foi et à la suppression des usages contraires à la loi religieuse.

Voilà pourquoi, quiconque abandonne le caractère essentiel de détachement absolu des choses de la terre, pour se lancer dans la lutte contre les puissances séculières ou autres, cesse d'être marabout.

Ce titre est distribué avec prodigalité, dans l'Afrique du Nord, à des personnages de nature fort diverse, souvent à tort. Pour le mériter, il faut rester essentiellement un homme de Dieu, ou en conserver l'apparence, car la masse ne s'érige pas en juge de la

---

(1) On peut admettre aussi que l'attribution du titre de marabout aux insensés est une précaution pour que les fidèles les supportent et les entourent de soins.

sincérité des convictions et le manteau du pharisien suffit comme enseigne, sans qu'on songe à le soulever. On voit même des hommes ayant un passé détestable, des condamnés rentrant du bagne, des déserteurs chrétiens sachant à peine prononcer la profession de foi musulmane et jouant avec persistance une honteuse comédie, obtenir le titre et les prérogatives du marabout, au moins temporairement.

Là s'arrête, à notre avis, l'extension la plus grande qui puisse être donnée à cette qualification. C'est pourquoi nous refusons d'admettre que le titre de « marabout » soit attribué réellement et raisonnablement à des choses telles que des arbres, des rochers, etc., à des animaux tels que des lions apprivoisés, etc. Nous y voyons un nouvel exemple de ces néologismes fournis par nous, inconsciemment, aux indigènes et finissant par acquérir une notoriété imméritée. N'en voit-on pas l'indice par la façon dont nos Arabes questionnés répondent, en prononçant à la française le mot « *Marabout* » ? Ces néologismes sont à notre usage et il est surprenant que tant de bons esprits s'y soient trompés. Parfois, cet argument a été pris et mis en œuvre par des auteurs cherchant à relier à d'anciens cultes naturalistes la vénération dont certains lieux sont restés l'objet. La liaison serait mal trouvée, car si la persistance de très anciennes traditions locales est incontestable, il ne faut pas l'expliquer par des facteurs procédant de l'islamisme : cette religion est trop absolue pour permettre de telles associations. Qu'on y voie un souvenir du paganisme soit, mais le maraboutisme ne peut avoir aucun rapport avec lui.

Quelques érudits, notamment M. Doutté, dans la

première partie de son travail, ont exposé et discuté un point intéressant, que ce dernier auteur a caractérisé sous le titre : « *Le culte des saints en Magr'eb*[1] ». Il est certain que les pélerinages aux tombeaux de marabouts locaux, si pratiqués par nos populations du Nord de l'Afrique, sous le nom de Ziara ; les offrandes qu'on apporte aux gardiens de ces lieux consacrés, et même les bougies et les parfums qu'on dépose sur le sarcophage, peuvent donner l'illusion d'un culte personnel et spécial au saint personnage dont on visite la sépulture.

Mais il nous semble qu'il y a une différence bien sensible entre ces pélerinages et le culte que l'on rend, dans la religion catholique, par exemple, aux saints auxquels on élève des églises ou des autels et qu'on prie comme intercesseurs auprès de Dieu, non seulement pour obtenir des faveurs temporelles, mais encore le salut des âmes des décédés, la conversion des pêcheurs en vie, etc.

Tout musulman ne peut reconnaître comme intercesseurs que le prophète Mahomet, au-dessus de tous les autres, et quelques anciens prophètes. Les pélerinages de nos indigènes sont incontestablement la continuation d'un usage remontant à l'époque où le marabout était encore en vie ; on venait alors chercher auprès de lui des miettes de la baraka que Dieu lui avait octroyée et qu'on espère encore recueillir sur son tombeau. Nous ne croyons pas, qu'en général, les prières qu'on lui adresse aient un but spécial et déterminé et qu'on lui demande son intercession auprès de Dieu pour l'obtenir ; c'est un acte

(1) *Revue de l'histoire des religions*, t. XLI, p. 22 et s.

de piété et de foi destiné à procurer une parcelle de sa baraka. En même temps, les offrandes apportées contribuent à entretenir les desservants de la zaouïa placée sous son vocable et fournissent la matière d'un festin dont tous les gens présents profitent.

De même, lorsque, dans les contestations, le serment est déféré sur le tombeau de tel ou tel marabout, on ne cherche qu'à le rendre plus solennel et à écarter les incitations du démon, en raison de la sainteté du lieu, plutôt qu'en comptant sur l'intervention du saint. Nous parlons en général, car il y a des exceptions.

Quelquefois, la Zerda prend le caractère d'un grand sacrifice offert auprès du tombeau pour obtenir la pluie ou la cessation de quelque calamité, et il faut reconnaître que cette cérémonie est assez difficile à classer dans la liturgie musulmane. Il n'est pas, du reste, indispensable de la faire auprès du tombeau d'un marabout ; mais on recherche autant que possible un lieu sanctifié.

Enfin, il est certain que des rochers, des grottes, des arbres, des amas de pierres sont aussi l'objet d'actes de vénération, dont les plus manifestes sont le dépôt de bougies de couleur, de vases en terre de formes spéciales contenant du benjoin et autres ingrédients.

Dans quelles conditions et avec l'accompagnement de quels rites les a-t-on apportés ? Voilà ce qu'il faudrait savoir.

Ces usages ne peuvent se rattacher à l'islamisme ; on doit y voir la persistance d'anciennes traditions et l'on est porté à se demander si les pieux musulmans qui se sont appliqués à détacher les populations

africaines de leurs hérésies, n'ont pas obtenu d'elles de prendre pour but de leurs pélerinages les tombeaux des marabouts, à la place des anciens lieux consacrés, dont il ne reste que de rares témoins.

Ces questions sont particulièrement difficiles, nous ne dirons pas à résoudre, ce qui est impossible, mais à apprécier. Elles entraînent dans le domaine fuyant et sans limites de l'hypothèse pour lequel nous éprouvons une répulsion invincible.

V

Divergences entre le maraboutisme et la confrérie.— Danger de s'appuyer sur les cas spéciaux et les exceptions. — La maraboute.

Nous avons réservé pour la fin de l'examen un point assez délicat : celui de la liaison qui peut exister entre le marabout et la confrérie religieuse.

Conformément aux principes que nous avons posés, le marabout ne pourrait logiquement être membre actif d'une de ces sociétés, encore moins la diriger sans sortir de son rôle essentiel. L'incompatibilité théorique existe bien ; il est incontestable que les deux institutions sont distinctes et qu'on a tort de les confondre.

Cependant, il faut reconnaître que, dans la pratique, le marabout devient souvent mokaddem et quelquefois fondateur de confrérie. Cela prouve, une fois de plus, que, pour tout ce qui touche la société arabe et ses institutions, rien n'est absolu et que les expressions de notre langue, comme notre façon de discuter les questions, sont beaucoup trop précises pour donner une idée réelle des faits.

Pour les juger, il faut les étudier dans leur ensem-

ble, prendre une sorte de moyenne et ne tenir compte des faits isolés et contradictoires que dans une juste mesure. C'est précisément parce que beaucoup d'auteurs européens s'appliquent à colliger des exceptions, ou s'approprient des observations souvent inexactes, des récits anecdotiques sans aucune valeur, que les choses indigènes sont si mal connues et les jugements si contradictoires.

Ces réserves faites et tout en reconnaissant qu'ici les exceptions sont nombreuses, nous persistons à penser qu'il y a incompatibilité entre le rôle du mokaddem et celui du marabout. Le chef de confrérie, en effet, est un administrateur, ayant la charge de faire prospérer, à tous les points de vue, sa société, d'avoir des relations, de faire de la politique et de la comptabilité, toutes choses en opposition avec l'essence du maraboutisme.

Le marabout chef de confrérie est une anomalie, comme le marabout guerrier ou promoteur de révolte ; il faudra qu'il choisisse entre les intérêts temporels de la secte et les intérêts immatériels de la religion et comme il sera forcé d'opter pour la première, on peut dire qu'il est en voie de transformation ; tandis qu'il deviendra puissant, le pauvre loqueteux, usant la plante de ses pieds sur les chemins, restera le vrai marabout ; les autres seront mokaddem, chérif, conquérants et redeviendront peut-être marabouts quand ils auront subi les rigueurs de la destinée contraire et renoncé à leurs rêves ambitieux.

On voit par ce qui précède combien il est difficile de faire en cette matière des classifications précises. Mais, nous le répétons, rien n'est dangereux comme de colliger et de présenter des masses de faits

particuliers, d'anomalies et d'exceptions, même en admettant leur authenticité. C'est le vrai moyen de troubler encore plus la question et de la rendre incompréhensible.

A ce point de vue, nous ne saurions trop regretter que M. Doutté, dans la troisième partie de son travail, ait cru devoir extraire des ouvrages les plus divers, anciens et modernes, une quantité vraiment excessive d'histoires et de légendes sur les marabouts. Les plaisanteries du colonel Trumelet, dans « *Les Saints de l'Islam* » et « *L'Algérie légendaire* » ; les racontars d'esclaves reproduits complaisamment par les écrivains religieux espagnols du XVIe siècle; maintes anecdotes suspectes, éditées par MM. Depont et Coppolani, dans leurs « *Confréries religieuses* » ; les « *Récits de chasse* » de Béchade ; les « informations » de seconde ou de troisième main publiées par MM. de Foucauld, La Martinière et Mouliéras, et même certaines boutades des auteurs musulmans, lui ont fourni une moisson si abondante qu'il finit par s'y perdre, ou se voit entraîné à des conclusions trop contestables.

Parce qu'un marabout, ou un chef de confrérie, a un genre de vie peu correct, boit des liqueurs fermentées, change trop souvent de femme ou fait pis encore, s'ensuit-il qu'il use d'un droit, d'une prérogative attachée à sa qualité ? Evidemment non ; au contraire, il manque à tous ses devoirs. Les fidèles, il est vrai, supportent ses incartades et continuent à le vénérer. Cela ne veut pas dire qu'ils l'approuvent, mais simplement qu'ils ne se reconnaissent pas le droit de le juger.

Des marabouts sont cités comme ayant eu une

conduite légère ; cependant, les indigènes ferment les yeux sur ses fantaisies et lui conservent le plus grand respect. La raison est la même que pour les marabouts farceurs.

Il n'en résulte nullement que tous les marabouts sont des ivrognes et des débauchés et que toutes les maraboutes sont des messalines, encore moins que ces défauts doivent être considérés comme des attributs de la profession.

Voici, maintenant, une preuve du danger de se laisser entraîner dans cette voie. Après avoir cité tant de faits scabreux, M. Doutté en arrive à se demander si la prostitution n'a pas été quelquefois encouragée par les hommes pieux, comme une œuvre méritoire, ainsi que l'ont fait certains cultes païens[1].

Prenant au sérieux les histoires du colonel Trumelet, il cite naturellement les Oulad-Naïl, dont les filles ont acquis une véritable célébrité comme prêtresses de Vénus, et n'hésite pas à dire que cette tribu est maraboutique. Cela pouvait être nécessaire à la thèse du galant colonel, mais il est bien certain que les Oulad-Naïl sont des Hilaliens dont nous avons suivi pas à pas l'établissement en Berbérie[2], et qu'ils ne sont aucunement marabouts. En vérité il n'est pas permis de dire, pour expliquer qu'après le retour de ces dames au bercail, leurs compatriotes les épousent volontiers : « *Or, les Oulad-Naïl sont maraboutes*, etc. ». C'est une mauvaise plaisanterie.

Dans la même page, M. Doutté rappelle une histoire

---

(1) *Revue de l'histoire des religions*, t. XLI, p. 314, 315.

(2) Voir notre *Histoire de l'établissement des Arabes en Afrique* et notre *Histoire de la Berbérie*, t. II et III.

assez croustillante, attribuée aux femmes des Oulad-Abdi de l'Aourès, que j'ai racontée dans mon étude sur « *la Condition de la femme musulmane* » et que Seddik (A. Robert) a reprise dans ses « *Mœurs, habitudes, usages et coutumes arabes* » ; il conclut ainsi : « Une véritable baraka semblerait donc ici être attribuée à la prostitution ».

C'est une erreur grossière ; d'abord, le maraboutisme n'y est pour rien — à moins que les héroïnes du dernier récit ne revendiquent la même sainteté que les Oulad-Naïl, — elles y auraient, du reste, autant de droits. Pourquoi répandre de telles inexactitudes, d'autant plus graves, qu'il ne s'agit pas ici de contes de biwac, mais d'un travail de forme sérieuse, accompagné de trois ou quatre étages de notes à chaque page ?

Ce dévergondage est spécial à certaines peuplades ; mais c'est une exception ; si des marabouts et maraboutes se sont livrés à des écarts de conduite personnels, il n'en résulte pas que tous font de même. Jamais, nous ne craignons pas de l'affirmer, la prostitution n'a été encouragée, comme œuvre pie, par les Musulmans.

Au lieu de répéter complaisamment toutes ces grivoiseries, il serait beaucoup plus utile d'étudier sérieusement la femme maraboute, dont la condition est, en somme, peu connue. En attendant, la prudence commande de ne pas conclure trop vite.

Disons-le une dernière fois, le marabout est l'homme pieux, marqué des caractères incontestables de la faveur divine ; il est sanctifié plus encore que saint par lui-même ; voilà pourquoi ses actes ne relèvent pas de la critique ordinaire ; voilà pourquoi le lieu

où il est enterré est sanctifié ; voilà pourquoi ses descendants ont hérité de ses bénédictions, même sans rien faire par eux-mêmes pour les mériter.

Il serait intéressant d'étudier quel avenir peut être réservé au maraboutisme en Algérie et de rechercher si les marabouts constituent un danger pour notre domination et quelle doit être notre attitude à leur égard, mais ce sont de graves questions qui ne peuvent être traitées au pied levé et dont l'exposition nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous en avons dit assez pour cette fois.

ERNEST MERCIER.

LES

DIVINITÉS LIBYQUES

PAR

M. Gustave MERCIER

I

« Nombreuses sont les invocations aux *Dii Mauri,* « *Dii Maurici, Dii hospites Maurici* et même aux « *Mauri barbari,* aux dieux indigènes *Bacax, Au-* « *lisua, Ifru, Kautus Pater, Malagbalus, Baliddir,* « et aux génies locaux protecteurs des cités, » écrivait il y a dix ans le vénéré président d'honneur de notre Société, M. Poulle[1].

Si, en effet, les auteurs anciens ne nous ont rien laissé ou presque rien en ce qui concerne la religion des Numides, l'épigraphie, moins avare de renseignements, peut, sinon nous éclairer, du moins nous fournir à cet égard quelques indices, bien clairsemés d'ailleurs et fugitifs.

Tels quels, ils sont cependant suffisants pour nous donner la preuve de l'existence d'un panthéon indigène, distinct, non seulement du panthéon de l'antiquité gréco-romaine, mais encore du panthéon

(1) Recueil des années 1890-91, p. 391.

sémitique, et par conséquent antérieur à lui. Qu'était cette religion africaine, qu'étaient ces dieux, d'où venaient-ils, quels honneurs exigeaient-ils de leurs fidèles, quels rites présidaient à leurs cultes? Questions insolubles en l'état de nos connaissances, en présence de la courte et sèche nomenclature qui constitue à peu près tout ce que nous savons d'eux.

Or, cette nomenclature est toute latine, — puisque l'épigraphie libyque n'a pas encore dit son secret, — et par conséquent bien postérieure à la belle époque du culte des Dieux indigènes. L'Afrique avait déjà subi des influences nettement asiatiques (culte de Mithra), égyptiennes même, sémitiques, helléniques, latines enfin. Depuis l'époque de l'adoration exclusive des anciens dieux, des siècles avaient passé. La religion des vainqueurs était universellement adoptée, et si quelques divinités antiques ont pu trouver une petite place à côté des nouveaux venus si riches en adorateurs, elles n'existaient plus, dès lors, qu'à titre de survivances. Toujours est-il qu'elles existaient, associées quelquefois aux dieux de Rome dans un même culte, comme nous le montre le n° 9,195 du Corpus, l'inscription *Jovi optimo maximo diis deabusque omnibus patriis et* HOSPITIBUS DIIS MAURICIS *et genio loci*[1], et bien d'autres.

Il faut donc nous résigner à ne pas vouloir percer le mystère et nous borner à la simple étude de cette nomenclature latinisée. Les noms, éclairés par la linguistique, parlent quelquefois : à défaut d'autres indications, peut-être pourront-ils nous donner celle de leur origine.

---

(1) L. Rénier, 3,302.

La liste de M. Poulle est incomplète. On peut y ajouter *Motman* (corpus, 2,650); *Gurzil,* mentionné par Coripe dans la Johannide; *Kaub* et *Ialaou,* d'après M. Halévy[1]. Par contre, il y a lieu d'en retrancher *Malagbalus* qui n'est pas indigène.

Malagbalus est surtout connu par une inscription d'El-Kantara ainsi libellée[2] :

MALAGBELO
AUG
SANCTO SACR
T·FL·MANSVE
TUS·LEG III AUG
V·S·L·L·M

Cette inscription est donc l'œuvre, non point d'un indigène, mais d'un soldat de la IIIe légion, qui pouvait être étranger. Malagbelus qui nous apparaît également dans les stèles phéniciennes sous la forme מלכ בל est, en effet, une divinité palmyrénienne.

On a cru le retrouver dans une inscription de Msad, cercle de Laghouat, publiée sous le n° 8,795 du Corpus et déjà reproduite dans notre annuaire[3] :

DEO · NVM · MAG ·
PRO · SALUTE · D · N
IMP · CAES · M · AUREL
SEVERI . . . . . .

Huebner a cru pouvoir lire DEO · NUM · MALAG · *(balo),* mais on se demande dans ce cas ce que peut bien signifier NVM. Cette dédicace à Malagbelus, au fin

(1) *Journal asiatique,* octobre-novembre 1874, p. 394.

(2) C. I. L., 2,497.

(3) Année 1878, p. 192.

fond de la Mauritanie sétifienne nous paraît bien extraordinaire, et nous préférons de beaucoup lire avec Reboud, qui a découvert l'inscription : DEO NVM*(idorum)* MAG*(no)*, le grand dieu des Numides, que M. Halévy, d'après une hypothèse qui mériterait confirmation, a cru retrouver dans le *Ialaou* lu par lui sur une inscription libyque.

On n'a donc découvert jusqu'à présent qu'une seule dédicace authentique à Malagbelus, dieu solaire des Palmyréniens, et cette dédicace émane vraisemblablement d'un étranger, fidèle aux divinités de sa patrie d'origine. C'est assez dire que Malagbelus doit être rayé de la liste des dieux indigènes.

Notre lecture permet de supposer qu'il existait en Numidie un dieu indigène supérieur, *deus numidorum magnus*, sorte de Jupiter de ce panthéon africain. L'inscription suivante, découverte à Bougie, vient-elle confirmer cette théorie?

NVMINI MAV
RETANIAE ET
GENIO THER
MARVM GRA
TIAS AGO

Nous n'oserions l'affirmer. L'expression *Numini Mauretaniae* paraît plutôt être ici une divinisation de l'esprit protecteur de la Mauretanie, comme *Genio thermarum* de l'esprit protecteur des thermes, en correspondant à rien de concret dans la mythologie indigène. Par contre, l'inscription suivante, découverte en 1890, par M. Poulle, à Aïn-Kebira (Satafis)[1], nous paraît plus décisive :

(1) Publiée dans notre 26e vol., p. 392.

NVMINI · MAV
ROR · AUG
SACRVM
C · IV/// · NOVEL
LVS · FIL. OB ·
HONOREM
PATRICIVM
CVLTORIBVS
SVA · P · CVMDE · AL
BAMENTVM D · D ·

Incorrecte, cette inscription émane d'indigènes assez peu versés dans la langue latine pour commettre des barbarismes. Voici la lecture qu'en donne M. Poulle :

Numini Mauror(um) Aug(usto) sacrum. C(aius) Ju(lius) Novellus fil(ius) ob honorem patricium cultoribus sua pecunia cum de albamentis dedicavit.

Il en résulte donc :

1° Qu'il existe une divinité auguste adorée par les Maures;

2° Que cette divinité possède, dans une localité perdue et visiblement peu romanisée de la Mauretanie sétifienne, un collège de *cultores*.

Ce qui est certain, c'est que les dieux libyens connus sont, en général, des divinités essentiellement locales : *Unicuique provinciae et civitatis suus deus est,* a dit Tertullien. On les révère en un lieu déterminé, on les ignore partout ailleurs. Ainsi, l'existence du dieu *Bacax* nous est révélée par une quantité d'inscriptions[1], toutes tirées des grottes du Djebel-Taya, dont les parois en sont à l'entrée véritablement couvertes. « Cinquante-trois existent sur les parois gauches du couloir, huit sur celles de

(1) Corpus, 5,504 à 5,514, 5,517, 5,518, 18,828 à 18,852.

droite et enfin trois au sommet de la voûte », nous dit Bourguignat[1]. Le Corpus ajoute : « *Tituli omnes pertinent ad sacra dei cuiusdam praeterea ignoti Bacacis Augusti* ».

Qu'était ce Bacax Auguste? Il n'a évidemment, malgré son surnom, rien de Romain, rien de Phénicien non plus. Son acte de naissance est bien celui d'un africain, et sa raison d'être, la grandiose horreur de ces grottes profondes et presque inaccessibles, qui, frappant l'imagination des premiers *berbères*, les porte à attribuer l'existence de ces anfractuosités mystérieuses à l'action de quelque génie qui en a fait sa demeure. La consonnance du nom, en latin Bacax, *gen. bacacis*, en berbère peut-être *abekkas*, a elle-même quelque chose d'africain. Jusqu'où s'étendait le culte du génie? Probablement pas beaucoup au-delà des environs du Djebel-Taya, des villes de Calama et Thibilis, à l'époque des inscriptions qui nous occupent, c'est-à-dire au IIIe siècle. Sans doute, les grottes reçurent, depuis une antiquité très lointaine, la visite des indigènes voisins, qui venaient y pratiquer les cérémonies païennes dont nous sommes encore témoins de nos jours, l'égorgement des boucs noirs, des coqs noirs qui permettent d'exorciser les génies. Puis, les Romains — ou plutôt ces mêmes indigènes romanisés, civilisés, habitants maintenant les villes, — restent fidèles au vieux culte local; les magistrats de Thibilis font pratiquer dans la grotte une coupole sphérique sous laquelle ils viennent parfois, *libentes animo*, s'acquitter de leurs vœux envers le Dieu. En tout cas, Bacax n'est point le

(1) *Histoire du Djebel-Taya*, Paris, 1870. — *Souvenirs*, vol. 5.

grand Dieu de tous les Numides — si tant est que ceux-ci en possèdent réellement un.

Motman ne nous est connu que par une seule inscription[1], découverte à Lambèse, et due à un soldat de la IIIe légion, ce qui nous amène à nous demander si cette divinité, associée à Mercure dans la dédicace, est réellement indigène. Devons-nous, dans ce cas, la rapprocher du *Mastinas* de Coripe?[2]

Kautus Pates n'existe que par une inscription de Khenchela, difficilement lisible[3]. M. Goyt, qui l'a découverte, se demande si ce dieu n'est pas le même que Mithra[4]. Nous avons plutôt lieu de le croire indigène. *Aoulisoua* n'est parvenu jusqu'à nous que par les deux inscriptions de Tlemcen qui ont permis d'identifier cette ville avec l'ancienne *Pomarium*[5]. Nous ne savons rien de lui, sinon que ces dédicaces sont dues au Préfet d'un corps d'explorateurs, c'est-à-dire peut-être à un étranger. Cependant, la consonnance du nom paraît assez indigène.

Kaoub a été découvert par Cherbonneau dans le Chettaba : son nom se retrouve dans celui d'une tribu actuelle de la Tunisie[6].

Quant à *Ialaou,* son nom n'existe dans aucune inscription latine. M. Halévy a cru le déchiffrer dans une épitaphe libyque[7], mais cette lecture est encore trop incertaine pour pouvoir servir de base, même à des conjectures.

---

(1) *Motmani* et *Mercurio sacrum*, Corpus, 2,650.
(2) Coripe, Johannide, chant IV.
(3) Corpus, 2,228.
(4) Recueil, 1875, p. 331.
(5) Mac-Carthy, *Revue Africaine*, 1856, p. 93. — Corpus, 9,906 et 9,907.
(6) Les Kaoub, contrôle civil du Kef.
(7) *Journal asiatique*, octobre-novembre 1874, p. 395.

II

Une inscription de Guelaât-bou-Sba révéla l'existence, entre Bône et Guelma, d'un dieu *Baldir* qui n'eut pas le don d'éveiller la curiosité. Le Corpus se contente d'en dire pour tout commentaire[1] : *numen alibi non nominatur,* ce qui était exact à l'époque. Voici, d'ailleurs, cette inscription qui n'offre rien de remarquable :

BALDIR · AVG
SACRVM
MACEDO
PVB
VOTVM SOLV
ITLI*(bens)* AN*(imo)*

En 1887, on découvrait dans une autre région, celle de Sigus, deux magnifiques dédicaces au même que nous demandons la permission de reproduire ici, bien qu'elles aient été déjà publiées et commentées dans notre Recueil[2] à une époque relativement récente :

BALIDDIRS · AVG
SANCTI PATRII DEI
STATVAM
QVAM · M · IVLIVS · Q · F · Q · PROCV
LVS OB HONOREM FL· PERPETVI
DIVI MAGNI ANTONINI · EX
SS · IICC · N · SVMMAE HONORARI
AE EIVS · HONORIS POLLICITVS
EST ADIECTIS ATEA QVANTITA
TE EX SVA LIBERALITATE SS ⋈
ET AT BASEM SS CCCC N EX
SS III DC · N POSVIT IDEMQ
DEDICAVIT
L D D D

(1) N° 5,279.
(2) 24e vol., p. 179. Corpus, 19,122.

Il résulte de cette inscription :

1° Que la véritable orthographe du nom n'est point Baldir, mais *Baliddir*. Nous avons, en effet, toutes raisons de croire que cette inscription, d'un travail remarquable et particulièrement soigné, a reproduit plus exactement la prononciation du nom que la précédente dédicace;

2° Que Baliddir est le *Dieu sacré de la patrie;*

3° Qu'on lui a élevé une statue reposant sur le socle portant l'inscription; et que cette statue a coûté fort cher, ce qui n'est pas sans flatter l'orgueil du généreux donateur qui tient à nous faire connaître le montant de ses sacrifices.

Ces impressions seront confirmées par la lecture de l'inscription suivante[1] :

DEO PATRIO
BALIDDIRI AVG
SACRVM

Q · TADIVS · Q · FIL ·
QVIRINA · VICTOR
STATVAM · AEREM
QVAM OB HONOREM
FLAMONII · DIVI SEVE
RI · CASTELLI SIGVITANI
POLLICITVS ERAT FAC
TVRVM SE etc.

laquelle nous apprend qu'une nouvelle statue d'airain a été édifiée à Baliddir Auguste, le dieu du pays.

Une quatrième inscription, également découverte à Sigus, n'ajoutera rien de nouveau à ce que nous savons déjà[2] :

---

(1) Recueil, 24e vol., p. 174. Corpus, 19,121.

(2) Recueil, 26e vol., p. 310. Corpus, 19,123.

(d)EO SANCTO
(ba)LIDDIRI
. . . . . .

Quel est donc ce dieu Baliddir que la république de Sigus honorait d'une manière toute particulière, et qui était également adoré au-delà de la ville de Calama, c'est-à-dire sur une vaste étendue de pays?

M. Poulle émet la supposition que ce pourrait être le « Balder des Scandinaves, ce fils d'Odin, l'Apollon du Nord, qui, après l'embrasement des mondes, doit aller habiter les plaines d'Ida, l'ancienne demeure céleste, » et se demande s'il n'y a pas là un vestige laissé par l'invasion de ces hommes venus du Nord, qui brûlaient leurs morts et construisaient en leur honneur ces dolmens que l'on trouve en si grand nombre autour de Sigus.

Le Corpus donne une autre étymologie. Baliddir serait un mot phénicien formé de בעל אדר et signifierait *dominus potens,* mais, dans ce cas, l'orthographe latine devrait être *Baladir.*

Ces explications ne nous satisfont ni l'une ni l'autre. L'invasion, en Afrique, de peuples venus du Nord est un fait infiniment probable, mais à quelle antiquité remonte-t-elle? Probablement au temps où l'Afrique était soudée à l'Europe par le détroit de Gibraltar, peut-être par la Sicile. Les légendes d'Odin avaient-elles déjà pris naissance parmi ces populations primitives? C'est peu probable; toujours est-il qu'elles n'ont laissé aucune trace en Afrique. L'existence des dolmens est un fait trop général dans l'univers pour qu'on puisse conclure de là à l'adoption, par les peuples qui les construisaient, de la mythologie scandinave. La seconde explication, plus vraisembla-

ble, a cependant contre elle l'orthographe même du nom, qui est bien décidément Baliddir et non Baladir. En tout cas, elle renferme cette part de vérité, que le commencement du mot est formé, à n'en pas douter, du phénicien בעל, *dieu.*

Puisque Baliddir est un *deus patrius,* c'est-à-dire un *indigène,* nous sommes amené à en demander l'explication aux indigènes, à ces hommes que les anciens appelaient des Numides, que nous appelons des Berbères, qui s'appelaient eux-mêmes et s'appellent encore *Imazir'en,* hommes libres.

Dans la *tamaz'irt* ou langage des berbères de l'Aurès, *Iddir* est un nom encore actuellement usité. Il existe même une tribu portant le nom de *Oulad Idir,* les enfants d'Idir.

Ce nom propre est tiré lui-même de la même racine que le verbe *idder* qui signifie vivre et qui est usité dans presque tous les dialectes berbères connus :

Zouaoua de la Kabylie : *idder*, il vit;

Zenatia de l'Ouarsenis[1] : *idder*, il vit;

Zenatia du M'zab, d'Ouargla et de l'Oued-Rhir[2] : *idder,* il vit;

Djebel Nefouse (Tripolitaine)[3] : *idder,* il vit;

Tamachek[4] : *idder* ⊓ ○, il vit.

Voilà donc un vocable usité dans toute l'étendue de l'Afrique du Nord, de la mer au Sahara, de la Tripolitaine au Maroc, dans tous les dialectes et par toutes les tribus, par les berbères mêmes qui campent

---

(1) Basset, *La Zenatia de l'Ouarsenis*, Paris, Leroux, 1895, p. 121.

(2) Basset, *La Zenatia du Mzab*, p. 99.

(3) De Motylinski, *Le Djebel Nefousa*, p. 155.

(4) Masqueray, *Dictionnaire Français-Touareg*, p. 358.

maintenant sur les ruines de l'antique *respublica siguitanorum*. Histoire, traditions, légendes, religions, le temps a tout balayé, jusqu'au souvenir de ce qui fut jadis. Seule, la langue est restée, unique témoin du passé, et ces berbères qui ont subi tant d'empreintes sans en retenir aucune, retournés, ou peu s'en faut, à l'état sauvage qui était le leur deux mille ans avant notre ère, parlent encore de nos jours cette même langue immuable et pauvre qui fut jadis celle des colons mal dégrossis des campagnes d'Afrique.

Baliddir serait ainsi le Dieu vivant, الله الحي des Arabes. Il est, d'ailleurs, à remarquer que la langue berbère, toute limitée aux choses concrètes, ne possède même pas de mot propre pour désigner Dieu. Aujourd'hui, toute la terminologie religieuse est empruntée à l'arabe; elle l'était jadis au latin, et, plus tôt, à la langue punique à laquelle elle emprunta בעל. Peut-être, avant les Carthaginois, Iddir était-il déjà l'Esprit vivant, le souffle créateur adoré par les Africains. Serait-ce lui le *Deus Numidorum Magnus, l'Augustum Numen Mauretaniae* dont parle l'épigraphie?

III

Cherbonneau découvrit en 1861[1], sur le plateau de Guechgach, entre Massine et Oullaza, à 16 kilomètres de Constantine, un rocher creusé en forme de niche, haut de sept mètres, et présentant dans le fond de la concavité une figure radiée au-dessous de laquelle il lut l'inscription suivante :

---

(1) Recueil, 1860-61, p. 175.

IERV AVG SAC CIVL
CRESCENS VIS
AB FECIT

Ieru Augusto (ou *Augustæ) sacrum; Caïus Julius Crescens votum libens(?) solvit; aram(?) fecit.*

Cherbonneau se perdit en conjectures sur ce que pouvait bien être le dieu Ieru. Il en arriva même à douter de sa lecture, et, publiant une seconde fois la même inscription quelques années plus tard[1], il lui fit subir une correction dont il ne donne d'ailleurs pas la raison. L'inscription porterait, non plus IERV, mais IFRV AVG SAC. Or, l'auteur ne nous dit pas qu'il est allé revoir l'original, il parle au contraire de l'inscription telle qui l'avait découverte en 1861.

Pourquoi donc avoir corrigé sa lecture? Parce-qu'*Ifru* semble porter avec lui, à première vue, quelque chose de plus *africain* que *Ieru?* La raison ne nous paraît pas suffisante. Nous avons tout lieu de croire que Cherbonneau, intrigué par ce nom étrange dès le premier instant qu'il connut l'inscription, en vérifia soigneusement la lecture. Il nous apprend d'ailleurs que les caractères, bien qu'assez grossiers, sont très lisibles. Nous tiendrons donc la version *Ieru* pour exacte. C'est aussi l'opinion du Corpus[2]?

Faut-il identifier ce mot ieru avec le *ieuru* qui nous est révélé par plusieurs inscriptions gallo-romaines sans que l'on ait pu, jusqu'à présent, déter-

(1) Recueil, 1868, p. 455.

(2) N° 5,673.

miner sa signification d'une manière quelque peu précise[1]?

D'après M. Héron de Villefosse, *ieuru* serait un verbe signifiant *povit*. Il est certain que si un tel verbe a jamais existé, il n'a rien de commun avec le ieru de notre inscription. M. H. Delannoy estime, avec plus de vraisemblance, que *ieuru* est un datif en u, et ajoute : « Tant que j'ai vu ce mot ne figurer que sur des autels votifs, j'ai pensé qu'il désignait une divinité spéciale à la Gaule, de sorte qu'un Gaulois disait l'*ieuros Duoricus* comme un chrétien dirait Saint-Duorique. Mais la présence de *ieuru* sur une stèle funéraire m'a amené à le regarder comme la désignation d'une dignité sacerdotale, n'ayant pas de similaire à Rome. »

Faut-il conclure de ce rapprochement que l'inscription découverte par Cherbonneau est due à un Gaulois égaré sur cette terre d'Afrique et resté fidèle aux dignités sacerdotales de son pays? Cela nous semble bien difficile à admettre.

Il est à remarquer que dans toutes les inscriptions gallo-romaines présentant le mot *ieuru*, celui-ci est accompagné d'un ou plusieurs noms propres avec lesquels il s'accorde. Nous admettons volontiers que *ieuru* est un datif, mais nous sommes obligés de reconnaître que ce mot désigne un attribut, une qualité, une fonction si l'on veut, et qu'il n'est pas un nom propre lui-même. Dans notre inscription, aucune hésitation possible : c'est encore un datif, mais c'est bien un nom propre. Nous repousserons

---

(1) V. sur la signification du mot *ieuru*, H. Delannoy, *Société des sciences de la Creuse*, 1897.

donc l'identification de *ieuru* avec *ieru* et puisque nous ne trouvons le similaire de ce nom dans aucune langue, nous admettrons, jusqu'à plus ample informé, qu'il désigne bien une divinité indigène. Les nom, prénom et surnom bien latins de Caïus Julius Crescens ne doivent pas nous étonner : ce n'est pas, comme le pensait Cherbonneau, un colon romain sacrifiant au culte d'une divinité indigène, mais bien un indigène plus ou moins « assimilé » qui s'est donné des noms romains et qui reste fidèle à ses dieux nationaux.

Un autre point hors de conteste, c'est que la figure du personnage radié qui accompagne l'inscription n'est autre chose que la représentation de Ieru, son portrait, de même que l'on voit souvent la tête de Saturne et ses attributs surmonter une dédicace à Saturne.

Que peut représenter cette figure radiée? Un astre évidemment, et cet astre ne peut être que le soleil... ou la lune.

Nous sommes naturellement amenés à nous demander si ce nom, berbère, ne se retrouve pas dans les radicaux berbères usités de nos jours pour désigner l'un de ces astres.

Précisément, dans un très grand nombre de dialectes, la lune s'appelle *iour*, *aiour* ou *eior*.

Chaouia de l'Aurès : *aïour*, lune;

Tamachek[1] : *eior* ⵉⵢⵓⵔ lune;

Zenatia de l'Ouarsenis[2] : *iiour*, lune;

---

(1) Masqueray, *Dictionnaire Français-Touareg*, p. 178.

(2) Basset, op. cit., p. 96.

Djebel Nefousa[1] : *ouiier,* lune[2].

Or, il est bien certain que les gens du Djebel Nefousa, les Touareg, les Chaouia et les habitant de l'Ouarsenis, pour ne parler que de ceux-là, n'ont pour ainsi dire pas eu de relations entre eux depuis des siècles. De ce que des peuplades si différentes — et si éloignées les unes des autres — emploient le même terme, tout au moins le même radical, pour exprimer une même idée, il faut conclure que ce terme remonte à l'époque de la formation même du langage africain, c'est-à-dire à une époque dont rien ne permet de fixer l'antiquité.

Que ce mot ait existé, sous sa forme actuelle ou sous une forme voisine, au temps des Romains et même bien avant, c'est ce qui est, je ne dirai pas possible, mais probable *a priori.*

L'identité de ce nom avec le radical IERV, en faisant abstraction de la désinence latine, n'est pas à démontrer.

Ainsi se trouverait confirmée l'affirmation d'Hérodote, qui nous apprend que les peuplades primitives de l'Afrique du nord sacrifiaient au soleil et à la lune.

Notons pour terminer que Corippe nous donne encore les noms de deux ou trois divinités berbères que les inscriptions ne nous ont point révélées : *Sinifere,* le redoutable *Mastimas,* et enfin *Gurzil,*

---

(1) Motylinski, op. cit., p. 139.

(2) On peut dire que d'une manière générale, en berbère, le mot propre pour désigner la lune est bien ce radical IIER, tiré de la racine IER ou GER (affaiblissement du G en I), qui signifie *marcher,* se *mouvoir.* Quelques dialectes emploient le mot *thaziri,* qui signifie proprement *clair de lune,* tiré de la racine ZER, voir

fils d'Ammon, dont le prêtre *Ierna,* « le plus grand des chefs de l'armée barbare », portait au combat l'horrible effigie[1].

Telles sont les données que nous possédons sur la question. Elles se réduisent, on le voit, à peu de chose. Notre seule ambition a été de les exposer avec impartialité, en indiquant la voie où, selon nous, doivent porter les recherches.

GUSTAVE MERCIER.

---

(1) Johannide, chant IV. Trad. J. Alix, in *Revue tunisienne,* avril 1900.

NOTE SUR UNE TÊTE VIRILE DU MUSÉE DE LAMBÈSE

PAR

M. MAURICE BESNIER

La tête virile que nous publions a été signalée pour la première fois par M. Cagnat[1]. Elle est conservée à Lambèse, dans le jardin du directeur de la Maison centrale. On l'a gauchement superposée à un torse drapé, d'un style tout différent, auquel elle s'adapte fort mal; la ligne de cassure est nettement visible à la naissance du cou. La tête, haute et relevée, s'incline légèrement sur sa gauche. Elle serait bien conservée si le nez n'avait été brisé malheureusement à sa partie antérieure. Elle représente un homme d'âge mur, aux traits énergiques et très marqués, portant d'abondants cheveux bouclés, des moustaches tombantes, une barbe fournie, taillée assez court. Le cou est large et épais, les lèvres sont fortes, les joues pleines, les yeux grands et énergiques, les arcades sourcilières saillantes, le front bas et caché sous les cheveux. La coiffure est remarquable; on la distingue mal sur la figure ci-jointe, à cause de l'inclinaison de la tête un peu rejetée en arrière; c'est un casque corinthien, tout à fait semblable à celui que portaient

---

(1) Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 30, ligne 7.

les stratèges athéniens et qu'on voit si souvent représenté sur les bustes et les hermés du Ve et du IVe siècles avant l'ère chrétienne. L'exécution est lourde; les boucles des cheveux et de la barbe sont grossièrement faites au trépan. L'œuvre, en somme, est médiocre et d'époque tardive; ce doit être une copie d'un modèle connu, exécutée au temps de la domination romaine, vers le IIIe siècle de notre ère peut-être. Elle est intéressante cependant; le casque qui la surmonte et la physionomie même du personnage méritent d'attirer l'attention. Elle rappelle cet hermès du British Museum où l'on a voulu reconnaître le Périclès de Crésilas[1]. Les œuvres grecques ou inspirées des Grecs sont assez rares en Afrique, en dehors surtout de Cherchel et de Carthage, pour qu'il vaille la peine de signaler et de reproduire cette tête virile de Lambèse, imitation lointaine et gauche d'un type classique.

MAURICE BESNIER.

---

(1) M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 133.

A Monsieur le Président de la Société Archéologique de Constantine.

Aïn-Melila, le 4 février 1900.

Monsieur le Président,

Vous ayant informé qu'une grotte qui avait dû être habitée à l'époque préhistorique, se trouvait à une petite distance d'Aïn-Melila, vous avez bien voulu avec l'infatigable dévouement que vous apportez lorsqu'il s'agit de la science ou de l'histoire de l'Algérie, demander à la Société Archéologique de mettre à ma disposition une somme de 300 francs, afin que je puisse procéder à des fouilles dans la grotte précitée.

Grâce à cette somme que vous m'avez si obligeamment fait parvenir, j'ai pu, guidé par vos excellents conseils, pratiquer des fouilles qui ont amené la découverte de nombreux documents intéressant la science préhistorique.

Indépendamment des nombreux objets trouvés que je vous ai fait parvenir, je vous dois, Monsieur le Président, un rapport sur mes travaux de recherches. Je viens m'acquitter de cette dette en vous priant de vouloir bien accueillir les quelques notes concernant des stations indépendantes de la grotte de Bou-Zabaouine, stations que j'ai découvertes et explorées lors de mes nombreuses courses dans la région d'Aïn-Melila et qui, à mon avis, méritent d'être signalées tant en raison de la relation qui existe entre elles et la grotte, qu'aux intéressants renseignements qu'elles peuvent fournir relativement à l'occupation du pays à l'époque quaternaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A. ROBERT.

NOTES

SUR

QUELQUES STATIONS PRÉHISTORIQUES

DE LA

COMMUNE MIXTE D'AÏN-MELILA

PAR

M. A. ROBERT

Le territoire de la commune mixte d'Aïn-Melila affecte une figure pentagonale irrégulière et embrasse une étendue de 235,183 hectares.

Ce vaste territoire est limité : au nord, par les communes d'Aïn-Abid et d'Oum-el-Bouaghi; au sud, par la commune mixte d'Aïn-el-Ksar; à l'est, par la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi; à l'ouest, par les communes de Châteaudun-du-Rhumel et de l'Ouad-Séguin.

Les eaux de la partie nord de la commune s'écoulent dans les cours d'eau allant à la mer, et celles de la partie sud se déversent dans les divers lacs salés : Mrouri, Tinsilt, Ank-el-Djemel et d'autres petites dépressions sans nom.

La ligne de partage des eaux venant de l'ouest, passe à 14 kilomètres sud d'Aïn-Melila, près de la ferme Botinelli (822^{m} d'altitude), puis traverse le nord du douar Mraouna, le douar Oulad-Achour, et se

dirige, vers l'est, par les douars Oulad-Msaad, Oulad-Sbâ, Oulad-Si-Ounis.

Le pays, généralement plat, a une altitude moyenne variant entre 767 et 924 mètres, si l'on s'en rapporte aux cotes suivantes des gares et arrêts des voies ferrées de la commune mixte : Aïn-Melila, 792^{m}; les Lacs, 790^{m}; Sigus, 767^{m}; Taxas[1], 805^{m}; Aïn-Fakroune, 924^{m}. Il convient, cependant, de signaler les soulèvements suivants : Djebel-Guerioune, 1,730^{m}; Fortas, 1,477^{m}[2], dans le douar Oulad-Gassem; Nif-en-Nesser, 1,540^{m}, dans le douar Oulad-Zouaï; Meimane, 1,160^{m}; Bou-Zabaouine, 1,101^{m}; Arkane, 1,118^{m}, dans le douar Oulad-Belaguel; Guelaat-Oulad-el-Hadj, 1,373^{m}; Djebel-Faham, 1,167^{m}; Fedj-Si-Saddok, 1,124^{m}; Bir-el-Kelb, 1,100^{m}, dans le douar Oulad-Sellem; Djebel-Tahiouelt, 1,288^{m}; Koudiat-el-Louz, 1,005^{m}, dans le douar Oulad-Aziz; Hanout-Kbir, Hanout-Srir, dans le douar Meraouna; Fedjoudj, dans le douar Oulad-Si-Ounis.

Le pays est à peu près nu; aucune forêt ne vient égayer la vue. Il ne reste plus, sur certains escarpements des montagnes Guerioune, Fortas, Nif-en-Nesser, que quelques chênes-verts, génévriers, oliviers, philarias tout rabougris et continuellement ravagés par les indigènes.

Il n'y a pas à proprement parler de cours d'eau; les quelques petits ruisseaux dans lesquels s'écoulent les eaux pluviales, sont secs en été et débitent un faible volume en hiver.

---

(1) Les arabes prononcent Taxa.

(2) Les sommets de ces deux montagnes s'aperçoivent de la place de la Brèche de Constantine.

De nombreux marais existent aux environs immédiats du centre d'Aïn-Melila; ils sont dus au couronnement des montagnes qui, comme une ceinture crénelée, enserre le pays.

La qualité des eaux laisse beaucoup à désirer; elles sont chargées de principes salins, sauf dans la partie nord de la commune et à Sigus, Mehiris, Fesguia[1], Aïn-Kercha, où elles sont d'excellente qualité.

Les lacs domaniaux : Mrouri, Tinsilt, Ank-el-Djemel sont loués et exploités; ils fournissent de notables quantités de sel.

Les voies de communication, fort nombreuses dans la commune mixte, consistent en trois lignes ferrées : 1° des Oulad-Rahmoune à Aïn-Beïda, 2° de Constantine à Biskra, 3° d'Alger à Constantine; trois routes nationales; douze chemins vicinaux; trente-deux chemins ruraux; toutes ces voies sont fort bien entretenues et permettent de circuler partout facilement.

La commune mixte d'Aïn-Melila comporte quatre centres de colonisation : Aïn-Melila, Sigus, Aïn-Fakroune, Aïn-Kercha. Les trois premiers de ces centres sont desservis par le chemin de fer.

PRODUCTIONS

Comme productions, le pays donne des céréales en grandes quantités; la région mamelonneuse de Sigus fournit un blé excellent qui est très apprécié par les cultivateurs du sud, pour leurs ensemencements.

---

(1) Fesguia est un point d'eau très remarquable, situé au pied du Guerioune et qui alimente, en partie, la ville de Constantine. — Les Romains avaient eu le soin d'occuper Fesguia.

Les prairies d'Aïn-Melila procurent un pâturage recherché par les bestiaux; aussi, l'élevage des bêtes à cornes s'y fait-il sur une grande échelle.

La région d'Aïn-Kercha est très fertile; les cultivateurs de ce centre se livrent avec succès à la culture de la pomme de terre. Chaque année, des quantités considérables de ce tubercule sont dirigées sur Constantine.

Dans le douar Oulad-Sellem, les indigènes se livrent à l'élevage du cheval; leurs élèves sont renommés et le service de la guerre trouve chaque année, dans ce douar, de réelles ressources pour la remonte des divers corps de cavalerie.

ETHNOGRAPHIE

Les diverses invasions, les nombreuses rebeillons, berbères ou arabes, qui se produisirent en Afrique, ainsi que les importantes modifications territoriales survenues à la suite de l'occupation française, ont amené de graves altérations dans les divers types primitifs des races aborigènes. Il serait actuellement bien difficile de déterminer, d'une façon précise, l'origine de telle ou telle population.

Aussi, pour les indigènes de la région d'Aïn-Melila, nous ne nous prononcerons pas, nous bornant à indiquer le langage qu'ils parlent et la contrée qu'ils revendiquent comme étant leur pays d'origine.

Les populations indigènes étaient divisées, avant l'occupation française, en cinq tribus : Segnia, Berrania, Behira-Touïla, Ameur-Cheraga, Zemoul; l'autorité militaire conserva longtemps ces divisions; mais, lors de l'application du sénatus-consulte, ces cinq tribus formèrent vingt douars.

La tribu des Segnia fut divisée en huit sections : Oulad-Achour, Oulad-Sbâ, Oulad-Msaad, Oulad-Si-Ounis, Oulad-Khaled, Oulad-Sekhar, Oulad-Gassem et Oulad-Djehiche.

La tribu des Berrania en trois sections : Oulad-Aziz, Oulad-Sellem, Oulad-Belaguel.

La tribu Behira-Touïla en deux sections : Hezebri et Dreid.

La tribu Ameur-Cheraga en quatre sections : Hassasna, Ameur-Sraouïa, Oulad-Nasseur, Merachda.

La tribu des Zemoul en trois sections : El-Kouahi, Oulad-Zouaï et Mraouna.

Le tableau que nous donnons ci-après indique le nom du douar, le chiffre de la population, le langage parlé par les diverses fractions et leur origine.

NOM DES DOUARS	POPULATION	LANGAGE (arabe ou chaouïa)	ORIGINE D'APRÈS LES INDIGÈNES
Oulad Achour	2,616 habitants	Chaouïa : 10 fractions	Neuf fractions seraient originaires de Sekiet-Sidi-Fatallah (Zriba) Une de Ahl-ben-Ali.
		Arabe : 1 fraction	La petite fraction des Oulad-Cheikh-el-Eulmi prétend être originaire des Oulad-Derradj, de M'sila.
Oulad-Sbâ	3,117 habitants	Chaouïa : 13 fractions	Six fractions des Oulad-Amor-ben-Sbâ de N'gaous, cinq fractions des Nememcha, une des Eulmas, de Saint-Arnaud et une des Beni-Frah, d'Aïn-Touta.
Oulad-Msaad	2,785 habitants	Chaouïa : 12 fractions	Huit fractions des Ahl-ben-Ali, une de Ghomriane, de Mila ; une des Oulad-Melloul, une des Oulad-Derradj et une des Oulad-Soltan.
Oulad Si Ounis	3,257 habitants	Chaouïa : 15 fractions	Onze fractions des Nememcha, une des Oulad-Madhi, une de Sbaïlia, une des Beni-Oudjana, de l'Aurès et une des Arab.
Oulad Khaled	2,304 habitants	Chaouïa : 7 fractions	Cinq fractions se prétendent autochtones. — Deux seraient originaires des Nememcha.
		Arabe : 4 fractions	Deux des Oulad-Derradj, de M'sila ; une des Eulmas, de Saint-Arnaud et une de Smendou.

NOM DES DOUARS	POPULATION	LANGAGE (arabe ou chaouïa)	ORIGINE D'APRÈS LES INDIGÈNES
Oulad Sekhar	520 habitants	Chaouïa : 4 fractions	Deux fractions des Oulad-Aziz, deux fractions des Oulad-Bou-aoune, de Belezma.
		Arabe : 4 fractions	Une des Beni-bel-Aïd, d'El-Milia et trois se prétendent autochtones.
Oulad Gassem	1,852 habitants	Chaouïa : 11 fractions	Quatre fractions des Oulad-Gassem, de Sétif ; une des Oulad-Naïl, de Bousaâda ; deux des Oulad-Si-Brahim, une des Oulad-Saoula, de M'sila ; trois se disent autochtones.
Oulad Djehiche	2,503 habitants	Chaouïa : 22 fractions	Quinze fractions des Sehari, deux de Khanga-Sidi-Nadji, une de Mraouna, d'Aïn-M'lila ; une des Oulad-Gassem, deux de Seguiat-el-Hamra (Maroc), une de Remila, Aurès.
		Arabe : 1 fraction	La seule fraction des Dehaïchia, qui prétend venir des Mekhancha, de La Medjana, parle la langue arabe.
Oulad Aziz	3,121 habitants	Arabe : 3 fractions	Une fraction des Ahl-ben-Ali, une des Oulad-Derradj, de M'sila ; une des Oulad-Saoula, de M'sila.
		Chaouïa : 2 fractions	Une fraction des Bouarif, de l'Aurès; une fraction des Amour (Sahara).

NOM DES DOUARS	POPULATION	LANGAGE (arabe ou chaouïa)	ORIGINE D'APRÈS LES INDIGÈNES
Oulad-Sellem	3,558 habitants	Chaouïa : 12 fractions	Sept fractions des Bouazid, de Biskra ; deux de l'Ahmar-Khaddou, une de Talkent, de N'gaous ; une des Sehari, une des Eulmas, de Saint-Arnaud.
Oulad Belaguel	2,795 habitants	Chaouïa : 5 fractions	Trois fractions des Oulad-Saoula, de M'sila ; une des Nememchas, une de Bouarif, d'Aïn-el-Ksar.
		Arabe : 2 fractions	Une des Oulad-Derradj, de M'sila ; une du Guergour.
Hezebri	1,764 habitants	Chaouïa : 12 fractions	Six fractions de l'Ouad-Abdi, de l'Aurès ; six fractions des Eulmas, de Saint-Arnaud.
Dreid	2,356 habitants	Arabe : 8 fractions	Huit fractions des Arab, du Sahara.
		Chaouïa : 5 fractions	Cinq se prétendent autochtones.
Hassasna	1,254 habitants	Arabe : 11 fractions	Huit fractions des Ameur, de Sétif ; trois des Zenatia.

NOM DES DOUARS	POPULATION	LANGAGE (arabe ou chaouïa)	ORIGINE D'APRÈS LES INDIGÈNES
Ameur Sraouïa	1,464 habitants	Arabe : 11 fractions	Neuf fractions des Ameur, de Sétif; une d'Ahl-ben-Ali; une des Ben-Lefgoune, de Constantine.
Oulad Nasseur	2,048 habitants	Arabe : 13 fractions	Douze fractions des Ameur, de Sétif; une fraction, celle des Oulad-Saïd, se dit descendre des Romains.
Merachda	1,996 habitants	Arabe : 12 fractions	Neuf fractions des Ameur, de Sétif; deux des Beni-Ahmed, une des Beni-Foughal, de Guelma.
El Kouahi	1,936 habitants	Arabe : 12 fractions	Trois d'origine marocaine; trois des Oulad-Derradj, de Barika; deux des Oulad-Saoula, deux d'Ahl-ben-Ali, une des Beni-Brahim et une de N'gaous.
Oulad-Zouaï	2,271 habitants	Arabe : 9 fractions	Huit tractions des Oulad-Derradj, de Barika; une des Oulad-Naïl, de Djelfa.
		Chaouïa : 3 fractions	Trois d'Ahmar-Khaddou.
Mraouna	1,615 habitants	Arabe : 12 fractions	Douze fractions des Oulad-Derradj, de Barika.

PRÉHISTOIRE

Primitivement, nous ne devions nous occuper que des fouilles exécutées dans la grotte de Bou-Zabaouine, avec les fonds mis à notre disposition par la *Société archéologique de Constantine;* mais nos travaux ayant procuré une ample moisson d'outils en calcaire, grès, silex, os, bois de cerf, nous fûmes amenés à penser que l'occupation du pays, à l'époque du quaternaire ancien, ne pouvait être limité à cette grotte et nous résolûmes d'explorer le territoire de la commune mixte d'Aïn-Melila, afin de déterminer les localités sur lesquelles des populations primitives s'étaient arrêtées, avaient vécu.

Nos prévisions se réalisèrent, nous réussîmes à découvrir d'importantes traces laissées par l'homme, sur divers points, et nous recueillîmes de nouvelles pièces en calcaire ou silex.

Avec l'importante grotte préhistorique, nous n'indiquerons ici que les principaux emplacements qui nous ont fourni des documents intéressants :

1° Grotte de Bou-Zabaouine, douar Oulad-Belaguel;

2° Grotte de Dekhlet-Zitoune, douar Oulad-Belaguel;

3° Station de Djid-Malou, douar Oulad-Zouaï;

4° Grotte dite Ghar-Debâa, douar Oulad-Aziz;

5° Station de Meiman, partie est, douar Oulad-Belaguel;

6° Station de Meiman, partie ouest, douar Oulad-Belaguel;

7° Station du col du Guerioune, douar Oulad-Gassem;

8° Station du marché de Naamane, douar Oulad-Sellem;

9° Station de la base du Guerioune, douar Oulad-Gassem;

10° Station de Bou-Chïouta, douar El-Kouahi;

11° Station des Lacs, douar Oulad-Zouaï;

12° Station de Monchar, douar Oulad-Zouaï;

13° Station de Coudiat-Zitoune, douar Oulad-Zouaï;

14° Station de Bir-Kikia, douar Oulad-Sellem;

15° Station d'Aïn-Fourchi, douar El-Kouahi;

16° Station d'Aïn-Ghrouss, douar Oulad-Aziz;

17° Station de Mehiris, douar Hassasna;

18° Station de Fedj-Sila, douar Oulad-Djehiche.

Indépendamment de ces points que nous avons pu visiter longuement, nous avons constaté la présence de silex taillés dans les douars Oulad-Khaled, Oulad-Msaad, Oulad-Sbâ, Oulad-Si-Ounis, à Aïn-Melila et à Sigus.

L'importance des stations ou grottes, et leur répartition sur tous les points de la commune mixte, indiquent que le pays était très peuplé, lors des époques paléolithique et néolithique.

Avant de décrire chacune des localités où furent trouvés des vestiges intéressants, nous devons déclarer qu'en raison de la ressemblance parfaite qui existe entre tous les échantillons découverts aux environs d'Aïn-Melila et ceux trouvés en Europe, nous estimons qu'il y a lieu de s'en tenir, pour la classification chronologique ou les appellations à donner aux divers instruments, à la méthode préconisée par MM. G. et A. de Mortillet[1].

Ces savants ont établi ainsi le tableau de leur clas-

(1) *Le Préhistorique*, par Gabriel et Adrien de Mortillet, page 21 (librairie Reinwald, rue des Saints-Pères, Paris).

sification : pour la période paléolithique, les époques Chelléenne, Acheuléenne, Moustérienne, Solutréenne, Magdalénienne, Tourassienne; pour la période néolithique, les époques Tardenoisienne et Robenhausienne.

Nous nous servirons donc de ces expressions pour dénommer les périodes des divers spécimens, après, toutefois, avoir opéré un rapprochement entre eux et leurs similaires de France. Si, pour quelques-uns, nous éprouvions des doutes sur leur période ou l'usage auquel ils étaient destinés, nous nous bornerions à en indiquer les formes et les dimensions, laissant à de plus compétents le soin de les déterminer.

I

GROTTE DE BOU-ZABAOUINE

Cette grotte qui se trouve à environ 4 kil. 500 au sud-ouest d'Aïn-Melila, est située sur le flanc est de la montagne appelée par les indigènes Bou-Zabaouine, au-dessus d'un ravin, dont la tête forme limite entre les douars Oulad-Zouaï et Oulad-Belaguel. Cette montagne, au point de vue géologique, appartient, d'après M. le professeur Ficheur, de l'Ecole supérieure des sciences d'Alger, au terrain crétacé inférieur (étage aptien).

Un chemin carrossable d'Aïn-Melila au marché de Naamane, des Oulad-Sellem, conduit jusqu'au pied du Bou-Zabaouine d'où l'on aperçoit le ravin dont il est parlé plus haut.

L'escarpement que l'on doit alors gravir pour parvenir à la grotte est assez raide et nécessite quelques arrêts de repos; néanmoins, un petit quart d'heure

suffit pour arriver à la belle grotte de Bou-Zabaouine, à 964 mètres d'altitude[1].

On voit, alors, au nord-est, au milieu de la plaine, le joli petit centre d'Aïn-Melila et plus loin, au fond, les mamelons de Fedj-Sila et des Oulad-Djehiche; au nord, les quelques maisons qui constituent le hameau d'El-Guerra, et la montagne de Meimane dont on est séparé par la grande plaine, bien cultivée, des Oulad-Belaguel; à l'est et au sud, la montagne qui se trouve en face de Bou-Zabaouine empêche la vue.

A ses pieds, le ravin dont il est parlé plus haut, et qui, à l'époque de l'occupation de la grotte, ne devait pas être si encaissée, l'action des eaux ayant dû l'approfondir dans une notable proportion.

A l'entrée de la grotte et dans la direction du ravin, s'étend un éboulis considérable de guano, débris divers et pierrailles produits par les eaux pluviales qui descendent des failles supérieures et aussi par les détritus rejetés par les habitants de la grotte.

A droite et à gauche, courant le long de la crête perpendiculaire contre laquelle est creusée la grotte, on aperçoit les traces de nombreux sentiers; quelques-uns de ces sentiers vont jusqu'au sommet du Bou-Zabaouine d'où l'on découvre, dans une vue magnifique, les arbres de Sidi-Mabrouk au nord et le Bouarif au sud.

De nombreuses anfractuosités ont été aussi creusées dans la roche; elles constituaient, sûrement, des abris aux populations d'alors.

L'ouverture de la grotte a les dimensions suivantes :

---

(1) 180 mètres de plus que l'altitude d'Aïn-Melila.

hauteur, 5m50; largeur, 5m40 (Voir la reproduction photographique n° 1).

Lorsqu'on pénètre, on aperçoit à droite une baie produite par une faille; cette baie jette une vive lumière dans l'intérieur de la grande pièce formant un long vestibule de 18 mètres, sur une largeur moyenne de 6 à 7 mètres (Voir la reproduction photographique n° 2).

A gauche, à 12 mètres de l'entrée, de très hautes murailles perpendiculaires, à la base desquelles se trouve l'entrée d'une galerie qui a 23 mètres de long et se termine par une chambre circulaire, autour de laquelle se trouvent des petites logettes (Reproduction photographique n° 3).

Directement en face la porte d'entrée, à 7 mètres, se trouve une chambre creusée dans le roc et ayant 4 mètres de long sur 5 mètres de large communiquant avec la salle principale par une entrée située à gauche (Reproduction photographique n° 4).

Au-dessus de l'entrée de cette chambre, à 4 mètres du sol, on aperçoit un personnage grossièrement gravé sur la roche. Il tient à la main gauche une lance et a sur la tête une coiffure affectant la forme triangulaire. La hauteur totale de ce personnage est d'environ quarante-cinq centimètres[1].

En raison du peu de profondeur de la gravure, de la couleur foncée de la roche et du mauvais éclairage, il ne nous a pas été possible d'obtenir une photographie passable du personnage.

A 7m50 de l'entrée, au fond et à gauche de la première chambre, se trouve une sorte d'excavation

(1) La figure n'a pu être reproduite à temps.

circulaire de 4 mètres de long sur 3 de large, qui précède une autre chambre de 5 mètres de long sur 3 de large (Voir reproduction photographique n° 5).

Tel est actuellement l'aspect de la grotte; il est sensiblement le même qu'avant les travaux entrepris sauf l'épaisseur des couches qui a diminué de 2 et 3 mètres sur toute la surface intérieure, et a ainsi dégagé les diverses portes des chambres et les chambres elles-mêmes.

ETUDE DES COUCHES

Le résultat de nos travaux dans la grotte de Bou-Zabaouine ayant été noté chaque jour et selon les dépenses effectuées, nous diviserons cette partie de notre travail en trois sections, répondant exactement aux époques des fouilles et aux sommes qui nous furent successivement confiées.

Cette division permettra au lecteur de nous suivre pas à pas dans nos investigations.

Premières fouilles (48 journées). — Avant de procéder aux travaux, l'exploration de la grotte nous fit constater que les bergers arabes s'y mettaient à l'abri. Nous découvrîmes les signes évidents de leur stationnement : traces de foyers, déjections de bêtes à cornes, moutons, chèvres, le tout formant une légère couche qui fut rapidement enlevée.

Les travailleurs furent alors disséminés sur les divers points de la grotte avec mission de piocher en enlevant horizontalement et méthodiquement les matériaux et recommandation de ne pas briser un os, un outil, un vestige quelconque.

Les matériaux furent criblés et examinés avec attention avant d'être rejetés en dehors de la grotte.

[illegible] *Préhistorique*, p. 542 (librairie Rein[illegible] des Saints-Pères, 15, Paris).

(2) Les ossements complets de deux têtes d'hyènes ont été tro[illegible] dans la dernière chambre fouillée.

La difficulté d'attribuer une classification certaine aux pièces découvertes dans les grottes, a été rencontrée par de nombreux chercheurs qui trouvèrent souvent « la pierre éclatée en usage à côté de la pierre polie[1] ».

A Excideuil, MM. Parot[2]; à Rochebertier (Charente), l'abbé Bourgeois[3], MM. Franks et Cotteau[4] rencontrèrent des spécimens d'une diversité remarquable, ou n'offrant aucune corrélation avec les terrains dans lesquels ils étaient découverts.

On verra par la longue énumération qui va suivre, que la grotte de Bou-Zabaouine, sous le rapport de l'importance des pièces recueillies, ne le cède en rien à certaines grottes de France.

Dans les premières couches (guano, cendre, éboulis, cendre, charbon, 0m33) : trois marteaux ou haches en calcaire; le premier a onze centimètres de long, cinq de large; le deuxième, dix centimètres de long, trois de large; le troisième, neuf centimètres de long et huit de large. Tous les trois sont percés d'un trou dans leur partie supérieure, de façon à permettre l'introduction de liens destinés à maintenir un manche. Les deux premiers sont de forme allongée, taillés sur trois faces, le troisième est de forme triangulaire (Voir planche 9).

Un marteau ou hache en calcaire de seize centi-

---

(1) De Nadaillac, 2 vol. *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*, p. 70, 1er tome.

(2) Hamy, *Précis de paléontologie humaine*, p. 343.

(3) Journal *La Nature*, 1875, 2e semestre, l'abbé Bourgeois, p. 272.

(4) *Compte rendu du Congrès préhistorique de Bruxelles*, p. 462 (1872).

Un débris de pilon ou broyeur en grè
plat en grès, poli par le frottement (il d

Silex, Grattoirs, Burins.
2/3 de la grandeur.

Pl. VII

Silex, Grattoirs, Burins.
2/3 de la grandeur

blement constituer la deuxième partie du mortier (ou moulin) primitif).

Un débris de pilon en grès, partie inférieure; la deuxième partie n'a pu être retrouvée.

Un casse-tête en calcaire de 18 centimètres de long sur 12 de large, ayant une ouverture de 6 centimètres pour servir de poignée (Voir planche 19), très belle pièce.

Quelque silex Chelléens, Acheuléens et Moustériens: éclats, plusieurs retouchés, lames et burins, grattoirs sur pointes et circulaires, pointes à main (Voir reproductions photographiques 6 et 7).

Dans les deuxièmes couches enlevées (helix écrasés, cendre, terre jaunâtre, terreau noir, détritus divers, 0m35) : Un os d'équidé, longueur, 21 centimètres; largeur, 6 centimètres. — Un débris d'os d'équidé poli sur une de ses faces; longueur, 17 centimètres; largeur, 4 centimètres. — Un os d'équidé, poli, appointé à une extrémité; longueur, 17 centimètres; largeur, 5 cent. 1/2; trace de pedoncule. Cet os devait probablement se fixer à un manche et servir de lance.

Dix perçoirs en os, de 12 à 6 centimètres de long.

Un astragale d'équidé fossile, trouvé à 35 centimètres de profondeur.

Un frontal à base de corne de boselaplun probubalis (antilope bubale) et deux cornes de boselaphus, de 17 et 10 centimètres de long.

De nombreux débris de coquilles d'œufs d'autruche, un de ces débris noirci a été strillé de lignes parallèles, très régulières.

Cinq débris d'instruments en corne de cerf, d 6 à 9 centimètres de long.

Huit débris de couteaux ou instruments divers e corne de cerf. A l'extrémité de l'un se remarque l trace d'un trou, un autre porte la trace d'une encoch et a la lame arrondie, un troisième a des traces d rayures.

Deux débris de couteaux ou racloirs, en os, d 6 et 13 centimètres de long.

Une corne de bubale de 28 centimètres de lon 13 de large, trouvée à gauche de l'entrée, près de paroi est (Voir planche 8).

Un os, probablement d'équidé, fendu longitudin lement, de 25 centimètres de long sur 5 de large Un os noirci[1] par le feu, de forme triangulaire, appointé, de 18 centimètres de long et 8 de large. Le premier de ces os a une de ses extrémités appointée, l'autre taillée en pédoncule; le deuxième a une encoche à sa base. Ces particularités font penser que ces os étaient pourvus d'un manche et servaient d'arme (lance ou javelot). Deux perçoirs en os, de 8 à 9 centimètres de long, destinés à percer le cuir (pour ces quatre pièces voir la planche 20).

Deux os fossiles, probablement d'équidé; on y voit la trace du travail de l'homme.

Deux molaires inférieures, deux molaires supérieures droites, un humérus, une phalange onguiale, un astragale, une rotule du Bos-Ibericus.

Une molaire inférieure, deux molaires supérieures, un astragale de l'Equus? (ou Asinus Africanus).

---

(1) MM. Pallary et Tommasini ont découvert dans la grotte des troglodytes d'Oran, de nombreux os noircis (Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Marseille, 1891).

[illegible] crâne, de nombreux os noircis (Association française pour [illegible]ent des sciences, Congrès de Marseille, 1891).

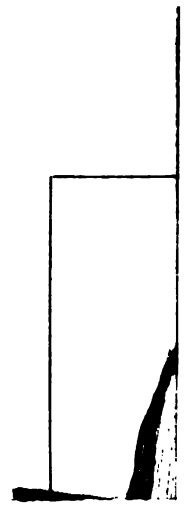

ytes d'Oran, de nombreux os noircis (Association française pour
cement des sciences, Congrès de Marseille, 1891).

Pl. XIV

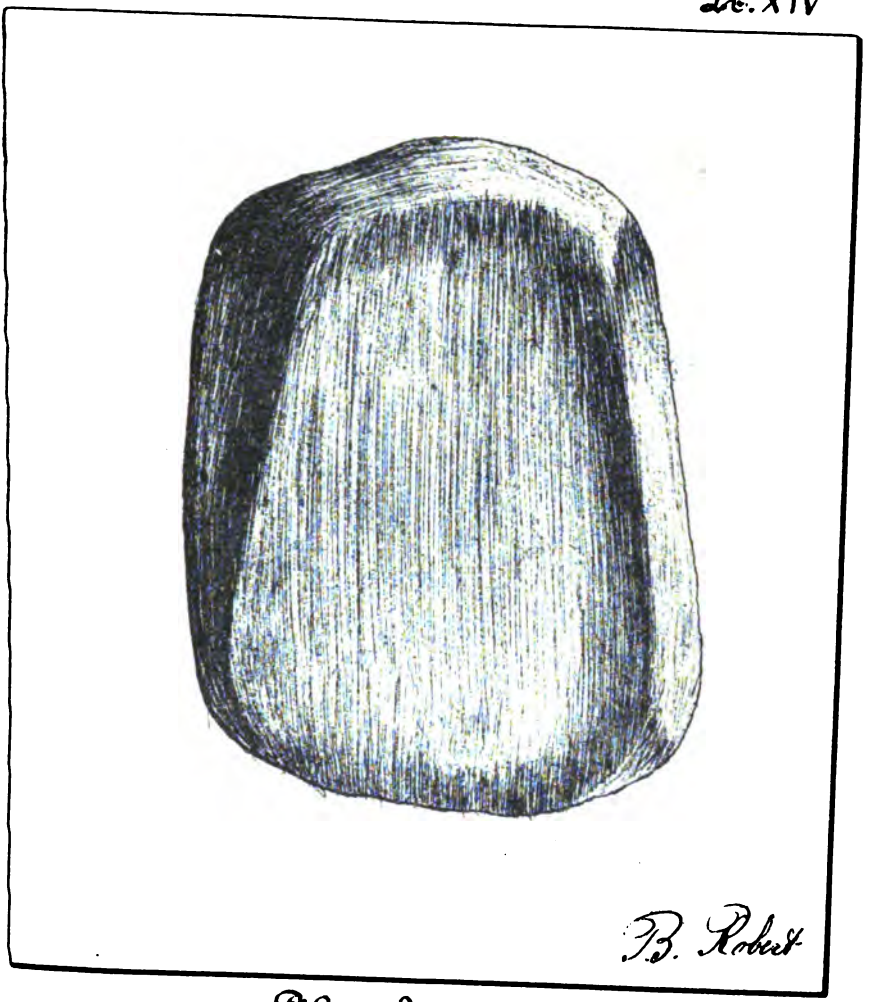

Pilon broyeur

s mortiner, [illegible]
ients taillés ou polis, tranchants, se maniant à la main i.
ppeler hache, il leur donne le nom de coups de poing (p.

; Nadaillac, *Les premiers hommes*, p. 95, tome Ier.

De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 201, 202.

Pl. XXIII

Nadaillac, *Les premiers hommes*, p. 95, tome 1er.

Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 201, 202.

de long; — un ciseau en calcaire; — un projectile circulaire.

Un coup de poing ou hache en diorite ou jade polie, très jolie pièce néolithique ressemblant exactement, comme forme, aux instruments des stations de France.

Deuxièmes fouilles (44 journées d'ouvriers). — Les couches enlevées donnent les épaisseurs suivantes :

Helix écrasés, cendre.....	0m10	0m40
Terreau noir, détritus divers	0 15	
Cendre.....	0 05	
Terre jaunâtre.....	0 10	
Terreau noir.....	0m10	0m45
Cendre.....	0 10	
Helix écrasés et terre jaunâtre.....	0 25	
Terreau noir, détritus divers	0m25	0m25

Ces fouilles ont porté également sur les divers points de la grotte, la chambre située en face l'entrée a été en partie dégagée (Voir reproduction photographique n° 4).

Dans les premières couches (helix écrasés, cendre, terreau noir, détritus divers, cendre, terre jaunâtre : 0m40), il a été trouvé les objets suivants :

Sept instruments en corne de cerf et os; — huit os divers polis; — deux os d'oiseaux; — quatre cornes de boselaphus et gazelle; — onze os appointés (perçoirs ou javelots); — sept os dont cinq appointés (javelots ou lances); — cinq fragments de corne de cerf, de 2 à 7 centimètres.

Un broyeur grès, forme allongée, cylindro-conique, de 11 centimètres de hauteur; — deux broyeurs grès, forme arrondie, de 8 centimètres de diamètre; — un broyeur grès de forme ovale, dont la surface infé-

rieure est polie; — un petit broyeur ou polissoir, grès, cylindro-conique, de 5 centimètres (très beau spécimen).

Vingt-huit burins en silex, de 1 à 6 centimètres; — 30 flèches ou ébauches de flèches, de 1 à 2 centimètres; — six grattoirs présentant une coche[1] plus ou moins grande ayant dû servir à racler les branches pour flèches ou à arrondir et appointer les os; — dix-huit silex pointes à main triangulaires; — six instruments en corne de cerf, percés à la partie supérieure, couteaux, amulettes ou grattoirs? — six aiguilles corne de cerf; — vingt-cinq aiguilles en os; — onze aiguilles corne de cerf (Ces aiguilles devaient servir pour coudre les peaux et aussi comme pointes de sagaie).

Trois portions de broyeur en grès, dont une polie dans sa partie inférieure; une portion broyeur en calcaire.

Trente-quatre burins (silex de 1 à 6 centimètres de long); plusieurs de ces burins sont du genre bec de perroquet; — cinquante flèches ou ébauches de flèches; — vingt-huit lames (grattoirs ou couteaux?).

Dix dents polies, dont deux de sangliers; — cinq débris d'instruments en corne de cerf; — cinq outils cornes de cerf dont trois ont la forme d'une cuillère (les petites proportions de ces cuillères font supposer qu'elles devaient servir à retirer la moelle des os); — trois aiguilles en os, dont une percée dans sa partie supérieure, et un morceau d'os poli.

Dix os appointés, de 4 à 9 centimètres de long

---

(1) G. de Mortillet appelle cet instrument coche-grattoir. Voir *Le Préhistorique*, p. 176.

Pl. IV

Entrée d'une chambre,
Intérieur de la Grotte.

(perçoirs ou pointes de lance ou de javelot?); — quatre aiguilles en os; — un débris d'écaille de tortue percé qui devait servir d'amulette? — une valve de coquille marine; — une griffe de carnassier, probablement de lynx.

Un calcaire poli portant une incision sur un angle; — trois grès polis; — trois coups de poing ou haches. Ces instruments sont polis et ont les dimensions suivantes : 10 centimètres, 6 centimètres et 5 centimètres. Ils ont la même forme que ceux trouvés en Bretagne et aux environs d'Amiens[1] (Saint-Acheul, Saint-Sauveur, Ailly-sur-Somme).

Vingt-deux burins, silex de 1 à 6 centimètres; — trente-cinq flèches ou ébauches de flèches (silex); — quatorze pointes à main; — neuf grattoirs arrondis, conchoïde rabattue.

Troisièmes fouilles (47 journées). — Les couches enlevées donnent les épaisseurs suivantes :

Terre jaunâtre.....	0m10	0m90
Helix écrasés.....	0 20	
Terreau noir.....	0 10	
Helix écrasés.....	0 30	
Cendres charbonneuses.....	0 10	

Indépendamment des recherches effectuées sur tous les points de la grande salle, l'excavation située dans la partie ouest à gauche de la première chambre a été dégagée.

Seize bouts de lance ou javelot en calcaire; — dix marteaux ou haches, ces instruments sont percés dans leur partie supérieure; — une corne de bovidé fossile.

---

(1) Le musée d'Amiens, fort bien entretenu, possède une jolie collection de silex.

Seize grattoirs ou couteaux silex; — quatorze bu silex, dont plusieurs du genre bec de perroquet.

Dix os polis; — deux os appointés (fossiles); quatre os appointés pour harpons (fossiles); — os bouts de lance.

Trois broyeurs grès; un de ces instruments sente à sa base des traces très apparentes d matière rouge qu'il a broyée, probablement de matite.

Deux haches calcaire; — sept bouts de lance javelot en calcaire.

Vingt-trois pointes à main (silex); — trente- burins silex; — dix grattoirs de forme arrondi huit pointes silex dont une porte la trace d'un (genre solutréen); — vingt-et-un burins silex, plusieurs becs de perroquet.

Quatre os polis et un débris de couteau ou rac en corne de cerf percé; — quatre os polis et corne de gazelle; — neuf débris os polis; — couteaux ou racloirs corne de cerf, percés dans le partie supérieure; — quatre débris corne de cerf.

Vingt-quatre marteaux ou haches (ces calcair sont percés); — un marteau triangulaire calcaire; un broyeur grès.

Douze grattoirs silex arrondis, dont plusieurs conchoïde rabattue; — neuf lames couteaux ou gra toirs silex; — treize nuclei; — six pointes ou coup de poing silex; — treize pointes ou burins silex; douze pointes à main silex; — dix silex divers.

Cinq os appointés; — cinq aiguilles en os; — deu couteaux ou racloirs en corne de cerf; — quatr débris os polis; — seize os divers; — quatre poin

os; — deux couteaux os percés; — un poinçon ercé; — deux bouts de lance (os fossile).

n débris coquille œuf d'autruche, sur lequel sont z finement gravés la tête et le cou d'une autru-; malgré toutes les recherches, il nous a été ossible de retrouver le complément du dessin de truche.

n os taillé en forme de cœur dont voici la figure, ndeur naturelle[1] :

quoi pouvait servir ce cœur? Etait-ce une amu-e, un instrument ou simplement le résultat d'une taisie de l'artiste sculpteur?

***

ous croyons devoir faire suivre l'inventaire des ets découverts, des observations que nous ont ggéré l'examen des dits objets. Ces observations rmeront comme un résumé des caractères généraux s outils employés par les habitants préhistoriques Bou-Zabaouine.

INSTRUMENTS EN PIERRE

Les outils ou armes en calcaire ou grès, trouvés ans les diverses couches sont ordinairement d'assez rtes dimensions et grossièrement taillés; cependant, uelques-uns sont appointés ou ont une face polie ar frottement.

Les plus remarquables sont les marteaux percés ans leur partie supérieure, les bouts de lance ou de velot, les broyeurs en grès, les casse-tête, les coups e poing.

(1) La figure n'a pas pu être reproduite à temps.

INSTRUMENTS EN SILEX

Les outils ou armes en silex sont de couleurs variables : gris, noir, blond et blanc. Quelques-uns sont translucides.

Les lames (couteaux ou grattoirs) ont de 2 à 6 centimètres de long; elles sont minces et ont les bords aigus; le type le plus commun est semblable à la figure 13 du livre *Les premiers hommes*[1].

Les burins ont de 1 à 6 centimètres et sont de diverses couleurs; quelques-uns sont minuscules. Ces burins devaient servir à la fabrication des instruments en os.

Les becs de perroquet sont des lames à bord arqué, obtenu par de nombreuses retouches et se terminant par une pointe aiguë et quelquefois tranchante. Ils sont semblables à ceux que l'on trouve dans la Dordogne.

Les flèches ou ébauches de flèches ont de 1 à 2 centimètres; quelques-unes ont des traces d'ailerons et de pedoncule. Elles sont d'une taille très grossière et ne peuvent rivaliser comme finesse à celle que l'on trouve à Touggourt, Ouargla, Hassi-Inifel.

Les coches-grattoirs sont des lames irrégulières de 2 à 4 centimètres, avec une encoche concave de grandeur différente, retouchée très soigneusement de façon à la rendre tranchante. Les spécimens que nous avons découverts ont une grande ressemblance avec la figure 41 du livre *Le Préhistorique*[2].

---

(1) *Les premiers hommes*, p. 87, tome Ier, par De Nadaillac.

(2) Voir *Le Préhistorique*, p. 176, par De Mortillet.

Les pointes Moustériennes que De Mortillet appelle pointes à main étaient très nombreuses dans la grotte de Bou-Zabaouine; elles devaient servir à percer le bois et les peaux; une de ces pointes possède un écran (Solutréen).

Les grattoirs de forme circulaire sont presque tous retouchés; il en existe de doubles semblables au Solutréen trouvé à Saint-Martin-d'Excideuil, dans la Dordogne[1].

Quelques perçoirs ou poinçons dont quelques-uns sont obliques et sont longs de 2 à 5 centimètres; il y en a de très petits qui devaient peut-être servir à forer le chas des aiguilles en os?

Les scies en silex sont de faible dimension (2 à 3 centimètres); elles n'ont qu'une dizaine de dents et devaient servir à scier des baguettes en bois de petite grosseur ou des os.

Les nuclei sont ordinairement petits et nullement comparables aux magnifiques échantillons que l'on rencontre en France[2]. Les lames enlevées sont minces et n'ont pas plus de 1 à 3 centimètres; elles devaient former des burins ou racloirs minuscules.

Des disques plats, de 2 à 4 centimètres de diamètre, retouchés très soigneusement sur tout leur pourtour. Que sont ces disques? Servaient-ils d'outils ou de projectiles?

Des lames en beau silex blanc, de 5 à 8 centimètres de long. Ces lames sont grossièrement taillées et

---

(1) Voir *Le Préhistorique*, p. 174, fig. 30, De Mortillet.

(2) M. Debruge, d'Aumale (Algérie), qui est aussi savant que modeste et possède une collection remarquable de silex, nous a montré de fort beaux nuclei, sur lesquels des lames de 8 à 10 centimètres avaient été enlevées, trouvés en France.

on ne peut leur attribuer un emploi quelconque en raison de leur état d'achèvement incomplet.

Des pointes triangulaires en silex blanc, de 2 à 3 centimètres, probablement des poinçons ou perçoirs.

INSTRUMENTS EN OS

Les instruments en os peuvent se diviser en deux catégories : os simplement fendus et taillés en pointe et os polis.

Les premiers sont de forte dimension, de 17 à 25 centimètres, et ont été appointés (bouts de lance ou de javelot); plusieurs sont noircis ou ont des traces de pedoncule afin de les assujetir sur une hampe. D'autres plus petits, de 6 à 12 centimètres, très pointus, perçoirs pour les peaux ou bouts de javelot.

Les os polis sont très nombreux; ils consistent en lissoirs, aiguilles, passe-lacets, pointes de sagaie, couteaux, racloirs, cuillères et autres objets non déterminés. Plusieurs des pointes ou aiguilles sont supérieurement polies et ont de nombreux points de ressemblance avec les instruments en os de la Madelaine. Beaucoup d'aiguilles ont été trouvées près de l'entrée de la première chambre en face la grande porte, dans une couche d'helix écrasés (Voir reproduction photographique n° 24).

INSTRUMENTS EN CORNE DE CERF

Les instruments en corne de cerf consistent surtout en couteaux, racloirs, amulettes, pointes de sagaie, aiguilles. Les couteaux ou racloirs sont percés à une extrémité et sont usés de façon à rendre la lame tranchante.

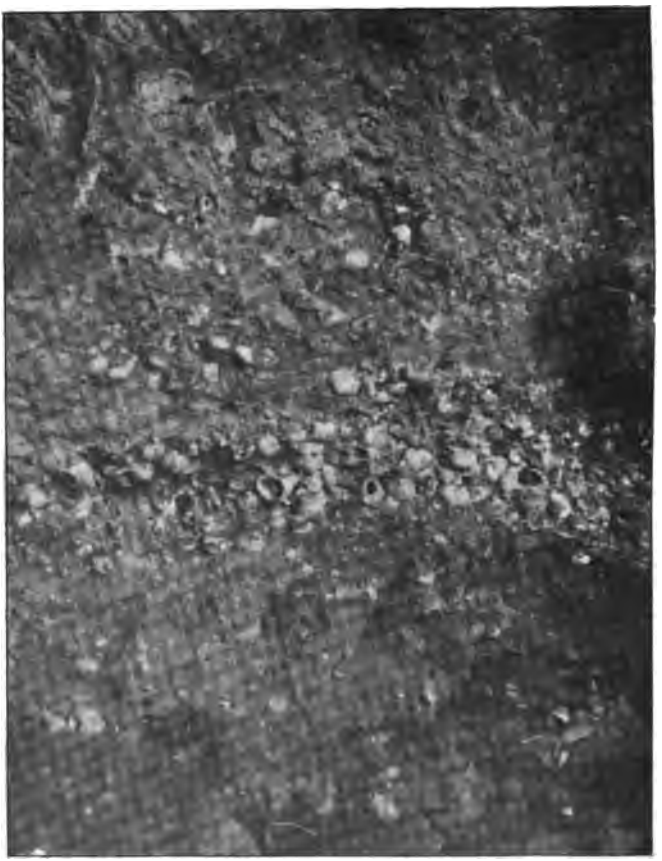

Coupe du sol de la Grotte.
Couche d'Escargots.

Plusieurs des pointes de sagaie sont à biseau simple.

FAUNE

Les ossements, cornes, dents, débris divers d'animaux appartiennent aux espèces suivantes :

Mammifères. — Bubale, cerf, bœuf, cheval, âne, renard, hyène, chacal, sanglier, gazelle, antilope, mouton, chèvre, lièvre, lapin, gerboise.

La corne de bubale qui a 28 centimètres de long sur 13 de large s'effrite[1] et menace de tomber en ruine.

Oiseaux. — Les autruches devaient être nombreuses dans la région, si l'on en juge par la quantité de fragments de coquilles d'œufs trouvée dans la grotte.

Reptiles. — Divers morceaux de carapace de tortue démontrent que la chair de ce reptile était aussi recherchée par les habitants de Bou-Zabaouine; un de ces fragments avait dû servir d'amulette ou d'ornement, car il est percé.

CONCLUSIONS

De ce qui précède, on voit par l'abondance des documents recueillis[2] que la grotte de Bou-Zabaouine devait être habitée par une population importante; du reste, toute la montagne était très peuplée, les

---

(1) M. le baron E. de Selys-Longchamps, savant collectionneur belge, nous a indiqué le lait de chaux comme employé avec succès dans les musées belges pour redonner une certaine cohésion aux parcelles des vieux ossements qui se désagrègent.

(2) Tous les objets ont été adressés à la *Société archéologique de Constantine*. Cette belle collection pourra être facilement consultée par les amateurs.

traces d'abris sous roche, les débris d'outils ou d'armes en calcaire ou silex, que l'on rencontre partout, le prouvent.

Lors de nos fouilles dans la grotte de Bou-Zabaouine, nous avons été frappé de la malpropreté dans laquelle vivaient les populations primitives. En effet, dans toutes les parties explorées, nous avons constaté, dans un désordre inconcevable, des outils en silex, calcaire ou os, mêlés à des débris d'ossements d'animaux, de coquilles d'œufs d'autruche et d'helix ayant servi à l'alimentation. Les immondices de tout genre étaient accumulés autour des foyers et par l'examen de la coupe des déblais effectués (3 mètres), on peut se rendre compte que ce désordre, ce manque de soin, existe dans les diverses couches, principalement près de celles de cendres charbonneuses.

Nous aurions bien voulu poursuivre nos investigations, elles auraient amené probablement la découverte d'ossements humains qui, par leur disposition et le matériel funéraire qui doit les accompagner, aurait complété notre travail. Malheureusement, nous avons été contraint de quitter Aïn-Melila avant d'avoir pu terminer la tâche que nous avions entreprise.

Aussi, nous croyons devoir donner simplement à titre d'indication, les points sur lesquels auraient porté nos fouilles; les chercheurs futurs pourront en faire leur profit.

La galerie de 23 mètres doit être déblayée afin de permettre l'accès des chambres qui se trouvent à son extrémité et n'ont pu être fouillées.

Les chambres situées en face de l'entrée principale ont été déblayées en grande partie; néanmoins, ce

travail doit être complété afin d'obtenir le dégagement des petites ouvertures que nous avons constaté et qui donneront probablement passage à d'autres couloirs ou chambres.

C'est peut-être dans les chambres situées à la fin de la galerie ou dans celles à découvrir que l'on pourra trouver des ossements humains ou, tout au moins, de nouveaux documents susceptibles de jeter un jour plus complet sur les populations paléolithiques et néolithiques de la grotte de Bou-Zabaouine.

II

GROTTES DE DEKHLET-ZITOUNE

Deux grottes situées à 5 kilomètres d'Aïn-Melila, sur le flanc ouest du Djebel-bou-Zabaouine, portent le même nom : Dekhlet-Zitoune; cette appellation s'explique par la présence ça et là, de vieux troncs d'oliviers dont les pousses sont presque entièrement rongées par les troupeaux des indigènes.

Les grottes de Dekhlet-Zitoune sont à une altitude analogue à celle de Bou-Zabaouine. Les arabes prétendent que la plus grande de ces excavations, probablement en raison de la situation rapprochée et directement opposée qu'elle occupe, correspondait avec la grotte de Bou-Zabaouine.

Le chemin d'Aïn-Melila au marché de Naamane passe au pied des grottes; l'escarpement à gravir est aussi raide que celui du flanc est et les abords des dites grottes sont sillonnés de sentiers et degrés taillés dans le roc.

L'entrée de la première des grottes a $3^{m}40$ de large et $2^{m}20$ dans sa plus grande hauteur. On ne peut

pénétrer que jusqu'à une profondeur de 6 mètres environ, mais l'excavation qui se continue, a été en partie obstruée par les débris et déjections des troupeaux arabes qui s'y mettent à l'abri (Voir la reproduction photographique n° 25).

Un éboulis presque aussi considérable que celui de la grotte de Bou-Zabaouine, s'étend de l'entrée jusqu'à la fin de la pente. Il contient des débris de toute sorte : ossements, helix, terreau, cailloutis, fragments d'outils en calcaire et des silex.

La deuxième grotte a ses abords garantis par de gros blocs qui devaient servir à la défense de la place (Voir reproduction photographique n° 26).

L'entrée est de forme circulaire et a environ 1m90 de diamètre; l'excavation s'élargit ensuite et peut être évaluée à 3 mètres de large et 5 ou 6 de profondeur.

Cette grotte est aussi remplie de déjections de moutons et de chèvres, ainsi que de pierres apportées par les petits bergers arabes.

A droite de l'entrée, on voit, gravés très grossièrement, deux personnages : un de 28 centimètres de haut, l'autre de 86 centimètres.

Ces deux personnages ont ces formes[1] : l'artiste n'était guère plus fort que nos tout petits enfants !

Des abris sous roche nombreux existent près des deux grottes ; plusieurs sont situés à une hauteur supérieure d'où l'on découvre tout le pays à l'ouest (Voir reproduction photographique n° 27).

Nous n'avons pas fouillé les grottes et abris de Dekhlet-Zitoune, mais nous avons recueilli sur le sol

(1) La figure n'a pu être reproduite à temps.

Entrée de la Grotte de Dekhelt-Zitoune.

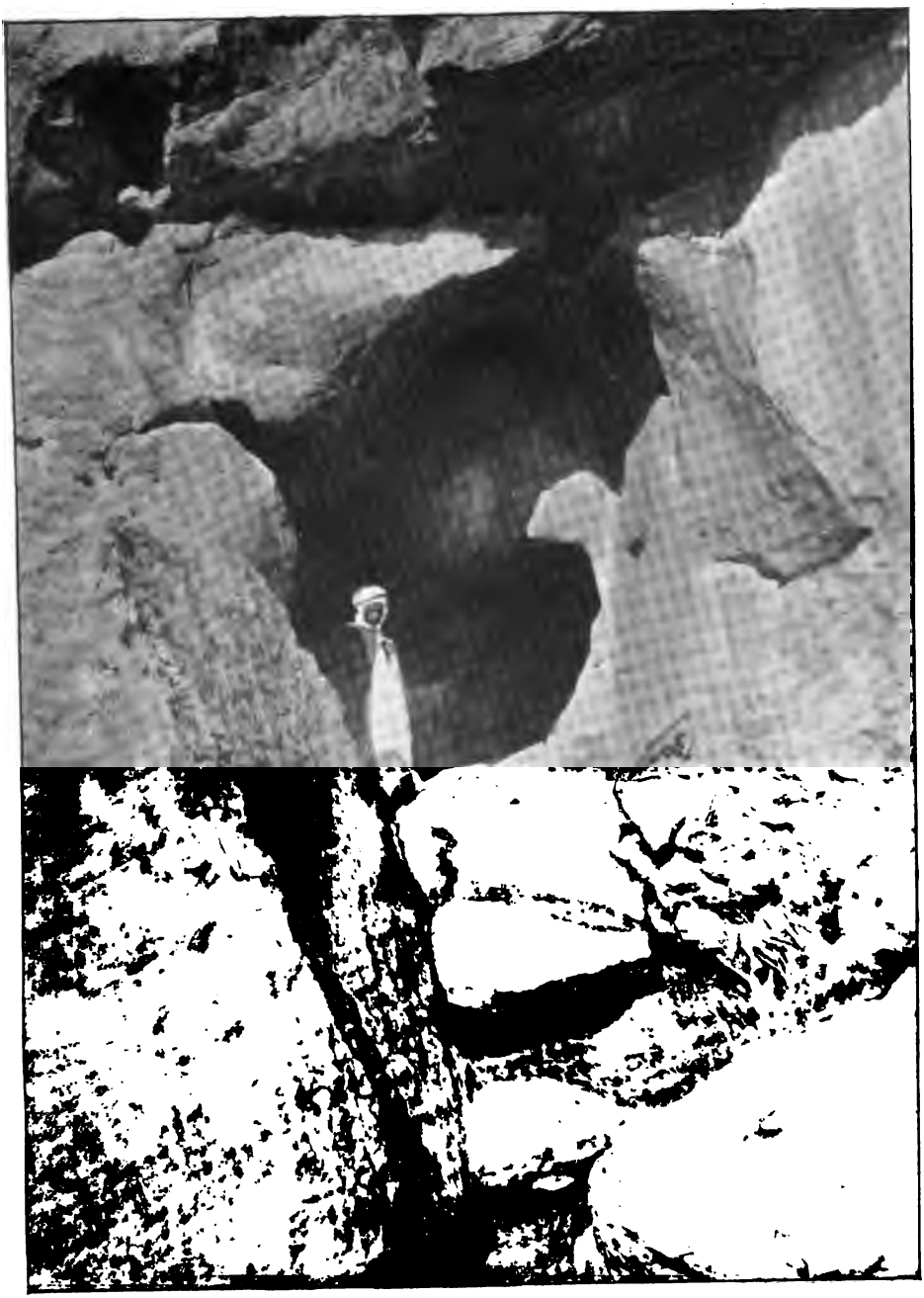

Entrée de la Grotte de Dekhelt-Zitoune.

Montagne de Bou Zabaouine. Côté Ouest.

Pl. XXVII

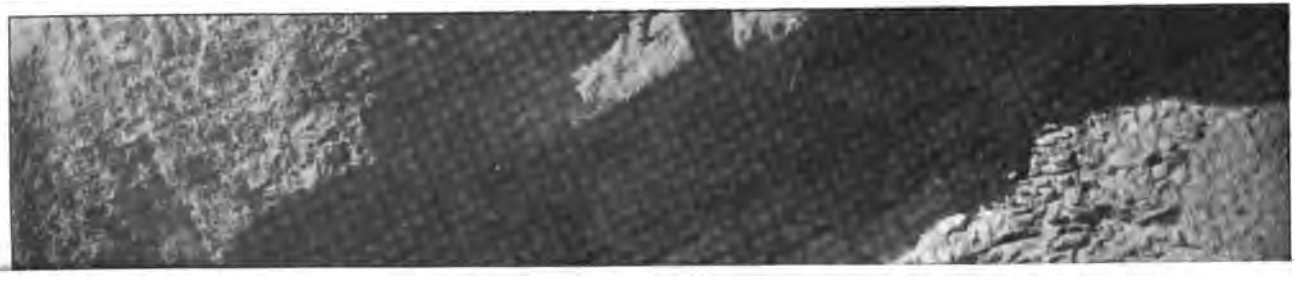

et près des excavations, de nombreux échantillons en calcaire ou en silex dont voici le relevé sommaire : sept calcaires taillés et polis, pointes de lance ou javelot; — quatorze pointes ébauches de flèches en silex; — vingt-et-un grattoirs ou couteaux; — deux nuclei de petite grandeur.

III
STATION DE DJID-MALOU

La station de Djid-Malou est située à 10 kilomètres sud d'Aïn-Melila, dans le douar Oulad-Zouaï, sur la route nationale de Batna, près des nombreuses sources qui sourdent à gauche de ladite route et dont les eaux s'écoulent en contournant le Djebel-Halilif jusqu'à Aïn-Fourchi.

Cette station occupe une superficie approximative de 3 à 4 ares et se trouve à la base du cône produit par l'éboulis qui descend des abris du flanc est du Nif-en-Nesser[1].

En raison de la proximité de l'eau, les habitants des grottes Bou-Zabaouine, Dekhlet-Zitoune et des abris du Nif-en-Nesser, devaient procéder à la taille de leurs armes et outils, en calcaire ou silex, sur ce point.

L'atelier de Djid-Malou était très important; on y trouve, gisant à la surface du sol, des pièces très intéressantes : burins, grattoirs, pointes à main, flèches et une grande quantité d'éclats. Nous y avons recueilli une pointe feuille de saule, avec encoche du genre Solutréen, très finement taillée.

---

(1) Ces abris sont à 1,294 mètres d'altitude.

En remontant l'éboulis qui est descendu des abris du Nif-en-Nesser, nous avons rencontré des bouts de lance, des coins, des marteaux en calcaire, mais d'une taille assez grossière.

Les abris précités qui primitivement devaient être au niveau du sol sont actuellement élevés de 8 à 10 mètres et, partant, inaccessibles, étant donné la verticalité de la roche.

Cet abaissement du niveau de l'entrée des abris du Nif-en-Nesser est dû à la chute abondante des pluies ou neiges, qui a déblayé et entraîné la terre formant le sol d'accès des dits abris.

Les documents recueillis à Djid-Malou consistent en silex de coloration différente : cinq grattoirs circulaires; — six pointes à main; — sept ébauches de flèches simple éclat; — huit ébauches de flèches retouchées; — quatre coches-grattoirs; — dix grattoirs ou couteaux; — dix burins; — dix fragments de grattoirs; — deux nuclei; — le tout assez finement travaillé.

IV

GROTTE DITE GHAR-DEBAA

La grotte que les indigènes appellent Ghar-Debâa (antre de l'hyène) est située sur le versant sud de la montagne d'El-Keda, dans le douar Oulad-Aziz, à environ 8 kilomètres d'Aïn-Melila, à l'ouest.

Elle est à une altitude de 986 mètres et mesure 21 mètres de profondeur sur 11 mètres de large. Parfaitement creusée en voûte, elle sert d'abri aux troupeaux des indigènes et son sol est encombré de déjections d'animaux et de pierres, apportées par les jeunes bergers.

Nous n'avons pas fouillé cette grotte, mais l'éboulis qui s'étend de son entrée jusqu'à la base d'El-Keda et qui contient de nombreux silex et fragments d'os et d'outils en calcaire, démontre qu'elle a été occupée dans les temps préhistoriques.

Il existe aussi, aux abords de la grotte, des abris indiquant que toute la montagne devait être habitée.

Les silex découverts dans l'éboulis sont : cinquante-neuf burins, dont quelques-uns taillés finement; — sept coches-grattoirs pour les baguettes de bois ou les os; — sept ébauches de flèches; — deux nuclei.

V ET VI
STATIONS DU DJEBEL-MEIMANE
(DOUAR OULAD-BELAGUEL)

Sur les flancs est et ouest du Djebel-Meimane, à 7 kilomètres nord-ouest d'Aïn-Melila, à une altitude variant de 800 à 850 mètres, existent des abris sous roches creusés par l'homme.

Ceux de la partie est sont plus importants que ceux de la partie ouest; cependant, nous devons signaler dans cette dernière partie, une ouverture circulaire de 90 centimètres de diamètre, creusée soigneusement dans le roc, presque perpendiculairement et s'infléchissant sous le sol en formant galerie. Cette galerie, d'après les indigènes, s'étendrait fort loin; elle est actuellement comblée par les pierres accumulées par les bergers arabes.

Nous n'avons pas trouvé à la surface du sol des silex; mais, en revanche, le Djebel-Meimane nous a fourni une quantité importante d'outils en calcaire, taillés et polis d'une façon assez fine.

Voici le relevé de ceux recueillis sur la station est : un calcaire plat de 12 centimètres de long sur 4 1/2 de large, taillé et poli, appointé aux deux extrémités (probablement un bout de lance); — quatre calcaires taillés et polis, de 10 centimètres de long; — deux calcaires de forme circulaire et polis de façon à rendre la lame très tranchante; — trois calcaires : le premier a 18 centimètres de long sur 6 de large; il a la forme lancéolée et porte des traces de sculpture; le deuxième a 14 centimètres de long sur 9 de large; il est plat, porte également une sculpture bordant le côté gauche et affecte cette forme[1]; le troisième a 15 centimètres de long et 7 de large; il est plat et a une forme élégante.

Ces trois bouts de lance, taillés, polis avec soin, sont de fort beaux spécimens de l'époque néolithique.

Dans la station ouest, nous avons ramassé un certain nombre de lances, marteaux, haches, coups de poing en calcaire; mais, la plupart n'étaient que des pièces très grossièrement taillées[2]; aussi, nous n'avons retenu que trois marteaux (ou haches), percés dans leur partie supérieure, de 5 à 12 centimètres, et identique à ceux de la grotte de Bou-Zabaouine; deux bouts de lance de 11 et 12 centimètres de long.

---

(1) La figure n'a pu être reproduite à temps.

(2) Ayant beaucoup de ressemblance avec celles trouvées par M. Camille Viré. Voir vol. année 1898, *Recueil de la Société archéologique*, page 5, fig. 1, 2, 3, 4.

VII
STATION DU COL DU GUERIOUNE

Cette station est située à droite de la route de Taxa qui traverse le col connu des indigènes sous le nom de Fedj-Boussadia, entre les montagnes Djebel-Fortas et Guerioune.

Nous y avons trouvé, à la surface du sol :

1° Silex : dix-huit burins et grattoirs (ou couteaux); — deux grattoirs circulaires à conchoïde rabattue; — six pointes à main.

2° Calcaires : trois bouts de lance, de 6 à 8 centimètres de long; — cinq petits instruments pointus, taillés et polis avec grand soin, de 1 à 6 centimètres de long; — deux bouts de lance, de 11 et 12 centimètres, très bien polis; — quatre bouts de javelot, de forme allongée, de 4 à 9 centimètres de long; — six marteaux (ou haches) percés dans leur partie supérieure, identiques, comme taille, à ceux de Bou-Zabaouine.

VIII
STATION DU MARCHÉ DE NAAMANE

Station peu importante, située sur l'emplacement même du marché de Naamane, dans le douar Oulad-Sellem, à 21 kilomètres sud-ouest d'Aïn-Melila. On peut s'y rendre en voiture par la route nationale et un chemin vicinal.

Nous n'y avons trouvé que très peu de silex : dix fragments de burins ou grattoirs; — quinze pointes à main ou ébauches de flèches; — un seul petit calcaire, taillé en pointe.

IX

STATION DE LA BASE DU GUERIOUNE

(COTÉ OUEST)

Lorsqu'on regarde, d'Aïn-Melila, l'imposant Guerioune, on aperçoit sur son flanc, à une certaine hauteur, légèrement à gauche et un peu au-dessous du sommet, un gros point sombre. Ce point est une grotte de 12 mètres de hauteur sur 8 de large et 8 de profondeur, et c'est à la base du ravin qui part de cette grotte pour aboutir dans la plaine, que se trouve la station que nous avons visitée.

Nous y avons trouvé, gisant sur le sol, de nombreux bouts de lance ou coins. Ces armes ou instruments n'avaient rien de remarquable; il n'en est pas de même de la pièce suivante qui est un des plus beaux échantillons qu'il nous ait été permis de rencontrer[1].

Cette arme, que nous appellerons casse-tête, a 25 centimètres de long et, dans sa plus grande largeur, 11 centimètres. L'ouverture pour la poignée est de 8 centimètres de long et 2 centimètres de large. Ce travail a été évidemment effectuée pour permettre la préhension de l'arme; on y voit encore la trace évidente du ciseau.

Lorsqu'on saisit ce casse-tête, on est impressionné autant par ses dimensions que par la bonne fabrication de la poignée qui permet de l'avoir bien en main et on songe aussi au solide gaillard qui devait manier un instrument pareil !

---

(1) Cet instrument figure dans la collection adressée à la *Société arch.*

La grotte du Guerioune que nous avons explorée ne contenait aucun silex, ni arme ou outil en calcaire. Son peu de profondeur et son exposition en plein ouest ont permis aux bourrasques de pluie et de neige qui, depuis des milliers de siècles[1], frappent ce côté du Guerioune, d'entraîner tous les documents qui pouvaient y exister.

X
STATION DE BOU-CHÏOUTA

Cette station, de faible importance, n'est qu'à 4 kilomètres au nord d'Aïn-Melila, dans le douar El-Kouahi, à droite de la maisonnette de la voie ferrée, près d'un chemin rural très carrossable.

Nous y avons ramassé les silex suivants : onze burins; — vingt-neuf grattoirs ou couteaux; — deux nuclei.

XI
STATION DES LACS

Cette station, comme son nom l'indique, est placée entre les lacs Mrouri et Tinsilt, dans le douar Oulad-Zouaï, à 18 kilomètres sud d'Aïn-Melila, à gauche de la route nationale, près de la maison Roux, au-dessus de la gare.

Les silex, gisant à la surface du sol, sont très nombreux, fins, fort bien retouchés, et tout nous fait supposer qu'il y avait là un atelier de taille important.

---

(1) De Mortillet, dans ses *Données chronologiques*, page 663 de son livre *Le Préhistorique*, assigne, pour l'époque quaternaire, une durée de 228,000 ans.

Nous avons recueilli : vingt burins, dont plusieurs très habilement taillés; — six pointes ébauches de flèches; — quatre grattoirs circulaires à conchoïde rabattue.

XII
STATION DE MONCHAR

Située dans le douar Oulad-Zouaï, à 16 kilomètres environ sud d'Aïn-Melila, près la route nationale. Les objets trouvés sur cette station sont : six pointes à main, en très beau silex jaune; — vingt burins ou grattoirs; — six grattoirs circulaires; — deux nuclei.

XIII
STATION DE COUDIAT-ZITOUNE

Cette station est à 16 kilomètres environ au sud d'Aïn-Melila, dans le douar Oulad-Zouaï, près de la ferme Roux. On peut s'y rendre par la route nationale de Batna.

Silex ramassés à la surface du sol : vingt-quatre burins ou grattoirs; — vingt-quatre pointes à main ou ébauches de flèches; — sept grattoirs circulaires à conchoïde rabattue. Plusieurs de ces silex sont d'un beau jaune et doivent venir du même lieu de production que ceux de même couleur trouvés à Monchar.

XIV
STATION DE BIR-KIKIA

Bir-Kikia, dans le douar Oulad-Sellem, à 27 kilomètres sud-ouest d'Aïn-Melila, est une station sur

laquelle on peut se rendre par la route du marché de Naamane.

Elle nous a fourni : dix-sept burins, dont plusieurs très finement taillés; — onze grattoirs ou couteaux; — sept ébauches de flèches.

XV
STATION D'AÏN-FOURCHI

Très peu importante, à 4 kilomètres seulement au sud d'Aïn-Melila, près du passage à niveau du chemin de fer : deux burins; — deux lames; — deux grattoirs circulaires; — un nucleus.

XVI
STATION D'AÏN-GHROUSS

Elle est située près de la fontaine d'Aïn-Ghrouss, dans le douar Oulad-Aziz, à environ 21 kilomètres d'Aïn-Melila, au nord-ouest, à proximité de ruines romaines. Elle ne nous a donné que les pièces suivantes : cinq éclats assez grossiers et un burin.

XVII
STATION DE MEHIRIS

Dans le douar Hassasna, près de la magnifique source de Mehiris qui alimente en eau potable le centre d'Aïn-Abid, à 40 kilomètres d'Aïn-Melila. On voit, à la tête de cette source, une roche pudding, dans laquelle se trouvent de fort beaux rognons de silex. Les habitants de cette station avaient la matière première sur place; elle ne nous a fourni que six burins grossièrement taillés.

XVIII
STATION DE FEDJ-SILA

Fedj-Sila est un col dans le douar Oulad-Djehiche, à 10 kilomètres d'Aïn-Melila. Un chemin vicinal n° 7, très carrossable, traverse ce col pour aboutir à Sigus. La station préhistorique est à gauche du chemin, sur les contreforts de la montagne Bourma, à 3 kilomètres avant d'arriver au sommet de la rampe que gravit le chemin[1].

Une grande et large ligne de pierres, souvent de fortes dimensions, descend de la station, coupe à angle droit le chemin et se dirige jusqu'au sommet d'un mamelon du Djebel-Fortas; cette ligne qui barrait absolument le passage constituait une partie du système de défense de la région habitée, car il existe aussi un certain nombre de vestiges de murs secondaires sur les divers mamelons avoisinants, et jusqu'à l'entrée du col du Guerioune.

A Fedj-Sila, les fragments d'outils ou armes en calcaire jonchent le sol, le flanc Est de la montagne est garni d'abris et de traces évidentes de sentiers creusés dans le roc, ainsi que de nombreux cromlechs. Tout fait supposer qu'une population des plus denses devait être installée sur ce point[2].

Nous n'y avons pas trouvé de silex, mais en revanche nous avons eu le choix pour les calcaires taillés. Voici ceux que nous avons conservés : qua-

---

(1) Voir le plan très exact dressé par M. Chabassière, *Ruines et dolmens du Fortas* (24e volume du *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, planche XI).

(2) Indépendamment des vestiges des populations primitives, tout le pays, depuis la base des montagnes Bourma, Fedj-Sila et Fortas jusqu'à leurs crêtes est couvert de ruines romaines ou byzantines.

torze bouts de lance, de 6 à 15 centimètres, dont quelques-uns de forme élégante; — onze marteaux (ou haches), percés dans leur partie supérieure, de 3 à 12 centimètres, identiques comme forme à ceux de la grotte de Bou-Zabaouine.

***

Nous ne devons pas omettre, avant de terminer cette étude, de signaler la disparition du tumulus d'Aïn-Melila qui a fait l'objet d'une communication très intéressante de M. Thomas, le savant bien connu[1].

Ce tumulus qui se trouvait un peu au-dessus de la source dite Aïn-Melila, a complètement disparu par suite de son enlèvement pour les travaux de remblais du chemin de fer. Sur son emplacement, il y a actuellement une belle plantation de pins. Nous n'y avons ramassé que deux silex taillés mais insignifiants.

RÉSUMÉ

Les dix-huit stations préhistoriques de la commune mixte sont réparties, comme on l'a vu, sur un très vaste territoire, englobant les douars Oulad-Djehiche, Oulad-Belaguel, Oulad-el-Aziz, Oulad-Sellem, Oulad-Zouaï, El-Kouahi, Oulad-Gassem, Hassasna.

Nous avons signalé plus haut la présence de silex taillés dans les douars Oulad-Khaled, Oulad-Msaad, Oulad-Si-Ounis, et il est bien certain que s'il nous

---

(1) *Bulletin de la Société des sciences physiques et climatologiques d'Alger*, 3e trimestre 1877, *Le tumulus d'Aïn-Mlila*, par Ph. Thomas, p. 1 et suivantes.

avait été permis d'explorer les autres sections de la commune, nous y aurions trouvé également des calcaires taillés et polis, des silex ou autres vestiges préhistoriques.

Les traces du passage et du stationnement de populations primitives dans le territoire entier de la commune mixte d'Aïn-Melila sont donc incontestables et si quelques parties plates ne révèlent plus à nos yeux les vestiges de l'âge de la pierre, cela est simplement dû aux modifications survenues à la surface du sol par les terres d'alluvions, les parties sédimentaires détachées des montagnes, entraînées par les pluies séculaires et amenées jusque dans les plaines, recouvrant à jamais les vestiges qui y existaient.

Ne voit-on pas partout des ruines romaines datant seulement des premiers siècles de notre ère, recouvertes d'une couche de terre variant entre 1 et 5 mètres ?

Aussi, nous ne nous arrêterons pas au manque de silex sur certaines stations et nous croyons devoir émettre l'avis que toutes les tribus préhistoriques du territoire d'Aïn-Melila avait une origine commune, une même façon de vivre.

Ces populations devaient néanmoins vivre séparées, chaque tribu occupant un massif montagneux, garni dans les cols ou passages et à la base, de lignes de défense et ayant comme terrains de chasse, les plaines.

Ces lignes de défense révèlent bien l'état de luttes perpétuelles dans lequel devaient se trouver ces peuplades. D'une origine commune, elles formaient sans doute une ou plusieurs mailles du vaste filet de

populations qui couvrait alors l'Afrique septentrionale[1] et il ne nous paraît pas impossible qu'elles aient eu des relations commerciales avec les diverses tribus qui vivaient en Europe sur les bords du bassin méditerranéen.

Au point de vue des mœurs, coutumes et des vêtements des préhistoriques, notre grand savant Broca, dans la célèbre conférence qu'il fit sur les Troglodytes de la Vezère[2], après avoir mentionné l'arc et la flèche en silex, les lances, les haches, les casse-têtes, comme armes de chasse ou de défense, les os brisés méthodiquement pour en retirer la moelle, la couleur rouge pour les tatouages, s'exprime ainsi :

« Ils avaient des aiguilles en os et en bois de renne, « les unes n'étaient que des poinçons comparables à « l'alène de nos cordonniers, d'autres étaient pour- « vues d'un chas pour passer le fil; il y en avait de « très délicates.

« La couture prouve le vêtement et non ce vêtement « primitif qui consiste en une peau de bête jetée sur « les épaules, mais un vêtement plus complet formé « par l'assemblage de plusieurs peaux. L'abondance « des aiguilles et poinçons et celle des racloirs à « l'aide desquels on préparait les peaux, prouvent « que l'usage des vêtements devait être général. »

Ne dirait-on pas que cette conférence était exclusivement faite sur les habitants de la grotte de Bou-

---

(1) Des silex travaillés ont été découverts en Egypte, en Tunisie, en Algérie : Khenchela, Tébessa, Sedrata, Ouargla, Hassi-Inifel, Aumale, Oran, et jusque dans le Maroc.

(2) Conférence faite à l'Association française pour l'avancement des sciences, à Bordeaux, 1872, sous la présidence de Claude Bernard.

Zabaouine et des autres stations d'Aïn-Melila? On retrouve, mentionnés dans la magistrale description de Broca, tous les instruments ou armes que nous avons découverts. Les premiers hommes de la région d'Aïn-Melila ne devaient différer en rien de leurs congénères de la Vézère. Vêtus comme eux de peaux, ils possédaient les mêmes outils, les armes semblables, et leur façon de vivre était probablement identique.

Des photographies des gens de la Terre de Feu (du détroit de Magellan) que nous avons pu nous procurer, donnent une idée assez exacte de ce que pouvaient être les hommes de l'âge de la pierre. Rien ne manque à ces portraits : vêtements de peaux, arc et flèche[1], colliers de coquillages, etc.

Pour terminer, nous signalerons aux chercheurs les points suivants : grottes de Dekhlet-Zitoune; abris du Djebel-Meimane, dans le douar Oulad-Belaguel; grotte de Ghar-Debaa, dans les Oulad-Aziz; grottes et abris du Djebel-Fortas, dans les Oulad-Khaled; grottes et abris des parties nord et est du Djebel-Guerioune, dans les Oulad-Gassem; grottes et abris du Nif-en-Nesser et de Coudiat-Zitoune, dans les Oulad-Zouaï.

Ces grottes et abris méritent d'être fouillés; nous sommes convaincus que des recherches méthodiquement menées donneraient de nouveaux éléments paléolithiques et néolithiques pour la préhistoire du pays d'Aïn-Melila.

A. ROBERT.

---

(1) Les Fuégiens emploient pour leurs pointes de flèches les débris de verre qu'ils trouvent. Ils les usent sur des pierres et arrivent à fabriquer des flèches identiques comme forme à celles en silex d'Europe ou d'Afrique.

LES MÉGALITHES DU SAHARA

Le 21 août 1900, mon ami M. Leroy, explorateur, membre correspondant de la Société, qui accompagnait MM. Foureau et Lamy dans leur traversée du Sahara, a bien voulu m'adresser de Zinder une lettre dans laquelle il relate et décrit sommairement les vestiges archéologiques rencontrés sur la longue route qu'il venait de parcourir. Cette lettre ne m'est parvenue que bien des mois plus tard, en février 1901, sans que j'aie pu connaître l'itinéraire exact par elle suivi. Elle annonce l'envoi à la Société de renseignements plus complets et plus détaillés qui ne nous sont malheureusement pas encore parvenus. Nous avons pensé qu'il y avait intérêt, en raison de l'importance des observations faites par M. Leroy, à publier tels quels ceux qu'il a bien voulu nous communiquer.

M. Leroy ne parle pas des jolies ruines de Sédrata, suffisamment connues, ni des ateliers de silex déjà relevés dans l'Erg et à Temassinin.

A *Tabalbalet,* il rencontre les premiers vestiges de cette civilisation indéterminée, que Duveyrier appelait garamantique. Sur le flanc Est de l'éperon qui domine le puits sont trois tumuli entourés d'une double enceinte de cailloux disposés en ellipse.

A *Hassi-el-Hadjadj*, tombeau mégalithique de grandes dimensions. Au centre, un tumulus de forme ellipsoïdale (grande longueur : $2^{m}50$; largeur $2^{m}00$) surmonté aux deux extrémités de pierres verticales de $0^{m}80$ de haut. Le tumulus est orné de lignes de petits cailloux disposés avec soin et formant une ligne médiane et deux ellipses concentriques. Enfin, il est entouré d'une enceinte circulaire de 6 mètres de diamètre, formée de pierres plus grosses juxtaposées avec soin.

Quant au puits lui-même, il est de construction remarquable. « Il était coffré primitivement, dit « M. Leroy, a l'aide de gros blocs de grès disposés « avec soin jusqu'en haut. Actuellement, la partie « supérieure s'est éboulée, mais la plus grande partie « de la maçonnerie de ce puits profond subsiste. Au « fond, une chambre d'eau formée de quatre grosses « dalles rectangulaires de grès protège la source qui « sort du roc. A n'en pas douter, ce n'est pas le « travail de l'époque actuelle. Les caravanes n'ont « pas le courage d'enlever même le sable qui en « bouche presque toujours l'orifice et préfèrent boire « plus loin, à un puits abrité, mais à débit insigni- « fiant..... »

Le puits a près de 3 mètres de diamètre, sur une profondeur de $4^{m}50$.

Dans l'Oued *Aoudjedit*, près de *Tikhammart*, sur une gara rocheuse, tombeau avec enceintes de cailloux disposés avec soin.

Dans l'Oued *Tikhammart*, sur un mamelon se trouvant au milieu de l'Oued et en face du puits, deux enceintes circulaires, l'une de 7 mètres de diamètre environ, l'autre de 14. Chaque enceinte est

formée d'une ligne de petits cailloux régulièrement placés comme une mosaïque entre deux cercles de plus gros.

A 1,500 mètres au Sud-Ouest et dominant le puits de Tikhammart, sur un éperon de grès, on trouve un tumulus circulaire de 3 mètres environ de haut sur une dizaine de diamètre. Malgré les éboulis, on peut encore reconnaître la forme primitive en trois gradins superposés. Le tumulus est flanqué à l'Ouest et à l'Est d'une chambre sépulcrale de 2 mètres de long sur 1 de large, formée de dalles plates. En face de l'une de ces chambres, quatre tours creuses de $1^{m}50$ environ de diamètre dressent encore leurs ruines jusqu'à 2 mètres de haut. Peut-être sont-ce les derniers vestiges d'une enceinte circulaire de tours analogues, qui auraient autrefois entouré le tumulus ?

Dans la sebkha qui se trouve entre Tihodagine et Afara, nombreux ateliers de silex.

Dans l'Oued *Timesdoud*, sur le flanc Ouest de collines pierreuses, enceinte mégalithique d'une soixantaine de mètres de diamètre. Cette curieuse enceinte a la forme d'un cœur dont la pointe serait arrondie, ou encore d'un U dont les deux branches recourbées viendraient se rejoindre à l'intérieur.

Plus loin, avant d'arriver à l'Oued *Tafassasset*, autre enceinte de même forme.

Un peu avant d'arriver à l'Oued *Ir'esane*, enceinte circulaire de 8 mètres environ de diamètre dans le genre de celles de Tikhammart.

Devant la gorge où se trouve le puits d'Onaye, et à quelques centaines de mètres, enceinte circulaire formée de pierres plates fichées en terre, hautes de $0^{m}30$ à $0^{m}50$. Diamètre du cercle : 10 mètres.

Sur le bord de l'Oued et non loin du puits de *Tadjenout* où fut assassiné Flatters, existent en deux endroits des assemblages de pierres plates formant chambres sépulcrales de 1m00 de longueur sur 0m80 de largeur environ.

A la hauteur du puits d'*Issala*, tombe rectangulaire formée de cailloux appliqués en mosaïque régulière et de travail soigné. Demensions : 3 mètres sur 2 mètres.

Autour du puits d'Assiou, nombreux ateliers de silex sur un fond de *reg* fin.

Un peu plus loin, sur un mamelon rocheux, avant d'arriver à *Aïn-Azaoua*, petits tumuli et pierres fichées verticalement comme M. Leroy en a déjà rencontrés sur les bords de l'Oued-Itel, près de Biskra.

Enfin, aux puits de Tar'azit et sur les rochers qui les dominent, on remarque des dessins gravés en pointillé, avec inscriptions en caractères tifinar' gravés au trait. M. Leroy croit ces dernières postérieures. Il a joint à sa lettre des reproductions de ces dessins qui nous permettent d'en donner une description sommaire.

Sur une première planche, haute de 2m50, sont représentés : dans la partie supérieure, plus étroite, deux personnages à grosse tête, les bras levés ; au-dessous, à droite, une demi-ligne d'inscriptions tifinar'. Plus bas, dans une partie plus large, on trouve en commençant par la gauche, les animaux suivants, vus de profil, la tête à droite :

1° Un oiseau bas sur pattes, à long cou (outarde?) ;

2° Une girafe très reconnaissable à sa croupe fuyante, sa petite queue, son cou énorme, sa tête surmontée de deux cornes et de deux oreilles ; le cou,

le corps et l'espace compris entre les jambes de l'animal sont couverts d'inscriptions;

3° Une autre autruche remarquable par son allure, son cou, ses larges cuisses et ses ailerons dont le dessin témoigne d'un certain goût artistique. Sur chaque aileron, quelques caractères tifinar'. Hauteur de l'animal : 0m75.

4° Un individu à grosse tête et gros ventre, les bras levés; à droite de cet individu, le mot + ⊙ ⊏ ll écrit verticalement;

5° Une autruche, un peu plus petite que la précédente;

6° Au dessous de cette autruche, un chameau mâle à une bosse;

7° Enfin, un animal inachevé et indéterminable;

Au dessous du groupe, deux lignes de caractères tifinar'; au bas de la pierre, à droite, une ligne des mêmes caractères.

Une seconde planche, dépourvue d'inscriptions, représente un personnage debout, les bras levés, dont la tête est remarquable par trois cornes plantées l'une au milieu, les autres sur les côtés du front. Plus loin, d'autres personnages placés derrière des chameaux qu'ils paraissent conduire. Un petit quadrupède à allure vive (chien?) une autruche, un âne, un quadrupède difficile à déterminer.

Tels sont les renseignements que nous devons à M. Leroy. Souhaitons qu'ils fassent un jour l'objet, de la part de cet explorateur, d'une étude qui ne peut manquer d'être intéressante.

GUSTAVE MERCIER.

INSCRIPTIONS

DÉCOUVERTES

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE

AU COURS DE L'ANNÉE 1900

Nous donnons ci-après un assez grand nombre d'inscriptions dues à l'obligeance et au zèle de nos correspondants de la Province, en particulier de nos excellents confrères MM. Robert et Jacquot. A la suite de circonstances impossible à prévoir, nous n'avons pu, cette année, y joindre le commentaire habituel, et nous devons nous borner à les publier telles qu'elles ont été transmises, nous réservant de revenir au besoin, dans notre prochain volume, sur celles qui offrent un intérêt particulier.

Pressés par le temps, il nous a même été impossible de vérifier si quelques-unes d'entre elles sont réellement inédites, bien que nous ayons tout lieu de le croire. Nous les offrons donc sous réserves, priant nos lecteurs de bien vouloir excuser ce que notre travail en l'état actuel peut avoir d'incomplet.

Inscriptions inédites de la province de Constantine pour l'année 1900

Aïn-Mlila, le 16 octobre 1900.

Monsieur le Président de la Société archéologique de Constantine.

J'ai l'honneur de vous adresser les estampages de diverses inscriptions romaines et d'une stèle punique découver-

tes sur divers points de la commune mixte d'Aïn-Mlila et réunies, par mes soins, dans la cour du bordj administratif de la dite commune.

N° 1.

Débris d'inscription trouvé dans le douar Oulad-Aziz parmi les ruines appelées par les indigènes Henchir-Aïn-Ghrouss, à 21 kilomètres environ Nord-Ouest d'Aïn-Mlila.

Calcaire forme cubique surmontée d'un fronton à cinq moulures; la partie inférieure de la pierre manque.

	Hauteur totale..	0m46	centimètres.
Fronton	Longueur.....	0m40	id.
	Largeur.....	0m40	id.
	Hauteur.....	0m21	id.
Partie inférieure	Longueur.....	0m29	id.
	Largeur.....	0m29	id.
	Hauteur.....	0m25	id.

Hauteur des lettres : 0m07 centimètres.

D M
M CAE
IV

N° 2.

Inscription trouvée dans le douar Oulad-Aziz, ruines de Henchir-Aïn-Ghrouss.

Calcaire bleuâtre compact; forme d'une dalle épaisse.

Hauteur.....	0m55	centimètres.
Largeur.....	0m45	id.
Epaisseur.....	0m21	id.

Hauteur des lettres : 0m08 centimètres.

S FOP
TVNAT
VS VAV

N° 3.

Inscription trouvée dans le douar Oulad-Sellem, près du marché de Naamane, à environ 24 kilomètres Sud-Ouest d'Aïn-Mlila.

Calcaire blanc ayant la forme d'une dalle.

Hauteur..... 0m65 centimètres.
Largeur..... 0m65 id.
Epaisseur..... 0m14 id.

Hauteur des lettres 0m08 centimètres. Elles sont très irrégulières et enfermées dans un cadre formant rebord et ayant 0m05 centimètres de largeur.

MESA
A DEO
TAIS

N° 4.

Inscription trouvée dans le douar Oulad-Aziz, dans les ruines de Henchir-Aïn-Ghrouss, à 21 kilomètres environ Nord-Ouest d'Aïn-Mlila. Calcaire bleu compact forme d'une dalle.

Hauteur..... 0m50 centimètres.
Largeur..... 0m50 id.
Epaisseur..... 0m16 id.

Hauteur des lettres 0m04 centimètres. Elles sont fort irrégulières et ont été gravées à la base de la pierre, sans doute en raison d'une cassure de la partie supérieure.

MEMOR
I FELICIA V A XXIII
IOLVS MARITVS[1]

(1) Le nom Iolus est probablement berbère. On le retrouve dans *Iol Caesarea* (Cherchel). C'est la première fois que nous le rencontrons dans une inscription latine.

N° 5.

Dédicace à Cérès, gravée sur un calcaire blanc ayant la forme d'une dalle rectangulaire découverte dans le douar El-Kouahi, à 6 kilomètres environ Est d'Aïn-Mlila, dans la direction d'Aïn-Fesguïa.

La pierre a été brisée en plusieurs morceaux. Les deux fragments qui ont été retrouvés, placés bout à bout, donnent les dimensions suivantes :

Hauteur..... 0m59 centimètres.
Largeur..... 1m00 id.
Epaisseur... 0m15 id.

Les lettres ont 0m06 centimètres de hauteur et ont été gravées dans un cadre grossièrement sculpté en enroulement.

PROSIM ♁ FRUGIFER
TEMPLVM ♁ ♁ AE
ICTOR DESVI IV
DIDICAVIT N
SACTO LIBEN

La présence de cette dédicace à Cérès Frugifère, près de la belle source d'Aïn-Fesguïa, démontre que les Romains avaient apprécié la qualité supérieure des terres avoisinantes.

N° 6.

Stèle punique découverte à Sigus, à environ 24 kil. Nord-Est d'Aïn-Mlila. Calcaire bleuâtre, forme d'une dalle dont la partie supérieure a été arrondie. La déesse Tanit y est grossièrement représentée tenant de la main gauche une branche de feuilles, de la droite des fruits. Au-dessus de la tête de la déesse on remarque le croissant traditionnel des stèles puniques.

J'ai fait aussi apporter dans la cour du bordj :

1° Une colonne mesurant 2 mètres 91 centimètres de hauteur et 39 centimètres de diamètre trouvée dans le terrain de la future école des garçons d'Aïn-Mlila ;

2° Deux débris de colonne trouvés à une petite distance dudit terrain ;

3° Trois chapiteaux grossièrement sculptés. Ces divers vestiges constitueront l'embryon dn musée lapidaire d'Aïn-Mlila.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A. ROBERT.

Inscriptions découvertes par M. L. JACQUOT, dans la région de Sétif

I. — INCRIPTIONS LATINES

SÉTIF

N° 7

D M S
CIVLVAITNS
IVNV XX HSE
CIVLVALINS ET LFEC

Il faut certainement lire *Valens* à la 1re et à la 3e ligne. Il semble pourtant que l'ouvrier a donné à ces deux noms une orthographe fantaisiste.

Les lettres ont, selon les lignes, 6, 6, 4 et 3 centimètres 1/2. Elles sont d'une facture un peu négligée.

L'inscription est dans un cadre rectangulaire à la base et arrondi au sommet ; hauteur 0m30, largeur 0m49. La pierre mesure en totalité 0m49 de haut, sur environ 0m60 de large.

Elle est encastrée dans le mur extérieur de l'arsenal, à Sétif, et à droite de la porte principale.

N° 8

D
/BARI·VIXITA
LXVAVRELI
AMVL
/XI

Stèle en calcaire bleuté dont le fragment apparent mesure 0m62 de large sur 0m53 de haut, cassure à la partie inférieure gauche. Fruste.

Au-dessus de l'inscription : Quatre têtes de face, d'un travail absolument grossier.

L'A de la 3e ligne n'est pas barré. A la 4e, ligature de M V et boucle de l'V.

A été découverte sur place et se trouve encastrée dans un mur du jardin Giraud, à Sétif, faubourg d'Alger.

N° 9

D M S
CEMINIAVIC
OTIA/A·LIII·M·II
LVAERIVS AVFIO
ANVS VAV LXV

Stèle à sommet triangulaire, en grès jaunâtre, d'une hauteur de 1m27 sur 0m46 de large et 0m23 d'épaisseur.

Au-dessus de l'inscription : 2 personnages debout et de face, en bas-relief, et d'un travail très grossier ; les épaules sont taillées carrément et exagérées, les vêtements sont à plis nombreux et bien indiqués. L'un de ces personnages porte devant lui une couronne et l'autre tient un glaive (?).

Les lettres sont bien alignées, assez nettes mais irrégulières. A signaler les ligatures de la 4e et de la dernière lignes, et la différence dans la dimension des caractères aux lignes 3 et 4.

Trouvée à Aïn-Azel ou Colbert, par M. Carlone, et transportée au jardin de M. Giraud, à Sétif.

N° 10

D M S ꝏ
CELIAMAR
TAV N
S XXVII

Au-dessus de l'inscription : 2 personnages debout, vus de face et d'un dessin très grossier. L'un d'eux tient dans la main gauche une boîte fermée ; le second porte un objet de forme indéterminée. Tous deux sont revêtus d'un vêtement ample dont une extrémité, rejetée sur l'épaule, descend jusque sous le bras droit. La hauteur de ces personnages est de 0m62, et le relief de 0m05.

Les caractères d'écriture ont 0m035, 0m03, 0m03, et 0m035 ; ils sont inhabilement tracés et n'occupent que la partie gauche de l'emplacement réservé au texte. Le cadre qui les renferme à 0m16 de haut. A signaler : Les deux S et ꝏ de la ligne supérieure, la forme de l'L à la ligne suivante, l'N penchée de la 3e ligne et l's renversée de la dernière ligne.

La stèle est en calcaire jaunâtre, de forme rectangulaire et des dimensions suivantes : hauteur 0m92, largeur 0m53, épaisseur 0m42.

Origine inconnue.

Se trouve dans le même jardin que les précédentes.

N° 11

TVL · DO
NATAVIXIT
NLXXV

Stèle en grès jaunâtre dont la partie conservée mesure 0m87 de haut sur 0m46 de large.

A été trouvée dans le jardin même de M. Giraud qui l'a encastrée dans le mur d'un des bâtiments rustiques.

Au-dessus de l'inscription, une tête très grossière vue de face.

Lettres de 0m04, bien conservées mais d'une mauvaise facture. A remarquer la ligature de A N à la dernière ligne ; les A ne sont pas barrés.

FERMATOU

N° 12

AETCAS//ATEAETV ou N

Lettres de 12 centimètres et demi, très frustes, mais d'un beau dessin et d'une gravure assez soignée.

Ce fragment d'inscription figure sur une belle pierre en calcaire bleuté, longue de 1m42, large de 0m59 et haute de 0m91, brisée en deux parties à peu près égales et qui devait surmonter un édifice quelconque.

La ruine à laquelle appartient ce document était un centre d'une certaine importance, possédant une chapelle et dont nous avons levé un plan complet qui sera publié plus tard.

La pierre a été extraite du sol à peu près au milieu de la ruine.

HAMMAM-GUERGOUR

N° 13

Caractères de 0m05, dans un encadrement en creux. La dernière ligne est fruste.

Hauteur du caisson : 0m47, largeur 0m44, longueur 0m70, nature de la pierre : calcaire d'un blanc sale.

Se trouve au milieu des ruines, sur le plateau supérieur, en dehors des remparts (à l'Est de la 2e tour).

N° 14

D M S
OCCLAFER
T
cassure

Au-dessus du texte : Un personnage debout, drapé dans un vêtement à plis. Le travail du sculpteur est grossier.

Nature de la pierre : un grès jaunâtre.

Se trouve devant l'hôtel Andréa Zaccharie.

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

N° 15

NVMI · *ni*
AVGVSTOR
COLONI
LEME
LEFENS

Dans le jardin de l'habitation...., sur le boulevard de l'Ouest.

OULED-AGLA

N° 16

D M S
OPMLIP
/ORIV
IATA

Lettres de 7 centimètres 1/2.
Pierre en grès jaunâtre.
Se trouve dans le cour du bordj.

N° 17

S ♁ MANIBVS
ITISTIA ♁ RV
INA ♁ VIXIT ♁
ANN ♁ XIII ♁ ♁
MENS IIIDXV
♁ H ♁ S ♁ E
♁

Lettres de 4 centimètres 1/2. A remarquer la forme des A et d'une M.
Pierre en calcaire bleu.
Se trouve au même lieu que la précédente.

N° 18

D M S
SICINI
VSENV

Lettres de 7 centimètres 1/2, mal dessinées et mal alignées.
Pierre en calcaire jaunâtre.
Au même endroit que la précédente.

N° 19

GRANIA FEL
ICIA VIXIT
ANNIS XXIII
GRANIVS FE
LIX FILILIAI
PROC LXXXXVIII

Lettres de 5 centimètres.
Pierre en grès jaunâtre.
Se trouve auprès des précédentes.

N° 20

D M S
IVLIA
ASIAIICA/
VIX · AXXX
VIIII · H · S · E

Lettres de 5 centimètres. A remarquer la forme de l'L.

L'inscription est dans un cadre et sur une pierre en calcaire bleu.

Au-dessus : un personnage très grossier, ayant la main gauche ployée et tenant, dans la droite, une grappe de raisin.

N° 21

D M S
IVLMVS
TIↃLVSVI
XITAXXXV
FECIT CEC
ILIA S A
PAAPCLXXX

Lettres de 8 centimètres.

L'inscription est gravée sur une dalle en calcaire bleu.

Se trouve avec les précédentes.

N° 22

DIIS MN
NIBVS
ϒEIAVI
λONCT
NIVIA
ANNIS
SEXACTN

Les N sont penchées, les A ne sont pas barrés et les lignes sont irrégulières. A remarquer la forme des lettres ϒ et λ, au commencement des lignes 3 et 4.

Se trouve dans la maison Orté, aux Ouled-Agla.

Pierre en calcaire bleu.

KSIR-GHOUL

(Traverse de Tixter à Aïn-Tagrout)

N° 23

/VDESQVAE

Lettres de 7 millimètres, sur un voussoir de 0m61 et 0m42 trouvé dans la ruine.

A remarquer : la forme des E et de l'A, qui paraît byzantine.

Dans la ruine principale.

N° 24

Les A ne sont pas barrés. Les caractères ont 0m04 et sont d'une facture médiocre.

Pierre funéraire à deux compartiments latéraux, dont le premier ne porte pas d'inscription. Hauteur du monument : 0m50 ; largeur du fragment : 0m41.

Trouvée dans la même ruine que la précédente.

GUELLAL (Sidi-Hamdi)

(Ancien Castellum Dianense)

N° 25

MES NA
MANLILI
A

Caractères de 0m55, d'un travail très grossier et frustes.

Hauteur de l'inscription : 0m25 ; largeur : 0m31.

Se trouve à la ferme Chappoton (aujourd'hui Geojo).

N° 26

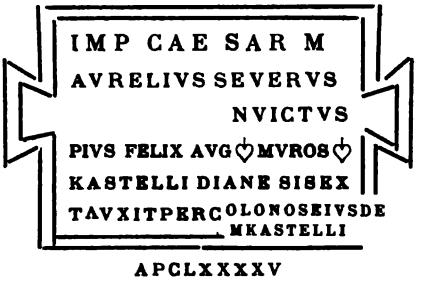

Lettres de 55 à 60, 50 à 45, 45 à 40, 50 à 40, 30, 30, 20 et 20 millimètres, d'un dessin grossier mais gravées profondément. A remarquer la forme des K et celle des E.

Martelage à la 3e ligne. L'avant-dernière ligne empiète sur la bordure et la dernière est en dehors du cadre.

L'inscription est dans un panneau à queue d'aronde, encastré dans le mur Est de la ferme Chappoton, près de la porte d'entrée.

N° 27

Lettres de 0m035, grossièrement tracées et gravées d'un trait trop large.

Inscription presque effacée. Hauteur : 0m18 ; largeur : 0m27. Est contenue dans un cadre à queue d'aronde, en grès jaunâtre, dont une partie manque entièrement.

Les F ont une allure élégante et cursive. On remarquera la forme carrée des B et du C.

Se trouve encastrée dans le mur de la ferme Chappoton.

N° 28

D · M · S
MINVCIAVIC
TORIAVIANXX

Au-dessus de l'inscription, un buste d'homme très grossier.

Hauteur des lettres : 0m035 ; grèles. Ligature de AN à la 3e ligne, peut-être faudrait-il lire LXX? Le premier A n'est pas barré.

COLBERT

N° 29

VIPCNSIR
♁ FILO ET C CAI
♁ PVR FELIX VIP
SYRILIAE MARIT
CASTON
V A XVIII

Les A ne sont pas barrés ; la forme des M et des V est négligée ; les lettres sont en général aussi mal dessinées que mal alignées. A remarquer l'Y de la 4e ligne.

L'inscription est gravée sur une pierre en calcaire grisâtre, entourée d'une bordure très soignée.

Se trouve dans le parapet du pont, à 100 mètres en dehors du village.

RAS-EL-GUILTA

N° 30

DMS · IVLIVS IVSC
VS VIXIT ANNOS
XXXXVII IVICEM
II LV VIXIT AN

Caractères de 4 centimètres de haut, profondément gravés mais mal dessinés.

Pierre funéraire en calcaire jaunâtre, avec caisson.

Au-dessus de l'inscription, deux bustes (l'un d'homme, l'autre de femme).

N° 31

\IIVOPROCC(XC/

Lettres d'un mauvais dessin, sur un fragment de calcaire gris qui a peut-être appartenu à une voûte.

N° 32

D M S

Au-dessus de ces trois lettres, deux bustes de personnages sans caractère particulier, frustes et d'un mauvais dessin.

BIAR-HADADA

N° 33

D M S
λARTILI
VS MVT
TVN VIX
ANLXXV

Sur un caisson orné d'un dessin reticulé.

L'inscription est surmontée de 2 bustes d'homme.

La pierre se trouvait, lorsque nous l'avons vue, à 30 mètres à peine, dans la direction Nord, de la maison cantonnière[1].

N° 34

VAC^X PATRI
FILIFECERVNT
MONIMENTI

A Biar-Haddada, entre la maison cantonnière et le bordj de l'Adjoint indigène.

A la deuxième ligne, ligature des deux dernières lettres N et T.

MECHTA OULED-HAMEIDA

(Route de Sétif aux lacs salés)

N° 35

EMILIVS AR SVIX
L^X VLD ONATA VIX
L^XX

Au-dessus de l'inscription : deux têtes de face, très grossières ; au-dessous de ces deux têtes, une rangée de traits ondulés tenant lieu des bustes, que l'artiste ne s'est pas senti capable de graver.

Caisson. La hauteur de la partie décorée est de 0^m52, la largeur de 0^m44. Les figures ont 0^m13, les lettres 0^m02. L'N de la deuxième ligne est penchée.

---

(1) Nous renouvelons ici le vœu, déjà trop souvent formulé, de voir les nombreuses inscriptions de Biar-Haddada transportées dans le jardin ou aux abords de cette habitation. — L. J.

Cette pierre est au bord du chemin, à l'Est de la mechta, à l'angle d'une croisée de voies arabes.

MECHTA OULED-HABARI

N° 36

LOPASPRI
V L X

Les caractères sont mal dessinés ; l'inscription est fruste.

Au-dessus des deux lignes d'écriture : trois bustes de personnages.

Caisson. L'angle inférieur gauche est brisé.

A la croisée de la route de voitures et d'un chemin venant du Djebel-Brao.

N° 37

EMILIPORC
ELE VIX AN
LIII OPTACFEC
SILVANAV/
AN XXXV

Double ligature de A N et N à la 2e ligne. Caractères frustes et mal dessinés.

Au-dessus de l'inscription : deux bustes de personnages.

Se trouve à côté de la précédente.

Même forme de caisson.

N° 38

INTESVS
ROGATVS

F C VPABV
E F C I

Caractères de 65, 60, 70, 70 et 60 millimètres, gravés d'un trait large et profond. Christme de 7 à 8 centimètres. A remarquer les deux premières lettres, qui sont penchées; l's de la première ligne, qui déborde dans le bas; la forme du G, qu'on retrouve fréquemment dans les inscriptions chrétiennes, et celle de l'F dont la queue est fuyante.

Dalle en grès, d'une épaisseur de 0m20; sa largeur est de 0m56 et sa hauteur de 0m46.

Se trouve à la mechta Ouled-Habari, devant le premier gourbi à droite, en arrivant par l'Ouest.

J'ai recommandé tout spécialement cette inscription à un ancien tirailleur qui habite la mechta.

RAS-EL-MA

N° 39

LI/I SVA
LCON IIII
I D
ISP · P/V
OREL /IO
DIVI
/VO AEL
VIII

Ferme Kraft, à l'extérieur de la porte charretière et servant de chasse-roue, à gauche de l'entrée. Une partie de l'inscription est enterrée et M. Rabot, locataire de la ferme, a dû faire déchausser la pierre pour nous faciliter la lecture de l'inscription.

Borne milliaire de forme cylindrique et en calcaire blanc, d'un diamètre de $0^{m}45$. Les lettres mesurent de $0^{m}03$ à $0^{m}06$, et les chiffres ont $0^{m}05$. La hauteur de l'inscription est de $0^{m}75$.

Personne n'a pu nous renseigner sur l'endroit précis où a été trouvée cette borne, que les indigènes croient cependant provenir de la traverse de Sétif à Ras-el-Ma.

ROUTE DE CONSTANTINE A SÉTIF

N° 40

INVICTOPIOPE//C
PIATRIBPOTPPCOS
PROCOSRPMMII.
CONSTATE////ITE
MP$\overline{\text{II}}$

Borne milliaire de forme cylindrique, placée dans le jardin de la ferme Cruchon, au kilomètre 109, et trouvée dans les environs, sans que j'aie pu savoir si c'est au Nord ou au Sud de la propriété.

Hauteur des lettres : $0^{m}04$ (sauf à la 5e ligne, où elles ont $0^{m}05$.

L'inscription est contenue dans un panneau en creux, de $0^{m}43$ sur $0^{m}56$. La circonférence de la colonne est de $1^{m}42$.

N° 41

INDVS ..... VIPIIA
ITSVIS ..... ORIAVS
ITISMVN ..... TVNC

J'ai cru lire aussi : I P I D V S . . . D V I ; mais la pierre est trop fruste pour que je puisse certifier l'une ou l'autre lecture.

A remarquer la forme de l'A, qui appartient à l'époque byzantine.

Cette inscription est dans la ferme Cruchon et sert de margelle à un puits intérieur ; c'est le frottement continuel des seaux et de la chaîne qui a usé la pierre dans sa partie médiane.

SAINT-ARNAUD

N° 42

D M S
S A FI DI A R O
C A TI N A E
VM · X V I I I
S A FI DI V S · FI L A E D V L C

Dans la cour de l'Administrateur, sur un caisson à dessin réticulé.

Ligatures nombreuses : F et I, D et I, T et L, F et I, D et I, etc...

OULED-DJERMAN

(Route de Sétif à Constantine)

N° 43

D M S
FERλN
IAλIINIII
VAXXVII

Au-dessus de l'inscription, un personnage debout, habillé d'un vêtement court.

Dans la ferme de M. Rectenwald.

KERBET BOU-AROUG (ou Ben-Zerer)

(Route turque de Constantine à Sétif)

N° 44

VG SACRVM
/RDOS · ET · CAELIAMAJOR · VXOR · EIVS · ET
VLMASOLO · CVMSVIS · ORNAMENTIS
//FECERVNT ET DEDICAVERVNT

Inscription parfaitement conservée et d'un beau travail, renfermée dans un cartouche à queue d'aronde et bordée d'un double filet.

Les lettres mesurent de 5 millimètres à 5 millimètres et demi. Les A ne sont pas barrés (sauf le deuxième). Les caractères sont bien gravés.

Le fragment conservé a $1^{m}17$ de long, $0^{m}38$ de haut et $0^{m}53$ d'épaisseur.

Le texte aurait été déjà copié par un officier du service topographique.

Cette inscription appartient à une ruine considérable.

ROUTE DE MONS

(Chemin dit du Génie)

N° 45

VII

Borne milliaire cylindrique dont il ne reste plus que le chiffre, sans inscription. Diamètre : $0^{m}38$.

Cette pierre est sur le flanc d'une colline, appelée Dra Kheled H'alala, entre la ferme Aïn-bou-Guezine (Zermati) et le col de Mons, près d'une bifurcation.

A quelques mètres plus loin nous avons trouvé une autre colonne enterrée que l'adjoint indigène s'était engagé à faire dégager. Notre longue absence ne nous a pas permis d'insister ; nous regrettons ce contre-temps, car nous espérions quelque chose de ce travail.

Nous rappelons que la borne VI a été trouvée il y a quelques années déjà et que nous avons découvert la borne VIIII (voir plus loin), toujours sur la même voie.

N° 46

VIIII

DNDELMATIO
NOBILISSIMO/

Hauteur des lettres : 0m05 ; des chiffres : 0m08.

Les caractères sont frustes et mal dessinés ; leur aspect est tout à fait grossier.

A remarquer la place du chiffre VIIII, qui précède le dédicace au lieu d'être placé après elle.

L'inscription est gravée dans un panneau en creux réservé sur une colonne en calcaire jaunâtre dont le fragment conservé mesure 1m50 de haut ; la circonférence est de 1m15.

Ce milliaire sert de pilier central au gourbi de Bachir ben Bouzid, de la mechta Hammam.

Mais il viendrait d'un peu plus haut, de la mechta Aïn-Moudjer, située sur la rive droite du ruisseau.

C'est du moins ce que nous ont rapporté les indigènes.

MECHTA HAMERIA

N° 47

D ♁ M ♁ S ♁
CAELIVS VRBANVS VAPMIA
AELIA ♁ FORTVNATACONFIC ♁ VA
PM O·T·B·Q

Lettres soigneusement gravées mais d'une forme imparfaite. Les traits qui ont servi à guider horizontalement la main de l'ouvrier sont encore indiqués sur la pierre.

Sur une bande de 0m15, séparant deux tableaux à personnages en bas relief : le tableau supérieur représente un homme et une femme dont la tête manque, debout, tenant quelque objet dans la main gauche; ces personnages sont de proportions étudiées. Le tableau inférieur représente trois sujets debout, de face, en partie effacés ; les pieds manquent, la tête est à peine visible.

Hauteur totale de la dalle 1m58 ; épaisseur 0m25 ; nature de la pierre : calcaire blanc.

Se trouve auprès d'une source.

SÉTIF

N° 48

D M S
IVLIAFELICIA
V IIII·H·S·E
C·IVLIVS·SVCESSVSPATER

Lettres de 0m035 à 0m045, grêles et de médiocre facture. Deux A non barrés, forme particulière de l'M et du premier V, gracilité des L et de l'H.

Gravée sur la tranche d'un caisson en forme de demi-cylindre, en calcaire blanc sale, dans un panneau arrondi au sommet et orné d'une moulure.

Dans les angles supérieurs, deux dessins formés d'une ellipse quadrillée (sans doute un gâteau de sacrifice).

Caisson : hauteur, 0m39; largeur, 0m47; longueur, 0m73.

Trouvé à l'extérieur et auprès de la porte de Constantine, à 2 ou 3 mètres de profondeur, pendant l'exécution des travaux d'une tranchée ouverte en 1895.

ENVIRONS DE SÉTIF

N° 49

TVL ∢ DO
NATA VIXIT
AN LXXV

Lettres de 0m04. Ligature de NA à la dernière ligne; forme de la première L et de la première N, qui est penchée; les deux A de la deuxième ligne ne sont pas barrés.

Tête au-dessus de l'inscription.

Pierre : hauteur, 0m87; largeur, 0m46; grès jaunâtre.

Trouvée à Tinar, dans le voisinage d'une ruine assez étendue, à l'est de la colline.

N° 50

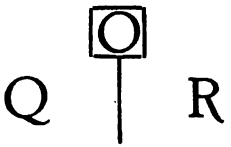

Lettres de 0m12, en saillie de un centimètre. Elles flanquent une circonférence inscrite dans un carré et d'où part une petite rigole dirigée vers le bas.

Dalle en calcaire jaunâtre, plane en bas, arrondie au sommet et ornée d'une moulure.

Hauteur, 0m83; largeur, 1m09.

Mecha Ouled-Hameïda, dans une très petite ruine au centre du village.

N° 51

Grandes lettres de 0m12, gravées d'un trait large dans un encadrement en deux parties. Au-dessus, deux cercles; le premier renferme un cercle plus petit, le second renferme un autre cercle et un point (7 et 12 centimètres de diamètre).

Seuil de porte trouvé dans une petite ruine.

Mines Labattut, au sud du Djebel-Youssef (extrémité Est).

N° 52

LILIA OCTAVIA
VIXIT LX
H SE AVRELI
CIRRVS ET LOGVS
MATRIPIISSIMAEFEC

Lettres de $0^{m}06$ à $0^{m}065$, dont plusieurs complètement illisibles. Bonne gravure. Forme particulière du G. Encadrement.

Mechta Ben Debirene, dans une petite ruine faisant partie d'un groupe (route d'Aïn-Abessa).

Pierre en calcaire jaune-brun.

N° 53

DMS AV
VSCRAITVS VA
LX M AVRELICER
RVS ET LOGVS PA
TRI PIISSIMO FEC

Mêmes caractères que le n° 52.

Faisait partie du même mausolée car elle est gravée sur la même pierre, à côté de l'inscription précédente.

MILA

N° 54

M S
ERANI

Lettres de $0^{m}08$, bien gravées.

Sur une pierre de forme cubique. Hauteur, $0^{m}58$; largeur, $0^{m}43$; épaisseur, $0^{m}52$.

Au fond de la rue Graba, à l'angle inférieur gauche d'une porte d'entrée.

Communication de M. Ponté.

N° 55

IDAS
DAVIX
IIHSE

Pierre de 0m48 sur 0m51.

Djenan-ben-Chaba.

N° 56

D M
EMINIAF
CISSIMA
XXX

Lettres de 0m05.

Hauteur de la pierre, 0m30; largeur, 0m35. Cassure à droite.

Mechta Kebounya, au sud de Sidi-Khalifa. R. R.

MENAA (Aurès)

N° 57

IOMIV NR MIN
RTIVIO VCC
RSAL VI E
PLSERTM
VE RIIII TMAVR/
ANTONI AVGCTE
VEXIL
VMO
RAN SIN PROC/CT

Cette inscription a été copiée, en 1887, dans le faubourg extérieur.

RELIZANE

N° 58

D M S

M——

NIM

Au-dessus : buste drapé, très fruste.

AÏN-GUETTAR (Souk-Ahras)

Mme Villelongue, veuve d'un capitaine de spahis qui a tenu garnison à Bou-Hadjar, près d'Aïn-Guettar, a bien voulu me communiquer les deux inscriptions suivantes, copiées par elle — il y a bien des années déjà — dans les environs de la smala.

N° 59

AMASTRA

PACRVSIS

FIL·VIXIT

ANNIS LXXI

H·S·E

Deux personnages, les bras levés, d'un dessin grossier.

Trois personnages aussi mal dessinés, mais ceux-ci placés sur une ligne verticale. Deux ont le bras droit levé, le gauche appuyé sur la hanche; le troisième a les deux bras en l'air.

Hauteur, 1m20; largeur, 0m48; épaisseur, 0m30.

N° 60

Pas d'inscription.

Dans le panneau supérieur : un coq; au milieu : un personnage très mal dessiné, entre deux colonnes; en bas : un cheval passant à gauche, sur un autel entre deux colonnes.

Hauteur, 1m19; largeur, 0m48; épaisseur, 0m29.

II. — INSCRIPTIONS LYBIQUES

EL-ANASSER

N° 61

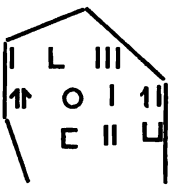

Sur une pierre brisée à sa partie supérieure, n'ayant pas été taillée et qui mesure, dans l'état actuel, 0m80 de haut, sur 0m45 de large et d'épaisseur moyenne.

Proviendrait d'un col avoisinant Kherbet-Ghoula, sur le chemin arabe de Sétif à Mahouane par Fermatou.

Fait partie du tablier d'un ponceau, dans les jardins de Lanasser d'en bas, auprès des gourbis appartenant au cheikh Salah.

AOURIR-DJISSA (douar Ras-Tala-Tin-Zar, sur le chemin d'Aïn-Roua à Akbou, par les crêtes)

N° 62

Découverte en 1897 par M. Changeux, juge de paix du Guergour, qui nous en a communiqué la copie.

La pierre est cassée en haut et à gauche.

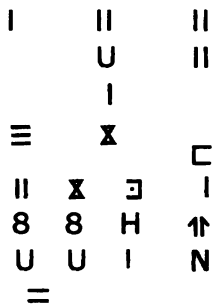

TIMGAD

Notre savant confrère M. Cagnat, membre de l'Institut, a bien voulu nous adresser les inscriptions suivantes, lues par lui lors de son dernier voyage à Timgad.

En remerciant M. Cagnat pour cette nouvelle marque d'intérêt qu'il nous donne, nous exprimons encore une fois tous nos regrets que le temps matériel nous manque pour joindre à ces inscriptions intéressantes le commentaire qu'elles comportent. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre prochain volume.

N° 63

8 lignes martelées

C · PAPIRIVS . C FIL PAPIRIa
FORTVNATVS · DVVMVIRV
AEDILIS · P · I · D · STATVAM QVAM
CVM · ALIA STATVA FORTVNAE
REDVCIS AVGGG OB HONO
REM · DVVMVIRATVS PRAETER
LEGITIMAM · POLLICITATIONEM
VEIS IIII · N · REIP INIatAM PRO
MISIT EX · IS//II n.pOSVII//////
EPVLO CVriIS DAto //////////
/////luDIS SCENICIs//////IITIS
//////////VM OI//////////II///
//////////deDICAVIT//////////

N° 64

Déjà publiée dans le *Bulletin du Comité* d'après une mauvaise copie qui avait été remise à M. Cagnat.

Dans la grande basilique.

ERINT MANIFESTVM ERIT EOS
iniuRIAE FACIENDAE C IN IIS SVBSTI
TISSE EOSVE INTROISSE' SI QVIT
HVIC L DOMINVS ISVE AD QVEM E.R.P
adiECTVM DEMPTVM COMMVTATVM
VE ESSE VOLET · ID · H · L · ADIECTVM DEMP
TVM COMMVTATVM VE ESTO

injuriae faciendae c(ansa) — si quit huic l(ege) dominus isve ad quem e(a) r(es) p(ertinebit) — id h(ac) l(ege).

N° 65

D M S
SICITA SVNT
MATRONA
NOMENE · MQ'
TERTVLLA VIBI
SVBVLE VIXIT
XX III ANNIS
TVMVLAT
MARIVS
SECVNDVS
MARITVS
MERENTI

N° 66

D M
COMINIVS
SVCCESSVS
V A L HSE

N° 67

//////////////
///XXVII
ANEIA NIN
FILIO FEC
IT

N° 68

DIS MANIBVS
TI CLAVDIVS
HILARVS · V
A XL

N° 69

D M
C · HELVIDIO
C · FIL · DIOGENI
C · HELVIDI
VS · DIOGE
NES · PATER
PRAEF · EQ

N° 70

D M
AVDENTIAE
SALSAE
V · A CX
POS AEMILIVS
ET//////ELIX

N° 71

Tête de femme — Tête d'homme

IANI PATRI AVG
SAC

N° 72

///ANNIO ARMENIO DONATO
C P CVIBIVSMARINVS PI////V · C
/////V//ET MVNICI///S PATRIS EIVS

C(larissimo) p(uero) C. Vibius Marinus P..... v(ir) c(larissimus) [amic]us et munic[ep]s patris ejus.

BOUGIE

M. Boulay, conseiller général à Bougie, nous a envoyé la copie d'une curieuse inscription en vers, avec acrostiches, découverte par lui au lieu dit Mlakou, à cent cinquante mètres environ de la Soummam, près de la gare d'Ighzer-Amokran.

Cette inscription vient de faire, de la part de M. Gsell, l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions[1].

Nous en donnons ci-après le texte suivant la lecture de M. Gsell et le commentaire dont notre savant confrère l'accompagne :

P ꝏ RAESIDIVMAETERNAEFIRMATPRVDENTIAPACI ꝏ S
R ꝏ EMQVOQVEROMANAMFIDATVTATVNDIQVEDEXTR ꝏ A
A ꝏ MNIPRAEPOSITVMEIRMANSMVNIMINEMONTE ꝏ M
E ꝏ CVIVSNOMENVOCITAVITNOMINEPETRA ꝏ M
D ꝏ ENIOVEFINITIMAEGENTESDEPONEREBELL ꝏ A
I ꝏ NTVACONCVRRVNTCOPIENTESIOEDERASAMMA ꝏ C
V ꝏ IVIRTVSCOMITATAFIDEMCONCORDETINOMN ꝏ I
M ꝏ VNEREROMVLEISSEMPERSOCIATATRIVMFI ꝏ S

« Bien que quelques lettres aient été sans doute copiées inexactement, le texte s'explique avec une entière certitude.

« *Praesidium aeternae firmat prudentia pacis,*
Rem quoque Romanam fida tutat undique dextra,
Amni praepositum firmans munimine montem,
E cuius nomen vocitavit nomine Petram.
Denique finitimae gentes deponere bella

(1) Comptes rendus de 1901, p. 170 et suiv.

In tua concurrunt cupientes foedera, Sammac,
Ut virtus comitata fidem concordet in omni
Munere, Romuleis semper sociata triumfis. »

« A gauche et à droite, le double acrostiche :

« *Praedium Sammacis.* »

« Ce galimatias versifié nous apprend que, pour assurer la paix dans la région, le chef indigène Sammac, fidèle sujet de Rome, fit construire un château fort qui s'élevait sur une montagne dominant la Soummam et qui s'appelait *Petra,* « la Roche ». L'inscription se termine par des protestations de loyalisme envers Rome et par la mention des services que Sammac avait rendus en amenant la soumission des tribus voisines.

« Sammac n'est pas un inconnu. Il est question de lui et de son domaine, *fundus Petrensis,* dans le récit de la révolte de Firmus par Ammien Marcellin.

« Envoyé en Afrique pour combattre le rebelle, le général Théodose débarqua à Djidjelli ; puis, après avoir réuni ses troupes à Sétif, il s'avança jusqu'à *Tubusuctu,* aujourd'hui Tiklat, dans la vallée de la Soummam, à vingt-huit kilomètres au sud-ouest de Bougie. Ensuite, il attaqua les *Tyndenses* et les *Masinissenses* que commandaient deux frères de Firmus. Ces deux tribus furent battues et leur territoire fut dévasté : « *Pugnaque dirempta*, dit Ammien[1], « *plures agri populati sunt et incensi. Inter quos* « *clades eminuere fundi Petrensis, excisi radici-* « *tus, quem Salmaces dominus, Firmi frater, in*

(1) Livre XXIX, 5, 12 et 13.

« *modum urbis exstruxit.* » Théodose gagna ensuite à toute vitesse « *Lamfoctense oppidum, inter gentes positum ante dictas* ». Il y installa des magasins de vivres[1].

« Il est évident que *Salmaces* (telle est la leçon du manuscrit du Vatican) n'est autre que le *Sammac* de notre inscription.

« On voit qu'avant de se révolter, comme son frère Firmus (vers 371), il s'était montré serviteur empressé de Rome. Il avait même cru devoir commander à quelque poète provincial une pompeuse dédicace latine, qu'il avait sans doute placée à l'entrée de sa demeure.

« L'inscription découverte par M. Boulay permet de fixer, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'emplacement de diverses localités visitées par Théodose au début de sa fameuse expédition. L'endroit où était le *fundus Petrensis* de Sammac, se trouve à vingt-cinq kilomètres au sud-ouest de Tiklat. C'est donc dans cette région qu'il faut placer les territoires des *Tyndenses* et des *Masinissenses*, ainsi que l'*oppidum Lamfoctense.* »

---

(1) Voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 75-76.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

La Société archéologique a fait cette année deux pertes douloureusement ressenties par ceux qui s'occupent des antiquités et de l'histoire de ce pays : celles de MM. Vayssettes et Blanchet.

L'un des plus anciens membres actifs de notre Société, dont il faisait partie depuis 1862, M. Vayssettes s'est éteint à Espalion où il avait pris sa retraite depuis de longues années déjà. Venue de bonne heure en Algérie, où il avait acquis une connaissance approfondie de la langue arabe, M. Vayssettes occupa successivement les postes de professeur, puis directeur de l'école arabe-française de Constantine, en un temps où cet établissement d'instruction occupait la première place du département, notre collège mixte (depuis érigé en lycée), n'existant pas encore. Il quitta l'enseignement pour exercer la profession d'interprète traducteur assermenté, toujours à Constantine, qu'il ne cessa d'habiter jusqu'à l'heure de sa retraite. Mieux placé que tout autre pour étudier l'histoire du pays, grâce à sa connaissance de l'arabe qui lui permettait de mettre en œuvre les documents

indigènes, il a consacré ses loisirs à cette tâche et pendant une suite d'années publia dans notre recueil des travaux intéressants, dont quelques-uns ont acquis depuis la valeur de véritables documents : *Notice sur les canons* (Kanouns) *de la Kalaa des Beni Abbès* (1865). *Histoire de Constantine sous la domination Turque, de 1517 à 1837* (années 1867 à 1869). Ce dernier ouvrage, assez considérable, forme une véritable histoire de la domination Turque dans l'Est de l'Algérie, d'autant plus précieuse que les renseignements possédés sur cette époque pourtant si proche de nous sont plus rares.

M. Vayssettes s'est éteint plein de jours. M. Blanchet a été frappé dans la fleur de la jeunesse par un coup d'autant plus inattendu que tout permettait d'espérer, après les épreuves qu'il venait de traverser, un heureux et glorieux retour. Agrégé d'histoire, ancien élève de l'école normale supérieure, M. Blanchet vint à Constantine comme professeur au Lycée. Son esprit actif et curieux des routes peu frayées s'éprit tout de suite de ce pays neuf où il y a encore tant à faire et à étudier. Il entreprenait presqu'aussitôt, en 1898, avec le concours pécuniaire de notre Société, ces belles fouilles de la Kalaa des Beni-Hammad qui ont rappelé l'attention du monde savant sur l'ancienne capitale berbère, et donnait successivement à notre recueil une étude *Sur quelques points fortifiés de la frontière saharienne de l'empire romain;* un *Rapport sur les travaux exécutés à la Kalaa des Beni-Hammad*; un travail *Sur les temples païens de la Tunisie.* Désireux de se consacrer plus complètement à ses études scientifiques, il demandait et obtenait l'année suivante sa mise en

congé illimité et nous donnait, au retour d'un voyage dans le Sud, son *Excursion archéologique dans le Hodna et le Sahara*. L'intérieur africain le fascinait et l'attirait. Il nourrissait depuis longtemps le projet de renouveler les beaux voyages de Duveyrier chez les Touareg, de continuer l'œuvre de cette glorieuse phalange d'explorateurs dont combien, hélas ! ont payé de leur vie leur courageuse ambition. Enfin, ses rêves étaient sur le point de se réaliser ; il possédait les moyens d'organiser une grande mission qui devait prendre pour objectif le cœur même du pays Touareg, les montagnes du Hoggar qui sont encore à l'heure actuelle vierges de pas européens, lorsqu'il trouva la mort dans un voyage préliminaire, après une douloureuse captivité, et dans des circonstances encore présentes à toutes les mémoires ; mort cruelle, qui met fin brutalement aux espérances que fondaient sur lui, dans l'intérêt de la science, tous ceux qui ont connu ou approché ce jeune et infatigable savant.

BIBLIOGRAPHIE

M. Henri de Sarrauton, vérificateur du Service Topographique à Oran, a publié dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* un travail très documenté sur l'heure décimale, intitulé **Jour et cercle de 24 heures.** Le système de M. de Sarrauton peut se résumer en peu de mots : c'est l'identification de mesure du cercle et du temps en partant de la division du cercle en 240 degrés, du cadran ou du jour en 24 heures, et en admettant, pour les degrés comme pour les heures, toutes les subdivisions, décimales, centésimales, etc., d'un usage si commode dans les calculs et que le système métrique a si souverainement consacrés. M. de Sarrauton a mis en pleine lumière les avantages pratiques de tout genre qui résulteraient de cette manière de compter, et surtout l'extrême simplification qu'elle apporterait dans les calculs.

A. de C. Motylinski. — **Itinéraires entre Tripoli et l'Egypte.** — Extrait des relations de voyage d'El-Abderi, El-Aïachi, Moulaï Ahmed El-Ourtilani (publié par la *Société de géographie d'Alger,* 1900).

M. de Motylinski poursuit, par une étude cette fois purement géographique, le cours de ses travaux si intéressants sur la Tripolitaine. Les voyageurs musulmans dont les noms sont donnés ci-dessus n'ont pas encore été traduits d'une manière complète en notre langue. Berbrugger, qui a publié notamment une partie des itinéraires d'El-Aïachi et de Moulaï Ahmed, les prend au Maroc et les arrête à Tripoli. M. de Motylinski comble cette lacune, élaguant du récit des voyageurs tout ce qui est sans intérêt pour la géographie. Il joint à son travail une carte précieuse, si

l'on songe que nous ne possédons encore sur ce pays, pourtant limitrophe de notre empire africain, que des connaissances fort incomplètes. De plus, comme le dit l'auteur, « les renseignements précis et détaillés que fournissent surtout El-Aïachi et Moulaï Ahmed sur la route suivie par les pélerins du Mar'reb pourront servir à relier les travaux anciens d'El-Iâk'oubi, Ibn-Haoukal, El-Bekri, El-Edrisi, Aboul-Feda et autres auteurs musulmans du moyen-âge aux explorations modernes de Della Cella, Scholz, Pacho, Becchey, Barth et Rohlfs, dans les régions encore imparfaitement connues du littoral oriental de la Tripolitaine, de la Grande Syrte, de la Cyrénaïque Tellienne et Saharienne et de la Marmarique. » Il faut donc féliciter l'auteur de n'avoir pas hésité devant les difficultés d'un semblable travail, pour apporter à la géographie du pays tripolitain une contribution précieuse.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Présidents honoraires. — Composition du Bureau pour 1900	III
Membres honoraires	IV
Membres titulaires.	V
Membres correspondants	VIII
Sociétés correspondantes	XI
Sociétés étrangères.	XIV
Etude sur les Quatuor publica Africæ, par M. Guérin	1
Les idées et les actes du maréchal Valée, d'après des documents nouveaux, par M. Ernest Mercier	19
Relevé des monuments mégalithiques de la région de Sétif (Notes pour servir à une étude sur les sépultures en Algérie), par M. L. Jacquot	121
Rochers-sépultures. — Tombeaux creusés dans la roche, par M. L. Jacquot	127
Les troglodites de Baâla, par M. L. Jacquot .	131
Etablissement de Tidder, par M. L. Jacquot .	139
Les roues-portes, par M. L. Jacquot . . .	142
Pressoir romain à Tébessa, par M. L. Jacquot.	145

Les Ribât' et les Marabouts dans l'Afrique du Nord, par M. Ernest Mercier. 147

Les divinités lybiques, par M. Gustave Mercier. 177

Note sur une tête virile du musée de Lambèse, par M. Maurice Besnier 194

Notes sur quelques stations préhistoriques de la commune mixte d'Aïn-M'lila, par M. A. Robert 199

Les Mégalithes du Sahara, par M. Gustave Mercier 247

Inscriptions découvertes dans la province de Constantine, au cours de l'année 1900 . . 252

Chronique. — Nécrologie. 289

Bibliographie 292